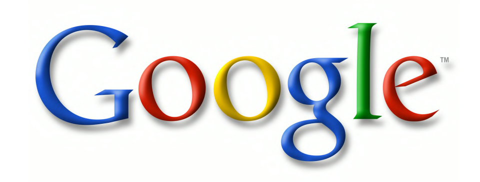
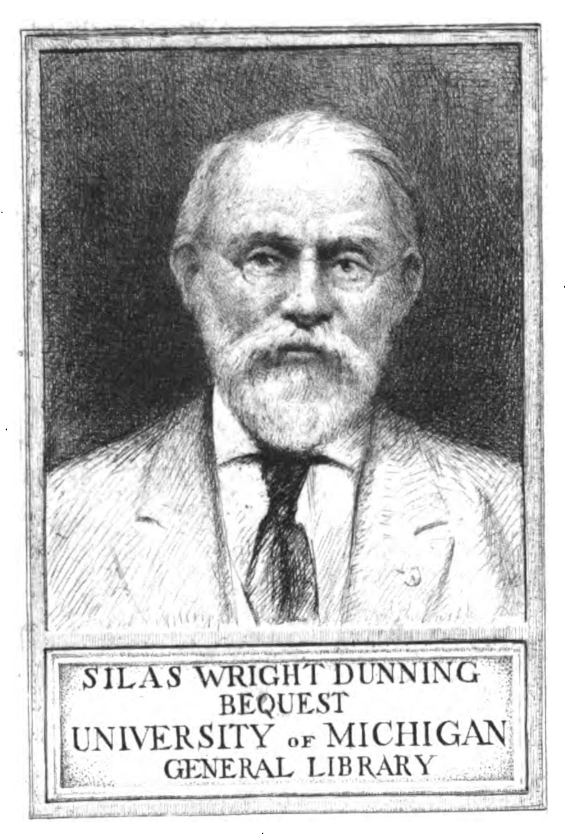




Bulletin

Société historique et scientifique de Soissons




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XXIV.

TOME QUINZIÈME

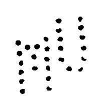
(3e série — 1908)

SOISSONS

IMPRIMERIE DE L'*ARGUS SOISSONNAIS*

15, RUE SAINT-ANTOINE, 15

MDCCCCX



PREMIÈRE PARTIE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

Première Séance

6 Janvier 1908

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages adressés depuis la dernière séance.

Ouvrages offerts

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, 2e série, tome IX.

Revue des Etudes grecques, tome XX.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Comité des Travaux historiques, et scientifiques, Bulletin année 1907.

Société des Antiquaires de la Morinie, Bulletin historique, tome XII.

Regestes des Evêques de Thérouanne, par l'Abbé O. Bled, tome II.

Mercure musical, Société internationale de musique, 1907.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, tome XV.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XXXI.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, tome XXIX.

Situation financière

M. le Président apprend à ses collègues que l'impression des volumes des années précédentes s'achève et qu'il sera possible d'en faire la distribution dans une des prochaines séances.

M. le Trésorier rend compte de sa gestion pour l'année dernière. Du rapport de M. Delorme, il résulte que, grâce au nombre toujours croissant des sociétaires, grâce aux cotisations et aux subventions accordées, la Société pourra faire face aux lourdes dépenses occasionnées par la publication des volumes en retard. L'état financier de la Société est satisfaisant.

Communications et travaux

M. Fernand Blanchard donne lecture d'une note archéologique sur le château féodal d'Hartennes, aujourd'hui disparu et transformé en maison de campagne, dès la fin du XVII[e] siècle. Il ne subsiste des anciennes constructions, que de faibles vestiges.

Le Secrétaire présente, au nom de M. Deviolaine, maire de Soissons, un vaste plan, collé sur toile, levé en 1784, des terres appartenant, alors près de Soissons,

à la princesse de Chimay. Ces terres faisaient partie de la vicomté de Berzy, Visigneux, Chazelles, etc. Ce plan est examiné par la Société avec un grand intérêt. Elle charge le Secrétaire de transmettre à M. Deviolaine ses vifs remerciements.

M. Brucelle présente sur le bureau plusieurs feuillets de la carte agronomique de l'Aisne récemment éditée par les soins du Conseil général et donnée par l'auteur, M. Dubois. Il manque plusieurs feuillets du commencement. La Compagnie décide qu'une demande sera adressée au Conseil général pour le complément de cet envoi.

Nomination de membre titulaire

Mgr Péchenard, évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire de la Société.

Présentation de membre nouveau

M. le colonel Lecer et M. Burel présentent la candidature de M. Jouillié, principal du Collège.

On procède ensuite au renouvellement annuel des membres du Bureau. Sont élus :

Président : M. le colonel Lecer.
Vice-Président : M. Burel
Secrétaire : M. Fernand Blanchard.
Vice-Secrétaire : M. Brucelle.
Trésorier : M. Delorme.
Vice-Trésorier : M. Batteux.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président, LECER.

Le Secrétaire, F. BLANCHARD.

TRAVAUX LUS EN SÉANCE

LE CHATEAU D'HARTENNES EN 1696

COMMUNICATION DE M. FERNAND BLANCHARD

Vers la fin du XVIIe siècle, qui fut si fatal à l'architecture militaire gothique, qui vit crouler tant de donjons en pleine paix, à l'instigation de la politique mazarine et simplement aussi, de la mode, le château d'Hartennes allait perdre, à son tour, les restes de constructions défensives qui témoignaient de son antiquité.

En 1696, le seigneur d'Hartennes, qui était à cette époque M. Jacques de Garges et que les actes notariés du temps appellent M. d'Hartennes, voulut sacrifier au goût du jour et enlever à son vieux manoir tout aspect rébarbatif. Bien que le château d'Hartennes n'eût jamais été, à la vérité, une véritable forteresse, il était convenablement entouré d'eau, de murailles, de tourelles solides. A tout prendre, le châtelain et ses gens pouvaient s'y croire à l'abri des aventuriers et des pillards qui étaient la terreur de nos campagnes au XIVe siècle. Mais sous le règne de Louis XIV, il en allait tout autrement : un tel luxe défensif n'était plus de saison.

Voulant mettre à exécution ses intentions d'embellissement, M. d'Hartennes conclut un contrat avec différents artisans pour les travaux qu'il se proposait de faire faire à son logis. Il voulait octroyer, autant que possible, au vieux castel, l'aspect d'une demeure de plaisance.

L'acte fut passé devant Moutonnet, notaire à Soissons, le 13 mai 1696, entre M. d'Hartennes et les sieurs Roubeau, Fabres, Sonnet et Bance, maçons et charpentiers. Grâce aux renseignements que nous avons pu puiser dans ce document, il nous a été possible de retrouver l'emplacement exact des vieilles constructions.

Considérablement modifié à maintes reprises, l'ancien château d'Hartennes appartient de nos jours à notre vénéré Président honoraire, M. Jules Plateau, qui l'habite. Notre obligeant collègue a bien voulu nous donner sur sa demeure quelques indications verbales, qui, jointes aux descriptions du contrat notarié, nous ont permis de retrouver et d'identifier dans les bâtiments modernes les restes de l'édifice primitif. C'est ainsi que nous avons pu reconnaître une des anciennes tours, à l'extrémité du corps de logis. Les restes de fossés d'enceinte sont encore visibles, ainsi que ceux de la porte primitive. Enfin les traces du pont-levis ne sont disparues que très récemment. Voici un extrait du devis des travaux de 1696 :

« Premièrement. Il faut démonter la grande porte d'entrée tenant à l'allée avec les piliers et tours y tenant, depuis le mur de ladite porte jusqu'à l'endroit du colombier.....

« Construire une grande porte de pierre de taille de la largeur de dix à onze pieds sur douze de haut d'ouverture, avec un ceintre en pierre de taille, deux assises au-dessus avec le chaperon... Construire un *pilier* avec un arc-boutant de l'épaisseur de trois pieds ou environ, à commencer au fond du *fossé*, sur une bonne fondation jusqu'à la hauteur de la dite grand'porte ; de l'autre côté faire un pilier pareil...

Rétablir aussi, du côté du fossé, les murs de la hauteur de cinq pieds, depuis la dite grand'porte jusqu'au mur de fermeture de la cour.

« Item. A l'entrée du château, du côté de l'allée, il faut démonter la *porte* et la *voûte* au-dessus de la dite porte avec les restes de la maçonnerie, à commencer depuis la *tour* qui y est jointe jusqu'au rez-de-chaussée. Il faut faire disparaître le *pont-levis* et construire en place une arche et voûte bien conditionnée... Il faut démonter et refaire deux *piliers* ; un du côté du fond dudit bâtiment, l'autre proche la porte de la cuisine. Item dans le corps de logis qu'occupe M. d'Artanne, il faut démonter une lucarne. Du côté du fossé dudit corps de logis, il faut démonter *la tour*, proche *le pavillon*. Il faut nettoyer le conduit de l'étang sous la ceinture des fossés. En cas qu'il tombe des démolitions dans le fossé, elles seront retirées... — Toute la couverture doit être refaite.... »

L'acte fut conclu à Soissons et signé le 13 mai 1696 par Antoine Roubeau, Nicolas Fabres et Pierre Sonnet, de Villemontoire, Buzancy et Hartennes, pour la maçonnerie, s'élevant à deux cents livres, et par Jacques Bance, charpentier audit Hartennes, pour la couverture et la charpente, moyennant cent trente-trois livres, faisant au total trois cent trente-trois livres. D'après cet état de marché, on voit qu'un fossé assez profond entourait le château et qu'il était alimenté par l'eau d'un étang voisin. L'entrée était défendue par deux tours et deux piliers, ceux-ci probablement munis d'échauguettes. On accédait dans la cour du château par un passage voûté précédé d'un pont-levis jeté sur le fossé. Quant au corps de logis proprement dit, il devait être flanqué de plusieurs tourelles. Jusqu'ici on ne possédait aucun renseignement archéologique certain sur le manoir d'Har-

tennes. Le devis de 1696 y supplée donc jusqu'à un certain point, et c'est pourquoi nous l'avons signalé à l'attention de la Société. On peut déduire de ce contrat que le château devait être un très intéressant spécimen de gentilhommière fortifiée du Soissonnais. On ne peut qu'en regretter vivement la disparition presque totale, mais en se félicitant pourtant que les derniers vestiges qui en subsistent soient tombés en d'aussi bonnes mains.

CARTE AGRONOMIQUE-GÉOLOGIQUE

DE L'AISNE

(Communication de M. E. BRUCELLE)

M. Gaillot, directeur de la Station agronomique de Laon, a bien voulu me remettre, pour nos Archives les cinq feuilles suivantes de sa superbe *Carte agronomique-géologique du département de l'Aisne.*

La feuille n° 7, établie en 1902, comprend : arrondissement de Laon ; cantons de Rozoy-sur-Serre et Marle (partiels). — Arrondissement de Vervins ; cantons d'Aubenton, Hirson, La Capelle, Vervins et Sains-Richaumont (partiels).

La feuille n° 8, établie en 1903, comprend : arrondissement de Laon ; cantons d'Anizy et Coucy (partiels). — Arrondissement de Soissons ; cantons de Soissons, Vailly, Vic-sur-Aisne, Oulchy et Villers-Cotterêts (partiels).

La feuille n° 9, établie en 1904, comprend : arrondissement de Laon ; cantons de Sissonne, Neufchâtel et Craonne (partiels).

La feuille n° 10, établie en 1905, comprend : arrondisement de Saint-Quentin ; cantons de Le Catelet, Bohain, Saint-Quentin et Vermand (partiels).

La feuille n° 11, établie en 1906, comprend : arrondissement de Saint-Quentin ; cantons de Bohain et Saint-Quentin (partiels). — Et arrondissement de Vervins : cantons de Wassigny (entier), Le Nouvion, La Capelle, Vervins, Guise et Sains (partiels).

Voici l'historique de cette publication :

Ayant analysé, de 1890 à 1894, des échantillons de terres de plus de 200 territoires de l'Aisne, M. Gaillot en consigna les résultats dans les *Bulletins de la Station* des années correspondantes (1). En 1895, il estima qu'il en devait présenter le résumé synthétique dans une *carte* de tout le département. Cette méthode a l'avantage d'éviter l'insertion au *Bulletin* précité des monographies des territoires étudiés depuis et de grouper sous une même teinte les sols de nature physique et de composition chimique analogues, présentant au point de vue agrologique une ressemblance suffisante.

La première feuille, comprenant les environs de Laon, a été publiée en 1895 ; la deuxième en 1896. Le travail sera complet en 17 feuilles de même format (2).

La partie topographique, exécutée au $\frac{1}{40.000}$ est empruntée à la *Carte de France du dépôt de la Guerre* au $\frac{1}{80.000}$ et à la *Carte de France du Ministère de l'Intérieur* au $\frac{1}{100.000}$. L'auteur y a apporté quelques

(1) Publiés annuellement par la Préfecture de l'Aisne depuis 1890.

(2) 0 m 765 $\times$ 0 m 52 en carte, avec en plus sur les côtés une notice géologique et une notice agrologique, avec références aux teintes employées, etc.

rectifications, résultant des remarques qu'il a faites au cours de ses nombreuses excursions. Il a en outre profité des corrections qui lui ont été obligeamment signalées par le service des Ponts et Chaussées et par celui des Chemins vicinaux.

Comme base d'exécution de la partie géologique, c'est la *Carte géologique détaillée de la France* qui a servi.

Publiée sous les auspices du Conseil général, cette carte, fort bien exécutée, est très lisible. La Société regrettera certainement de ne pas en posséder les six premières feuilles. Le sud du département va être entrepris prochainement et l'auteur a promis d'offrir chaque feuille nouvelle à la Société, au fur et à mesure de son apparition.

Désirant tenir son œuvre à jour, M. Gaillot accueille avec reconnaissance toutes les observations qu'on voudra bien lui faire, tant au point de vue topographique qu'au point de vue géologique et agrologique. « Par des revisions successives, inévitables d'ailleurs dans ce genre de travail, dit l'auteur, nous nous rapprocherons de plus en plus de la réalité. » (1)

Ces cartes sont pour notre Société, le complément nécessaire aux articles géologiques ou topographiques du *Bulletin*.

---

(1) *Bulletin de la Station agronomique de l'Aisne de* 1896, p. 56.

Deuxième Séance

3 Février 1908

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire, est adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages suivants déposés sur le bureau et adressés à la Société depuis la dernière séance. Il remet à chaque membre une brochure très intéressante, par M. le chanoine Ledouble, que l'auteur a bien voulu envoyer à ses collègues.

Ouvrages offerts

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1906, 60e volume.

Bulletin français de la Société internationale de Musique S. I. M., section de Paris, 4e année, tome I.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 3e série, tome VII.

Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, 1907.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 31e année, nos 4 et 5.

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, année 1907, nos 8, 9, 10, 11.

Bulletin mensuel de l'Association philotechnique, 1907, n° 12.

Bulletin historique et philologique du Ministère de l'Instruction publique (Comité des Travaux historiques), 1906, 3 et 4.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, tome VII, 3e série, 76e volume, 1907.

M. le Président, au nom de ses collègues, présente à Mgr Péchenard, qui assiste pour la première fois à la séance, ses compliments de bienvenue et rappelle que notre nouveau collègue fut et demeure encore un des membres les plus distingués de l'Académie de Reims, auteur d'excellents travaux sur l'histoire de la région.

Mgr Péchenard, qui avait déjà remercié, par lettre, ses collègues de leur bon accueil, exprime sa satisfaction de se trouver au milieu d'eux. Il se propose d'assister à nos séances et de collaborer à nos travaux, autant que ses fonctions pourront le lui permettre.

Communication et lecture

M. Brucelle donne lecture d'une note sur la suppression des droits de pontenage à Soissons, en 1789.

M. l'abbé Binet communique la suite de son étude sur les pierres tombales de la cathédrale.

M. Blanchard présente un sceau gothique, de bronze, assez rare par sa forme. Acquis par le

Musée, ce sceau seigneurial paraît dater du milieu du XVe siècle. On y lit une devise mi-française, mi-latine : *S. meus. Pierre*. Les armes représentées sont d'or ou d'argent aux trois feuilles de houx de sinople accompagnées en chef d'une billette. Le tout est surmonté d'un heaume fermé et tourné à dextre. Ce sceau paraît appartenir à un seigneur de la famille de Quelen. *L'inventaire des sceaux Clerambault* indique ces armes ainsi : « 7505 Thomas de Quelen. « Ecuyer sceau rond de 22 mill. Ecu portant trois « feuilles de houx, penché, timbré d'un heaume « couronné et cimé d'une tête d'aigle. Service de « guerre. Quittance de gages 28 mai 1380. »

M. Blanchard lit ensuite la fin de son étude sur la statuaire de Saint-Jean des Vignes. Ce chapitre est consacré au petit clocher et aux cuisines.

On procède ensuite à la nomination d'un Comité de lecture pour la publication des manuscrits déjà lus en séance et destinés au Bulletin. MM. les abbés Jacquelet et Hivet et M. Bouchel sont nommés membres de ce Comité qui se compose d'autre part des membres du Bureau.

Election d'un membre nouveau

On procède ensuite à l'élection d'un membre titulaire nouveau.

M. Jouillié, principal du Collège, est nommé membre de la Société.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
F. BLANCHARD.

NOTICES LUES EN SÉANCE

Suppression du Droit de Pontenage à Soissons EN 1789

(Communication de M. Edmond BRUCELLE)

Au XVIIIe siècle, le droit de péage, ou plus exactement de *pontenage*, dû pour le passage des voitures attelées, bêtes de charge, bestiaux, marchandises, etc., sur l'unique pont de l'Aisne à Soissons, était perçu au profit du duc d'Orléans, comte apanagiste.

Mais ce droit ayant été contesté sur plusieurs points de la France, le Conseil du Roi arrêta en 1724, 1725 et 1727, qu'il serait nommé une Commission pour vérifier les titres constitutifs des péages. Sur le rapport de cette Commission, le Conseil décida, le 10 mars 1771, que le péage perçu par le duc d'Orléans à Soissons, à Jaulzy et à Lamotte, serait supprimé.

Cependant, le duc prétendant que la décision du Conseil ne faisait pas opposition à la jouissance de ses droits d'apanage, continua à percevoir le pontenage aux lieux précédemment indiqués. Il l'augmenta même de dix sous à livre, malgré l'arrêt du Conseil du Roi du 15 septembre 1774, et obtint le 10 mai 1787, de la Chambre du domaine de Soissons, une ordonnance homologuant cette étonnante augmentation !

Sollicité à plusieurs reprises d'abandonner volontairement son prétendu droit de pontenage à Soissons,

jugé exhorbitant et gênant, le duc fit à nouveau valoir qu'il faisait partie de son apanage ; il alla même « jusqu'à recommander au Comité (1) de le féconder de sa surveillance ».

C'est alors que la commune de Soissons et le Comité décidèrent, à la date du 24 août 1789, que le droit de péage ne rentrait aucunement dans l'apanage du duc d'Orléans et établirent que ce dernier ne se conformait pas aux ordonnances de 1663 et 1669 sur la matière, notamment : 1° en ce qu'il ne justifiait pas de titres établissant sa jouissance ; et 2° en ce qu'il ne remplissait pas les charges et conditions légales d'entretien du pont qui était uniquement supportées par la ville. En conséquence, ils arrêtèrent « provisoirement, sous le bon plaisir de l'Assemblée Nationale et du Roi, qu'en conformité de l'arrêt du 10 mars 1771, ces mêmes doits de péage, supprimés, cesseraient dès à présent d'être payés, sous la réserve de réclamer la restitution des sommes exigées avant et depuis » (2).

Voici la curieuse scène qui se passait à Soissons au sujet de cette perception le jour même où la Commune et le Comité délibéraient : Pierre Pavie, « receveur des droits de vicomté et pontenage, à la porte de Crouy », réclamait au conducteur d'une voiture, « de par le Roy et de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans », le paiement immédiat « de six deniers, compris les dix sols pour livre », dus en vertu de l'article premier du tarif des droits

(1) V. Sur ce *Comité permanent* ou *municipal*, le t. VIII, p. 8, des *Annales du diocèse de Soissons*, de l'abbé Pécheur.

(2) Mémoire sur les droits de péage par terre et par eau prétendus par le duc d'Orléans, tant à Soissons, qu'à Jaulzy et Lamotte. Ponce-Courtois, imprimeur de la Ville et du Comité permanent de Soissons, 1789. *Col. Perin*, n° 4777.

de pontenage, dont un exemplaire était affiché « en dedans et en dehors de son bureau ». Le voiturier allait payer, « lorsque le sieur Lherbon (1), marchand et bourgeois, demeurant près de ladite porte de Crouy, ouvrant sa croisée, lui en fit défense, disant que ces droits n'étaient aucunement dus et que c'était monopole ».

Le voiturier fit comme Lherbon venait de dire. Pavie en rédigea procès-verbal et le porta aussitôt, pour l'affirmer, chez M. Brulé, conseiller du Roy et du duc d'Orléans « au bailliage et siège présidial de Soissons et à la Chambre du domaine ».

M. Brulé fit observer à Pavie qu'il n'était pas le plus ancien Conseiller de la Chambre du domaine, que d'un autre côté il faisait alors partie du Comité et qu'ainsi c'était moins à lui qu'aux autres juges à recevoir son affirmation. Le receveur répondit que M. Charpentier était absent, que M. Brayer était toujours occupé et M.Decarne souvent à la campagne. M. Brulé engagea Pavie à revenir le soir à 9 heures, ou le lendemain à 6 heures du matin. L'agent ayant représenté au juge que le délai de 24 heures, dans lequel l'affimation devait être faite, expirait précisément à l'heure qu'il lui indiquait pour le lendemain, celui-ci répondit « que cela ne tirait pas à conséquence pour un quart d'heure de plus ou de moins, qu'au surplus il pouvait venir avant 6 heures du matin. »

Pavie se rendit donc le lendemain à 6 heures précises du matin au logis du juge, mais, ayant trouvé la porte fermée, il alla « entendre une messe basse dans l'église paroissiale de Notre-Dame des Vignes ». Puis, étant retourné chez M. Brulé, celui-ci lui dit

(1) Probablement celui qui fut conseiller municipal à Soissons et juge de paix en 1790.

« qu'il n'était pas nécessaire de recevoir son affirmation, parce que les droits qu'il percevait allaient être supprimés ou éteints, suivant la délibération de la commune de la veille ».

Le receveur prit cette réponse pour un refus de recevoir son affirmation et en informa de suite M. Thury, inspecteur des droits de pontenage, qui lui conseilla de se rendre chez un notaire, pour faire dresser acte du tout. En conséquence, Pavie se présenta à 9 heures du matin (25 août 1789), devant Me Charré, notaire à Soissons, qui reçut ses déclaration, affirmation et serment (1).

La délibération de la commune du 24 août 1789 commentée et imprimée sous forme de « mémoire », fut adressée au Parlement et au Roi (2). Ce mémoire mentionne « que la commune de Soissons et le Comité n'ont rien entrepris sur les droits de l'apanage de M. le duc d'Orléans et qu'en arrêtant provisoirement la perception du péage dont il s'agit, ils n'ont fait qu'user d'une liberté qu'assure la régénération du royaume. » Il se termine ainsi : « La province du Soissonnais réclamant par la commune et le Comité de Soissons, n'a-t-elle pas droit d'espérer d'obtenir l'affranchissement et la liberté, de la sagesse et de l'équité de l'Assemblée Nationale et du Roi, lorsque tout y concourt au cas particulier et que déjà l'abolition de toute servitude est un des premiers gages du bonheur et de la félicité qui sont annoncés et préparés à tous les ordres de l'Etat. » C'était une allusion au vote de la nuit du 4 août 1789 qui avait

(1) Aux archives de Me Thomas, notaire à Soissons.

(2) Mémoire sur les droits de péage, etc., cité précédemment.

aboli les privilèges seigneuriaux, le titre et les droits de comte, d'apanage, etc.

Ces doléances, qui s'ajoutaient à celles déjà portées au cahier du Tiers-Etat Soissonnais et aussi à celles de beaucoup d'autres cahiers, furent enfin entendues : Dans sa séance du 9 mars 1790, l'Assemblée Nationale supprima, sans indemnité, les droits de péage, pontenage, etc., dans tout le royaume ; toutefois, elle en excepta les péages royaux sur les grands chemins et sur les rivières (1).

Cédant sous la vigoureuse poussée des idées nouvelles, le vieil édifice féodal et royal de la France s'écroulait ainsi pièce à pièce !

---

(1) *Gazette Nationale* ou *Moniteur Universel* du 10 mars 1790.

Troisième séance

Lundi 2 mars 1908

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire, est adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages envoyés depuis la dernière séance.

Ouvrages offerts

Bulletin historique du diocèse de Lyon, novembre et décembre 1907.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 56e année, 224e livraison.

Bulletin mensuel de l'Association philotechnique, 29e année, janvier 1908, n° 1.

Mémoires et documents de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XLV, 2e série, tome XX, 1er, 2e, 3e et 4e fascicules.

Annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, tome XI, 1906.

Parmi ces ouvrages, on remarque particulièrement deux opuscules dus à la plume de notre collègue M. Bouchel. On remarque également onze volumes

de l'almanach Matot-Braine donnés à notre Compagnie par l'éditeur M. Matot, qui a chargé M. Brucelle, archiviste, de nous les faire parvenir.

M Brucelle signale tout l'intérêt que présentent certains articles archéologiques de cette publication très connue du reste dans la région. La Société remercie vivement le donateur de son envoi.

M. Leloutre, notre collègue, adresse également à M. le Président un cliché et une épreuve photographiques d'un vieux plan de Soissons datant de 1747, appartenant à M. le chanoine Ledouble, et dont le Musée possède aussi un exemplaire.

Le cliché présenté par M. Leloutre a été exécuté gracieusement par M. Hutin, il est parfait en tous points. Aussi la Société décide-t-elle d'utiliser ce cliché pour la reproduction en phototypie de ce plan ancien du XVIIIe siècle, devenu très rare. Ce plan figurera donc au présent Bulletin.

M. le Président adresse tous les remerciements de la Société à MM. Stanislas Leloutre et Hutin.

Correspondance

Le Secrétaire communique une lettre du vicomte de Gosson, demandant des renseignements sur un membre de sa famille, gouverneur de Soissons vers 1420, messire de Gosson, qui jusqu'ici n'était pas connu comme ayant exercé cette fonction.

Communications et travaux

M. Blanchard présente à ses collègues une empreinte, sur plomb, d'un sceau de Grégoire IX, provenant d'une bulle. Ce plomb historié a été trouvé

dans des fouilles rue de Puységur, près Saint-Jean-des-Vignes. Il provient assurément d'un manuscrit d'une abbaye soissonnaise, perdu soit au moment des guerres de religion, soit sous la Révolution.

M. Lhermitte signale la découverte récente, sur l'emplacement du cimetière des Longues-Raies, d'une tuile à rebords intacte, sans marque de potier.

M. l'abbé Binet donne lecture d'une note où il résume un curieux document inédit intitulé : *De Paris à Notre-Dame de Liesse. Souvenir de voyage de l'année 1644.*

M. Blanchard, au nom de M. d'Arcosse, qui ne peut assister à la séance, présente un manuscrit ayant appartenu autrefois, avant la Révolution, à la Fabrique de l'église d'Ambleny.

Ce document, écrit vers 1774, contient le compte des rentes et des obits de la Fabrique. M. Blanchard est chargé de résumer ce qu'il peut contenir d'intéressant pour les anciennes familles de la région.

M. Lecer signale brièvement les découvertes intéressantes qui ont eu lieu récemment au cours des travaux de voirie, rue Saint-Martin et route de Coucy sur l'emplacement du nouvel abattoir.

M. de Buttet communique à la Compagnie, par l'intermédiaire de M. Blanchard, un plan ancien du XVIII[e] siècle de la Seigneurie de Terny-Sorny, Margival, le domaine de Montgarni. Ce plan est très intéressant en ce qu'il donne une reproduction cavalière des édifices et des villages en question.

M. Blanchard a trouvé dans l'armorial de Le Féron de la Bibliothèque de Soissons les armoiries de plusieurs personnages de Soissons, ou des environs, de

Eustache Delaitre et de messire Georges de Montaigu, « seigneur de Listenoy, grand maître de France en « mil quatre cent quatre-vingt-huit, du temps du « roy Charles VIII, qu'on tient être inhumé en la « ville de Vailly (Vély), près de Soissons (1). Et por- « tait d'azur à trois têtes de lion d'or, lampassé de « sable.

« Je trouve (ajoute Le Féron) en autre lieu, qu'il « portait bandé d'or et d'azur à la bordure de gueu- « les, au canton d'hermine, qui est du duché de « Bourgogne. ».....

Et enfin celles de Jean de Dormans qui sont « d'azur à trois tétes de léopard d'or ». A ce propos, M. Blanchard rappelle que Jean de Dormans est accompagné, justement, sur la statue qui le représente à Saint-Jean-des-Vignes, d'un animal qu'on prenait, jusqu'ici, pour un lionceau et qui est peut-être un léopard, caractéristique tirée des armes mêmes du chancelier : « d'azur à trois têtes de léopard placées deux et une ».

M. Lecer termine la lecture de son article sur les fortifications de Soissons et il présente la copie d'un plan de la ville, exécutée par lui-même, sur un plan de la ville de Soissons prêté par l'administration du génie de Compiègne.

Excursion annuelle

Les excursions archéologiques de la Société reprendront prochainement, ce mois-ci, par la visite des

(1) Armorial de Féron. Grands maistres, page 53. Bibliothèque de Soissons.

(2) — Même ouvrage — Chanceliers, page 26.

anciennes fortifications et par l'excursion des fortifications de Muret.

La première promenade est fixée au 12, la seconde au 26 mars.

Publication du Bulletin

Le Secrétaire remet aux Sociétaires présents le Bulletin de la Société, récemment paru, et qui comprend les années 1905 et 1906. Les Sociétaires qui ne pourront venir aux séances prochaines peuvent le faire retirer, quand ils voudront, au Secrétariat de la Société ou se le faire adresser, par le Secrétaire, à leurs frais.

Présentation de membre nouveau

M. Stanislas Leloutre et M. Fernand Blanchard présentent la candidature de M. Lucien Henry, comme membre titulaire nouveau.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
F. BLANCHARD.



TRAVAUX LUS EN SÉANCE

DE PARIS A NOTRE-DAME DE LIESSE

par Villers-Cotterêts et Soissons

SOUVENIRS DE VOYAGE DE L'ANNÉE 1644

COMMUNICATION DE M. LE CHANOINE BINET

Le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse fut très fréquenté au XVIIe siècle, époque à laquelle la Cour donnait l'exemple de la dévotion aux pèlerinages. Ces pieux voyages occasionnèrent mainte composition édifiante écrite en prose ou en vers par les pèlerins qui joignaient à l'esprit de religion le goût des belles-lettres. Une de ces œuvres poétiques, en somme assez médiocre au point de vue littéraire, est bien connue des historiens du célèbre sanctuaire, mais n'a jamais fait l'objet d'une étude archéologique au sein de notre Société. Il y a lieu cependant d'y recueillir des impressions de voyage échelonnées sur la vieille route de Paris, de Villers-Cotterêts à Soissons. Elles peuvent ajouter de précieuses confirmations à l'histoire pittoresque de notre région.

Voici le titre du petit ouvrage dont je veux vous donner des extraits. Il est interminable, comme cela arrivait souvent avant le siècle de la vapeur et de l'électricité : *Le Vray trésor de l'histoire saincte sur le transport miraculeux de l'Image de Notre-Dame de*

Liesse, nouvellement composé par quatre pèlerins faisans ce sainct voyage, en l'année 1644. Ensemble une instruction très salutaire aux voyageurs, avec une description particulière de tous les lieux de leur voyage.

C'est cette description finale qui nous intéresse. Il y a lieu aussi de nommer l'auteur qui est désigné dans l'extrait du privilège du roy placé à la fin de l'opuscule. C'est un sieur de Saint-Pères, conseiller, trésorier-payeur de la gendarmerie de Sa Majesté. Dans le cours de son œuvre, il explique qu'ayant échappé aux dangers de la guerre, il avait fait vœu d'aller à Notre-Dame de Liesse avec sa femme, son fils et sa fille. Ce sont les quatre pèlerins du titre.

Arrivons à ces souvenirs de voyage mis en vers héroïques, où le sens délicat de la nature et la bonne humeur française se mêlent à l'enflure et au mauvais goût.

Partis de Paris, nos quatre voyageurs passent par Le Bourget, Saint-Denis, Montmorency, Dammartin, Nanteuil-le-Haudouin, et bientôt le coche les introduit par la route de Paris dans la forêt de Villers-Cotterêts.

Ils arrivent chez nous ; je leur donne la parole :

D'abord nous descouvrons dans un Païs aimable,
De la *Forest de Rets* le feuillage agréable ;
Nous eusmes le plaisir du frais et des oyseaux,
Tant que roula le Coche en des chemins si beaux.
Presqu'au milieu du Bois, nous mismes pied à terre,
Dans un val cahoteux, que le sentier enserre.
Arrivez à *Villiers*, après un peu de temps,
Nous y disnasmes tous, satisfaits et contens,
Grace renduë à Dieu, l'un se met à son aise,
L'autre avant que marcher, s'endort sur une chaise ;

L'un porte à ses amis des nouvelles de Cour.
Et l'autre d'un Picquet jouë un tour et retour ;
Celuy-cy curieux des choses qu'il agrée,
S'entretient à part-soy de ce qui le récrée.
Chacun suit son caprice en toute liberté,
Attendant le Cocher dans le temps limité :
Après sur le Bureau les pièces l'on rapporte,
Où l'Arrest intervient, mais le plus fort l'emporte ;
Quelques-uns cependant, pour mieux se divertir,
Visitent le Chasteau, qu'autrefois fit bastir
Un de nos Souverains, dans cette Forest sombre,
Où toujours en Esté l'on peut aller à l'ombre :
Ce Prince dédia cette belle Maison
A la Chasse du Cerf, et d'autre Venaison.
Comme chacun fut prest, le Cocher touchant viste,
Pour prendre dans Soissons le souper et le giste,
Tout proche le grand Parc, à l'un des coins du Bois,
L'on ouït un Concert de ravissantes Voix,
Qui venaient d'un Couvent, où des Vierges pudiques,
Au Monarque des Cieux adressaient des Cantiques
Heureuses par trois fois de servir un Espoux,
Si fidèle, si bon, si traitable, si doux,
Et d'avoir, en quittant les Vanitez du Monde,
Sceu vaincre les Démons, et cette Chair immonde,
S'abreuvant à souhait des divines Liqueurs,
Pour en fortifier leurs Ames et leurs Cœurs.

Ce début nous fait apprécier les charmes de Villers-Cotterêts à la belle saison (car le pèlerinage se faisait en été comme nous le dirons tout à l'heure). La forêt et le château, mais surtout la forêt fait toujours les délices des touristes. La halte au relai de poste est prise sur le vif ; elle est vécue ; elle a la valeur d'un tableau de mœurs de l'époque. Quel est ce monastère de religieuses dont le sieur de Saint-Pères parle en termes si mystiques ? C'est l'abbaye des Bénédictines de Saint-Remy, appelée dans les

pouillés du temps : *Sancti-Remigii*, *prope Villarem ad collum Retiæ*. Les mêmes pouillés la donnaient comme située à un quart de lieue au nord de la ville. Si les quatre pèlerins étaient passés vingt et un ans plus tôt, ils n'auraient pas entendu ce « concert de ravissantes voix ». Ils n'auraient vu qu'un vieux prieuré en ruines, le prieuré de Saint-Georges. Les Bénédictines de Saint-Remy de Senlis en furent mises en possession par lettres patentes de Louis XIII, du 9 mars 1623, et elles le restaurèrent.

Le poétique voyageur poursuivit :

Sortis de la Forest, on rentre en la Campagne,
Là se void un Vallon, un Bois, une Montagne,
Un Costeau verdoyant, un Pré qui rit aux yeux,
Et là coule un Ruisseau, qui plaist encore mieux :
Les trésors naturels de ce Païs champestre
Font dire aux Pèlerins, qu'il fait icy bon estre !

A la veille de la récolte, la fertilité des plaines du Soissonnais date de temps immémorial. Dans les plus anciens récits, et jusque dans les vieilles chroniques latines, elles provoquent l'admiration des voyageurs.

Mais les pèlerins sont arrivés en haut de la montagne de Vauxbuin, d'où ils découvrent la vallée de Soissons. A la fin d'une journée d'été, sous les derniers feux du soleil couchant, le délicieux spectacle, dont nous avons joui nous-mêmes bien des fois, ravit les voyageurs. Il faut avouer qu'alors les nombreux clochers des églises devaient ajouter au pittoresque et au grandiose du tableau. Tous sortent du coche et descendent à pied la vieille montagne de Vauxbuin.

Pour un comble parfait des plaisirs innocens,
Qui charmoient nos Esprits, et ravissaient nos sens.
Nous voilà parvenus au Valon agréable,
Qui proche de Soissons est du tout admirable ;
Où chacun hors du Coche achemine ses pas,
Par le sentier estroit, qui conduisoit en bas.
Ce Valon est remply de maint et maint Bocage,
Et d'un Cristal liquide épandu sur l'herbage.

Les voilà dans la ville. Où vont-ils loger ? Ils ont pris soin de nous indiquer leur hôtel, et c'est là une précieuse donnée qui peut répondre à une question laissée sans réponse par M. Pécheur dans son travail sur les rues de Soissons.

A propos du nom de la rue de la Bannière qui accède au pont, M. Pécheur se demande : « Ne pourrait-on pas dire qu'un hôtel de la Bannière, situé en cette rue, lui aurait laissé son nom ? » Après le récit que je vais poursuivre, l'hypothèse me paraît une certitude. Le pieux touriste va nous dire que lui et ses compagnons descendirent à l'hôtel de la Bannière de France. Il n'indique pas la rue, mais une foule de détails et de traits poétiques indiquent que de cet hôtel il put facilement aller voir la rivière, le pont, le port et les bateaux. D'ailleurs, un coche venant de Paris à destination de Laon devait nécessairement passer dans cette rue. Les pèlerins soupèrent à cet hôtel et y couchèrent non sans éprouver de vives émotions.

Apres estre arrivez au Portes de Soissons,
Quand le Soleil prenait le giste des Poissons,
Nous prismes pour logis la Bannière de France,
Désireux d'aborder en un Port d'assurance.
Le souper était prest, le couvert déjà mis,
Chacun s'y convioit, comme on fait entre amis ;

Quand un murmure sourd venant à nos oreilles,
S'épandit parmy nous de choses nompareilles ;
Le garçon du logis, en nous lavant les mains,
Dit qu'aux lieux d'alentour, des Soldats inhumains,
Transformez par leur vice en Assassins infames,
Volaient les Voyageurs, et violoient les Femmes ;
Sans espargner non plus les Devots Pelerins,
Dedans les grands chemins de Liesse, ou de Rheims,
Il n'est si resolu, qui n'eust à la nouvelle
Fremy d'horrible peur, et troublé sa cervelle :
Cela de prim'abord estonna leurs Esprits
Minutans leur retour, de crainte d'estre pris :
Mais enfin resolus contre ces Avantures,
Priant le Créateur de toutes Créatures,
D'estre en temps opportun leur Sainct Liberateur,
Et de les delivrer de l'homme malfaicteur ;
Ils furent rasseurez, et pleins de confiance,
Prirent tous leur repas avecque patience ;

Ce que nos pèlerins disent de l'emploi de la journée du lendemain est très intéressant, d'abord pour la date exacte du voyage. En termes imagés ils nous font entendre que le lendemain était le jour de la Fête-Dieu. Le vrai nom liturgique traduit exactement par l'auteur est : la Fête du Corps du Christ. Ils s'en allèrent faire leurs dévotions dans une église qui n'est pas indiquée. Il y a bien des probabilités que ce fut à l'église Saint-Quetin, l'église du quartier. En ce jour de fête qui était alors chômé, la journée fut employée à de pieuses visites, et la cathédrale attira tout d'abord les voyageurs.

Ils vont rendre leurs Vœux le lendemain matin,
A ce jour bien-heureux, où le sacré Festin,
Du Corps du Fils de Dieu, se célèbre en l'Eglise,
Qu'avec un zèle ardent chacun le solennise,

Et qu'un beau Soleil d'or renferme le Soleil,
Brillant sur les Mortels d'un éclat sans pareil.
Nous allons de bonne heure ouïr la sainte Messe,
Adorer ce grand Dieu, qui nous a fait promesse,
De nous donner le Ciel pour nostre logement,
Si nous le reverons en terre dignement.
Après qu'au Tout-Puissant nous eusmes fait
Devots nous poursuivons nostre Pelerinage, [hômage
Et voyons à Soissons, avant que d'en partir,
Le Temple spacieux de S. Gervais Martyr,
Patron du Diocèse ; Eglise magnifique,
Bien claire, et bien croisée, avec un beau Portique:
Les Chapelles qui sont en l'enceinte du chœur,
Portent l'amour de Dieu jusques au fond du cœur :
A la Nef, et par tout, ne se void qu'une allée,
Et voilà sa beauté dans trois mots estalée.

Il faut savoir gré au sieur de Saint-Pères d'avoir apprécié notre cathédrale ; il n'y trouvait pas cependant le luxe d'ornementation sculpturale ni la profusion des statues qui éblouissent dans d'autres cathé drales. Il a été sensible à ce mélange de force et de grâce, à cette discrète élégance, à cet atticisme religieux de l'art ogival qui s'affirme ici en pleine lumière.

De la cathédrale on alla à Notre-Dame qui rivalisait de beauté avec la mère-église, mais les visiteurs nous apprennent que l'église était très sombre. Rien n'est plus facile à comprendre. Il suffit de se rappeler Saint-Germain-des-Prés à Paris. Au lieu de larges baies ogivales telles que celles de la cathédrale, Notre-Dame avait des fenêtres romanes ne donnant qu'un jour discret.

Nous voyons Nostre-Dame, où font un doux séjour
Des Vierges, dont le cœur brûle d'un sainct Amour :
Son Temple, bien qu'obscur, excite à la Prière,
Et fait luire dans l'Ame une saincte lumière.

L'histoire locale nous avait appris que le cloître du couvent des Minimes, au numéro 11 de la rue de ce nom, faisait l'admiration des amateurs d'art. Les grisailles des verrières mêlées de compositions allégoriques étaient l'œuvre du peintre verrier soissonnais Pierre Tacheron ; elles soutenaient la comparaison avec celles dont il avait orné les fenêtres de l'Arquebuse. On savait aussi que la muraille intérieure de ce cloître était entièrement recouverte de peintures sur toile d'un grand mérite, représentant l'histoire des martyrs de l'Eglise catholique. La narration en vers du sieur de Saint-Pères nous atteste que la réputation du cloître des Minimes n'était pas surfaite.

Les Minimes aussi sont par nous visitez,
Où l'Art fait remarquer d'excellentes Beautez ;
Leur Cloistre étant remply d'une Peinture saincte,
Des Martyrs de l'Eglise, en toute son enceinte.

Après avoir satisfait leur curiosité et leurs dévotions, nos quatre pèlerins quittèrent Soissons dans l'après-midi de la Fête-Dieu. Après la traversée du pont et du faubourg Saint-Waast, leur coche les emporta dans la direction de Laon par Crouy, la Perrière, Vauxrain, Chavignon, etc... Dans son récit versifié, le sieur de Saints-Pères doit faire une confusion au sujet de la ferme de la Perrière, dont la belle porte ogivale, précédée d'une avenue d'arbres, attira ses regards. Sur la route de Laon avant Chavignon, je ne vois que ladite ferme qui réponde au signalement d'une résidence qu'il appelle le Plessis.

Laisne arrouse Soissons de ses coulantes eaux,
Et sous un Pont fort beau, porte de grands Batteaux ;
  Ayant veu tous ces lieux, l'on se met en campagne,
Pour aller droit à Laon, et gaigner sa Montagne,

Par tous ses grands chemins, se descouvrent aux yeux
De superbes Palais, séjour des Demy-Dieux ;
Entr'autre le Plessis, dont la gaye advenuë,
Sembla ravir nos sens, et charmer nostre veuë.

Ici la muse s'est donnée libre essor. Les superbes palais, séjour des demi-dieux, n'ont existé que dans l'imagination du versificateur, évoqués par la vision de la porte monumentale de la Perrière, mais bientôt il revient à la réalité. Il se rappelle les horreurs de la guerre de Trente Ans finissante, dont il avait souffert lui-même, d'où le tableau très sombre qui termine la relation du voyage en terre soissonnaise.

Nous disme tous pourtant, d'une commune voix,
Que ce Païs n'est plus ce qu'il fut autrefois,
Comme on void en Esté l'impitoyable gresle
Fondant sur les Espics, les coucher pesle-mesle :
Ainsi les Escadrons, sous le drapeau de Mars,
Ont inhumainement pillé de toutes parts,
Les biens des pauvres gens, désolé la campagne,
Massacré le Mary, violé sa Compagne,
Et de tous leurs Hameaux fait un lieu déserté,
Où ce n'est que dégast, qu'horreur, que pauvreté.
Sans qu'il leur soit resté de ce sanglant outrage,
Que ce qu'ils ont sauvé de la maudite rage.
Des Soldats, ou plustost des Tygres furieux,
Puisqu'on peut asseurer, qu'ils sont plus Tygres qu'eux.
Mais ce Mars, dont le fer toutes choses dévore,
Leurs misérables corps gesne et bourelle encore ;
Ils sont pasles, défaits, descharnez, transparens,
Des Fantosmes affreux, des Squelets apparens ;
Leurs Enfans, dont la faim ne peut estre assouvie,
A chanter et danser, gaignent leur pauvre vie :
Bref c'est une pitié de les voir languissans,
Pleurer, gémir, crier et suivre les Passans.

Telle est cette relation dite des quatre pèlerins.

Elle nous donne la connaissance de l'état d'âme du touriste autant et plus que la vision objective des choses. Au demeurant, ce n'est pas une médiocre jouissance pour celui qui aime la petite Patrie de saisir sur le vif les impressions que les étrangers éprouvent en la traversant. Le sieur de Saint-Pères nous a ouvert son âme avec candeur ; c'était, semble-t-il, une bien bonne âme. Nous lui saurons gré d'avoir apprécié et admiré notre ville et ses environs.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

faites au cours de l'exécution des travaux de voierie rue Saint-Martin et route de Coucy

(Communication de M. LECER)

1° Rue Saint-Martin. — En faisant une tranchée de trois mètres de profondeur, vis-à-vis la rue du Grenier-à-Sel, on constata que toutes les terres étaient des terres rapportées et que, sous le trottoir du côté Est, existait une maçonnerie massive provenant sans doute des fondations des bâtiments sur lesquels s'appuyait, de ce côté, la vieille porte Saint-André ou Fausse Porte.

2 Route de Coucy. — Sur le terrain du futur abattoir, en creusant le sol pour l'établissement d'une cave, les terrassiers trouvèrent une douzaine de squelettes, disposés sans ordre, sans orientation, sur plusieurs couches, comme s'ils avaient appartenu à des cadavres jetés pêle-mêle à la suite d'un combat meurtrier ou d'une épidémie. Aucune trace de cer-

cueils, aucun bouton d'uniforme n'ont été trouvés dans le voisinage.

Une partie de ces squelettes était d'une grande friabilité ; d'autres, au contraire, sont parfaitement conservés et semblaient avoir appartenu à des personnes jeunes et robustes Un seul squelette, de petite taille, pouvait être attribué à un adolescent.

Dans quelles circonstances ces inhumations insolites ont-elles eu lieu ? Ne serait-ce pas en 1814, à la suite du combat meurtrier du 14 février, lorsque les troupes russes de Winzingrode enlevèrent de vive force la porte de Laon malgré l'héroïque résistance de Rusca, qui commandait la Place et qui fut tué l'un des premiers sur les remparts ?

L'époque possible de l'inhumation pourra peut-être être fixée approximativement par l'état des quelques crânes qui ont été conservés. Peut-être aussi la continuation des travaux de terrassement permettra-t-elle de trouver d'autres indices ? J'ai pensé qu'il était bon de vous signaler dès maintenant ces premiers renseignements.

LES FORTIFICATIONS DE SOISSONS EN 1814

d'après un devis dressé par le service du Génie de la Place en 1817

(COMMUNICATION DE M. LECER)

En 1814, Soissons a subi quatre sièges qui, bien qu'ayant eu peu de durée, n'en ont pas moins laissé des marques profondes dans notre histoire locale.

Le 14 février, défendue par le général Rusca, la

Place était enlevée de vive force par des troupes de l'armée russe de Winzintgerode.

Le 2 mars, commandée par le général Moreau et attaquée à la fois par les troupes prussiennes de Bulow, arrivant par la rive droite de l'Aisne et par celle de Winzintgerode, qui se présentaient par la rive gauche, elle capitulait après un bombardement de plusieurs heures, sous la menace d'un assaut.

Le 5 mars, occupée par des troupes russes, elle repoussait une attaque de vive force des maréchaux Marmont et Mortier.

Enfin, à partir du 20 mars, défendue par le chef de bataillon Gérard, elle luttait victorieusement, d'abord contre une attaque brusquée, puis contre les opérations d'un siège régulier, de sorte qu'à la chute de l'Empire le drapeau tricolore flottait encore sur ses remparts.

Les principaux épisodes de ces sièges se trouvent rapportés en détail dans les histoires de Soissons, de Leroux et d'Henri Martin, mais jusqu'ici le manque d'une carte des fortifications de Soissons à cette époque ne permettait pas au lecteur de se rendre un compte précis des efforts de la défense et de l'attaque. Grâce à l'obligeante intervention de M. le général de Castelnau, commandant la subdivision, j'ai pu avoir à ma disposition un vieux plan qui comble cette lacune. C'est un levé à l'échelle du $\frac{1}{1000}$, exécuté en 1817 par le Service du Génie de Soissons et faisant actuellement partie des archives de la Chefferie de Compiègne. Ce document, fatigué par un long usage, est peu lisible : il ne pourrait être reproduit par la photographie. J'en ai fait un décalque, hélas, bien imparfait, mais qui peut cependant donner une idée assez exacte de ce qu'était l'enceinte fortifiée de Soissons à cette époque. Ce levé est postérieur de trois ans à

l'époque des sièges, mais entre la chute de l'Empire et l'année 1817, les remparts ne subirent aucune modification : on ne savait, pendant cette période, si la Ville resterait classée comme place de guerre, et l'on s'était abstenu de toucher à son enceinte fortifiée. Le levé du Génie nous donne donc la situation des remparts telle qu'elle se trouvait être à la fin de l'invasion de 1814.

Ce levé, qui comporte également le plan de la Ville proprement dite, permet aussi de reconnaître les principaux changements qui ont été apportés dans la disposition et dans l'appellation des rues, places et monuments de Soissons entre 1817 et l'époque récente où la disparition des remparts a transformé notre vieille cité resserrée dans son enceinte fortifiée en une ville ouverte qui s'étend chaque jour davantage. Le relevé de ces changements fera l'objet d'une note particulière qui prendra place à la suite de notre étude.

A défaut d'une copie du levé du Génie, copie qu'il aurait été impossible de prendre par la photographie, nous l'avons déjà dit, nous profiterons de la *gravure de Poincellier*, datée de 1747, dont une réduction accompagnera notre Bulletin de 1908. Cette gravure, si intéressante pour nous en raison des renseignements précieux qu'elle nous donne sur le Soissons du milieu du XVIIIe siècle, ses églises, ses monuments, ses abords, etc., nous permettra, pour notre étude spéciale, de retrouver l'emplacement relatif des diverses parties de l'enceinte que nous aurons à décrire. De simples croquis, reportés sur une planche à part, reproduiront quelques détails tirés du plan du Génie, entre autres les procédés de fortune employés pour défendre les trois portes de la Ville.

HISTORIQUE DE L'ENCEINTE DE 1814

L'origine de cette enceinte remontait au milieu du XVIe siècle. C'était l'amiral Coligny qui avait été chargé de l'organiser vers 1552, lorsqu'on se décida à incorporer dans la place l'Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, ainsi que le faubourg Saint-Martin et, en même temps, à remplacer les anciennes murailles à tourelles, non doublées de terrassements, par des murs terrassés susceptibles de mieux résister au canon de l'attaque et dont le tracé bastionné permettait d'installer l'artillerie de la défense.

Les travaux de Coligny furent naturellement une création dans la partie nouvelle de l'enceinte, c'est-à-dire sur le front Sud et dans la partie Sud-Ouest et un remaniement plus ou moins complet sur tout le reste. L'enceinte avait reçu, soit à la même date, soit au cours des années suivantes, le complément indispensable de nombreux ouvrages extérieurs : redans, ravelins, lunettes, etc. Le *plan sommaire* que donne *Leroux* à la page 160 du deuxième volume de son histoire de Soissons et la vieille *gravure d'Abel Beraut* qui représente un épisode du siège de Soissons par l'armée royale, en 1617, nous permettent d'apprécier la force de résistance dont la Ville était capable vers le milieu du XVIIe siècle.

Mais en 1660, en raison de l'annexion récente à la France de l'Artois et d'une partie de la Flandre et du Hainaut, Soissons ayant été jugée trop éloignée de la nouvelle frontière pour continuer son rôle de place de guerre, on lui enleva son armement. (Aujourd'hui, on dirait : on la déclassa.) Ses ouvrages extérieurs furent successivement rasés et aliénés, ses anciens remparts, dégarnis d'une partie de leurs

parapets, dont les terres furent jetés dans les fossés, se convertirent en promenades publiques, des constructions particulières s'édifièrent sur les anciens terrains militaires et même sur les glacis à courte distance des remparts.

Telle était devenue, à la suite de transformations successives, l'ancienne place forte de Soissons, quand le coup de foudre de 1814 l'amena à remplir de nouveau le rôle de forteresse.

Cet exposé, peut-être un peu long, terminé, procédons à la visite de fortification en commençant par le bastion numéro 1, situé à l'angle sud-est de la Place. Nous examinons successivement les fronts Sud, Ouest, Nord et Est, et nous terminerons par la couronne de Saint-Vaast.

Front Sud

Le *bastion numéro 1,* dénommé également bastion de l'*Arquebuse ou de Crise*, se trouvait naturellement défendu sur sa gauche par la rivière d'Aisne qui n'était qu'à 200 mètres de lui. De front il était couvert par la Crise et par les oseraies qui la bordaient sur une assez grande étendue ; sa face droite n'était embarrassée d'aucun obstacle.

La carte de Poincellier (1747) représente l'Aisne comme baignant la muraille de la face gauche du bastion ; il y a là une erreur probable, car on ne peut guère supposer qu'entre 1747 et 1817 le lit de la rivière ait été déplacé. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1814 une bande de terrain séparait l'Aisne de la fortification ; en effet, Leroux, dans son histoire de Soissons, raconte qu'au cours du troisième siège (la ville défendue par les Russes) des tirailleurs de la division Christiani, après un combat dans le faubourg Saint-Crépin, *se glissèrent entre le*

bastion de l'Arquebuse et la rivière, dépassèrent la Tour du Diable, escaladèrent la muraille peu élevée qui continuait la fortification (le petit rempart) et s'avancèrent ainsi jusqu'au pont. Cet épisode ne se serait pas produit si l'Aisne avait alors baigné la face gauche du bastion.

Porte de Reims. — Le bastion suivant, le numéro 2, est à 600 mètres plus à l'Ouest. Entre ces deux saillants régnait donc une longue courtine dont la partie moyenne était totalement dépourvue de flanquements, et c'était là justement que se trouvait une des entrées de la ville, la porte de Reims.

L'enceinte de 1552 avait comporté en avant de la Porte de Reims, une demi-lune qui croisait ses feux avec ceux des deux bastions voisins. Cette demi-lune est indiquée sur le plan de Poincellier. Mais, en 1814, elle avait disparu et l'entrée de la ville se serait trouvée à la merci du premier détachement ennemi qui s'y serait présenté si le général Rusca n'avait pris la précaution de la faire couvrir par un tambour en palissades flanqué de deux parapets d'infanterie qui dirigeaient leurs feux, l'un sur la route de Reims et l'autre sur celle de Château-Thierry. Ces travaux complémentaires de fortifications passagères figurent encore sur le levé du génie en 1817 ; mais ils n'avaient pas empêché la Porte de Reims d'être l'un des points les plus faibles de l'enceinte, et c'est là justement que se portèrent les premiers efforts des assiégeants au deuxième, au troisième et au quatrième siège de 1814.

Le *bastion numéro 2*, bastion *de la Bergerie ou de Crise*, avait été autrefois couvert par une demi-lune qui, bien avant 1814, avait eu le sort des autres ouvrages extérieurs : elle ne figurait déjà plus sur le plan de 1747.

Au cours du quatrième siège, ce bastion fut le théâtre d'une lutte épique dont il est peut-être utile de rappeler ici les principales phases.

La Place avait été investie le 20 mars. Du 20 au 23, le commandant Gérard avait défendu pied à pied les faubourgs de Saint-Crépin et de Crise ; très inférieur en forces, il n'avait pu, malgré les tentatives les plus énergiques, empêcher son adversaire d'en rester maître et de s'y retrancher solidement. Le bombardement de la Place avait été commencé dès le 22 et, le 23, des batteries de siège avaient été établies au Moulin de la Buerie, à 400 mètres de la face droite du bastion. Le même jour, un parlementaire, qui s'était présenté au nom de l'assiégeant, avait été éconduit. Devant la fermeté de la résistance, l'assaillant s'était alors décidé à faire un siège régulier et, pendant la nuit du 23 au 24, il avait fait creuser devant le bastion de la Bergerie des boyaux de tranchée qu'il occupa le 24 et qui rendirent intenable le terre plain du bastion.

Paralysé dans ses moyens de défense, Gérard passa à l'offensive et, dans une vigoureuse sortie exécutée la nuit suivante, il refoula les troupes ennemies qui occupaient le faubourg Saint-Christophe, ainsi que les glacis voisins de la Bergerie, et il détruisit les tranchées et les divers abris, habitations, clôtures, etc., qu'occupait l'ennemi. Les murs crénelés du faubourg de Crise, seuls, arrêtèrent l'élan des troupes françaises qui rentrèrent en ville, fières de leur expédition.

L'ennemi répara de son mieux les dégâts occasionnés par la sortie et reprit ses travaux d'approche. Le bombardement devint plus intense, les zigzags des tranchées se rapprochèrent du bastion et les échelles destinées à l'assaut furent ostensiblement amenées.

Gérard attendait l'attaque de pied ferme et déjà il avait établi, à la gorge du bastion, la coupure qui devait lui donner une seconde ligne de défense.

Le 17 mars, un second parlementaire se présentait; il n'eut pas plus de succès que son prédécesseur : Gérard avait déclaré qu'il ne correspondrait avec l'ennemi que par le canon, et il tint parole.

Pendant la nuit du 27 au 28, l'assiégeant avait couronné presque en entier le haut de la contrescarpe.

Pour répondre à l'imminence du danger, Gérard fit une nouvelle sortie, composée, cette fois, de troupes de trois armes. Le canon de l'assiégeant, établi dans les moulins de Crise, prit part à la lutte et arrêta les colonnes soissonnaises, mais celles-ci, avant de rentrer en ville, avaient pu continuer l'œuvre de destruction commencée à la sortie précédente. Le 29, un troisième parlementaire est renvoyé sans être reçu.

Pendant la nuit du 29 au 30, nuit très obscure, l'assiégeant était descendu dans le fossé où il avait construit, en gabions et en fascines, un chemin couvert aboutissant au mur d'escarpe. Ce travail n'avait pu être achevé faute de temps, mais le bois nécessaire avait été amené à pied-d'œuvre. Le 30 après-midi, Gérard fit jeter du haut du rempart, sur cet amas de bois, des fascines enflammées qui le réduisirent en cendre. Ce nouveau danger était encore écarté.

Le matin du 31 mars, surprise ! Les abords de la Place se trouvent dégagés et les troupes ennemies se sont retirées sur les hauteurs voisines. Gérard ne cherche pas la clef de ce mystère ; les glacis sont libres, il y envoie, sans perdre un instant, de forts détachements de travailleurs qui nivellent le terrain, et il reprend avec ardeur, les travaux de défense que le siège étroit qu'il vient de subir ne lui a pas permis

d'achever. Son ignorance des faits politiques qui se passaient à Paris eurent ainsi la conséquence bizarre suivante, que cite Leroux et qui n'est pas pour nous déplaire : « *Le dimanche de Pâques, huit jours après que le Sénat et le Corps législatif avaient prononcé la déchéance de Napoléon, le « Domine salvam fac Imperatorem » retentissait encore dans la cathédrale de Soissons.* »

Aujourd'hui, derrière l'emplacement qu'occupait autrefois le bastion de la Bergerie, se trouve une amorce de rue nouvellement tracée qui, du boulevard Jeanne-d'Arc, se dirige sur le mur d'enceinte de l'ancienne Abbaye de Saint-Jean. *C'est la rue du Commandant Gérard.* Saluons dans son nom la mémoire de ce jeune et valeureux officier qui, en 1814, épargna à notre cité les désastres d'une prise de vive force et la honte d'une capitulation.

Vient ensuite le *bastion numéro 3 ou de Saint-Jean.* Ce bastion était garni d'un cavalier. Il n'a joué aucun rôle signalé dans les sièges de 1814.

Là s'arrête le front Sud de l'enceinte.

Abords. — Les abords de la Place, devant le front Sud, sont indiqués, sur le plan du Génie, comme presque complètement dégarnis de constructions sur une profondeur de deux cents mètres environ. La situation était évidemment toute différente au commencement de 1814, et ce sont les commandants successifs de la Place qui ont ainsi fait le vide sur les glacis et en avant d'eux.

Certains chemins marqués sur le plan comme traversant les glacis ont disparu lors de la construction de l'enceinte de 1822. Ce sont : un chemin de cinq mètres de largeur qui, de la pointe du bastion Saint-Jean, aboutissait au chemin du Tour de Ville, près de

la route de Paris, et qui se prolongeait au delà, sous le nom de *Vieux Chemin de La Ferté-Milon.* Cette dernière partie du chemin existe encore aujourd'hui. C'est le chemin vert non entretenu qui va passer près de la ferme de Vauxbuin et qui se prolonge sur Courmelles.

Un autre chemin de huit mètres de largeur, partant du milieu de la face gauche du même bastion, descendait sur le chemin actuel du Tour de Ville, près d'un rentrant proche de la propriété de M. Henry. Au même point débouchait également un sentier qui venait de la pointe du bastion de la Bergerie. Ce sentier avait été respecté par les travaux de terrassements de 1822, et ce n'est qu'à une époque toute récente que la Municipalité de Soissons l'a aliéné et en a cédé le terrain aux propriétaires riverains.

FRONT OUEST

Le premier bastion qui se présente sur le front Ouest est le *bastion numéro 4 ou bastion Myon.* Le rempart, en cet emplacement, étant en contre-bas de la colline Saint-Jean, on avait, dès la construction de l'enceinte, en 1552, renforcé le bastion Myon d'un ouvrage à cornes qui s'avançait jusqu'à la route de Paris, alors plus rapprochée des flèches de Saint-Jean qu'aujourd'hui. Cet ouvrage à cornes avait lui-même été couvert par un redan établi au-delà de la route de Paris. Le désarmement de 1760 avait fait disparaître ces ouvrages extérieurs et, en 1814, la ligne de défense ne dépassait pas le bastion. Mentionnons cependant qu'à cette époque, en deçà et à courte distance du bastion, se trouvait un cavalier très élevé dont le canon dominait et battait les hauteurs de la colline Saint-Jean. Ce cavalier, conservé dans la

fortification de 1822, forme encore aujourd'hui un massif de terre considérable qui fait partie des dépendances du pensionnat de jeunes filles de la Croix.

Les ingénieurs militaires de 1822 avaient rétabli l'ouvrage à cornes de Myon et dans des proportions plus considérables : son glacis s'étendait du côté de l'ouest jusqu'au delà de la route de Paris et, en conséquence du développement donné à la fortification, la route dut être déplacée en ce point.

C'est là l'origine de la courbe très accentuée que fait actuellement la route de Paris entre la rue d'Héricourt et le passage à niveau du chemin de fer de Compiègne. Ajoutons que le bastion Myon ne paraît avoir rempli aucun rôle particulier important en 1814.

Le fossé de la Place recevait, un peu au nord du bastion Myon, les eaux de la fontaine du même nom : ces eaux, après avoir formé deux petites mares successives, continuaient à s'écouler au fond du fossé où elles formaient une cunette qui se déversait dans l'Aisne vers l'entrée du Mail.

Le *bastion numéro 5, bastion Saint-Remi* présente sur le plan de 1817 une particularité : le tracé de sa partie droite manque. Cette fraction du rempart avait, en effet, été enlevée le 13 octobre 1815, par l'explosion du magasin à poudres établi dans cette partie du rempart, et ce n'est qu'en 1818, c'est-à-dire postérieurement à l'époque du levé du plan, qu'elle fut reconstruite.

Nous arrivons à la *Porte de Paris.*

Lors de la création de l'enceinte, en 1552, cette entrée de la ville avait été couverte par un ravelin auquel, plus tard, Mayenne avait ajouté une contre-garde en terre ; mais en 1774 (la date en est indiquée dans Leroux), le ravelin et sa contre-garde avaient

été rasés jusqu'au niveau du sol et les fossés avaient été comblés.

En 1814, une palissade, du genre de celle que Rusca avait établie à la porte de Reims, couvrait cette entrée de la ville et le commandant Gérard, avant le quatrième siège, avait certainement accumulé en avant de ce passage, qui lui servit de point d'appui pour opérer ses sorties, le plus grand nombre de moyens de défense possible. De tout cela, il ne restait, en 1817, d'autre vestige que le parapet qui, du côté gauche, flanquait le fossé de la fortification dans la direction du bastion Saint-Remi.

Le dernier bastion du front Ouest est le bastion numéro 6. Leroux raconte qu'au moment du premier siège de 1814, la courtine qui séparait ce bastion de la Porte de Paris avait son fossé tellement encombré de décombres divers qu'en certains points voisins du bastion, la profondeur en était réduite à deux mètres, ce qui permit à une partie des troupes de la défense de s'échapper dans la campagne, malgré l'occupation du poste de la Porte de Paris par l'ennemi.

Pendant aucun des sièges de 1814, cette courtine ne fut pas particulièrement attaquée, pas plus, du reste, que le bastion numéro 6 qui lui fait suite ; mais ce bastion, qui est également nommé *bastion de l'Evangile*, a pour nous un intérêt historique tout particulier qui mérite que nous nous y arrêtions un instant. Sa construction, au moment de l'établissement de l'enceinte de 1552, avait absorbé deux monuments anciens de la ville : la *Tour de l'Evangile et l'Eglise de Notre-Dame-des-Vignes*.

Les ingénieurs militaires de l'époque avaient conservé la tour, ce qui était alors sans grand inconvénient au point de vue de la défense de la Place et ils n'avaient abattu que la partie supérieure de

l'église, laissant sa partie inférieure noyée dans le parapet. Leurs successeurs de 1822, mus sans doute par le même sentiment de conservation, ayant été forcés d'abattre la tour, en raison des effets de l'artillerie moderne, en respectèrent également la base qui resta de même dissimulée dans le terrassement. Aussi lorsque, vers 1886, après le déclassement de la Place, les remparts furent rasés, vit-on émerger de nouveau les ruines très bien conservées de ces deux débris précieux. Hélas ! leur apparition fut de courte durée : on vendit bientôt, comme matériaux de démolition, ces témoins si intéressants de notre histoire locale et le sol lui-même fut compris dans les terrains mis à la disposition des particuliers.

Inutile d'ajouter que la Société archéologique de Soissons n'a pas été consultée en cette circonstance.

Le bastion de l'Evangile, d'assez grande superficie, possédait un parapet solide et une longue traverse.

ABORDS

Devant le front Ouest, il restait encore, en 1817, longeant la contrescarpe un mur qu'on peut supposer être le débris de la clôture du *Parc de la Tournelle*, parc qui avait été occupé par l'assiégeant pendant le quatrième siège de 1814 ; et, en avant de la Porte de Paris, le groupe des bâtiments de la *Poste aux Chevaux*. D'après Leroux, ces bâtiments avaient été rasés par Gérard au moment du quatrième siège de 1814; rebâtis aussitôt après la guerre, ils avaient failli être de nouveau démolis en 1815, pendant les Cent Jours, également par Gérard qui, devenu colonel avait repris le commandement de la Place. Le général Drouot s'y était opposé.

D'autres constructions, que nous voyons figurer çà et là éparses sur les glacis du plan de 1817, bien que non mentionnées par Leroux, doivent probablement leur existence à des circonstances analogues.

De la porte de Paris partaient, comme aujourd'hui, les routes de Paris et de Compiègne.

Du même point se dirigeait, vers le Nord, le chemin de Saint-Crépin-en-Chaye.

Sur la route de Compiègne, la place demi-circulaire, dénommée *Marché aux Chevaux*, n'existait pas. Il en était de même du chemin qui, de ce point, va à Saint-Crépin (rue du Château-d'Albâtre). Enfin, vis-à-vis cet emplacement, le chemin qui se dirige sur Maupas est alors appelé la vieille route de Paris ».

FRONT NORD

Le front Nord va du bastion de l'Evangile à celui de Saint-Pierre-à-la-Chaux dont l'emplacement est marqué aujourd'hui par le magasin du service de la Voirie (ancien magasin à poudre dans l'enceinte de 1822).

Son tracé irrégulier, composé d'angles nombreux servant au flanquement de ses diverses parties, n'appartient pas au système bastionné. Ce front est donc de construction antérieure à 1552 et, à cette date, on aurait simplement doublé d'un terrassement la vieille muraille d'enceinte et on aurait augmenté sa force défensive en la couvrant de deux vastes redans qui sont figurés sur le plan de Leroux. Ces redans avaient disparu depuis longtemps en 1814.

Le front Nord de l'enceinte de 1822, celui dont nous voyons raser en ce moment les derniers débris, tout en s'appuyant comme le précédent sur le bastion de l'Evangile et sur celui de Saint-Pierre-à-la-Chaux, avait été reporté fortement en avant dans sa

partie centrale où un bastion complémentaire avait été ajouté. Il s'est alors produit un vide entre la ville et le nouveau rempart : c'est ce long bassin qui a donné asile au Jeu de Paume et au jardin des Archers.

Au sud de ce bassin, c'est-à-dire du côté de la ville, il existe encore aujourd'hui une longue suite de vieilles et hautes murailles servant de clôtures à des propriétés particulières et qu'à leur aspect d'anciens remparts on pourrait prendre pour le mur d'enceinte qui a précédé la fortification de 1822. Le plan de 1817 nous montre qu'il n'en est rien, car ce plan donne à la fois les vieilles murailles en question et la courtine en zig-zag qui a précédé l'enceinte de 1822. D'où proviennent ces murs de clôtures ? La question est peut-être assez intéressante pour que nous allions l'étudier sur place lors de l'une de nos prochaines promenades archéologiques.

Remarquons, en passant, qu'un saillant, très peu marqué, du front Nord, situé dans le voisinage de l'issue de la rue Bara, porte le numéro 7 comme s'il était un bastion ; je signale cette particularité sans l'expliquer.

Le bastion suivant, le numéro 8, ou bastion de Saint-Pierre-à-la-Chaux, n'a pas non plus le tracé régulier des autres bastions de la Place, attendu qu'il n'a ni faces ni flancs proprement dits. Le plan nous le montre muni d'un cavalier de 10 mètres d'élévation, comportant une batterie dirigée partie vers le Nord-Est et partie vers l'Est. Cette batterie avait donc, entre autres, la mission de battre les abords de la porte de Laon, abords si mal protégés, nous le verrons plus tard, lors du premier siège de 1814. Elle était probablement l'œuvre du commandant Gérard et avait été établie, soit en vue du quatrième

siège, soit seulement en 1815 pendant les Cent Jours.

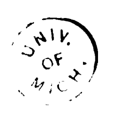
Un cavalier avait déjà été élevé à cet emplacement à l'époque de l'établissement de l'enceinte de 1552, et c'est même sa construction qui avait amené *la disparition du prieuré de Saint-Pierre-à-la-Chaux* et la destruction d'une partie de son église. Mais, après le désarmement de 1660, le cavalier était devenu un simple tertre agrémentant la promenade des remparts (grand plan de Soisssons d'une date un peu antérieure à l'époque révolutionnaire existant au Musée de la Ville.) Le tracé de l'église Saint-Pierre figure sur le plan du Génie.

Abords. — Du côté Nord, aucune construction ne gênait la défense.

FRONT EST

Le front Est, qui longe la rivière d'Aisne, n'avait en 1814, de fortifications qu'à ses deux extrémités : sa partie centrale, entre le Palais de la Sénatorerie (Hôtel de Ville actuel) et le Pont n'avait plus, pour la couvrir, le mur crénelé qui l'avait défendue dans le principe, mur crénelé que la fortification de 1822 rétablit.

De la fortification de gauche (Nord) subsistait seulement en 1814 un mur terrassé dont le fossé, en partie comblé, servait de *Jeu de Paume.* Le petit bras de l'Aisne, qui jadis avait été utilisé pour la défense à son extrémité inférieure (Nord) (voir la gravure représentant le siège de Soissons par l'armée royale en 1617), n'existait plus et l'accès des abords du pont par des troupes venant du Mail semble avoir été facile. Cependant le plan du Génie indiquant l'existence devant le mur Nord du jardin de la Sénatorerie, d'un long et étroit fossé rempli d'eau,


UNIV.
OF
MICH.

peut laisser croire qu'à cet emplacement, une barrière avait été établie en 1814 pour fermer le passage.

Du côté opposé, la fortification comprenait une muraille continue qui, faisant suite au mur du bastion de l'Arquebuse, allait rejoindre le pont. La *Tour Lardier* ou *Tour du Diable* faisait partie de cette fraction de l'enceinte. Nous avons eu l'occasion de signaler plus haut qu'au cours du troisième siège, un détachement appartenant aux assiégeants, s'était glissé entre la fortification et la rivière et avait abordé le pont. Certainement, le commandant Gérard avait pris, avant le quatrième siège, les précautions nécessaires pour empêcher le renouvellement d'un épisode semblable, mais le levé de 1817 ne donne aucun indice des dispositions prises.

La *Tour Lardier*, dont nous venons de parler, avait appelé autrefois l'attention de notre regretté collègue M. Collet qui, dans une note figurant au onzième volume de la troisième série du *Bulletin*, se demandait où pouvait bien être cette tour. Le plan du génie répond à cette question : la tour était à l'angle Sud-Est de la *petite rue de la Tour*. Mais cette rue ayant été élargie en 1846 (c'est M. Collet qui nous l'apprend), par un recul de sa face Sud, la tour a disparu et son emplacement s'est trouvé faire partie de la rue elle-même. Actuellement, à l'angle Sud-Est de la rue de la Tour, se trouve greffée sur l'ancien mur d'enceinte une saillie rectangulaire que l'on pourrait croire un reste de l'ancienne tour. C'est simplement une addition faite en 1846, probablement pour rendre au mur le flanquement que lui procurait précédemment la tour disparue.

Mais c'était principalement par son centre, par le

pont, que le front Est du corps de place était abordable et, lors du premier siège, c'est par là que les troupes russes pénétrèrent dans la Ville.

Avant le deuxième siège, des précautions avaient été prises pour isoler la place proprement dite du faubourg Saint-Vaast, et l'on avait préparé la rupture du pont et fait créneler les maisons faisant face à Saint-Vaast. Ces préparatifs avaient été inutiles puisque le général Moreau avait capitulé après un premier bombardement sans utiliser tous ses moyens de défense.

FAUBOURG SAINT-VAAST

Le faubourg Saint-Vaast était défendu par un ouvrage à couronne composé de trois bastions : celui de gauche, numéroté 11, appelé *bastion Saint-Julien* ou de *Ponsenac* ; celui du centre, numéroté 10, et appelé *bastion Saint-Vaast* ; enfin celui de droite, le n° 9, appelé *bastion de Saint-Médard*. Le premier de ces bastions était dans le prolongement de la rue Porte-Crouy ; le second, dans le prolongement de la rue de Saint-Vaast (au delà de l'emplacement de l'Usine à Gaz), et le troisième avait sa capitale marquée par l'axe de la rue nouvelle de « Claude-Dormay ».

L'ouvrage à couronne de Saint-Vaast avait également comporté autrefois une demi-lune devant chaque courtine et une vaste place d'armes qui barrait la route de Laon entre la pointe du bastion Saint-Julien et la rivière. Au commencement de 1814, ce complément de défense n'existait plus, les remparts étaient dégarnis de leurs parapets et exposés aux vues de l'extérieur. Ajoutons que la muraille, mal entretenue, en laissait l'escalade possible en divers points et, comme nous l'a rappelé dernièrement notre collègue, M. Brucelle, que l'auberge du « Point

du Jour », établie près de la porte de Laon, avait des fenêtres dominant le terre-plein du rempart.

C'est dans ces conditions de défense si défectueuses que le *général Rusca,* commandant la place lors du premier siège, reçut le 14 février l'attaque de vive force de l'armée russe de Winzingerode. La succession des épisodes de cette fatale journée ne peut surprendre personne : Rusca tué sur le bastion Saint-Julien dès le commencement de l'action ; les boulets et les biscaïens de l'ennemi balayant les remparts voisins qu'ils prenaient de front et de flanc pendant que quelques tirailleurs russes, postés à l'étage supérieur de l'auberge du Point du Jour, fusillaient les défenseurs à courte distance et que les sapeurs du même parti brisaient à coups de hache la porte de la ville. Et, pour compléter cet émouvant tableau, au même moment, un poste français établi derrière la porte de l'Echelle-Saint-Médard (poterne donnant accès au chemin de halage de la rive droite de l'Aisne, en amont de la ville), s'enfuyait apeuré sans tirer un seul coup de fusil, sans donner l'alarme, à la vue de quelques cosaques qui venaient d'escalader le rempart et qu'ils laissèrent ouvrir la poterne à leurs camarades de l'extérieur.

Ces poltrons de la porte de l'Echelle méritent nos plus sévères malédictions ! Mais étaient-ce bien des soldats ? N'étaient-ils pas plutôt de ces conscrits ou de ces anciens soldats appelés ou rappelés de la veille et jetés hâtivement dans les rangs sans avoir subi préalablement la préparation morale indispensable pour transformer un citoyen en un soldat prêt au sacrifice et chez lequel l'instinct de la conservation a été étouffé par l'esprit du devoir ?

Mais cette réflexion philosophique m'écarte de mon sujet : je m'empresse d'y revenir.

L'état déplorable de la fortification du faubourg Saint-Vaast avait été quelque peu amélioré dès avant le deuxième siège : les maisons extérieures voisines de la porte de Laon avaient été rasées et les parapets en partie rétablis sur les remparts. Aux approches du quatrième siège, on avait fait davantage. Le commandant Gérard, qui avait décidé de faire de Saint-Vaast le réduit de sa défense, au cas où l'enceinte de la ville proprement dite, trop étendue pour être solidement occupée sur tout son pourtour, viendrait à être forcée, s'était sérieusement préparé à cette éventualité. Un parapet continu couronnait les remparts de Saint-Vaast ; des traverses y étaient jointes ; le rù de Saint-Médard, barré sous la porte de Laon, avait mis plusieurs pieds d'eau dans les fossés ; les murs bordant la rivière, face à l'ouest, avaient été crénelés, et leurs pieds étaient protégés par une palissade. Enfin, la rupture éventuelle du pont était assurée.

A ces précautions minutieuses marquant la ferme volonté de pousser la résistance jusqu'à son extrême limite, ne reconnaissons-nous pas notre commandant Gérard du bastion de la Bergerie ?

De ces préparatifs, on ne retrouve, sur le plan de 1817, qu'une partie du tambour en palanque qui défendait l'entrée de la porte de Laon, ainsi que les parapets et les travaux du rempart.

Abords. — Les abords de la couronne de Saint-Vaast n'ont subi que peu de modifications lors de la construction de l'enceinte de 1822. Ils avaient donc, en 1814, à peu près le même aspect que celui que nous leur avons connu en 1885, au moment du déclassement de la place.

Notre examen des fortifications de Soissons en 1814, telles que le plan de 1817 nous a permis de

les reconstituer, est terminé ; peut-être avons-nous le devoir de résumer ici notre impression générale.

En 1814, Soissons, depuis une cinquantaine d'années, avait cessé d'être une place forte régulière, mais son enceinte proprement dite était encore debout ; aussi, devant l'imminence du danger, s'était-on efforcé de la remettre en état de remplir, au moins momentanément, la mission défensive qui allait lui incomber. A la hâte, on avait couvert les trois entrées de la ville de palissades appuyées à des levées de terre ; la porte de Reims, considérée comme plus particulièrement exposée, avait eu ses abords débarrassés des constructions diverses qui auraient gêné le tir rapproché de la défense, et quelques travaux de terrassement avaient été commencés sur les remparts. C'est là tout ce qui avait pu être fait jusqu'au 14 février, jour où Winzingerode, débouchant de Crouy, attaqua la place de vive force. Le général Rusca, commandant les troupes de la défense, n'avait pu que se faire tuer noblement sur le bastion attaqué.

Quelques jours plus tard, le 2 mars, le général Moreau, investi à son tour du commandement des troupes de la défense, après avoir eu à sa disposition une semaine entière pour améliorer la situation de la place, semblait en mesure de faire une résistance plus longue. Après avoir subi un bombardement de quelques heures il avait capitulé.

Le 5 mars, le général russe, qui occupait Soissons, sut y tenir tête aux deux maréchaux français qui l'y attaquèrent sans succès, malgré un combat acharné qui coûta de 800 à 900 hommes à chaque parti. Il marqua ainsi la faute capitale qu'avait commise Moreau en n'essayant même pas de prolonger sa résistance.

Enfin, le chef de bataillon Gérard, qui prit en dernier lieu le commandement, a donné la mesure de ce que peut un chef énergique que les difficultés grandissent au lieu d'abattre, et il eut la gloire de conserver jusqu'à la fin de la guerre la place presque démantelée confiée à son honneur, et cela malgré la prudence, la rudesse et l'énergie des assiégeants.

Quatrième séance

6 avril 1908

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance de mars est adopté sans modifications, après lecture par le Secrétaire.

Ouvrages offerts

Bulletin historique du Diocèse de Lyon, Janvier-Février 1908, 9e année, 49.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome II, 1907.

Bulletin de la Société géographique de l'Aisne, 1908. Janvier-Février-Mars, n° 1.

Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, tome XXXII, 1908.

SAINT-AUBIN (Aisne), *Les Invasions de 1814, 1815 et 1870*. Conférence faite au cours d'adultes, par A. Cannot, maire.

Bulletin de la Société internationale de Musique, Section de Paris. Ancien Mercure Musical.

Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ile-et-Vilaine, tomes XXXVI-XXXVII.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie,

Sciences et Arts, du département de l'Oise, tome xx. 1re partie. Beauvais 1907.

Compte rendu des Séances de la Société académique du département de l'Oise, 1907.

Bulletin de la Société royale belge de Géographie, 31e année, 1907, no 6.

Annales de la Société zoologique et malacologique de Belgique, tome xxxxii, 1907.

A la suite de cette liste, M. le Président signale particulièrement les livres qui viennent d'être adressés à la Société par Mgr Péchenard, et dont il est l'auteur. Ces ouvrages ont pour titres : *Vers l'Action, Histoire de l'Abbaye d'Igny, Voyage de Reims à Jérusalem,* et enfin, *les Reliques de Saint-Remy de Reims.*

La Compagnie, très honorée de cette attention, charge M. le Président de transmettre ses remerciements à l'érudit donateur.

M. Bouchel offre à la Société différents tomes de l'almanach Matot-Braine, en échange de volumes du Bulletin. L'échange est accepté.

Communications et Travaux

M. le Président donne lecture de son rapport sur la promenade archéologique récente où la Société examina les vestiges des fortifications anciennes du nord de la ville.

Le Secrétaire présente, sur le Bureau, au nom de M. Scalabre, de Braine, divers objets rencontrés dans une sépulture néolithique, aux environs de cette ville. Ce mobilier de sépulture consiste : 1° en une hache de silex poli emmanchée, au moment de sa décou-

verte, dans un bois de renne, malheureusement brisé après l'extraction. On distingue cependant encore, sur la pierre, des fragments adhérents de cette monture ; 2° Un vase de terre grossière, de cuisson irrégulière, ayant tous les caractères de la poterie néolithique; 3° Deux crânes de squelettes de la sépulture et les débris de deux autres crânes ; 4° Un fragment des pierres du tombeau et une lame de silex. M. Blanchard lit, au nom de M. Scalabre, une lettre concernant cette découverte. Il le remercie vivement de son obligeante entremise en faveur du Musée.

M. Vauvillé qui avait appris par les journaux l'existence de cette sépulture, donne les renseignements qu'il a recueillis. Il accompagne sa communication d'une récapitulation des découvertes analogues de l'âge de pierre faites dans notre région.

M. Brucelle communique à la Société la copie de deux proclamations du maire de Crouy, Burel, du 31 décembre 1805 et du 2 janvier 1806. « La première, dit M. Brucelle, contient l'éloge de la vaccine et de l'Empire ; la seconde est un encouragement à boiser les terrains incultes ». La copie de ces proclamations sera déposée aux archives de la Société.

M. Blanchard donne lecture de deux notes, l'une sur une icone russe, l'autre sur un document relatif à une donation concernant l'église d'Ambleny, datée de 1633.

M. l'abbé Hivet communique une étude étymologique sur divers noms de la région.

M. Bouchel lit une note biographique concernant l'abbé Raizer, curé de Saint-Vaast à la Révolution.

Enfin, M. le Président signale un article d'un journal de Paris où il est fait mention d'une lettre

écrite à Soissons par Charles IX en 1570. Voici la teneur de cet article :

« Un visiteur français, en ce moment à Lisbonne, « nous fait part d'une curieuse trouvaille aux archives « nationales de la *Torre do Tumbo* (parto 2°, maço 248, « documento II). C'est une lettre du roi de France à « l'infant de Portugal pour lui demander la croix de « chevalier de l'ordre du Christ en faveur de « nostre « amé et féal conseiller, aumônier ordinaire, messire « Pierre de Ronsard, gentilhomme vendômois pour « l'honneur de vous et de la *République française* »... « Priant Dieu, très excellent et illustre prince, de « vous avoir en sa sainte garde. Escript à Soissons ce « XIIIe jour de novembre 1570.

« CHARLES. »

« La lettre est écrite sur la largeur d'une grande page « in-4°, en caractères dits « de civilité ».

« On sait qu'en 1570 la *République française* c'est « l'Etat français ; mais n'est-il point piquant de « voir cette expression sous la plume de Charles IX « sollicitant un honneur pour son poète qui « portait « aussi une couronne... » ?

Election de membre titulaire

M. Lucien Henry, présenté à la dernière séance, est nommé membre de la Société.

Présentation de membre nouveau

MM. Burel et Leloutre présentent la candidature de M. Waelès, comme membre titulaire nouveau.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD.


UNIV
OF
MICH.

TRAVAUX LUS EN SÉANCE

VISITE ARCHÉOLOGIQUE

Murs de clôture avoisinant le Jeu de Paume

(Communication de M. LECER)

Ainsi qu'il avait été convenu au cours de notre dernière séance, nous sommes allés, le 12 mars dernier, visiter ensemble les vieux murs de clôture des propriétés particulières qui bordent au Sud le large fossé dans lequel sont établis les jeux de Paume et d'Arc. Nous étions déjà convaincus que ces murailles étaient les restes d'une ancienne enceinte fortifiée, mais nous voulions les examiner en détail pour en acquérir la certitude et enfin, s'il était possible, déterminer leur âge.

Nous avons pénétré successivement dans toutes ces propriétés particulières et, presque partout, nous avons constaté que les murailles en question, construites en grand appareil, épaisses de plus d'un mètre à la base, étaient doublées, à l'intérieur, à cinq mètres de distance, d'un second mur moins épais et, qu'entre les deux murs était enfermé un bloc de terre. Les murs qui avaient appelé notre attention sont donc les faces extérieures de massifs terrassés maintenus entre deux murailles parallèles. Leur caractère de débris d'une vieille enceinte fortifiée ne

pouvaient faire aucun doute. Voici du reste le détail de nos observations :

En partant de l'Ouest, à la suite de l'Hôtel de la Subdivision (maisons du lieutenant-colonel Barbade, du 67e, et de M. Fitremann, juge au Tribunal civil), murailles et terrassements très bien conservés, passages voûtés traversant ce bloc à la façon de poternes. La partie supérieure de la construction, formant terrasse, est cultivée en jardin suspendu.

Maison voisine : Garde-meuble et habitation du commandant Ribert (ancienne maison de la Prairie). Le mur intérieur a disparu mais on retrouve la trace de son attache sur le mur d'une façade d'un bâtiment d'aile. Ce mur intérieur figure du reste sur le plan du génie en 1817. Naturellement le terrassement a disparu avec le mur.

Maison de notre collègue, M. Brucelle. Les deux murs existent, mais le mur intérieur est de trois mètres moins élevé que le mur extérieur et la terrasse se trouve abaissée d'autant. Là, sur la partie apparente des faces Sud des deux murs, nous avons constaté qn'on avait employé des matériaux de rencontre : pierres de toutes formes dont quelques-unes portent des traces de sculptures, briques, etc. Le sol de la terrasse et celui du jardin qui lui est contigü contiennent, nous a dit M. Brucelle, de nombreux fragments de poteries gallo-romaines : les ruines du château d'Albâtre semblent avoir contribué, pour une part, à la construction de cette portion de murailles.

Entre la rue Bara et la rue Frizebois, les murs de clôture des propriétés particulières sont de construction récente et n'ont rien de commun avec les vieilles murailles visitées précédemment.

Au-delà de la rue Frizebois et jusqu'à la rue de

Guise, les deux murs parallèles et le terrassement qui en remplit l'intervalle se retrouvent de nouveau. (Maison Desboves, aujourd'hui maison Baudoux).

Plus loin, aussitôt après la rue de Guise, une maison particulière (maison Mouton) a été établie sur l'emplacement même de la fortification ; mais aussitôt après, dans la propriété qu'habite Mgr Péchenard, le mur extérieur en excellent état de conservation, se retrouve et, derrière lui, la terrasse de 5 mètres de largeur. Le mur intérieur n'est plus apparent et les terres de la terrasse se raccordent avec le sol du jardin par un simple glacis. Postérieurement à notre visite, Mgr Péchenard voulut bien faire fouiller le sol à l'emplacement du bord intérieur de la terrasse pour y chercher les restes du mur, mais on n'y trouva d'autres traces que de nombreux fragments de pierres sans cohésion. Il y a lieu de supposer que l'ancien mur a été démoli à une époque récente lorsqu'on planta à sa place la belle route d'arbres qui ombrage la terrasse.

Là devait se terminer notre reconnaissance.

Un de nos collègues, M. Leloutre, nous signala alors que, lors de la récente démolition sur le port de vieilles maisons qui ont fait place à la Salle des Ventes, on avait pu voir un reste de terrasse du genre de celles qui nous venions de visiter, et, quelques jours plus tard, au retour de notre excursion de Muret, il nous entraîna à visiter les vieilles maisons voisines de la Salle des Ventes. Notre curiosité a été pleinement satisfaite : dans les deux maisons les plus proches de cette salle, nous avons retrouvé la terrasse et, dans l'une d'elles, les deux murs parallèles distants de 5 mètres.

Tout cela nous confirmait dans notre opinion relative à l'existence d'une ancienne muraille terrassée

ayant formée, à une époque très reculée, l'enceinte fortifiée de Soissons.

Quelle date attribuer à la création de cette enceinte ? C'est dans les documents écrits que nous chercherons la solution de cette question.

Le levé du génie établi en 1817 nous indique qu'à cette époque les murailles en question existaient conjointement avec l'enceinte fortifiée d'alors, enceinte qui remonterait au milieu du XVIe siècle. Elles sont donc antérieures à cette date. De combien ? Sont-ce ces murailles qui subirent le tir des bombardes royales qui, en 1414, produisirent en huit jours une brêche franchissable ? c'est probable : mais alors elles n'étaient certainement pas encore doublées du terrassement de 5 mètres dont nous constatons l'existence aujourd'hui ; ce terrassement a dû précèder de peu de temps la création de l'enceinte du XVIe siècle. Un renseignement donné par M. de la Prairie dans ses *Notes sur sa maison* (Bulletin 2e Sér., T. VI) nous confirme dans cette opinion. M. de la Prairie dit en effet que les premiers titres de propriétés de la dite maison, pour spécifier les tenants de l'immeuble du côté Nord, se servent de l'expression : « les murailles » et, qu'à partir de 1549, ils disent : « les remparts ».

Pendant que nous sommes dans le champ des conjectures, ne pouvons-nous pas ajouter que ces murs du vieux rempart soissonnais, encore en si bon état de conservation aujourd'hui, surtout du côté Nord, avaient probablement continué à être entretenus, même après l'établissement de l'enceinte de Coligny et qu'ils constituaient en arrière de celle-ci une seconde ligne de défense ?

C'est par ce point d'interrogation que je termine mon compte rendu ; dans nos études sur des sujets aussi anciens, il est sage de ne pas être trop affirmatif.

NOTE

SUR LA

Sépulture de l'Epoque Néolithique de la Roche-Braine

COMMUNICATION ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ
PAR M. F. SCALABRE, DE BRAINE

La sépulture est située sur le bord d'un promontoire de la colline au N. N. E. de Braine, dominant la vallée de la Vesle. Ce promontoire est le premier à gauche de la route allant vers Vieil-Arcy, à 5 à 600 mètres de cette route et à 1.800 mètres environ de Braine, à 140 mètres environ d'altitude. (Voir la carte d'Etat-Major). (L'altitude de Braine est de 54 mètres au pont de Reims.)

La tombe consistait en une pierre plate formant le fond ; du côté du chevet, par le haut seulement, de pierres dressées sur lesquelles reposait, inclinée, une grande pierre formant le dessus.

Elle est située sur la pente inclinée vers l'Ouest ; ses dimensions étaient la longueur des squelettes de taille ordinaire et, comme largeur, l'espace suffisant pour les contenir serrés les uns contre les autres.

Les quatre squelettes (et non trois) étaient placés côte à côte, les pieds vers le bas de la tombe dans le sens de la pente par conséquent, la face en l'air. Ils étaient complets ; toutes les parties étaient en place : les crânes avec les maxillaires possédant presque toutes leurs dents, les cages thoraciques, les vertèbres, les os du bassin, ceux des bras et des jambes. Ils ont été vus entiers.

Malheureusement les ouvriers les ont brisés ; la

plupart des débris ont été réenfouis sur l'emplacement.

Toutes les pierres composant le fond, le chevet et le dessus, ont été cassées en morceaux destinés aux chemins.

La petite hache est la propriété d'un des ouvriers (1). Elle était emmanchée en bout, dans un os plat percé d'un trou vers le milieu du grand côté. Elle a 72 millimètres de long, 52 millimètres en taillant et dépassait d'environ 22 millimètres l'emmanchure ; l'épaisseur est de 20 millimètres. Elle est en silex poli. Depuis la trouvaille, l'emmanchure, mise au sec derrière un poèle, est devenue friable et a été réduite en fragments. Il reste des traces très visibles de l'os sur un des côtés de la hache.

Le vase a été brisé également ; les fragments en ont été dispersés, comme le reste et enfouis sur l'emplacement. Depuis, en fouillant seulement à la surface, j'ai pu recueillir plusieurs de ces fragments, dont trois réunis forment un côté de la partie supérieure du vase et donnant une idée assez exacte de la forme de cette poterie en terre cuite grossière.

Les ossements, du moins ceux que j'ai pu voir entiers : un humerus, des femurs et tibias (brisés depuis), m'ont paru de dimensions ordinaires.

J'ai recueilli quelques débris laissés à la surface. La partie supérieure d'une boîte crânienne, recueillie également, brisée en trois parties qui se raccordent parfaitement, a été soumise à l'examen de la Société d'Anthropologie de Paris à la séance du 5 mars, par M. le docteur Paul Raymond et M. O. Vauvillé. Le tour mesure 50 centimètres.

Les quatre parties de crânes témoignent bien de la

(1) Elle a été recueillie par le Musée de Soissons ainsi que les crânes.

présence de quatre squelettes dans la sépulture de Braine, aucun des fragments osseux ne pouvant convenir pour compléter les parties en place, il sont bien distincts.

Le moins incomplet des crânes, celui qui a été soumis à la Société d'Anthropologie, paraît le mieux admettre l'adjonction du temporal (mis en place approximativement) qui, malgré la solution de continuité, doit lui appartenir.

Le second crâne, dans l'ordre « incomplet », est d'un volume moindre et a appartenu au squelette beaucoup plus petit que les ouvriers ont signalé.

Les deux autres parties se réduisent à quelques fragments et appartiennent à d'autres ; ils ne peuvent servir que d'indication.

Sauf le premier, tous les autres fragments osseux et le temporal, comme les derniers fragments de vase, sont dus à des recherches effectuées depuis la première communication faite à MM. O. Vauvillé et docteur Paul Raymond.

En même temps que les débris, j'ai découvert un petit silex taillé de 6 centimètres de long sur 2 ; mais, bien que trouvé exactement dans les terres de la tombe, il se peut qu'il ne fasse pas partie du mobilier funéraire de la sépulture.

La petite hache, le silex taillé, les fragments du vase remis à M. F. Blanchard, et les divers ossements que j'ai l'intention de lui faire parvenir, compléteront ces renseignements que je le prie de vouloir bien communiquer à la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons.

Braine, 16 mars 1908.

F. Scalabre.

Sépulture néolithique de Braine

(Communication de M. O. VAUVILLÉ)

Le journal *L'Argus Soissonnais*, du 23 février d r-nier, contenait un court article ayant pour titre : « Braine. Sépulture préhistorique », annonçant la découverte de squelettes humains de l'époque néolithique, avec une hache en silex poli, emmanchée dans un os perforé et des vases en terre.

Comme cette découverte me paraissait devoir être intéressante, j'écrivis de Paris, le 24 février dernier, à M. Lobjois, maire de Braine, pour le prier de vouloir bien avoir l'obligeance de me donner, ou de me faire connaître par d'autres personnes des renseignements sur huit questions que je posais, sur cette découverte.

Le 27 février, je recevais une lettre de M. F. Scalabre, de Braine, me donnant, sur la demande que M. Lobjois lui avait faite, des renseignements sur la sépulture en question, dont voici la copie :

« Les ouvriers, ignorant l'intérêt de cette découverte, ont généralement brisé les ossements et les vases en terre, la hache et l'emmanchure ont seulement été conservées. La sépulture se trouvait située sur le bord de la montagne, en forme de promontoire, au N. N. E. de Braine, au-dessus du château de la Roche, à gauche de la route allant à Vieil-Arcy, à 5 ou 600 mètres de cette route et à environ 1.800 mètres de Braine, à l'altitude de 140 mètres environ.

« Le monument funéraire consistait en une partie plate en pierres pour le fond, le tour était formé par d'autres pierres dressées. Il se trouvait sur la pente d'un terrain incliné vers l'Ouest ; ses dimensions

étaient de la longueur des squelettes, et, comme largeur, l'espace suffisant pour avoir contenu les quatre corps. Les cadavres avaient été déposés côte à côte, les pieds vers le bas de la tombe, la face en l'air, tous les ossements étaient encore bien en place de leur position anatomique. »

Quoique les ouvriers aient brisé la plus grande partie des ossements et les vases, M. Scalabre a pu recueillir une boîte crânienne brisée en trois parties et des fragments de vases en terre.

Toutes les pierres du fond et du tour de la sépulture ont été cassées en morceaux destinés à l'empierrement du chemin.

La hache en silex de la sépulture mesure 75 millimètres de longueur, 52 millimètres au taillant et 20 millimètres d'épaisseur, elle était emmanchée dans un os d'environ 20 centimètres de longueur totale, qui était percé vers le milieu d'un trou circulaire sur le grand côté plat pour recevoir le manche Il est regrettable que l'ouvrier ait mis cette emmanchure près d'un poêle pour la faire sécher, ce qui la rendit friable et la réduisit en morceaux.

D'après les fragments de vases recueillis par M. Scalabre, on voit qu'ils étaient du même genre que celui provenant du dolmen d'Argenteuil (Musée de Saint-Germain, salle 2, vitrine 9 et d'un autre de l'époque néolithique que j'ai découvert en 1887 dans une allée couverte de Montigny-l'Engrain. Sur ma demande, M. Scalabre m'a envoyé les trois fragments du crâne, je les ai présentés à la Société d'anthropologie de Paris, dans la séance du 5 mars, en parlant de la récente découverte de Braine ; comme il manquait à cette pièce dolichocéphale les temporaux, l'étude en devenait peu intéressante. Après avoir recollé ce crâne, sur la demande de M. Scalabre, je le lui ai renvoyé.

Observation au sujet de la découverte de Braine sur les allées couvertes de la région

Il me paraît intéressant de faire remarquer à la Société, au sujet de la récente découverte de la sépulture néolithique de Braine, qui se trouvait dans un monument funéraire, formé, tout le tour, par des pierres dressées et dont les objets trouvés ne laissent aucun doute pour en fixer l'époque, qu'elle doit se rapporter à la série des allées couvertes de la région, qui toutes se trouvaient, comme celle de Braine, sur le bord d'une montagne au nord ou au sud de la vallée de la rivière d'Aisne.

Voici les endroits où ont eu lieu ces diverses découvertes, comme je l'ai indiqué sur un plan, à l'échelle de 1 à 200.000, avec les numéros d'ordre des divers monuments :

1° Saint-Christophe-à-Berry (1) ; 2° Vic-sur-Aisne (2) ; 3° Saint-Pierre-les-Bitry (3), au nord de la rivière d'Aisne ; 4° Courtieux (4) ; 5° Croutoy (5) ; 6°, 7° et 8° Montigny-l'Engrain (6) ; 9° Ambleny (7) ; 10° Serches (8), qui se trouvaient au sud de la rivière d'Aisne, comme celle de Braine (N° 11).

Dans toutes les sépultures des allées couvertes,

(1) *Bulletin de la Société Académique de Laon*, T. IX, p. 20.

(2) *Bulletin de la Société*, volume de 1858, p. 53 à 63.

(3) *Bulletin de la Société*, volume de 1858, p. 53 à 63.

(4) *Bulletin de la Société*, volume de 1856, p. 249.

(5) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1903, p. 171.

(6) *Bulletin de la Société*, vol. 1856, p. 248. Age de pierre et les sépultures de l'âge du bronze du département de l'Aisne, par A. Wattelet, 1866.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, vol. 1887, p. 710.

(7) *Bulletin de la Société*, vol. de 1879.

(8) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1892, p. 576.

dont il vient d'être question, on n'a signalé que la découverte de deux haches en silex poli avec emmanchure : la première à Serches (1), ayant été mise dans une partie de bois de cerf, percé d'un trou pour recevoir le manche ; la deuxième, de la découverte récente de Braine, ayant été fixée dans un os, aussi percé d'un trou pour le manche.

Les sépultures de Serches et de Braine se trouvaient à environ 7.300 mètres de distance l'une de l'autre ; celles des numéros 1 à 9 étaient réparties sur une distance de onze kilomètres.

Des observations qui précèdent, il est permis de supposer que les habitants de l'époque néolithique, qui se trouvaient près de la vallée de la rivière d'Aisne, devaient avoir l'habitude de déposer intentionnellement leurs morts dans des monuments funéraires ayant été formés sur le bord des montagnes, comme les onze allées couvertes, dont il vient d'être question, paraissent bien le prouver.

Le dolmen de Vauxrezis se trouve presque aussi sur le bord de la montagne, comme les allées couvertes qui sont de la même époque.

On peut encore faire remarquer que les allées couvertes n'avaient pas une orientation régulière, ni pour les monuments funéraires, ni pour les squelettes qui s'y trouvaient. L'allée couverte de Vic-sur-Aisne, orientée du nord au sud, avait 4 mètres 30 de longeur, 1 mètre 20 de largeur et 1 mètre 30 de profondeur, elle contenait 42 squelettes, sur trois couches, dont la moitié ayant été déposé la tête contre le bout nord du monument, au contraire l'autre moitié ayant été placée la tête contre le bout sud.

A Courtieux où l'allée couverte avait 7 mètres de

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1892, p. 576.

longeur sur 2 mètres 20 de largeur, les squelettes se trouvaient placés en travers tête-bêche.

Le monument funéraire d'Ambleny, d'environ 10 mètres 50 de longeur sur 1 mètre 50 de largeur était orienté presque de l'est à l'ouest.

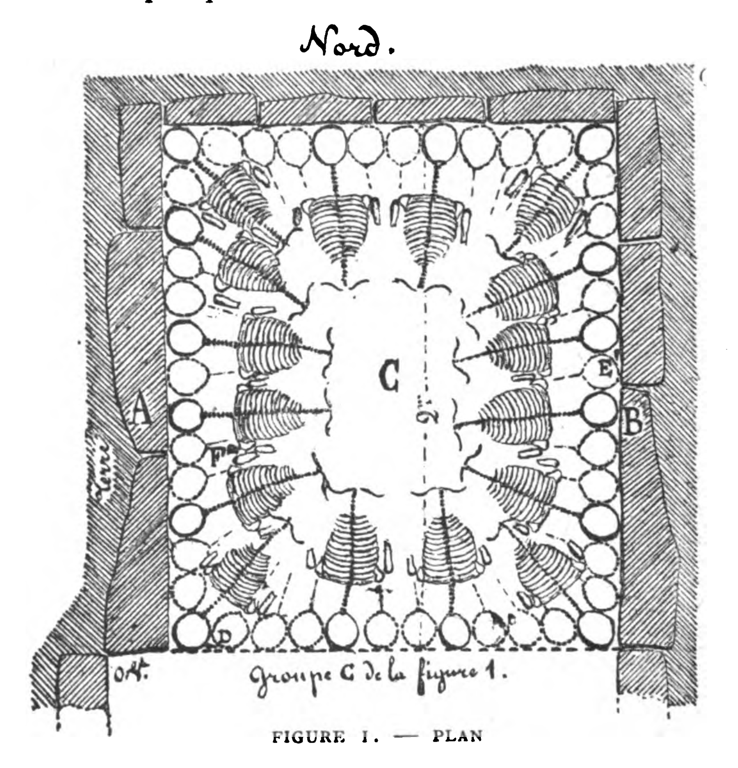


FIGURE 1. — PLAN

L'allée couverte que j'ai fouillé en 1887 sur Montigny - l'Engrain était orientée du nordau sud, comme celle de Vic-sur-Aisne ; la longueur qui était de 7 mètres 90 comprenait quatre parties de de diverses largeurs (1) l'une de ces parties d'une lon-

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*. vol. 1887, p. 711 et vol. 1905, p. 151.

gueur de 2 mètres sur 1 mètre 70 de largeur, contenait 48 squelettes, sur quatre couches, dont les cadavres avaient été déposés avec une régularité méthodique sur quatre directions : la première ayant la tête à l'est, la deuxième au nord, la troisième à l'ouest et la quatrième au sud, tous les ossements des pieds étaient vers le milieu, comme on peut en voir la disposition sur les croquis fig. 1 et 2, représentant le plan et la coupe (1).

Les quatre squelettes de Braine étaient tous orientés du même sens, la tête vers l'est, contrairement à ceux découverts à Vic-sur-Aisne, Courtieux, Montigny-l'Engrain.

D'autres sépultures de l'époque néolithique ont aussi été signalées dans le département de l'Aisne ; la

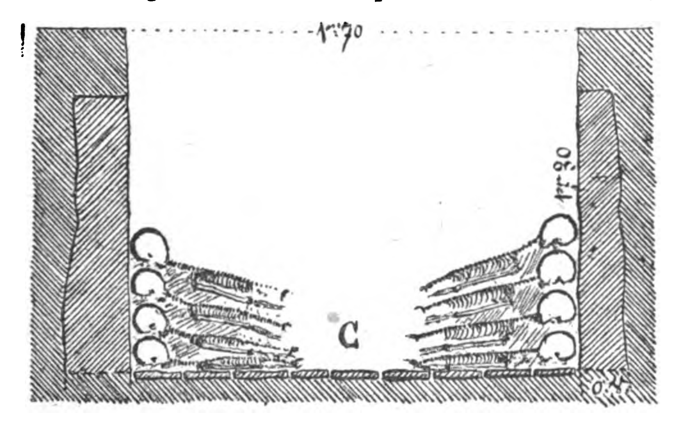


FIGURE 2. — COUPE

découverte la plus ancienne connue est probablement celle de Saint-Gobain, faite en 1780 (2). Là on dé-

(1) Ces clichés ont été obligeamment prêtés à l'auteur par la Société Anthropologique de Paris.

(2) *Annuaire du département de l'Aisne*, 1828. p. 46.

couvrit, dans un monument funéraire formé de grès, 5 squelettes ayant les pieds au centre, comme à Montigny-l'Engrain. Le mobilier funéraire comprenait 5 haches en silex et un vase en terre cuite.

Pour terminer je citerai la découverte beaucoup plus récente, de MM. Delvincourt et Baudet, de la sépulture néolithique de Montigny-sur-Crécy, canton de Crécy-sur-Serre (1). Là dans une excavation rectangulaire, creusée dans la craie, soigneusement délimitée par des grès, on trouva 67 squelettes d'adultes, orientés du nord au sud et du sud au nord, comme à Vic-sur-Aisne. On y trouva un riche mobilier funéraire dont : 4 haches polies avec emmanchure en corne de cerf, poli et non poli, 2 poinçons en os, un collier formé de rondelles en nacre, schiste et os et d'environ 100 silex taillés ou non taillés.

ICONE RUSSE

Descente du Christ aux Enfers

(Communication de M. Fernand BLANCHARD)

Notre collègue M. Delorme m'a remis, pour vous la présenter, une icone russe très intéressante, en cuivre jaune. Ces icones ne sont autre chose, en réalité, que des médailles pieuses rectangulaires, variantes de nos médailles catholiques, que les croyants de la religion orthodoxe portent par dévotion. Toutes ont

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie* de Paris, vol. 1906, p. 207.

conservé un immuable caractère byzantin. Par sa facture même, l'icone appartenant à M. Delorme semble avoir été destinée à recevoir des émaux vitrifiables dans certains compartiments. Ce bronze représente la descente de J.-C. aux enfers. Au centre Jésus est réprésenté dans un grand nimbe ovale rayonnant. Un second nimbe plus petit entoure sa tête, il tient d'une main un volumen et de l'autre attire à lui un des Justes de l'ancien testament. Celui-ci, un vieillard à genoux, suppliant, est pris entre les machoires d'un monstre à gueule largement ouverte, le Léviathan, symbole de l'enfer. Au dessus de lui, un personnage imberbe est vêtu de fourrures et semble tenir un agneau. Ce pasteur est fort probablement Jacob. Près de lui est un vieillard nimbé et au-dessus de lui s'étagent les nimbes d'une foule nombreuse de Justes. A gauche du christ, on remarque deux saintes femmes et au-dessus un vieillard, près d'un roi couronné qui est assurément David ou Salomon.

Sur le cadre se lisent deux mots russes qui signifieraient, paraît-il, d'après notre collègue M. Delorme, le *Christ compatissant.* — Cette descente du Christ aux Enfers a aussi tenté le ciseau de nos sculpteurs romans. C'est ainsi qu'au musée de Soissons nous possédons l'admirable tympan du portail de Saint-Yved où le même sujet est également traité. L'enfer est symbolisé par une gueule béante de monstre comme à Paris, à Amiens et comme sur beaucoup de manuscrits gothiques. On peut en conclure que cette façon de figurer l'Enfer était générale en Europe, aussi bien dans l'église orthodoxe que dans l'église catholique.

Cueilleret des rentes de l'Eglise d'Ambleny

AU XVIIIe SIÈCLE

COMMUNICATION DE M. FERNAND BLANCHARD

Dans l'une de nos précédentes séances, M. André d'Arcosse a offert à la Société pour ses archives, un manuscrit ayant appartenu à la fabrique de l'église d'Ambleny avant la Révolution. Chargé d'en faire un rapport j'ai étudié ce document qui me paraît très intéressant pour le village d'Ambleny. Notre collègue M. l'abbé Letombe ne semble pas l'avoir utilisé dans ses travaux. Ce manuscrit est un cueilleret, c'est à dire un recueil, une nomenclature des rentes de la fabrique de l'église d'Ambleny à propos des messes d'obits qu'elle devait acquitter. Ce cueilleret nous paraît dater d'environ 1773. Une note que nous y trouvons nous apprend qu'il est l'œuvre du clerc laïc d'Ambleny lequel a touché quarante sols du marguiller pour sa confection. On retrouve, dans cette énumération de rentes, les noms des principales familles d'Ambleny signalées déjà par M. l'abbé Letombe, Nous citerons entr'autres les familles Brayer, Montigny, Blanchard, Ronsin, de Latombe, Véron, Charpentier, Thumery etc. Plusieurs de ces services anniversaires et mortuaires ont été rappelés par les fondateurs sur leurs épitaphes. Chacun de nous a pu remarquer plusieurs de ces inscriptions lapidaires, au cours de notre visite de l'église d'Ambleny lors de notre récente excursion, sous la savante direction de M. Lefèvre-Pontalis.

A propos de ce cueilleret nous signalerons ici un

document de 1636 que nous possédons et qui se rapporte également au même sujet, c'est à dire aux services d'obits célébrés dans l'église d'Ambleny.

Par acte testamentaire du treizième jour d'avril 1636, messire Nicolas de Chouy, doyen de Blérancourt et curé de Saint-Aubin, exprimait ainsi au notaire Gallet, de Blérancourt, ses dernières volontés: « Je veux et entends, dit-il en ce testament, qu'à « pareil jour que je décéderai, si faire se peut, ou peu « après, il soit chanté et célébré en l'église d'Ambleny « un obit solepnel, avecque messe et recommandace « et mon âme recommandée aux prières des gens de « bien; ce annonçant par le curé le dimanche de pa- « ravant le dit obit et les prières les quatre jours « notaux. Pour cy, ai je donné à la dite église et cure « la somme de cinquante livres tournois pour une « fois, pour être employée en achat d'héritaiges, au « nom de la dicte église et cure. Laquelle somme « de cinquante livres, demeurera aux mains de mes « exécuteurs du testament, jusqu'à ce que l'on ait « trouvé héritaiges propres au contrat, auquel je « veux que mes dits exécuteurs, un deux soit présent, « pour compter argent et faire apposer, audict con- « trat, la clause et charge d'obit. Laquelle somme, « j'ordonne être prise sur la veuve de defunt Jehan « Foreau, faisant partie de plus grande somme « qu'elle me doit, pour vente, a elle faicte, d'heri- « taiges. »

Le surlendemain 15 avril 1636, la sœur de Nicolas de Chouy, notre aïeule, Louise de Chouy, veuve de Jehan Foreau, abandonna à l'église d'Ambleny, en présence et avec l'approbation de sa fille Jehanne Foreau, mariée à Pierre de Hallus, une pièce de terre à Ambleny, dans la vallée lieudit au fond de Vordal, productive de soixante deux sols six

deniers tournois de rente que la fabrique toucha jusqu'à la Révolution en affermant les biens à divers locataires comme on le voit dans l'obitier offert à notre Société.

Les exécuteurs de ce testament, présents à cet acte, étaient messire Adrien Corrien prêtre, curé de Saint-Christophe à Berry et doyen de Vic-sur-Aisne Me Charles Tavernier, autrefois curé d'Ambleny, Me Pierre de Chouy autrefois curé de Selens, neveu du défunt et son successeur dans la cure de Saint-Aubin.

Le curé d'Ambleny à cette date était Charles Dabancourt; le marguiller était Louis de Pimont.

Nicolas de Chouy quoique absent depuis longtemps d'Ambleny avait gardé bon souvenir du lieu de sa naissance puisqu'il léguait une rente à la fabrique de l'église. La famille de Chouy habitait Ambleny depuis le XIVe siècle et aussi Soissons où nous trouvons un des cousins de Nicolas de Chouy, Raoulquin de Chouy qualifié dans un acte de 1594 de: « maistre de l'artillerie du Roy notre Sire en la ville de Soissons ».

Nicolas de Chouy était fils de nos aïeuls à la neuvième génération, Claude de Chouy et Marie de Vaucelle. Il fut instruit par les soins de son oncle maternel messire Nicolas de Vaucelle chanoine du chapitre Saint-Gervais de Soissons vers 1559 et fut pourvu, tout jeune encore, du décanat de Blérancourt où nous le voyons installé avant 1611 dans cette cure de Saint-Aubin où il devait demeurer nombre d'années. Grâce à notre très obligeant collègue M. Cannot, maire de Saint-Aubin, nous avons pu retrouver l'emplacement de la sépulture du bienfaiteur de l'église d'Ambleny. Il est enterré dans l'église de Saint-Aubin, devant le maî-

tre autel. Sa pierre tombale était disparue avant les restaurations actuelles.

Nous avons voulu, par ces quelques notes, compléter les renseignements inédits, donnés par le cueilleret d'obits de l'église d'Ambleny, qui vient d'être adressé à la Société. Ce manuscrit du XVIIIe siècle sera fort utile à ceux de nos collègues qui voudront étudier particulièrement le village d'Ambleny et sa vieille et superbe église.

En résumé le cueilleret offert par M. d'Arcosse est une pièce très intéressante et nous sommes heureux de pouvoir le classer parmi les archives de la Société.

Petite Excursion étymologique dans le Département

Communication de M. l'Abbé HIVET

Fère, d'après M. Longnon, vient de *Fara*, famille et semble apparenté avec l'allemand *Waehren*, habiter.

Mais ne pourrait-on pas dire plutôt que, à cause de ses fortifications, *Fère*, comme d'ailleurs *La Fère*, peut être apparenté avec le mot allemand *Wehre*, défense, qu'on trouve dans Landwehre, défense du pays, etc ?

Ce mot se rattache au sanscrit *vara*, protéger, entourer, défendre et au latin *per*, radical qu'on trouve dans *operio* pour ob + perio, fermer.

Fère et *La Fère* signifieraient donc lieux protégés, *défendus*, ce qui se justifie surtout pour le fond.

— Fère, se trouvant dans le *Tardenois*, fait penser à l'origine de ce dernier.

C'est un pays de sources ou au moins de nombreux cours d'eau : *tard* peut être rapproché du celte *dur*, *dor*, eau, rivière (cf., la Dore, la Dordogne, le Durdent, le Dure, la Thür, etc.)

En Normandie les *dour* sont des ruisseaux qui l'arrosent en partie.

Tous ces *dour*, *dur*, *dor* se rapportent au sanscrit *dru*, *dur*, couler.

Le Tardenois n'est pas à la vérité un cours d'eau ; mais l'*Aquitaine*, non plus ; et cependant cette province doit son nom à ce qu'elle se trouve au milieu des eaux, (*aqua*) ; pour le *Médoc*, de même (media aqua).

— Non loin nous trouvons la *Brie* dont nous allons aussi chercher la signification. *Brie* peut venir du celte *broc*, broussailles, buissons, bois.

Il peut venir aussi du celte *brag*, endroit bas, fangeux, apparenté avec le celte *ber*, couler que nous trouvons aussi dans Berny, Breny, Braine, Berne, etc.

Les deux étymologies *broc* et *brag* peuvent se justifier. Ce pays était autrefois et est encore couvert de broussailles, de buissons, de bois espacés plutôt que de forêts.

Les plaines de la Brie sont aussi entrecoupées de vallées humides et composées de terres grasses.

— Tout près se trouve l'*Otmensis pagus* l'*Otmois* qui, suivant toute probabilité, paraît avoir eu, pour chef-lieu *Otmus*, auquel a succédé *Château-Thierry*.

Otmus semble syncopé de *Odomus*, mis lui-même pour *Odomagus* (cf. Rotomus pour Rotomagus, Rouen ; Noviomus pour Noviomagus, Noyon, etc.).

Odomus est composé des deux mots *Odo*, Odon et *Magus*, habitation et signifie *habitation d'un certain Odon* ; il se rapproche tout à fait de *Odomez* (Nord)

dont la seconde partie dérive de *mansus* au sens également d'habitation.

— De cette excursion en provinces du sud nous pouvons remonter en *Thiérache* dont l'étymologie a toujours tant intrigué.

Dernièrement je voyais le mot celte *doireach* qui signifie *lieu boisé* et s'en rapproche singulièrement.

Ses parents sont : dans le sanscrit *daru*, dans le grec *doru*, dans le goth triu (Anglais tree), tous avec le sens de *bois*. Cette explication paraîtra pour le moins vraisemblable à ceux qui savent que la langue celte vit encore un peu dans certains des noms de lieux.

L'ancienne Thiérache était un pays couvert d'une forêt attenant aux *Ardennes*, mot dont le sens est analogue, puisqu'il est composé de l'article *ar* et de *ten* au sens de chênes dans la langue celtique : il signifie *les chênes*, comme la Thiérache signifierait *lieu boisé*.

— Comme l'occasion s'en présente, je vous soumets l'étymologie de *Lesquielles* que j'ai trouvée depuis déjà un certain temps et que je pense assez plausible.

Lesquielles se disait en 1133 *Lischeria* et en 1325 *Lesquières*. Ce dernier est devenu *Lesquielles* par le changement de r en l comme dans altare, autel ; fragrare, flairer).

La racine du mot est *lisca*, en ancien haut allemand, Liesch, de nos jours, d'où est dérivé *laîche*, sorte de carex de la famille des cypéracées. Le bas du pays a dû abonder autrefois en ces sortes de plantes, dont certaines espèces croissent au bord des rivières (ici c'est l'Oise) Leschères (Jura), Lescherolles, peut être aussi Lesges et ont la même origine.

Il peut se faire qu'on ne rencontre plus de ces plantes à Lesquielles et, dans ce cas, il lui est arrivé

la même chose qu'à Faverolles, Homblières, où on ne voit plus spécialement de fèves et de houblon.

— Je termine par *Vervins*, depuis longtemps l'objet de mes recherches et sur lequel je n'ai rien trouvé de satisfaisant. Peut être pourrait-on avancer qu'il contient la racine celte *ber*, couler, (cours d'eau) il est sur deux cours d'eau le Chertemps et le Vilpion.) Il serait alors comme Berny, Breny, Braine, Berne, etc., dont j'ai déjà fait mention et qui sont tous sur des cours d'eau.

— Depuis longtemps, je cherche la signification de *Vaast ;* je ne prétends pas dire *eurêka ;* mais il y a peut-être quelque probabilité dans celle que je vais avancer.

Vaast n'est pas d'origine germanique, car saint Vaast, comme le disent les hagiographes, vit le jour en Aquitaine, où, comme l'indique le mot *aquitania* (venant *de aqua*), on parlait le latin. C'est donc dans le latin qu'il faut aller en chercher l'origine. On nous présente saint Vaast sous le nom de *Vedastus*, depuis qu'il a été attaché à Clovis ; il y a donc lieu de croire que son nom primitif n'en est pas éloigné. Le radical de ce mot est *vedast* et la racine *ved*. Cette racine se rapproche très bien, à mon avis, de *vid* (de video) à laquelle on a ajouté le suffixe-*astus* qu'on retrouve dans certains noms. *Vedastus* signifierait alors *voyant*, *pourvoyeur*, qui *s'occupe* de quelque chose.

On peut dire que saint Vaast a eu un nom prédestiné et qu'il l'a très bien porté : il *voyait* parfaitement les choses de Dieu, il *pourvoyait* très bien soit à l'instruction religieuse de Clovis, soit à la formation de son troupeau, lorsqu'il fut évêque d'Arras.

Quant à la forme du mot, pour arriver de *Vidast* à Vaast, il n'est rien de plus facile ; le *d* médian, sui-

vant les règles les plus élémentaires, se retranche devant la tonique, il reste *viast*, (cf. *confidentia* devenu confiance) ; *i* s'est changé en *e* (cf. *siccus*, devenu sec ; *diluvium*, devenu déluge.)

Notes sur l'abbé Reizer

Doyen de Saint-Vaast à la Révolution

Communication de M. BOUCHEL

Dans sa notice sur la fin de l'ancienne église Saint-Vaast, parue au tome XIII de notre Bulletin (3e série), notre sympathique vice-secrétaire, M. Brucelle, a été amené à citer l'abbé Reizer, qui en fut le dernier curé.

L'abbé Pécheur ne manque pas non plus d'en parler dans ses *Annales*. Il dit, notamment, au tome VIII, p. 269, que ce fut lui qui, comme plus ancien des curés de Soissons, reçut Marolles à son entrée dans la cathédrale, et il donne le texte de son allocution.

Ailleurs, au tome IX, p. 580, il s'exprime ainsi, et M. Brucelle après lui, d'après des papiers de Gravier : « Retiré à Paars, il allait exercer le ministère dans les environs ; il s'était emparé alors de l'église de Bazoches et devint curé de Courcelles après 1802. »

Doyen de la communauté des prêtres de Saint-Vaast, dernier curé de la primitive église de cette paroisse, et devenu, de par ces citations, personnage pour ainsi dire historique, M. Reizer nous appartient. J'ai donc pensé qu'il était bon d'ajouter

quelques notes à ce qui a été dit de lui et de vérifier et rectifier les assertions de l'abbé Pécheur à son endroit ; j'espère ainsi modifier avantageusement le jugement qu'on a pu porter sur lui.

J'ai trouvé la première mention de l'abbé Jean Reizer aux registres de l'état civil de Brenelle où il figure le 18 avril 1758 en qualité de vicaire de Braine et desservant alternatif de Brenelle.

Il arriva à Paars au commencement de 1763 ; le premier acte qu'il y signa comme curé est du 21 mai et le dernier du 4 avril 1769.

Il quitta cette paroisse pour desservir celle de Courcelles où il commença à signer le 11 mai 1769.

Ainsi que je l'ai dit déjà au tome XIII du Bulletin (3e série p. 5), le 14 juin 1776, il reçoit du tuteur des demoiselles Oré, « dames de Courcelles », procuration pour conclure un échange relatif à la ferme de ce village.

Le 4 octobre 1783, dans un bail passé devant Petiteau, notaire à Braine, il figure comme bailleur et avec les titres de « prêtre chapelain de la chapelle Saint-Médard, de Vauberlin, curé de la paroisse de Courcelles, y demeurant, doyen-curé nommé de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Vaast de Soissons. »

Il a stipulé, dans ce bail, que la redevance lui sera payée à son domicile, à Soissons.

Encore en qualité de chapelain de la même chapelle, il signe un autre bail le 26 octobre 1784 avec les titres de « prêtre-doyen et curé cardinal de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Vaast, de Soissons, y demeurant ».

Il avait donc, à cette date, pris possession de la cure de Saint-Vaast, où on le trouve encore le 13 octobre 1792. Mais au fort de la tempête, forcé de

l'abandonner, il se souvint des ami fidèles et sûrs qu'il avait laissés à Paars et à Courcelles, et parmi lesquels, dans ces deux villages, étaient mes ancêtres.

Toutefois, ni à Courcelles ni à Paars, il ne reste aucune trace écrite de ce nouveau séjour au milieu de ses anciens paroissiens ; mais la tradition y supplée.

Les vieillards d'autrefois aimaient à parler de M. Reizer et racontaient volontiers qu'il venait célébrer la messe à Courcelles, en cachette, et portant dans une hotte les ornements sacerdotaux et les vases sacrés.

Son ministère s'étendit également à Bazoches et, là aussi, c'est la tradition qui le constate. Un curé de cette paroisse l'a recueillie et conservée dans cette note : « Pendant la grande Révolution de 1792 à 1799, la cure de Bazoches fut abandonnée. On ne parle pas, dans le pays, de curé assermenté qui y ait résidé, mais on se souvient encore de MM. Reizer, ancien curé de Paars, et Pétel, ancien curé de Chézy-l'Abbaye, celui-ci retiré et caché à Courcelles, dans sa famille, qui vinrent administrer les sacrements dans la paroisse de Bazoches. »

Voilà donc comme M. Reizer « s'empara de l'église de Bazoches ».

En 1802, au rétablissement du culte, nous le trouvons curé de Braine ; en cette qualité il devait, le 12 floréal an XI (2 mai 1803), prêter serment à la Constitution ; mais, d'après l'abbé Pécheur, il s'était fait excuser pour cause légitime. Je le crois, car c'est ce jour-là même qu'il mourut à Braine. Son acte de décès nous apprend qu'il était fils de Philippe Reizer et de Marie Bailleux, âgé de 71 ans et demi, et né à Etalle, département des Forêts (Luxembourg).

Cinquième séance

4 mai 1908

Présidence de M. LECER, Président

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté après lecture.

Ouvrages offerts

M. le Président énumère les titres des volumes déposés depuis la derniàre séance :

Bulletin historique du diocèse de Lyon, janvier-février 1908. 9e année, n° 49.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome II, 1907.

Bulletin de la Société géographique de l'Aisne, 1908. Janvier-février-mars, n° 1.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XXXII, 1908.

Saint-Aubin (Aisne). *Les Invasions de 1814, 1815 et 1870.* Conférence faite au cours d'adultes par A. Cannot, maire.

Bulletin de la Société internationale de Musique. Section de Paris. Ancien mercure musical.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ile-et-Vilaine, tome XXXVII, n° 36.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie.

Sciences et Arts du département de l'Oise, tome XX, 1re partie. Beauvais, 1907.

Compte rendu des séances de la Société académique etc., du département de l'Oise. 1907.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 31e année, 1907, n° 6. 1907.

Annales de la Société zoologique et malacologique de Belgique, tome XLII, 1907.

Parmi ces envois, M. Lecer signale tout particulièrement l'intéressante brochure sur les Invasions du XIXe siècle et le village de Saint-Aubin, par notre collègue M. Cannot.

Il note aussi de même le Manuel de l'Arbre, par E. Cardot, 1907, l'Action humaine et sa responsabilité directe, par Gustave Parès, 1906. (Dons du Touring-Club.)

M. le Président donne communication de l'invitation adressée à notre Compagnie par la Société française d'archéologie, dirigée par M. Lefèvre Pontalis, pour la 75e Session du Congrès archéologique de France, qui s'ouvrira, cette année, à Caen, le mardi 23 juin.

Communication et Travaux

M. Firino donne lecture de plusieurs documents ayant trait à l'histoire de notre région et qu'il a découverts à Paris aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale.

Ces deux premiers documents consistent en deux lettres de remission de 1422, concernant les communes d'Ambleny et de Pernant.

Les deux suivants sont deux lettres de Levayer de

Boutigny, intendant de la Généralité de 1682 à 1686, l'une relative à la famille Quinquet, l'autre à Guérin et à Hébert, membres de l'Académie de Soissons.

M. Firino signale enfin à ses collègues et présente sur le bureau un livre récemment paru en Angleterre : *les Lettres du pasteur Stanley*, où se trouvent de curieuses descriptions de l'état de notre région après la chute de Napoléon 1er.

M. le Colonel Lecer leur donne la suite de ses remarques sur les fortifications de Soissons en 1817 et termine l'étude des remparts de la ville même.

M. R. Hennequin donne lecture d'une note sur l'Hôtel de l'Intendance de Soissons. En raison de son intérêt, la Compagnie décide que la pièce adjointe à cette note paraîtra au *Bulletin*.

M. Vauvillé présente à la Société et donne au Musée quatre monnaies d'empereurs d'Orient, deux carreaux émaillés du XIIIe ou XIVe siècle et une icone russe trouvée, paraît-il, près Soissons.

M. de Roucy, au nom de M. Gaillard, de Mortefontaine, offre à ses collègues présents, un portrait de l'académicien Gaillard, né à Ostel, près Soissons, en 1726, mort en 1806, portrait qui a été tiré d'après un vieux cuivre gravé, découvert par notre collègue et exécuté, jadis, par Barrois, d'après Carmontelle.

M. le Président exprime à M. de Roucy les vifs remerciements de la Société et le prie de vouloir bien les transmettre à l'aimable donateur, M. Gaillard.

Le Secrétaire présente à ses collègues une plaque de plomb, trouvée dans une maison du faubourg Saint-Vaast, appartenant à M. Parent. La façade de

cette maison, qui était de pur style Louis XV, vient d'être refaite pour mise à l'alignement. La plaque de plomb présentée relatait la pose de la première pierre de ce logis qui était à pignon comme les maisons voisines, ce qui donne un aspect tout particulier à l'un des côtés de cette rue Porte Crouy. Comme on le voit par la copie que nous donnons ci-dessous, cette construction datait de 1739.

Sa porte principale cintrée était entourée de bossages et ses claveaux étaient ornés de rocailles. Au-dessous, l'espace compris entre le cintre de la maçonnerie et la porte était orné d'un motif de ferronnerie reproduisant en lettres anglaises les initiales des possesseurs. Le marteau et l'entrée de serrure sont particulièrement intéressants. Ils ont été recueillis pour le Musée. La plaque était déposée dans une cavité au niveau du seuil et à gauche en entrant ; elle est bien conservée. Le creux des lettres avait été peint en bleu azur ainsi que les filets d'encadrement et quelques étoiles d'ornement.

Le Jean Brayer dont il est question dans cette description était quatrième échevin de Soissons. On rencontre son nom sur diverses plaques du Musée ; il dut mourir dans la première moitié du XVIII[e] siècle.

Election de membre nouveau

M. Waeles, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

Le Président, LECER. *Le Secrétaire,* Fernand BLANCHARD.

TRAVAUX LUS EN SÉANCE

Texte de l'Inscription sur plaque de plomb

TROUVÉE FAUBOURG SAINT-WAAST

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Latin	Traduction
D. O. M.	D. O. M.
ANNO D 1739	L'AN DU SEIGNEUR 1739,
R LUDOVICO XV	SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV,
R D FITZ JAMES BARVIK	LE RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR DE FITZ-JAMES BARVIK
EPISCOPO SUESSION	ÉTANT ÉVÊQUE DE SOISSONS,
PACE PROMULGATA	
HOC EDIFIUM	CETTE MAISON
EXTRUXERUNT	A ÉTÉ CONSTRUITE PAR
I. F. DELAPLACE	I.-F. DELAPLACE
ET M. M. TIERRY	ET LA DAME M. THIÉRY
EJUS CONJUX	SON ÉPOUSE
PRIMUM LAPIDEM	LA PREMIÈRE PIERRE
POSUIT	A ÉTÉ POSÉE PAR
JOANNES BRAYER	JEAN BRAYER
DIE JUNII 26	LE 26 JUIN
E. D. DIREXIT CUR	ED. EN DIRIGEA (LES TRAVAUX) AVEC SOIN

LETTRE DE REMISSION

Concernant Ambleny et Pernant (1422)

(Communication de M. FIRINO)

Tous ceux qui se sont occupés d'études historiques ont pu apprécier l'importance des lettres de rémission, savent qu'on y peut y glaner de précieux renseignements. J'ai trouvé dans le si intéressant travail de M. Champion sur Guillaume de Flavy l'indication de deux lettres de rémission concernant les communes d'Ambleny et de Pernant, et c'est le texte de ces lettres que je voudrais faire passer sous les yeux des membres de la Société.

Ces lettres sont toutes deux de 1422, une des années de ce premier quart du xv[e] siècle si triste pour la France, si douloureux pour le Soissonnais dévasté tantôt par les Armagnacs, tantôt par les Bourguignons et leurs alliés les Anglais, tantôt par les troupes royales elles-mêmes.

Voici la première de ces lettres :

Archives Nationales

JJ 172

N° 72

Juin 1422

« Charles par la grâce de Dieu Roy de france :
« savoir faisons a tous presens et avenir nous avoir
« receu humble supplicacion de Jehan Raquet poure
« homme laboureur chargié de femme grosse et en-
« sainte d'enfent, et de cinq petiz enfens, demourant
« à Embleny-les Soissons, contenant comme dès

« ung an et demi a ou environ ledit suppliant qui ot
« congnoissance que lors laditte ville de Soissons
« estoit nouvellement reduite et mise en notre
« obeissance, se feust parti de laditte ville d'Ambleny
« et s'en feust alé et retrait audit Soissons avec plu-
« sieurs des habitans dudit Ambleny, en entencion
« de illec estre et demourer soubz nous et en nostre
« obeissance, en laquelle ville de Soissons icellui sup-
« pliant fut et demoura par aucun temps, pendent le-
« quel nostre amé et feal conseiller maistre Jehan de
« Mailly commis depar nous en ceste partie fu et se
« transporta audit lieu de Soissons où il fist depar
« nous publyer certaines noz lettres contenant le
« traicté et paix final faitte par entre nous et nostre
« tres chier et tres amé filz le Roy d'Angleterre hé-
« ritier et regent de France, et ce fait nostre dit con-
« seiller fist jurer laditte paix par tous ceulx qui
« estoient en laditte ville en général, entre lesquelx
« ledit suppliant estoit, qui jura ycelle paix et avec ce
« jura et fist le serement de garder laditte ville de
« Soissons pour nous avecques les habitants dicelle.
« Depuis lesquelles choses ainsi faites ledit suppliant,
« qui avoit et a grant charge de femme et d'enffans,
« comme dit est, lesquelz il avoit lessiez audit lieu
« d'Ambleny, et qu'il n'avoit mais de quoy vivre au
« dit Soissons, se feust parti d'icelle ville de Soissons
« et s'en feust retourné audit lieu d'Ambleny en son
« hostel et domicille avec sa dicte femme et enfans
« en laquelle ville qui lors estoit hors de nostre obe-
« issance et occupée par ceulx que l'en disoit tenir
« le parti du daulphin, icelluy suppliant seulement
« s'entremist de labourer ses heritages et aussi de
« faire labourer grant quantité de vingnes apparte-
« nant à ceulx qui estoient audit lieu de Soissons
« pour l'amour qu'il avoit et a à nostre parti et à eulx,

« sanz ce qu'il se soit aucunement entremis du fait
« de la guerre ne qu'il ait porté aucun préjudice à
« nous ne à noz subgez en quelque manière que ce soit.»
« Et il soit advenu que depuis naguaire, c'est
« assavoir après la prinse de noz ville et marchié de
« Meaulx, les chastel, forteresse et moustier, fort, et
« ville dudit lieu d'Ambleny ayent esté reduiz et
« mis en nostre obeissance par le moien d'aucuns
« dont ledit suppliant est l'un des principaulx, et
« yceulx chastel, moustier, fort et ville renduz à
« nostre chier et amé cousin Pierre de Luxembourc,
« conte de Conversen et de Bresne par le moien de
« certain traictié ou accord par lui fait c'est assavoir
« que tout a esté pardonné, remis et quitté aux ma-
« nans, habitans et demourans audit lieu d'Ambleny,
« pour doresenavant y demourer avec leurs corps,
« biens meubles et heritages seurement, sauvement
« et paisiblement, sanz pour occasion d'aucunes
« choses advenues ou temps passé leur faire ou
« donner aucun destourbir ou empeschement, si
« comme ces choses et autres peüent plus aplain
« apparoir par ledit traictié seellé du seel de nostre
« dit cousin, lequel nous avons eu agréable et
« ycelluy lore ratiffié et approuvé par noz lettres
« seellées de nostre seel en laz de soye et sire vert et
« passées par la deliberacion de nostre dit filz d'En-
« gleterre. Et combien que ledit suppliant soit l'un
« de ceulx qui principalement est nommé audit
« traictié et confirmation d'icelluy, et qu'il ne se soit
« point armé ne entremis du fait de la guerre, aincois
« se soit seulement entremis de son labour: neant-
« moins il doubte que pour ce qu'il a esté en la
« dicte ville de Soissons et ilec fait le serement et
« juré ladicte paix et garder ladicte ville par la
« manière dessus dicte et que par ledit traictié on a

« reservé ceulx qui autreffoiz ont juré ycelle paix
« final, vous, noz gens et officiers ou autres lui
« vueillent faire mettre ou donner aucun d'estourbir
« on empeschement en son corps ou en ses biens
« ores ou pour le temps avenir, laquelle chose, se
« ainsy estoit, seroit en très grand grief, prejudice
« et deshéritement de sadicte femme et enffans qui
« par ce seroient en voie de demourer mendians, se
« par nous ne lui estoit et est sur ce eslargié nostre
« grâce, si comme il dit, requérant humblement
« icelle.

« Pour ce est-il que nous, ces choses considérées
« et que ledit suppliant qui n'a aucunement che-
« vauchié, pillié, robé ne porté aucun prejudice à
« aucun de noz subgez, ainçois et par necessité et
« par ce qu'il n'avoit de quoy vivre esté contraint de
« retourner et demeurer audit lieu d'Ambleny sur
« ses heritages qu'il y avoit et a et que aillieurs il
« n'avoit aucuns biens ne heritages dont il peust
« vivre, audit suppliant avons quitté, remis et par-
« donné et par la teneur de ses presentes, de nostre
« grace especial, plaine puissance et auttorité royal
« quittons, remettons et pardonnons le cas et fait
« dessus dit avec toute peine, amende et offense cor-
« porelle, criminele et civile, en quoy pour occasion
« d'icelluy il peut ou pourroit estre encouru envers
« nous et justice, et lui octroions que non obstant
« ycelluy cas il puisse joir et user du benefice dudit
« traictié et accord et de ladicte abolicion et confir-
« macion, et le restituons à sa bonne fame et re-
« nommée au pais et à ses biens non confisquez, et
« imposons sur ce scilence perpétuel à nostre procu-
« reur present et avenir. Si donnons en mandement
« par ces mesmes presentes au bailly de Senlis et à
« touz noz autres justiciers et offieiers ou à leurs

« lieutenants presens et avenir et à chacun d'eulx
« sicomme à lui appartenait, que de nostre dicte
« grâce, pardon et remission facent, seuffrent et
« laissent joir et user et lauement et paisiblement
« ledit suppliant sanz le travailler, molester ne em-
« pescher ou souffrir estre travaillié, molesté ne
« empesché en corps ne en biens ores ou pour le
« temps avenir en aucune manière, mais tout em-
« peschement qui lui aurait esté ou seroit fait ou
« donné au contraire rappellent et mettent ou facent
« rappeler et mette tantost et sanz delay ou premier
« estat et deu et à plaine delivrance. Et pour que ce
« soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons
« fait mettre nostre seel à ces presentes, sauf en
« autres choses nostre droit et l'autrui en toutes.
« Donné à Paris au moins de juing l'an de grace mil
« ccc c et vint et deux, et de nostre règne le X l IIe »

« *Ainsy signé par le Roy à la relacion*
« *du Conseil.* GENTE ».

Le traité de paix dont il est question est évident, celui de Troyer, Meaux, ayant été pris par les Anglais le 10 mai 1422, Ambleny serait donc tombé en leur pouvoir après cette date.

Voici maintenant la second des lettres de rémission dont nous avons parlé et qui nous semble présenter un plus grand intérêt :

Lettre du traictié ou appoinctement
de la reduction du chastel de Pernant-lez-Soissons

ARCHIVES NATIONALES

JJ 172 — N° 73 — *Juin 1422*

« Charles par la grace de Dieu de France (*sic*)
« Savoir faisons à tous presens et avenir nous avoir



« veu les lettres de nostre très chier et très amé
« cousin Pierre de Luxembourg, conte de Conversan
« et de Breme, commis de par nous enceste partie,
« contenant certain traictié ou appoinctement de la
« reddicion et obeissance à nous faictes du chastel de
« Pernant-lez-Soissons par Jehan de Ploisy dit
« Pinaguet, escuier, seigneur de Ploisy, capittaine
« dudit chastel, Jehan Gaucher et Jehan Morel, des-
« quelles lettres la teneur s'ensuit.

« C'est l'appoinctement fait entie hault et puissant
« seigneur Pierre de Luxembourg, conte de
« Conversan et de Breme et seigneur d'Enghien,
« aiant puissance en ceste partie du Roy nostre sire,
« et de très hault, très excellent et très puissant
« prince et mon très redoubté seigneur le Roy
« d'Angleterre heritier et regent de France, d'une
« part, et Jehan de Ploisy, dit Pinaguet escuier,
« seigneur de Ploisy, capittaine du chastel de Pernant-
« lez-Soissons, Jehan Gaucher et Jehan Morel, tant
« en leurs noms comme eulx portans fors de tous les
« autres compaignons estans en garnison en ycelluy
« et de tous les habitans de la ville dudit Pernant
« retraiz audit chastel, d'autae part, à traictier et
« composer de la reddicion et obeissance du dit
« chastel de Pernant en la manière qui s'ensuit :
« Premièrement est accordé que les dessus nommez
« Jehan de Ploisy, Jehan Gaucher et Jehan Morel et
« les autres de la dicte forteresse délivreront et feront
« délivrer incontinant la dicte forteresse en l'obeis-
« sance desdiz rois à mondit seigneur le conte ou à
« son certain commandement toutes et quantesfoiz
« que requis en seront, et feront les seremens de la
« paix final faicte entre lesdiz rois ainsy qu'il appar-
« tenait pareillement que ont fait les dessusnommez.
« Item que les dessus nommez laisseront en ladicte

« forteresse toutes manières d'artilleries et autres
« habillemens de guerre quelz qu'ilz soient, apparte-
« nant à ladicte forteresse, sanz les rompre, froissier
« ou despecier aucunement, excepté leurs armeures
« dont ilz ont acoustumé de eulx armer, eulx et leurs
« varlez et semblablement laisseront toutes manières
« de vivres appartenant à la dicte forteresse s'aucuns
« en y a qui soient d'appatissement.

« Car ceulx qui appartiennent ausdits capictaine et
« compaignons de la dicte garnison et autres ma-
« nans et hrbitans en icelle ou qui y soient retraiz,
« leur demeuront saufz et sans aucun empeschement.
« Item que les dessusnommez feront délivrer tous
« prisonniers qu'ilz ont en ladicte forteresse quelz
« qu'ilz soient de l'obéissance desdiz rois et les
« quitteront de leurs finances, foiz, seremens qu'ilz
« estoient tenus à eulx, et semblablement quitteront
« tous autres autres prisonniers quelx qu'ilz soient
« hors de la dicte forteresse leurs foiz, finances et
« seremens, comme dit est. Item que mondit seigneur
« le conte fera avoir aux dessus nommez et autres
« manans, habitans et retraiz en la dicte forteresse
« de Pernant lettres de pardon et abolicion desdiz
« rois, et seront et demeuront les habitans, gentilz
« hommes et autres, quelx qu'ilz soient, de la dicte
« forteresse et ville de Pernant leurs corps et leurs
« biens meubles et héritages saufz seurement et
« paisibement sans aucun empeschement, pourveu
« que aucuns de leurs diz heritages nē aient esté
« donnez en temps passé, et aussi pourveu qu'ilz
« pourchasseront lesdictes lettres devers lesdiz roiz
« dedans un ung mois prochain venant, reservé que
« en ce present traictié ne sont point comprins au-
« cuns qui seroient ou pourroient estre trouvez
« coulpables de la mort de feu monseigeur de Bour-

« gongne ou d'autre cas extrème concernant lesdiz
« rois, et en oultre qu'ils delivreront ausdiz rois tous
« anglois, Illoys, normans et autres s'aucuns en ont
« qui autreffoiz aient fait le serement de la paix final
« faicte entre lesdiz rois. Et pour ce présent appoinc-
« tement et traictié deuement entretenir sans enfandre
« en aucune manière à ceste partie decest appoincte-
« ment devers lesdiz de Ploicy, Gaucher et Morel,
« ledit Monseigneur le conte a fait mectre son seel.
« Donné à Crespi en Valois, le mercredi XIIIe jour de
« may, l'an de grace, mil IIII^{c} et vingt-deux.

« Lesquelles lettres dessus transcriptes en tant
« qu'il touche Jehan Fremin, Jehan Morel, Regnault
« Janvier et Gobin du Four, hommes d'armes de la
« dicte forteresse ensemble le traictié et appoincte-
« ment et tous les poins et articles contenuz en
« icelles, aians agreables iceulx louons, approuvons,
« ratiffons et confermons par ces presentes et audit
« Jehan Fremin, Jehan Morel, Regnault Janvier
« et Gobin du Four avons quitté, remis, par
« donné et aboli, quittons, remettons, pardonnons
« et abolissons de nostre grace especial plaine puis-
« sance et auctorité royal tous crimes, deliz et deso-
« beissances qu'ils ont faiz ou peuent avoir commis
« et perpetrez à l'encontre de nous à l'occasion des
« guerres et divisions qui ont esté en nostre dit
« royaume, ensemble toute peine, amende et offense
« corporelle, criminele et civile en quoy ils peuent
« estre encouruz envers nous et justice et les resti-
« tuons à leurs bonnes fames, renommées au pais et
« à leurs biens, possessions et héritages non donnez,
« excepté qu'ilz ne soient des exceptez on dit traictié,
« et tout selon la forme et teneur d'icellui, et impo-
« sons sur ce silence perpétuel à nostre procureur et
« à tous autres, pourveu qu'ilz feront le serment de

« de la paix finale entre nous et nostre dit filz, se « fait ne l'ont. Et seront et demouront doresenavant « bons et loyaulx subgiz et obeissans de nous et « d'icellui nostre filz. Si donnons en mandement par « ces présentes au prevost de Paris et aux bailliz de « Vermendois, Vittri, Valois, Meaulx et Senliz et à « tous noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieux- « tenants presens et avenir et à chacun d'eulx, si « comme à lui appartendra, que lesdiz Jehan Fremin, « Jehan Morel, Regnault Janvier et Gobin du Four et « chacun d'eulx facent, seuffrent et laissent joir et user « du dit traictié selon la forme et teneur ensemble de « noz presente grâce, pardon et remission plainement « et paisiblement, sanz leur faire ou donner ou souf- « frir estre fait ou donné en corps ne en biens aucun « destourbin ou empeschement, lesquelx se mis leur « estoient ostent ou facent oster incontinant et leurs « diz corps ou biens empeschez mettre à plaine déli- « vrance. Et afin que ce soit ferme chose et estable à « tousjours, nous avons fait mettre nostre seel à ces « présentes au vidimus desquelles fait soubz scel royal « nous voulons foy estre adjoustée comme à l'original « selon la teneur du dit traictié, sauf en autres choses « nostre droit et l'autrui en toutes.

« Donné à Paris ou mois de juing, l'an de grâce « mil IIII^c et vint deux, et de nostre règne le XIIIe.

« Ainsi signé par le Roy à la relacion du Conseil.

« OGER ».

Quel était ce seigneur de Ploisy qui était capitaine du château de Pernant, nous l'ignorons.

Melleville, dans son dictionnaire, parle d'un Jean de Ploisy, époux de Perronnelle de Thiacy, qui fut fait prisonnier par les Anglais avec Charles de Châtillon. Serait-ce le même ?

Il peut paraître surprenant de voir le roi de France accorder des lettres de rémission à ceux qui n'avaient eu d'autre tort que de combattre sous la bannière du Dauphin, mais il ne faut pas oublier que depuis le funeste et honteux traité de Troyes signé le 21 octobre 1420 à l'instigation d'Isabeau de Bavière, le faible et dément Charles VI avait en réalité abdiqué entre les mains du roi d'Angleterre.

En tous cas, ces lettres de rémission viennent, il nous semble, fixer quelques dates et apporter quelque lumière dans l'histoire si confuse de ces tristes temps.

LES QUINQUET

(Communication de M. FIRINO)

Nous voudrions maintenant, messieurs, faire passer sous vos yeux, une lettre que nous avons retrouvée aux Archives Nationales dans les papiers du Controle général et qui concerne une famille bien connue de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de Soissons (1).

A Soissons le 20 avril 1682

« Monsieur,

« Il me fut hyer donné avis que les maire et éche-
« vins de cette ville avoient fait faire le matin des
« assemblées par les parroisses pour nommer des

(1) **Archives Nationales. Papiers du Controle général. G. numéro 510.**

« députés affin d'assister à une assemblée de ville « qu'on devoit faire l'apprès-disnée et dont les billets « d'indication portoient que c'estoit pour affaires « importantes sans expliquer le sujet.

« On prétend que cette assemblée estoit provoquée « par le concert d'une famille appellée les Quinquets, « de gens de bien à la vérité, mais qui est nom- « breuse et qui, par ses alliances et par l'union « qui est entreux, compose une grande partie de « Soissons. Il y en a présentement deux qui sont « eschevins et un troisième procureur de ville. On « prétend donc, monsieur que cette famille, voulant « se perpétuer dans lescharges de ville ont formé le « dessein d'en exclure tous les autres habitans qui ne « sont pas originaires de la ville et c'estoit en effet « pour délibérer sur cette exclusion que l'on vouloit « faire l'assemblée générale l'après disnée. On excep- « toit seulement de l'exclusion les officiers de justice « de bureau et de l'élection.

« Les diverses plaintes qu'on m'en vint faire de di- « vers endroits et l'aigreur que ie vis dans les esprits « qui sembloit former deux différens partis dans la « ville, m'obligea de mander aussitôt les eschevins, « de blasmer la conduite clandestine qu'ils avoient « tenue (principalement à mon esgard en une affaire « où le service du Roy estoit intéressé, s'agissant « d'une nouveauté qui alloit à soulever la ville) et de « leur ordonner de surseoir l'assemblée sur ce sujet, « jusques à ce que je fusse plus pleinement « instruit.

« Or il me paroits, monsieur, par le peu que i'en ay « desia appris qu'il y a beaucoup à redire en cet « Hostel de Ville et principalement en la forme des « élections, que tout le monde avoue ne se faire « que tumualtuairement et par caballe. Chaqu'un

« veut avoir part au Gouvernement parceque la
« Police de la ville qui est entre les mains de ces
« officiers et le droit de faire les logemens des gens
« de guerre et d'en exempterpar conséquent qui bon
« leur semble (quand on n'y a pas l'œil) leur donne
« une grande authorité. Mais j'auray l'honneur,
« Monsieur, de vous expliquer plus amplement tout
« ce quil peut y avoir à réformer, quand je serai
« un peu mieux informé des causes du mal et d es
« remèdes que l'on y peut apporter. J'ay seulement
« creu, Monsieur, estre obligé de vous rendre
« compte de cet incident, et de la précaution que j'y
« avois cru devoir prendre pour en arrester la suitte.
« J'ay remis cette affaire au retour de la visite que ie
« vais faire dans la généralité et pour laquelle je fais
« estat de partir jeudy prochain.

Signé : « Lė Voyer de Boutigny (1). »

Ainsi qu'on le voit, les charges municipales faisaient l'objet d'une très âpre compétition, et cela se conçoit.

La peine n'était pas bien grande; Chantereau-Lefèvre, maire de Soissons, écrivait, en septembre 1684, que sa fonction ne lui prenait que six heures par mois.

D'autre part, les avantages étaient considérables, surtout lorsqu'on pouvait s'exempter du logement des gens de guerre, car il ne s'agissait pas seulement à cette époque de loger des soldats de temps en temps et pendant quelques jours.

D'Eaubonne, intendant de Soissons, chargé de loger dans cette Ville deux compagnies des gardes, écrivait (2) le 20 septembre 1716 :

(1) Intendant de la généralité de 1682 à 1686.

(2) Bibliothèque nationale, manuscrit n° 11.370.

« Mon dessein, Monseigneur, a été, pour soulager les bourgeois qui sont asses à plaindre d'avoir pendant douze mois chez eux une compagnie étrangère et qui n'est point de leur choix, de ne faire loger les particuliers sujets au logement que de deux années une, de façon qu'ils aient une année de repos. Il y a asses de logements pour cela, et sil s'en trouvoit qui ne fussent pas situés ou meublés décement; sur la première plainte, j'obligerois le bourgeois à mettre les lieux en état. »

Et plus loin, d'Eaubonne ajoute :

« Je croi aussi que vous n'entendes pas que lorsqu'un garde a un billet, il dépende de luy ou de l'officier de le changer sans le consentement du maire ou de moy. Il y auroit bien des inconvénients si on laissoit aux gardes la liberté de faire ces changements.»

La charge du logement, on le constate, était lourde, les exigences de l'autorité militaire grandes, et on comprend que l'exemption du logement fût considérée comme une grande faveur, la récompense des services rendus.

Ainsi Louvois écrivait le 11 juillet 1674 (1) à Adrien de Warel, lieutenant-colonel au régiment d'Alsace, pour lequel il avait beaucoup d'estime :

« Suivant ce que vous désirez, j'escris présentement aux maire et eschevins de Soissons pour leur défendre de plus envoyer de logement dans la maison que vous y avez, soubs quelque prétexte que ce soit, et je vous envoye le dupplicata de la lettre que je leur escris. Je suis persuadé qu'après cela vous n'en entendrez plus parler. »

Mais revenons aux Quinquet.

(1) **Archives de la guerre, vol. 369.**

L'intendant nous dit que la famille des Quinquet était très nombreuse et que, soit par elle-même, soit par ses alliances, elle dominait à Soissons. J'ai dans mes papiers de famille le contrat du mariage de François Quinquet, avocat en Parlement et au Bailliage et Siège présidial de Soissons, fils de feu Christophe Quinquet, procureur es sièges royaux de Soissons et de Barbe Villefroy, avec Marguerite Morant, fille de feu Pierre Morant, marchand bourgeois de Soissons et d'Antoinette Regnault, contrat passé le 22 juin 1679, et cette pièce nous permet d'apprécier l'exactitude des allégations de l'intendant.

Le futur époux était assisté de ses frères Nicolas Quinquet le jeune, procureur es sièges royaux de Soissons ; Christophe Quinquet, chanoine de la cathédrale ; de ses oncles, Nicolas Quinquet, l'aîné, procureur es sièges royaux de Soissons ; François Quinquet, chanoine de la cathédrale et conseiller au Baillage et Siège présidial de Soissons ; Claude Quinquet, chanoine de la même église ; Antoine Quinquet, sieur de Montpreux, bourgeois, l'un des gouverneurs et échevins de la Ville de Soissons ; Gilles Cahier, bourgeois ; de ses cousins Nicolas Duchesne, conseiller du Roi, chevalier du Guet ; Nicolas et Antoine Quinquet, marchands à Soissons ; de ses amis Adrien Cuyret, greffier au Bureau des Finances, et Samson Athenas, substitut adjoint et l'un des gouverneurs et échevins de Soissons.

Du côté de la future on trouve Jacques de Pargny, conseiller du Roi, lieutenant-général et criminel en l'élection de Soissons ; Antoine Brouet, conseiller et avocat du Roi au bureau des Finances ; Etienne Morant, avocat, ancien gouverneur et échevin (1) ; Nico-

(1) Il était, en 1677, lieutenant-criminel au présidial.

las-Vincent Morant, prêtre; Simon et Jacques Morant, marchands.

D'autres pièces nous montrent les Quinquet alliés aux Racquet, aux Branche, dont l'un, nommé Nicolas, avait été gouverneur et échevin de la Ville de Soissons, aux Buirette (Bernard Buirette était, en 1684, lieutenant criminel au Baillage de Soissons), et encore à plusieurs autres familles occupant une situation importante à Soissons.

On voit donc que l'intendant ne se trompait en attribuant à cette famille dont il serait intéressant de retracer l'histoire. une influence prépondérante. Nous n'avons malheureusement pu trouver dans les papiers du Contrôle général la suite de cette affaire et nous ne savons comment elle s'est terminée.

SOISSONS EN 1814

D'après les Lettres du Pasteur Edouard STANLEY

COMMUNICATION ET TRADUCTION DE M. FIRINO

Edward Stanley, jeune pasteur anglican, devenu plus tard évêque de Norwick, détestait cordialement la France et surtout Napoléon. Lorsque celui-ci tomba sous le coup des puissances coalisées, Stanley voulut se donner le plaisir de parcourir les lieux témoins de la résistance suprême de l'Empereur et le 26 juin 1814 il débarquait en France.

Stanley entretint à ce moment une correspondance assez active, principalement avec sa femme, corres-

pondance récemment publiée à Londres (1) et dont la lecture présente un assez vif intérêt. On trouve aussi dans ces ouvrages quelques curieux dessins faits par l'auteur sur les lieux mêmes.

Du Havre, Stanley se rend à Paris, y fait un assez long séjour puis se met en route, passe à Fontainebleau, à Meaux, à Châlons et s'arrête aussi à Soissons. Il écrit à sa femme pour lui donner ses impressions.

L'aspect des faubourgs où a eu lieu le plus fort du combat est affreux ; pas une maison n'est intacte. « Je ne puis vous donner, dit-il, une meilleure idée des coups de feu tirés et par conséquent du nombre de personnes qui ont péri qu'en vous assurant que sur la façade d'une maison à peu près aussi grande que la nôtre, et qui n'était pas plus favorisée que ses voisines, j'ai compté deux à trois cents marques de balles », et plus loin il ajoute : « Le petit étang d'un moulin avait été tellement rempli de cadavres qu'on fut obligé de laisser échapper l'eau pour nettoyer l'étang. »

Les dépêches de sir Charles Stuart et une carte à la main, Stanley, qui aimait bien se rendre compte de tout, monte au haut des tours de la cathédrale, examine soigneusement les lieux et, dans son appréciation de la conduite du général Moreau donne pour une fois raison à l'Empereur.

« Bonaparte, dit-il, a dans un de ses Bulletins, blamé le Gouvernement qui avait rendu cette ville aux Alliés qu'il poursuivait, et leur avait ainsi donné

(1) Voici le titre de cet ouvrage : *Before and after Waterloo, Letters from Edward Stanley (1814-1816)*. Londres, librairie Fisher, 1 vol., 1907. (On y trouve aussi les lettres écrites par Stanley lorsqu'en 1816 il alla visiter le champ de bataille de Waterloo.

passage sur la rivière, et dit que si le Gouvernement avait fait son devoir, il aurait complètement défait les Russes », et Stanley ajoute qu'à son sens Napoléon avait complètement raison et que si lui Stanley avait eu ce général sous ses ordres, il croit bien qu'il l'aurait fait pendre.

Stanley quitte Soissons après un court séjour, traverse Chavignon qu'il trouve dans un état aussi lamentable que Soissons et nous l'abandonnons en route pour Laon.

Guérin et Hébert

Membres de l'Académie de Soissons

COMMUNICATION DE M. FIRINO

Nous avons aussi trouvé dans ces mêmes papiers du Contrôle général (1) une autre lettre de l'Intendant de Soissons d'un moindre intérêt, mais que nous croyons cependant devoir reproduire, car elle concerne deux membres de cette Académie de Soissons, dont notre Société est, jusqu'à un certain point, l'héritière. Voici cette lettre :

« *A Soissons, le 29 juin 1683.*

« MONSIEUR,

« Il est rare, comme vous le savez, de trouver en « France des personnes qui s'appliquent à une « science singulière. On y veut tout savoir, et cela « fait qu'on n'approfondit jamais rien. Mais la pen- « sée que vous aviez, Monsieur, de faire chercher

(1) Voir plus haut, page 104.

« dans les provinces des gens qui se donnent uni-
« quement à une science de leur génie, de les grati-
« fier de quelques marques de vostre estime, est
« capable de corriger le deffaut de la nation, et me
« paroit une des veues des plus dignes de la gran-
« deur de ce règne et de la réputation de vostre
« ministère.

« Ainsy, Monsieur, je n'ay garde de manquer à la
« publier dans cette Province et à vous donner advis
« des descouvertes que j'y pourray faire.

« Je prendray mesme la liberté, Monsieur, de
« vous dire par avance que dans l'Académie de Sois-
« sons, qui se vante de vous devoir son establisse-
« ment et d'avoir, par conséquent, l'honneur d'estre
« vostre ouvrage, je connois deux hommes d'un
« mérite singulier et dignes de vous estre nommez
« avec grande distinction. L'un, qui en est le direc-
« teur, est ce mesme M. Guérin, advocat du Roy,
« dont j'eus l'honneur de vous dire à Saint-Germain
« que je recevois de grands secours dans la subdélé-
« gation. C'est un homme d'une probité aussy bien
« que d'une modestie singulière, qui a tousiours aymé
« les lettres et le travail, mais sur toutes choses le
« service du Roy et le bien public, et qui auroit peu
« remplir avec éclat dans un Parlement, la charge
« qu'il occupe il y a près de trente ans dans ce Pré-
« sidial. Je croy, Monsieur, ne vous en dire rien que
« Madame des Marests, dont il a l'honneur d'estre
« connu et mesme Madame de Maintenon, qui m'a
« fait celuy de m'en parler comme d'un amy qu'elle
« estimoit très particulièrement, ne voulussent
« appuyer de leur témoignage.

« L'autre, Monsieur, est M. Hébert, trésorier de
« France, qui eut l'honneur de vous porter la parolle
« pour l'Académie à votre dernier passage dans

« Soisons, à telle enseigne, Monsieur, que vous luy
« respondites, à ce qu'il m'a dit, comme s'il eust
« eu l'honneur de vous avoir auparavant communi-
« qué tous les points de sa harangue. Il a de la
« délicatesse dans le stile, beaucoup de conduite et
« de (**le mot est déchiré**) en ce qu'il compose, et ie le
« crois très propre à escrire l'histoire d'une pro-
« vince.

« Je suis, Monsieur, avec un profond respect,
« votre très humble et très obéissant serviteur,

« Le Vayer ».

Guérin jouissait de l'estime des intendants de Soissons, et son nom revient à plusieurs reprises dans leur correspondance.

Dans une lettre du 2 juin 1682, Le Vayer parle de lui comme d'un des meilleurs sujets de la province, tant pour sa capacité que pour sa probité et sa fidélité au service du Roi. Le 4 octobre 1683, il fait de nouveau un grand éloge de Guérin, qui est connu de l'évêque de Meaux et à Madame de Maintenon. « Il y a un an et demy, dit-il, qu'il sert le Roy, avec autant de capacité que de zèle dans la subdélégation des affaires dont je suis obligé dans mes voyages de me reposer sur autrui. »

Le 28 mai 1691, l'intendant Bossuet s'exprime aussi sur Guérin dans les termes les plus élogieux.

Je regrette de n'avoir pas de renseignements plus complets sur ce personnage, connu en haut lieu, et qui semble assez intéressant. Il est cependant question de lui à deux ou trois reprises dans le Bulletin de notre Société, où j'ai trouvé les indications suivantes :

Jean-Baptiste Guérin était le fils d'un Jacques Guérin qui avait été inhumé en l'Eglise Saint-Léger

de Soissons. On lui avait consacré à ce Jacques Guérin une épitaphe très élogieuse conservée dans la collection de Dom Grenier et reproduite dans le tome XIX, 1re série, de la Société.

Son fils avait été un des fondateurs de l'Académie de Soissons, était devenu son secrétaire perpétuel et avait eu, à ce titre, l'honneur d'être à plusieurs reprises son porte parole auprès de l'Académie française, entre autres en 1675, 1687, 1692 et 1709.

En ce qui concerne Hébert, mes renseignements ne sont pas plus complets :

Le jour de la Saint-Louis 1676, il fut un des députés de l'Académie de Soissons auprès de l'Académie française et y donna lecture du discours qu'il avait adressé à celui qui lui avait succédé dans la Mairie de Soissons sur les devoirs de sa charge.

En effet, Hébert, qui était trésorier de France, avait été à deux reprises investi de la Mairie de Soissons ; il n'arriva pas jusqu'au terme légal de sa deuxième magistrature par suite de l'édit du Roi, de 1692, qui érigea les mairies en titre d'office.

J'ai dans ma bibliothèque un petit livre assez curieux et assez rare, il me semble. C'est le recueil des discours et harangues d'Hébert, imprimé chez Hanisset, imprimeur et marchand libraire à Soissons. Le permis d'imprimer est en date du 6 septembre 1698 ; le livre est dédié à l'évêque de Soissons.

Ce petit volume contient quatre discours ou harangues malheureusement non datés ; il serait d'ailleurs possible pour plusieurs d'entre eux, en tenant compte des indications du texte, de rétablir la date.

Quelquefois Hébert prend la parole au nom de l'Académie de Soissons. C'est en cette qualité qu'il harangue le Roi passant à Soissons pour le mariage du Dauphin (en 1680), ainsi que Colbert à deux re-

prises, mais nous le voyons surtout paraître comme Maire de la ville de Soissons.

Il adresse un discours au Roy allant à la guerre contre les Hollandais, revenant du siège de Namur (1692), il n'oublie pas non plus la Reine. Puis nous trouvons les membres de la famille royale, le Dauphin, la Dauphine, celle-ci au moment où elle passa à Soissons après son mariage. Nous trouvons aussi trois discours adressés au grand Condé et trois autres dédiés à son fils.

Hébert harangue aussi divers personnages : le duc de Vitry, ambassadeur en Suède, MM. d'Avaux et de Croissy allant représenter la France au Congrès de Nimègue (1678), ainsi que M. de Luxembourg, immédiatement après sa promotion à la dignité de maréchal de France (1970).

Hébert n'oublie naturellement pas les personnages de sa province. Il harangue le duc d'Estrées, ainsi que plusieurs autres membres de la même famille, le marquis de Cœuvres, au retour de la campagne de Hollande, le vice-amiral comte d'Estrées, la marquise de Cœuvres, retirée à Nanteuil pendant que son époux était à l'armée, l'évêque de Laon une première fois, puis une seconde lorsqu'il fut nommé cardinal.

Un premier janvier, il adresse un discours à l'abbesse de Notre-Dame, Madame de La Rochefoucauld, et, dans une autre occasion, au duc de La Rochefoucauld, venu à Soissons.

A trois reprises il harangue Mgr de Sillery, évêque de Soissons, après son sacre et dans d'autres circonstances.

Hébert était entré en exercice de la charge de maire pendant que Bossuet était intendant de la généralité de Soissons.

Il se fait auprès de lui l'interprête de la ville, et

enfin nous le voyons féliciter le frère de l'intendant, l'illustre évêque de Meaux.

N'oublions pas enfin trois discours prononcés par Hébert, l'un au cours de sa première magistrature, les deux autres pendant la deuxième.

Ainsi qu'on peut le constater par ce court aperçu, Hébert a joué pendant la deuxième moitié du XVIIe siècle un rôle important dans sa province ; malheureusement ce que j'ai pu recueillir soit sur lui, soit sur Guérin est bien minime, un de nos confrères sera, je l'espère, plus heureux.

Carreaux émaillés du XIIIe ou XIVe siècle

(Communication de M. O. VAUVILLÉ)

Voici deux carreaux émaillés que je présente à la Société et que j'offre pour le Musée de la Ville de Soissons. Ces pièces ont été achetées par moi, il y a environ 15 ans, à une personne qui les avait d'un collectionneur de Reims ; à cette époque on m'avait dit qu'ils provenaient de la cathédrale de Reims. Ils ont formé tous deux le quart d'ornement de carrelage.

Voici la description de ces carreaux : le premier mesure 125 millimètres de côté, son épaisseur est de 24 millimètres, le dessus est recouvert d'un enduit blanc et d'une glaçure verdâtre pour la plus grande partie. L'enduit blanc forme deux quarts de cercles de 7 à 8 millimètres de largeur, d'un diamètre extérieur de 122 et 99 millimètres ; entre ces cercles

se trouve une partie d'inscription blanche, avec lettres de 20 millimètres de hauteur, dont on voit encore ME FIT (partie de l'inscription des quatre carreaux réunis). Dans le plus petit cercle est un fleuron blanc.

Le deuxième carreau a 115 millimètres de côté, son épaisseur est de 20 millimètres, sur un glaçage verdâtre pâle, on voit un enduit jaune comprenant: 1° deux cercles (le quart) de 4 millimètres de largeur et d'un rayon extérieur de 102 et 80 millimètres ; 2° le milieu porte un fleuron qui repose sur le cercle intérieur ; 2° l'extérieur du grand cercle est orné de lignes en forme de dentelure, qui devaient très probablement se raccorder avec d'autres carreaux devant former un encadrement.

Au Congrès de Sociétés savantes de la Sorbonne, ayant vu M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, je lui ai communiqué ces deux carreaux, il m'a dit qu'ils ne devaient pas provenir de la cathédrale, mais de la région de Reims. Voici la copie de la note qu'il a eu l'obligeance de me remettre le 24 avril dernier, à ce sujet, et qu'il m'a autorisé de communiquer à la Société :

FIN DU XIIIe OU XIVe

« 1. | Ici était le nom du fabricant | ME FIT

« Comparer avec le carrelage de Vernay (forêt de Reims, conservé au Musée de Reims.

« 2. EMONT MEFIT (pour d) e Mont me fit).

« Comparer avec le carrelage d'une maison sise à Reims, rue de Cardinal-de-Lorraine (publié dans le *Bulletin monumental* ».

D'après les renseignements de M. Demaison, on peut croire que ces carreaux doivent provenir très probablement de Vernay et de Reims, et non pas de la cathédrale comme on me l'avait dit.

Icône russe trouvée sur la montagne de Pasly

(COMMUNICATION DE M. O. VAUVILLÉ)

Ayant communiqué cette pièce au Baron de Baye, qui s'occupe beaucoup d'antiquités russes, il a eu l'obligeance de l'étudier ; il m'a écrit ce qu'il en pense et m'a autorisé de reproduire sa lettre dont voici la copie.

« La petite icône russe que vous m'avez remise, « pour l'étudier, devait appartenir à un soldat, nom- « mé Tikhon. En effet, les Russes portent souvent « l'image de leur patron. Or, la petite image repré- « sente Saint-Tikhon, vénéré dans le gouvernement « de Voronège et dont les reliques sont à Zadonsk ».

Il est donc très probable que cette pièce religieuse a été perdue par un soldat russe, à l'époque du siège de Soissons en 1814 ; c'est pour ce motif que je l'offre pour le Musée de la ville, comme rappelant un trait d'histoire locale.



Note sur l'Intendance de Soissons

Communication de M. R. HENNEQUIN.

MESSIEURS,

Au cours de mes recherches sur la formation territoriale du département de l'Aisne, dont j'eus l'occasion de vous entretenir naguère, j'ai trouvé aux Archives départementales (1) une pièce officielle peu connue et inédite qui m'a paru avoir pour la Société Archéologique et pour la Ville de Soissons, un intérêt historique et peut-être aussi une certaine utilité pratique, car elle concerne l'immeuble même dans lequel aujourd'hui l'une a sa mairie et l'autre son siège. A ce double titre elle méritait pour le moins de vous être signalée.

Ce document est un *Procès-verbal* de description des bâtiments et dépendances, ainsi que du mobilier les garnissant, de l'Hôtel de l'Intendance de Soissons, dressé en novembre 1790, c'est-à-dire peu de temps après qu'en était sorti le dernier administrateur en chef de l'ancienne Province du Soissonnais.

Et voici, au surplus, à propos de cette pièce, quelques indications complémentaires :

Lors de la sérieuse lutte, entre Soissons et Laon, pour l'obtention du chef-lieu — livrée dans les

(1) *Archives départementales*, série L. Liasse 595.

premiers mois de 1790, tant à Paris, devant l'Assemblée Nationale, qu'à Chauny dans la première Assemblée électorale du département, à qui la Constituante embarrassée avait finalement renvoyé la solution du conflit — l'un des principaux arguments de Soissons, en sa propre faveur, fut naturellement qu'elle se trouvait, par son Hôtel de l'Intendance, récemment construit et tout approprié, en possession du local qui, sans exiger aucuns frais, ni le déplacement des papiers de l'ancienne Administration, conviendrait le mieux pour y installer la nouvelle, avec ses services et leurs bureaux, alors que, par contre, Laon ne pouvait point offrir d'immeuble analogue, complètement aménagé et de suite disponible, en vue d'une telle destination.

Ces raisons de fait ne manquaient pas de poids : l'Assemblée de Chauny ayant paru disposée à les accueillir, les représentants de Laon jugèrent prudent d'en contrebalancer la force. Le prenant peut-être un peu sur soi, ils déclarèrent donc, au au nom de leurs commettants, que cette dernière ville accepterait de supporter seule et entièrement tous les frais qu'occasionnerait l'établissement de l'Administration, au cas où il y serait décidé par le vote des électeurs (1).

La parade était habile ; elle influa peut-être sensiblement sur l'issue du combat. C'est le jour même en effet, dans une séance du soir, que Laon obtint le chef-lieu administratif par quatre cent onze voix, contre trente-sept à Soissons, un bulletin blanc et un bulletin pour l'alternat, c'est-à-dire,

(1) Motion de M. Lebrun, électeur de Laon (*Assemblée électorale de Chauny*, 20 mai 1790, séance du matin).

pour des réunions alternatives du futur Conseil général de département dans l'une et l'autre de ces deux villes. A première vue le résultat du scrutin semble avoir été écrasant pour Soissons; cela n'est pas tout à fait exact, car l'Assemblée électorale comptait six cent quarante inscrits (à quelques unités près, d'ailleurs en plus) et il y eut exactement quatre cent cinquante votants, soit une différence de cent quatre-vingt-dix suffrages non exprimés; il y avait sans doute, au jour dit, un petit nombre d'électeurs réellement absents de la réunion pour une cause quelconque, maladie, affaires, ou autre; mais, en fait, l'écart entre les inscrits et les votants résulte surtout d'une abstention volontaire, soulignée par une sortie en masse au moment du vote, de presque tous les électeurs de Soissons et de Château-Thierry, au nombre de deux cents inscrits.

De Chauny revenons à Soissons et à son Hôtel de l'Intendance.

Qu'allait-on faire de cet Hôtel? C'est la question qui se posa devant l'Assemblée départementale, installée à Laon, tant bien que mal et plutôt mal que bien, dans les salles alors extrêmement humides (1) de l'Abbaye Saint-Jean (encore aujourd'hui la Préfecture) et qui demandait par suite instamment son transfert dans celle de Saint-Martin (l'Hôpital actuel). On y décida que l'immeuble serait vendu et que le prix pourrait en être réparti entre les départements qui se par-

(1) L'humidité qui règne à Saint-Jean *est telle qu'on pourrait ramasser l'eau avec la main sur les papiers*. Lettre autographe de M. le Carlier, député à la Constituante, à MM. les Officiers municipaux de Laon du 4 octobre 1790. (*Archives municipales de Laon* de 1789 à 1800-Liasse 26).

tageaient avec l'Aisne, l'étendue de l'« ancienne généralité du Soissonnais », c'est-à-dire l'Oise surtout, quelque peu la Marne et Seine-et-Marne.

Le Procureur général, syndic du département, M. Blin de la Chaussée, précédemment avocat à Soissons, et Procureur-Syndic de l'Assemblée provinciale, qui connaissait donc la maison, l'importance de ses bâtiments et la valeur de son mobilier, proposa néanmoins judicieusement et fit adopter, que préalablement à la vente dudit immeuble une visite et une estimation en seraient faites par une Commission, composée d'un homme de l'art, — l'ingénieur Becquey — et de quelques administrateurs; afin de rendre à ces derniers la tâche plus facile, on choisit presque exclusivement des Soissonnais, ce furent MM. Blin, procureur général syndic, Rivoire (de Gandelu) Meurizet et enfin *Quinette*, dont le nom devait acquérir une certaine célébrité. (Voir compte rendu des séances de l'Administration du département, 2e session, 12 novembre 1790.)

Telle est l'origine du procès-verbal qui nous occupe, rédigé et signé à la date du 30 novembre 1790. Trois jours après il fut déposé et lu à l'Assemblée départementale, qui le renvoya pour examen et nouveau rapport à ses comités réunis de comptabilité et d'aliénation des domaines nationaux. Je n'ai pas eu le loisir de rechercher ni l'occasion de retrouver la suite administrative immédiate de cette affaire. En tous cas l'Hôtel de l'Intendance de Soissons ne fut point vendu aussitôt; après avoir servi successivement, comme vous savez, de local pour l'administration du district, sous la Révolution — pour l'école centrale du département, sous le Directoire — pour

la double installation du titulaire de la sénatorerie d'Amiens et du sous-préfet sous l'Empire — l'immeuble, à la suite de l'incendie de l'Hôtel de Ville de Soissons en mars 1814, est devenu celui de la Sous-Préfecture et *de la Mairie* depuis 1817. Loué d'abord à l'Etat jusqu'en 1834, il fut acheté par la Ville le 20 décembre de cette dernière année, et ce fut M. Quinette fils, alors maire, qui signa l'acte d'acquisition de l'ancien Palais de l'Intendance, inventorié en présence de son père, administrateur du département, presque un demi-siècle auparavant.

En 1902, la Sous-Préfecture fut transférée dans un autre immeuble acquis par le Département, au n° 1 de la rue de Panleu, et bâti sur l'emplacement de la primitive Intendance, en même temps que le Cours secondaire municipal de jeunes filles vint occuper les locaux de la précédente Sous-Préfecture sur la porte d'entrée desquels on voit encore une plaque de marbre indiquant qu'à un certain moment le Tribunal correctionnel y avait également tenu ses audiences.

DESCRIPTION

du cy-devant Hôtel de l'Intendance de Soissons

EN 1790

DESCRIPTION du cy-devant Hôtel de l'Intendance de Soissons faite le 14 novembre 1790 par le sieur Becquey, inspecteur des Ponts-et-Chaussées du Département de l'Aisne, en présence de M. Blin, procureur général syndic, et de MM. Rivoire, Quinette et Meurizet, administrateurs délégués, pour la visite dudit bâtiment.

Le ci-devant Hôtel de l'Intendance est composé :

1° D'un principal corps de bâtiment situé entre cour et jardin avec deux pavillons saillants sur la cour.

2° D'une galerie en retour, saillante sur le jardin.

3° D'une aile de bâtiment à droite composant les anciens bureaux du rez-de-chaussée et distribué en appartement au premier étage.

4° D'une aile de bâtiment à gauche renfermant les basses-cours, écuries et remises au rez-de-chaussée et distribué au premier étage en chambres de domestiques et autres personnes gagées dans une grande maison.

5° De plusieurs petits bâtiments formant des

hors-d'œuvre ou dépendances dans les cours, basses-cours et dans le jardin.

CHAPITRE PREMIER

Distribution du principal corps de bâtiment et de ses deux pavillons sur la cour.

Ce principal corps de bâtiment et ses deux pavillons sur la cour sont composés :

1° D'un cours de souterrains distribué en cuisines, offices, décharges, bûchers et autres pièces nécessaires au service du commun d'un grand hôtel.

2° D'un rez-de-chaussée distribué en appartements magnifiquement décorés.

3° D'un premier étage distribué de même.

4° De vastes greniers en mansardes qui couronnent le bâtiment.

Article 1er.

Souterrains du principal corps de bâtiment.

1° Descendant à gauche par l'escalier de dégagement un grand appartement de bain avec lambris de hauteur, une niche garnie de sa baignoire en menuiserie doublée en plomb, derrière la niche une chambre contenant le fourneau avec la chaudière et un réservoir en charpente garnie en plomb pour le service des bains souterrains.

2° Après la salle des bains, un salon lambrissé de hauteur avec une cheminée à chambranle de pierres.

3° Une autre pièce servant d'antichambre de

22 pieds sur 18 pieds avec une cheminée sans feu, un trumeau.

4° Sous la salle du billard un grand bûcher de 33 pieds sur 21 pieds.

5° Ensuite de ces trois pièces une salle du commun de 30 pieds par 18 pieds avec une cheminée nue.

6° Ensuite une charbonnière de 10 pieds sur 18 pieds.

7° Un garde-manger de 10 pieds sur 18 pieds avec des tablettes soutenues par des corbeaux en fer et des crochets au-dessus.

8° Le four pour la pâtisserie avec la pièce qui le contient de 10 pieds sur 18 pieds garnie de tablettes soutenues par des corbeaux en fer.

9° La cuisine de 30 pieds sur 18 pieds contenant une cheminée avec sa plaque dont la cramaillère est réclamée par le maître d'hôtel de M. de Blossac, un évier, des fourneaux en fonte et 40 pieds de tablettes soutenues par des corbeaux de fer, deux porte-broches, une grande table de cuisine avec armoires inférieures, une petite table avec des billots et un tourne-broche réclamés par le maître d'hôtel au nom de M. de Blossac, une étuve garnie de quatre grillages avec la porte garnie en taule.

10° La rôtisserie de 22 pieds sur 27 pieds avec sa paillasse, les fourneaux, deux tablettes de 24 pieds de longueur soutenues par des corbeaux en fer et deux portebroches.

11° L'office à manger de 18 pieds sur 21 pieds avec cheminée à chambranle de pierre peint, quatre tablettes de 36 pieds de longueur, une étuve avec quatre grillages et la porte doublée en taule.

12° L'office à travailler de 18 pieds sur 21 pieds

avec four et fourneaux, cinq tablettes de 48 pieds de longueur avec corbeaux de fer.

13° La fruiterie de 10 pieds sur 18 pieds avec 30 pieds de tablettes.

14° Un retour pour les bouteilles contenant six rangs de tablettes percées de 120 pieds de longueur.

15° Une serre nue de 15 pieds sur 18 pieds à la suite du détour.

16° Une autre serre nue sous la bibliothèque de 54 pieds sur 18 pieds.

Article 2.

Rez-de-chaussée du principal corps de bâtiment.

1° Un principal appartement, contenantles salles pour les grandes assemblées, composé d'un grand antichambre de 22 pieds sur 26 pieds, lambrissé dans toute sa hauteur, avec un poële et son tuyau décoré, grillage autour du poële.

D'une grande salle à manger de 30 pieds sur 26 pieds, lambrissée dans toute sa hauteur, échauffée par le poële de l'antichambre, une tablette de marbre, un vaze bronzé au-dessus. Et vis-à-vis un vaze bronzé servant de fontaine avec une grande cuvette en marbre au-dessous et un réservoir dans une armoire voisine pour le service de la fontaine.

D'une grande salle de compagnie de 36 pieds sur 26 pieds, avec lambris de hauteur, une grande cheminée avec chambranle de marbre et son feu doré, trumeau au-dessus de la cheminée avec une grande glace en trois pièces ; vis-à-vis une grande table de marbre avec pieds en balustres, un lustre de cristal, une glace pareille à celle de la cheminée

et quatre candélabres en plâtre, outre quatre bras dorés, dont deux au trumeau de la cheminée et deux au trumeau vis-à-vis.

D'un salon d'hiver de 31 pieds sur 19 pieds, avec lambris de hauteur, cheminée de marbre, feu doré, trumeau et glace de deux pièces au-dessus de la cheminée, un autre trumeau avec glace de deux pièces, vis-à-vis les croisées une lanterne à glace avec chassis doré.

Ce dernier salon, ayant quatre vues sur le jardin, est accompagné de trois cabinets de dégagement dans sa longueur pour le service des deux salons susdits. Ces trois cabinets sont lambrissés dans toute leur hauteur.

2° A droite du principal appartement susdit vers le grand escalier, un appartement pour un maître de maison, composé comme il suit :

Du salon de réception, lambrissé dans toute sa hauteur, feu complet sans dorure, cheminée en marbre, trumeau avec glace et bras de cheminée dorés.

Un grand cabinet ensuite, avec lambris de hauteur, trumeau avec glace en deux pièces, feu doré, bras de cheminée et chambranle de marbre.

Une chambre à coucher, feu doré, cheminée en marbre, trumeau et glace en trois pièces, bras de cheminée et lambris de hauteur.

Une garde-robe, avec lambris de hauteur, un petit cabinet de toilette, avec lambris d'appui, tapissé en papier, chambranle de marbre, trumeau à glace, chenets ordinaires, une seulle pincette.

3° A la suite dudit appartement de maître un appartement de bain, composé comme il suit .

Un premier passage lambrissé dans toute sa

hauteur et formant issue à la chambre à coucher, un deuxième passage sans lambris.

Une salle de bain avec sa niche, garnie d'une baignoire en menuiserie doublée en plomb et deux robinets en cuivre doré.

Ensuite un petit salon, avec lambris de hauteur, chambranle de marbre, un trumeau avec sa glace, excepté une seule pincette.

Au-dessus dudit appartement de bains et dans l'entresol un cabinet avec la chaudière et le fourneau pour le service des bains.

A côté, un autre cabinet contenant un réservoir en charpente garni en plomb pour le même service des bains.

Le même entresol contient encore deux pièces dont une cheminée avec trumeau sans glace et tapisserie en papier sans lambris, l'autre sans cheminée et tapissée en papier sans lambris, elle communique par un passage aussi tapissé en papier et contenant une grande armoire.

4° A gauche du principal appartement décrit, un appartement pour une maîtresse de maison, composé comme il suit :

Un premier antichambre de 22 pieds sur 16 pieds, avec lambris de hauteur et un poële garni de son tuyau décoré.

A la suite de l'antichambre, à gauche, une salle à manger, servant autrefois de salle de billard, de 22 pieds en carré, lambrissée dans toute sa hauteur et échauffée par le poële de l'antichambre; le billard qui occupait cette salle a été transporté au grenier.

A droite de l'antichambre, une salle de compagnie de 26 pieds sur 19 pieds, avec lambris de hauteur, chambranle de marbre, trumeau avec

glace en deux pièces, bras de cheminée et feu complet doré.

Ensuite une grande chambre à coucher de 26 pieds sur 18 pieds, lambrissé dans toute sa hauteur avec chambranle de marbre, une grande glace en deux pièces, bras de cheminée et feu doré complet.

Ensuite un boudoir avec lambris de hauteur, feu doré, chambranle de marbre, trumeau avec une grande glace; en retour, un cabinet de toilette avec lambris de hauteur, feu doré, chambranle de marbre et une glace; à la suite une garde-robe avec lambris de hauteur et armoires fermant à clef.

Ensuite un cabinet contenant deux armoires et lambrissé dans sa hauteur; ensuite un cabinet contenant des lieux à l'anglaise avec un réservoir en plomb au-dessus pour le service des lieux.

A côté du salon du quatrième appartement un petit appartement avec entresol au-dessus composé comme il suit :

Une chambre à coucher avec lambris d'appui et tapisserie en papier, chambranle de marbre, trumeau et glace à la cheminée, feu complet doré.

Un cabinet à la suite avec lambris d'appui et tapisserie en papier, chambranle de marbre, trumeau et glace à la cheminée, feu complet doré et une armoire avec lambris fermant à clef.

6° Les entresols au-dessus dudit appartement et du dégagement du grand salon composé comme il suit :

Une chambre à coucher tapissée en papier avec lambris figurés, chambranle en pierres peintes, trumeau en menuiserie, sans glace; à la suite, un

cabinet tapissé en papier avec lambris figuré sans cheminée.

Au-dessus du dégagement du grand salon, trois petits cabinets tapissés en papier sans cheminée.

Article 3.

Premier étage du principal corps de bâtiment.

Un grand escalier dont la cage contient 34 pieds sur 22 pieds, servant de communication principale audit étage composés des appartements suivants : 1° Au-dessus du palier un petit appartement, n° 18, composé d'une chambre à coucher avec alcôve et lambris d'appui tapissé en beau papier, une cheminée en marbre avec glace au-dessus et feu doré; et d'un cabinet de toilette avec cheminée en stuc et glace au-dessus, lambris d'appui et tapisserie en papier. Une garde-robe et un entresol au-dessus pour domestique.

2° A la suite du pallier susdit un grand corridor fermé dégageant deux appartements situés au-dessus de la salle à manger et des deux grands salons du rez-de-chaussée; la cloison a besoin de réparations.

3° Un appartement composé d'une antichambre commune de 12 pieds sur 21 pieds contenant un lambris d'appui et un lambris de hauteur figuré, un poële avec dessus de marbre, un tuyau de taule et un grillage autour du poële.

Une chambre à coucher à droite de l'antichambre avec lambris d'appui, tapisserie en papier à M. de Blossac, une chambranle de marbre avec trumeau et glace de deux pièces au-dessus de la cheminée; un feu complet en fer.

Un cabinet de toilette avec cheminée de marbre,

trumeau et petite glace au-dessus, lambris d'appui et tapisserie en papier.

Une garde-robe avec entresol pour un domestique au-dessus du cabinet de toilette.

4° Un appartement composé d'une grande salle de 22 pieds sur 21 pieds, avec lambris de hauteur, cheminée en marbre, trumeau et glace de deux pièces, feu complet en fer.

D'une chambre à coucher de 21 pieds carrés, lambris d'appui, tapisserie en soie à M. de Blossac, cheminée en marbre, trumeau au-dessus et glace de deux pièces et feu de fer complet.

D'un cabinet de toilette avec lambris d'appui et tapisserie en papier, chambranle de cheminée en marbre avec un trumeau et une glace au-dessus et un feu en fer.

Une garde-robe avec entresol au-dessus du cabinet de toilette pour domestique.

A la suite du corridor fermé, un corridor ouvert dégageant les trois appartements suivants :

5° Un appartement, n° 11, composé d'une chambre à coucher avec alcôve et lambris d'appui, le reste tapissé en papier, une cheminée en marbre avec un trumeau et sa glace et feu complet doré.

Un cabinet de toilette contenant un lambris d'appui avec tapisserie en papier, un chambranle de marbre, un trumeau et une petite glace avec un feu en fer.

Une garde-robe avec entresol pour un domestique au-dessus du cabinet de toilette.

6° Un autre appartement, n° 7, composé d'une seule chambre à coucher avec alcôve et deux petits cabinets, la chambre tapissée en papier avec lambris d'appui, chambranle de marbre à la cheminée, glace au-dessus et feu en fer.

7° Un autre appartement, n° 6, composé d'une chambre à coucher avec cheminée à chambranle de marbre, glace au-dessus, feu en fer, lambris d'appui et tapisserie en papier.

Un cabinet aussi tapissé en papier avec lambris d'appui sans cheminée, une garde-robe tapissée en papier sans lambris. Cet appartement est ombragé par les arbres du jardin qui le rendent très humide et malsain, il conviendroit les abattre.

8° Vis-à-vis l'appartement n° 11, et dans le même corridor, une chapelle avec son autel en bois peint et un grand tableau représentant saint Louis, patron de la chapelle, les murs peints d'un lambris figuré, à droite une petite sacristie contenant une armoire fermant à clef qui renferme une chasuble de toute saison et un missel. Au-dessus de la sacristie une tribune en menuiserie. La chapelle est précédée d'un grand vestibule avec lambris figurés.

9° A la suite de la chapelle une chambre, n° 2, avec lambris d'appui et tapisserie en papier, un chambranle de pierre à la cheminée, une glace sans trumeau, un feu cassé.

10° Ensuite une chambre, n° 1, sans cheminée ni lambris et servant de lingerie, à côté de laquelle se trouve le réservoir des lieux à l'anglaise du rez-de-chaussée.

11° Au-dessus des cabinets de l'appartement décrit au n° 4 du présent état, un appartement composé comme il suit :

Un antichambre tapissé en papier sans lambris, avec une armoire garnie de ses tablettes et fermant à clef.

Une chambre à coucher tapissée en papier sans lambris, avec chambranle de pierre à la cheminée,

un trumeau en menuiserie sans glace et sans feu.

Un cabinet ensuite tapissé en papier avec baguettes sculptées sans lambris.

Un arrière-cabinet sans lambris, tapissé en papier.

Reprenant à droite du grand escalier une partie composée des appartements ci-après :

12° Un appartement, n° 24, composé d'une chambre à coucher avec chambranle de marbre, trumeau et glace au-dessus, un feu ordinaire complet, un lambris d'appui et une tapisserie en papier.

A la suite un cabinet de toilette avec lambris d'appui et mauvaise tapisserie en papier avec, sans cheminée, un dégagement tapissé de même.

13° A la suite une autre chambre servant de cuisine particulière avec un fourneau, un évier et une armoire appartenant à l'ancien secrétaire.

A côté un cabinet sans cheminée, tapissé en papier, avec une armoire appartenant à l'ancien secrétaire.

14° Deux autres chambres sous les n°s 25 et 27, dont une à cheminée, avec chambranle de pierre peint, un trumeau avec glace et un feu ordinaire, tapisserie en papier, et lambris d'appui, celle sous le n° 27 comme la précédente, à l'exception de la cheminée à laquelle il n'y a point de glace.

15° A la suite de ces dernières chambres, un cabinet obscur avec plusieurs rangs de tablettes, un cabinet d'aisance et un escalier de dégagement aboutissant à la cour des Bureaux.

Article 4.

Greniers du principal corps de bâtiment.

Les greniers au-dessus du principal corps de bâtiment sont vastes et sans aucune distribution,

on y a déposé le billard qui avait été originairement placé au rez-de-chaussée dans le pavillon gauche.

CHAPITRE II

Galerie sur le jardin.

La galerie construite sur le jardin contient un souterrain voûté et un rez-de-chaussée de 54 pieds de longueur dont œuvre sur environ 18 pieds de largeur; elle ne forme qu'une seule pièce sans aucune distribution intérieure dans toute cette longueur, tant au souterrain qu'au rez-de-chaussée formant la galerie; elle contient un poële avec dessus de marbre et son tuyau décoré, le poële est placé au milieu de la salle en face les croisées et accompagné à droite et à gauche de deux rangs d'armoires garnies de leurs tablettes avec porte pleine en bas, grillées dans le haut, garnies de rideaux en taffetas et fermant à clef. La pièce est revêtue de lambris dans toute la hauteur.

CHAPITRE III

Distribution de l'aile droite du bâtiment contenant l'emplacement des anciens bureaux de l'Intendance.

Cette aile de bâtiment est composée : 1° d'un souterrain servant de cave; 2° d'un rez-de-chaussée servant aux anciens bureaux et qu'on peut convertir en appartement, et 3° d'un premier étage distribué en appartements.



Article 1er.

Souterrains de l'aile droite.

Ces souterrains sont divisés du côté de la cour principale en trois parties communiquant ensemble et avec les souterrains du principal corps de bâtiment dans leur retour ; ils forment trois divisions qui ont leur issue particulière par la cour des anciens bureaux, et neuf divisions de souterrains sont déterminées pour caves et ont été employées jusqu'à ce jour à cet usage.

Article 2.

Rez-de-chaussée de l'aile droite.

Le rez-de-chaussée dégage par une cour particulière les pièces suivantes dont il est composé, savoir :

1° Un cabinet tapissé en papier avec lambris d'appui, une cheminée avec son chambranle en pierres peintes, feu complet ordinaire, un trumeau avec sa glace et deux grandes armoires grillées se fermant à clef; ce cabinet est précédé d'une antichambre qui lui sert de dégagement ; il contient un lambris d'appui avec une tapisserie en papier.

2° A la suite de ce cabinet une grande salle de 25 pieds de long sur 22 pieds de largeur, contenant un poële avec dessus de marbre et son tuyau, les armoires qu'on y avait pratiquées anciennement ont été démontées.

3° Une seconde salle échauffée par le poële susdit, et revêtue dans tout son pourtour d'armoires fermant à clef.

4° A la suite de cette seconde salle, un arrière-cabinet de 22 pieds sur 9 pieds, avec lambris

d'appui et tapisserie en papier, une cheminée avec chambranle de menuiserie peinte, un trumeau en plâtre et un feu complet, et deux armoires avec leurs tablettes à côté de la porte d'entrée, ces quatre pièces dégagent toute par un même corridor.

5° A droite de la porte d'entrée une grande cuisine avec deux cabinets servant d'office. La cuisine contenant un four et des fourneaux ainsi qu'une grande cheminée.

Article 3.

Premier étage de l'aile droite.

1° Une grande antichambre contenant une niche pour un poële avec un lambris de hauteur, à gauche se trouve un cabinet avec lambris d'appui sans cheminée.

2° A droite un grand salon avec lambris d'appui et tapisserie en papier, appartenant à l'ancien secrétaire, une cheminée avec chambranle de marbre sans trumeau ni glace.

3° A la suite une grande chambre à coucher avec alcôve, une cheminée à chambranle de marbre sans trumeau ni glace, un lambris de hauteur, excepté le côté opposé à la cheminée qui ne contient qu'un lambris d'appui, un grand cabinet sans cheminée avec lambris d'appui et tapissé en papier, plusieurs garde-robes et dégagement.

4° A la suite de la grande antichambre un petit appartement, composé d'une chambre à cheminée avec chambranle de pierres peintes, un trumeau sans glace et un lambris d'appui sans tapisserie, et d'un grand cabinet sans cheminée ni lambris.

5° Un autre appartement composé d'une chambre

à coucher avec alcôve sans lambris, une mauvaise tapisserie en papier, un chambranle de pierre à la cheminée avec un feu complet, un trumeau et sa glace au-dessus de la cheminée à côté de l'alcôve, un petit cabinet nu et derrière la cheminée un grand cabinet garni en papier.

6° Entre les deux derniers appartements, un grand cabinet sans cheminée et isolé, dégageant avec les autres pièces par un même corridor.

7° Tous ces appartements dégageant par un même escalier en charpente avec une rampe en fer aboutissant à la cour des anciens bureaux.

8° Les galetas au-dessus du premier étage sont sans aucune distribution.

CHAPITRE IV

Distribution de l'aile gauche du bâtiment renfermant les basses-cours et écuries

Cette aile de bâtiment n'est composée que d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage avec galetas au-dessus sans souterrains ni voûte.

Article 1er.

Rez-de-chaussée de l'aile gauche.

1° Une grande écurie de 32 pieds de longueur pour sept chevaux, avec six poteaux et leurs traverses, les mangeoires garnies en taule, un grand râtelier et une soupente en menuiserie. La charpente pour le valet d'écurie.

2° Une grande écurie de 15 pieds de longueur à côté de la précédente, n'ayant qu'un seul poteau

de séparation, une mangeoire et un râtelier comme la première écurie.

3° Une troisième écurie pour cinq chevaux avec quatre poteaux de séparation, une mangeoire et un râtelier comme dessus.

4° Une grande remise pour trois voitures avec portes doubles fermant à verroux sans ferrure et trois conducteurs en charpente.

5° Une seconde remise à côté de la précédente avec portes doubles et fermant à verroux, contenant deux conducteurs en charpente pour loger deux voitures.

6° Une troisième remise fermant à clef et contenant deux conducteurs en charpente pour remiser deux voitures.

7° Sous une des remises une pompe avec son tuyau en cuir pour les incendies et les services de la maison.

ARTICLE 2.

Premier étage de l'aile gauche.

1° Un escalier de dégagement en charpente pour les chambres du premier étage avec une rampe en fer.

2° Une chambre, n° 55, à cheminée avec chambranle en pierre sans autre garniture à la cheminée, une mauvaise tapisserie en papier sans lambris.

3° Une autre chambre, n° 54, à cheminée avec chambranle en pierre, au-dessus un trumeau de menuiserie sans glace, une tapisserie en papier sans lambris.

4° Une autre chambre à coucher avec tapisserie en papier sans lambris, une cheminée en pierre,

un trumeau en menuiserie sans glace et sans feu.

5° De l'autre côté de l'escalier de dégagement une chambre, n° 47, de 20 pieds sur 15, nue et sans cheminée, contenant trois tablettes de 21 pieds ensemble et sans support.

6° A la suite une chambre, n° 48, de 20 pieds sur 12 pieds, nue et sans cheminée, garnie d'une tablette de 8 pieds.

7° A la suite une chambre, n° 49, de 15 pieds carrés, nue, sans cheminée, garnie de deux porte-manteaux et de deux tablettes de 15 pieds de longueur.

8° A la suite, une chambre, n° 50, de 15 pieds sur 12, avec une cheminée à chambranle de pierre sans feu, nue, excepté deux tablettes de 13 pieds.

9° A la suite une chambre, n° 51, de 12 pieds sur 15, avec une cheminée et son chambranle de pierre sans feu, une mauvaise tapisserie en papier et une tablette de 9 pieds.

10° Une chambre, n° 52, de 21 pieds sur 15, avec cheminée à chambranle de pierre sans feu et entièrement nue.

11° Les galetas destinés pour les fourrages ne contiennent aucune distribution. La lucarne principale est garnie d'une poulie pour enlever le fourrage.

CHAPITRE V

Autres objets compris dans les cours et basses-cours ainsi que dans le jardin du ci-devant Hôtel de l'Intendance de Soissons.

1° Dans la grande cour à gauche de la porte d'entrée le logement du suisse, contenant un

premier cabinet à cheminée avec chambranle de pierre et deux armoires à côté de la cheminée appartenant à M. de Blossac, une chambre attenante avec lambris d'appui et un poële à M. de Blossac, une petite cuisine avec un évier et un fourneau et une petite cour de décharge à la suite du logement du suisse.

2° Dans la cour à droite de la porte d'entrée un cabinet à cheminée, de 10 pieds carrés, avec lambris d'appui et deux armoires à côté de la cheminée, à la suite une grande pièce destinée pour les archives et garnie de plusieurs rangs de tablettes sur 30 pieds de longueur.

3° Dans la cour des anciens bureaux une remise pour une voiture, une écurie pour deux chevaux, un petit bûcher couvert et un autre bûcher fermé, formant un bâtiment isolé et un puits garni de la poulie.

4° Dans la basse-cour, une volière grillée en fer avec fil d'archal et un poulailler. Un puits avec sa poulie et une chaîne de fer.

5° Dans le jardin un puits, avec une pompe à bascule, recouvert par un pont chinois.

6° Le jardin contenant une surface de 20 verges, mesure du Roy, n'est planté qu'en peupliers et autres arbustes peu utiles et le sol inculte n'est couvert que d'un gazon, il est terminé tant au nord qu'au sud par une grille au lieu d'un parapet.

PROCÈS-VERBAL d'Estimation des terrains, bâtiments, constructions, meubles et effets dépendant du ci-devant Hôtel de l'Intendance de Soissons, par le sieur Becquey, Inspecteur des Ponts-et-Chaussées du Département de l'Aisne, en conséquence de la visite dudit Hôtel, faite le 14 novembre 1790, en présence de MM. Blin, Procureur général syndic du Département de l'Aisne, et de MM. Rivoire, Quinette et Meurizet, Administrateurs.

Le département de l'Aisne, réuni en Conseil général dans sa séance de novembre 1790 ayant chargé et commis le sieur Becquey, inspecteur des Ponts-et-Chaussées du département, à l'effet de procéder à l'examen, description et estimation, tant des terrains, bâtiments, et constructions, que des meubles et effets dépendant du cy-devant Hôtel de l'Intendance de Soissons, le soussigné s'est transporté sur le local le dimanche 14 novembre 1790 et a procédé d'abord à la description du bâtiment qui se trouve ci-jointe.

Passant ensuite à l'estimation des différentes parties dépendantes du cy-devant Hôtel elles ont été comprises en deux chapitres, ainsi qu'il suit :

CHAPITRE PREMIER

Contenant l'estimation du terrain et des bâtiments principaux ainsi que des constructions en dépendantes.

1° Le terrain sur lequel le cy-devant Hôtel de l'Intendance est assis, compris cours, basses-cours

et jardin contient une surface de 234 verges, mesure de Roy, à 80 francs la verge. . 18.720 fr.

2° Le principal corps de bâtiment et les deux principaux pavillons saillant sur la cour, contenant ensemble une longueur de 51 toises sur 30 pieds de largeur et une hauteur de 9 toises, avec les souterrains est estimé, compris les distributions intérieures et fer, décorations, à l'exception des glaces, poëles, feu et autres meubles où il sera fait état particulier. . . . . . 88.100 fr.

3° L'aile droite contenant des anciens bureaux sur 24 toises de développement, 7 toises de hauteur, compris la profondeur des caves, et 22 pieds de largeur, est estimée avec ses distributions, décorations intérieures, cy . . . 21.810 fr.

4° L'aile gauche contenant les remises et écuries, sans souterrains, sur 24 toises de développement, 5 toises de hauteur et 22 pieds de largeur, est estimée avec ses distributions, cy . . . . 16.290 fr.

5° La galerie en retour du grand bâtiment sur le jardin, sur 10 toises de longueur, 6 toises 1/2 de hauteur avec le souterrain et 18 pieds de largeur, est estimée avec ses décorations, cy . . 7.150 fr.

6° Les bâtiments subalternes et autres dépendances situées dans la grande cour, la cour des bureaux, la basse-cour, comprenant le logement du

A reporter. . . . 152.070 fr.

Report. . . . 152.070 fr.

suisse, les anciennes archives et remises, écuries et bûcher de la cour des bureaux, la pompe du jardin, le pont chinois, les puits, la porte d'entrée et les plantations du jardin ainsi que les murs de clôture, du jardin et la grille d'appui en fer, estimés ensemble, cy. . . . . 11.310 fr.

Total de l'estimation susdite . . . . 163.380 fr.

DÉDUCTION :

L'estimation étant faite dans la supposition où toutes les parties se trouveraient sans aucune dégradation, on estime que pour les amener à cet état il conviendrait faire différentes recherches à la couverture, réparer des parties de plafond crevassées ainsi que des cloisons au premier étage, un perron démoli, différentes recherches de serrurerie et de peintures tant intérieures qu'extérieures, dont on estime la réparation à . . . . 2.380 fr.

Reste pour la valeur intrinsèque du bâtiment dans sa position actuelle, non compris meubles et effets en dépendant que j'avais cy-après détaillé, cy . . . . 161.000 fr.

CHAPITRE II

Contenant l'estimation des meubles et effets dépendant du cy-devant Hôtel de l'Intendance.

Article 1er.

Meubles des souterrains du principal corps de bâtiment.

Suivant la description du bâtiment, les souterrains contiennent les effets suivants :

1° La table de cuisine avec les armoires inférieures	60 fr.	
2° Les tablettes dans la cuisine, le garde-manger et la boulangerie	40 fr.	
3° L'office, la rôtisserie, la fruiterie et le détour pour les bouteilles vides, un tourne-broche	70 fr.	300 fr.
4° Le réservoir des bains et la chaudière.	80 fr.	
5° Une baignoire en menuiserie garnie de plomb .	50 fr.	

Article 2.

Meubles du rez-de-chaussée et entresol du principal corps de bâtiment.

1° Deux poëles à dessus de marbre avec leurs grillages, tuyaux, estimés

A reporter, . . . 300 fr.

Report. . . .		300 fr.
cy.	180 fr.	
2° Seize glaces de différentes grandeurs et en plusieurs morceaux, estimées cy.	6.364 fr.	
3° Neuf feux de cheminée dorés, contenant pelles, pincettes, tenailles et chenets, estimés cy	420 fr.	
4° Huit paires de bras de cheminée dorés, estimés cy	345 fr.	
5° Quatre feux en fer ordinaire complets, estimés cy.	103 fr.	
6° Une lanterne à glace avec branche dorée, cy . .	60 fr.	7.970 fr.
7° Un lustre de cristal et une table de marbre blanc avec pieds en balustres dorés, estimés cy	300 fr.	
8° Une baignoire en menuiserie, doublée en plomb, avec deux robinets dorés, la chaudière et le réservoir aux entresols, cy.	150 fr.	
9° Une armoire auxdits entresol, estimée cy	30 fr.	
10° Trois lanternes de fer blanc à la main de verre, estimées cy	18 fr.	
A reporter.		8.270 fr.

Report. . . . 8.270 fr.

ARTICLE 3.

Meubles et effets du premier étage.

1° Un poële avec dessus de marbre.	70 fr.	2.424 fr.
2° Quatorze glaces de différentes grandeurs. . . .	1.727 fr.	
3° Deux feux complets dorés, cy	76 fr.	
4° Onze feux complets en fer	255 fr.	
5° Un réservoir pour lieux à l'anglaise	60 fr.	
6° Une chasuble et un missel de la chapelle. . . .	36 fr.	
7° Au grenier, un billard avec les queues et billes. .	200 fr.	

ARTICLE 4.

Autres meubles dans l'aile droite.

1° Deux poëles à dessus de marbre avec tuyau doré.	200 fr.	930 fr.
2° Deux glaces ensemble.	105 fr.	
3° Trois feux complets en fer.	75 fr.	
4° Les armoires de la galerie avec portes grillées garnies en taffetas. . .	350 fr.	
5° Les armoires des bureaux, estimées	200 fr.	

A reporter. . . . 11.624 fr.

Report. . . . . 11.624 fr

ARTICLE 4.

Autres meubles dans l'aile droite.

(SUITE)

6° Les tablettes des archives, estimées	100 fr.	250 fr.
7° Une pompe à bras avec tuyau en cuir, estimée	150 fr.	

Total des meubles et effets dépendant du cy-devant Hôtel de l'Intendance et compris dans la description . . 11.874 fr.

RÉCAPITULATION :

Le chapitre premier contenant l'estimation du terrain et des bâtiments du cy-devant Hôtel de l'intendance monte avec la déduction des réparations à cy. . . . . 161.000 fr.

Le chapitre deuxième contenant l'estimation des meubles et effets susceptibles d'être déplacés monte à . . . 11.874 fr.

Valeur totale dudit bâtiment avec les meubles en dépendant compris dans la description susdite, cy . . . . . 172.874 fr.

OBSERVATIONS SUR L'ESTIMATION SUSDITE

Quoique les objets de construction et de décoration aient coûté dans le temps une somme de 843,557 francs, sans y comprendre une somme de 230,709 francs de faux-frais extraordinaires et étrangers aux constructions, qui font monter la dépense totale à 1,074,266 francs, le soussigné estime cependant que, s'il se présentait un acquéreur, au prix modéré stipulé par l'estimation susdite, l'Administration ne devrait pas hésiter à se débarrasser de ce bâtiment, qui ne peut que lui être onéreux par les entretiens continuels qu'il exige.

Le soussigné doit encore prévenir l'Administration qu'il existe actuellement un marché pour l'entretien de ce bâtiment, passé au sieur Ferrès, serrurier à Soissons, le . . . . . . 178.., moyennant une somme de 1,150 francs, dont 790 francs ont seulement un emploi déterminé, et les 360 francs restant servaient aux réparations imprévues, non comprises dans cet état de marché ; depuis le commencement de l'année le bâtiment n'a été entretenu conformément au marché que par le couvreur, et les autres ouvriers n'ont fait que les réparations simples et urgentes qui leur ont été demandées ; ils ont néanmoins reçu le premier semestre sans aucuns certificats qui constatent qu'ils puissent être payés. Le soussigné croit devoir en prévenir l'Administration du département pour se faire rendre un compte de l'emploi des deniers payés pour le premier semestre, et requérir de

l'entrepreneur la restitution des 180 francs compris dans ce payement et qui ne peuvent être délivrés que sur mémoires dûment vérifiés et quittancés.

Le soussigné observe en outre qu'à raison de ce que les ouvriers chargés de l'entretien du bâtiment ont été payés, il conviendrait les assujétir, pendant le cours de la présente année, à toutes les clauses de leur bail, et ne leur payer le dernier semestre qu'après avoir rendu les lieux et meubles dans un état conforme à leurs obligations, ce qui serait constaté par un expert en présence d'un administrateur, et comme ledit entretien pourrait ensuite se réduire à celui de la couverture, sauf à tenir compte particulièrement des légères réparations qui surviendront jusqu'à la vente du bâtiment, le soussigné en soumet la réflexion à MM. les Administrateurs pour décider si le marché doit continuer à sortir son effet ou si il a lieu à résiliation, ce qui offrirait une économie annuelle d'environ 1,000 francs sur les dépenses à la charge de l'administration.

Le soussigné avait été chargé de prendre des informations sur le local, il n'a pu s'en procurer d'assez précises pour fixer l'opinion de MM. les Administrateurs, ce qui est constant c'est que le bâtiment a été construit dans l'emplacement d'un ancien château, appartenant à M. le cy-devant duc d'Orléans à cause de son apanage; il est encore constant qu'en vertu de cette cession il lui a été construit dans la rue Saint-Antoine aux frais de la cy-devant Généralité une maison pour servir de dépôt à ses archives, autrefois renfermées dans cet ancien château, les autres clauses du traité ne sont point connues du public et l'on n'en pourrait trouver de renseignements précis que dans les

papiers de la cy-devant Intendance auxquels il serait nécessaire de recourir.

Le présent procès-verbal d'estimation montant 1° à la somme de cent-soixante mille livres pour la valeur de tous les bâtiments qui composent le cy-devant Hôtel de l'Intendance et du terrain sur lequel ils sont assis, compris jardin, et déduction faite de deux mille trois cent quatre-vingts livres pour frais de réparations jugées nécessaires audit bâtiment, et 2° à la somme de onze mille huit cent soixante quatorze livres pour la valeur des meubles et effets dépendant dudit bâtiment et appartenant à la province, ce qui produit un total de cent soixante-douze mille huit cent soixante-quatorze livres, estimé par nous soussigné, Inspecteur des Ponts-et-Chaussées du département de l'Aisne, ce trente novembre mil sept cent quatre-vingt-dix.

Signé : BECQUEY.



SIXIÈME SÉANCE

Lundi 1er juin 1908.

Présidence de M. LECER, *Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance lu par le secrétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère la liste des ouvrages offerts et déposés sur le bureau depuis la dernière séance.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 57e année, 225e livraison, t. XII, année 1908, 1er fascicule.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, fondée en 1831. (Nouvelle série, n° 37). Séances du 15 novembre 1906 au 15 juillet 1907.

Bulletin français de la S. I. M. (Société internationale de Musique), ancien *Mercure Musical*, 4e année, n° 5, 15 mai 1908, (section de Paris).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1907, 4e trimestre.

Mémoires de la Société éduenne. (nouvelle série), t. 35e.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1906, 60e volume, (10e de la 4e série).

Mémoires de la Société académique des Sciences,

Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, t. XLIV, 3e série, année 1907.

M. l'abbé Hivet fait don à la Société pour ses Archives, ainsi qu'à ses collègues présents, d'un calendrier perpétuel établi d'une façon très ingénieuse. La Société le remercie vivement.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de l'Aisne annonçant l'envoi du tome v de l'*Inventaire des Archives*. Cet exemplaire qui complète la collection a été donné ainsi que les précédents par l'Administration préfectorale. La Compagnie charge son Secrétaire de remercier M. le Préfet.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Vauvillé présente plusieurs amulettes de silex de ses collections. Il offre ensuite au Musée vingt monnaies diverses dont il donne description.

M. Firino lit une intéressante *Notice sur l'Abbé Nusse*, composée en grande partie sur des documents rencontrés aux Archives nationales.

M. Burel donne lecture d'une Note sur le vol d'objets du culte dans l'église de Noyant, en 1788, d'après les Archives de cette commune.

M. Lecer communique deux articles d'un journal de Paris relatifs à l'armure de Jeanne d'Arc au château de Pinon, dont l'authenticité n'est pas absolument prouvée, selon certains membres.

EXCURSION

Après diverses observations de M. le Président, la promenade achéologique du lundi 15 juin au

Grand Séminaire est remise à une date ultérieure.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

NOTES SUR L'ABBÉ NUSSE

Communication de M. FIRINO.

Tous ceux qui ont étudié soit dans l'ouvrage de Fleury, soit dans les *Annales du Diocèse de Soissons*, de l'abbé Pécheur, l'histoire du Clergé de l'Aisne pendant la Révolution, connaissent l'abbé Nusse, le curé-maire de Chavignon, le rôle joué par ce prêtre qui semble avoir été très affamé de popularité, assez utopiste, très convaincu de son mérite, mais aussi très versatile et doué d'une certaine dose de naïveté ; d'ailleurs charitable, et, on le verra, sachant s'attirer de véritables sympathies.

Il avait été un des plus ardents à prêter serment à la constitution civile du clergé, à soutenir l'évêque schismatique Marolles, à combattre Monseigneur de Bourdeilles et les prêtres qui avaient écouté la voix de leur pasteur, puis, regrettant la voie où il était entré, effrayé des excès où se laissait entraîner la Révolution, il prend rigoureusement parti contre le clergé constitutionnel, contre ses anciens amis, et, de Vauxaillon, où il s'était retiré, il écrit une lettre, lettre qui est un véritable pamphlet, à Grégoire, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, dont il avait été le vicaire général, après avoir été le promoteur de sa candidature à l'Evêché du département de l'Aisne.

En cette année 1796, Nusse avait pu sans grands inconvénients pour lui, prendre une pareille attitude. Mais bientôt survint le coup d'Etat du 18 fructidor, la chute du parti modéré, la reprise des persécutions contre le clergé, ce qu'on a appelé la Petite Terreur et, le 26 brumaire, an VI, (16 novembre 1797), Nusse et treize autres prêtres furent condamnés à la déportation comme « ayant employé toutes les machinations du fanatisme et du royalisme pour égarer le peuple, le porter à la désobéissance aux lois et à la Révolution et pour avoir refusé de prêter ce serment prescrit par la loi du 19 fructidor dernier. »

Nous avons trouvé aux Archives nationales, dans la série F^7, n° 732^6, tout un dossier concernant Nusse et qui m'a semblé assez intéressant pour que j'en fasse sous les yeux de la Société une rapide analyse.

Les événements qui se déroulaient si rapidement à ses yeux avaient-ils donné à Nusse la crainte,

légitime d'ailleurs, d'en être un jour lui-même la victime, ce qu'il y a de certain c'est qu'on trouve dans ce dossier un grand nombre de certificats de civisme demandés par Nusse.

Le 22 août 1793, les vicaires épiscopaux du département de Loir-et-Cher attestent que leur collègue Nusse s'acquitte depuis deux ans avec exactitude et distinction des devoirs de son ministère ; le 4 floréal, an II, les maire et officiers municipaux de Blois certifient que le 19 novembre 1791, Nusse a, en conformité de la loi du 27 novembre 1790, prêté en qualité de vicaire épiscopal le serment requis, en présence du Conseil général de la commune et du peuple, assistant à la messe de l'église Saint-Louis, qu'il a aussi prêté le serment de liberté et égalité exigé par la loi du 14 août 1792.

A ce moment, Nusse avait quitté Blois, car nous le voyons le 4 brumaire, an II, se présenter en la maison commune d'Epaux, et exhiber les pouvoirs à lui délivrés par l'évêque Marolles pour desservir cette commune. Le Conseil général procède à son installation et le 6 reçoit son serment ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant ».

Le 5 ventôse, an II, le même Conseil général atteste que Nusse prêche constamment le civisme tant de vive voix que d'exemple, et qu'il donne de temps en temps, aux jours de décade, des instructions patriotiques sur la Constitution à la satisfaction des citoyens.

Le 28 ventôse de la même année le Directoire du département de l'Aisne certifie que Nusse, ex-prêtre (il aurait donc cessé ses fonctions de curé)

demeurant à Epaux, n'est pas sur la liste des émigrés et que ses biens ne sont pas sous séquestre.

Le 11 brumaire, an III, le Conseil général d'Epaux délivrait au même un certificat de civisme. Le 29 ventôse même certificat, donné par le Conseil général de la commune de Bruyères, où Nusse était venu fixer sa résidence.

Le 29 thermidor, an III, la Municipalité de Chavignon atteste que Nusse a desservi la commune comme ministre du culte, du jeudi saint, vieux style, jusqu'à l'Ascension, vieux style, de l'an III, et qu'il est ensuite parti pour Vauxaillon. Il exerça ses fonctions dans cette commune où il prêta le serment requis le 3 brumaire, an IV.

Enfin nous voyons Nusse ministre du culte catholique qu'il exerce à Chavignon, se présenter le 25 fructidor, an V, devant Boujot, président de l'Administration municipale du canton de Vailly et prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III, exigé par la loi du 19 fructidor.

Nusse, on le voit, avait multiplié les précautions, précautions inutiles, puisque le 26 brumaire, an VI, il était condamné à la déportation avec treize autres prêtres.

Le 6 frimaire, an VI, Duplaquet écrivait au nom du commissaire exécutif près l'Administration départementale de l'Aisne, absent par congé, au ministre de la Police générale la lettre suivante dans laquelle il lui rendait compte des mesures prises :

« Citoyen Ministre,

« Par ma lettre du 28 brumaire dernier, en vous « accusant la réception de l'arrêté du 22 qui pro-

« nonce la déportation de quatorze individus
« ministres du culte, je vous ai informé des
« mesures prises par l'Administration pour l'exé-
« cution simultanée dudit arrêté.

« Je dois aujourd'hui vous rendre compte du
« résultat de ces mesures.

« Les nommés Nusse, Dubuquoi (1), Godet (2),
« Noiville (3), Venati (4), Jordanne (5), Billiart (6),
« Longeal (7) et Rossignol (8) ont été arrêtés chez
« eux; Adam (9), absent de chez lui, a été saisi à
« Laon.

« Neuf de ces individus ont été réunis le 2 à la
« Maison d'arrêt de Soissons, d'où ils sont partis
« le 5 sous bonne et sûre garde pour Rochefort.

« Longeal, septuagénaire et infirme, a été laissé
« provisoirement à la Maison d'arrêt de Laon
« d'après le sursis prononcé par l'Administration
« centrale, attendu son grand âge et ses infir-
« mités.

« Le nommé Dollé (10) n'ayant pas été trouvé
« chez lui a été cherché vainement chez sa mère à
« Laon où on le croyait réfugié, on le surveille
« avec d'autant plus d'exactitude qu'il est celui qui
« a le plus fanatisé son canton.

« Patran (11) qui devait se trouver à Origny,
« venait de changer de domicile; il n'a pu être

(1) Curé de Saint-Michel.
(2) Curé de Renneval.
(3) C'est Denerviller, curé de Magny-Reuil.
(4) Curé d'Azy.
(5) Curé de Meurival.
(6) Curé de Guyencourt.
(7) Ce doit être Lancel, curé de La Ville-aux-Bois.
(8) Curé de Bassoles-Aulers.
(9) Ancien bénédictin à Nogent-sous-Coucy.
(10) Curé de Roucy.
(11) Curé d'Origny.

« arrêté. J'apprends qu'il s'est rendu à Aubenton ;
« je vais prendre des mesures pour l'y faire recher-
« cher.

« Quant à Moiroux (1) et Savart (2), ils n'ont
« point été arrêtés. Le premier n'a point paru
« depuis quelque temps à Saint-Gengoulph ; et,
« sur l'indication de l'Administration municipale
« du canton on en a fait la recherche à Château-
« Thierry et à Charly où on le croyait, elle a été
« infructueuse. Le second est, dit-on, détenu
« depuis deux ans à Clermont, département de
« l'Oise. Ces deux derniers vous avaient été dénon-
« cés d'après les pièces trouvées chez Gravier et
« Geoffroy.

« Enfin, Citoyen Ministre, j'apprends que l'enlè-
« vement de ces prêtres fanatiques a produit le
« meilleur effet dans leurs cantons respectifs.

« Les amis de l'ordre et du Gouvernement
« applaudissent à cette mesure et les fanatiques
« sont réduits au silence.

« Il existe encore dans ce département plusieurs
« autres prêtres dans le cas de la déportation ;
« l'arrêté de l'Administration centrale du 13 bru-
« maire, en les signalant aux Administrations
« municipales, les fera bientôt disparaître pour
« toujours du sol de la liberté. Déjà quelques
« Administrations ont pris des mesures à cet effet.
« J'aime à croire que toutes vont s'empresser de
« concourir aux vues du Gouvernement et au
« bonheur de leur pays par l'exécution des dispo-
« sitions dudit arrêté.

« Aussitôt que j'aurai des renseignements précis
« sur ce qui aura été fait relativement à ces der-

(1) Curé de Saint-Gengoulph.
(2) Curé de Condé.

« niers, je vous en rendrai compte, ainsi que du
« résultat des recherches qui seront faites de Dollé,
« Patran et Moiroux.

« Salut et fraternité. »

De grands efforts furent tentés pour sauver Nusse.

Dès le 28 brumaire, les habitants de Vauxaillon attestent que Nusse a exercé son ministère pendant vingt-deux mois dans leur commune, y a toujours tenu une conduite civique et disent avoir appris son arrestation avec étonnement et douleur.

Le 29 les habitants de Chavignon écrivent aux Administrateurs du département qu'ils ont appris avec la plus vive douleur l'arrestation de Nusse qui est leur curé depuis 1771 ; ils attestent son civisme, il a été le père des pauvres tant que ses facultés le lui ont permis et ils demandent instamment que leur bon pasteur leur soit rendu.

Il y avait peut-être un certain courage à venir ainsi prendre la défense d'un prêtre suspect et en tous cas, il faut reconnaître que Nusse avait su s'attirer l'affection de ses concitoyens.

Le 4e bureau de la 2e division du Ministère de la Police générale, saisi des pétitions faites en faveur de Nusse, fit un rapport au ministre. La note de l'Administration centrale qui avait motivé la déportation de Nusse disait de lui : « Dangereux par son fanatisme et sa doctrine anti-républicaine, il prêche sourdement, assiste et préside même à des rassemblements de curés fanatiques, d'ailleurs immoral. » Le bureau faisait remarquer que Nusse avait prêté les serments prescrits par les lois de 1790 et 1792, et même celui prescrit par la loi du

10 fructidor, il rappelle la conduite tenue par Nusse au début de la Révolution, ses ouvrages, ses infirmités attestées par les représentants du peuple, Jean Debry et Fiquet, et enfin il conclut ainsi : « Je pense que la conduite qu'a tenue le nommé Nusse dans les premiers jours de la Révolution doit faire oublier ou au moins tolérer les fautes qu'il a pu commettre depuis dans l'exercice de son ministère ; d'un autre côté son grand âge et ses infirmités constatées militent en sa faveur avec non moins de force. » A la suite de ce rapport se trouvait un projet d'arrêté rapportant celui qui avait décidé la déportation de Nusse.

Mais c'est en vain que tous ces efforts étaient tentés et Nusse dut entreprendre le douloureux voyage qui devait aboutir à Rochefort puis à Cayenne où il devait traîner et achever une misérable vie.

Nous retrouvons Nusse à la Maison d'arrêt de Versailles d'où il adresse une pétition aux directeurs. Il a, dit-il, combattu le fanatisme dans l'*Ecclésiastique citoyen* dès 1785 et ensuite dans plusieurs autres ouvrages. Il n'a rien fait pour la monarchie depuis sa suppression, il a expliqué la Constitution les jours de décade, il s'est opposé au son des cloches quand il était défendu, il a incité les pères de famille à envoyer leurs enfants à l'armée, il a défendu qu'on maltraitât même de paroles l'acquéreur du presbytère et ceux qui ne fréquentaient pas l'église, il a présidé trois assemblées primaires, a été maire pendant plusieurs années, deux fois électeur, administrateur du District, et il continue ainsi pendant plusieurs pages. Il finit en demandant qu'on l'envoie au moins en Suisse, le pays de ses ancêtres, car la

déportation serait son tombeau, mais il ajoute, et nous retrouvons ici cette infatuation assez naïve qui fut la véritable cause de sa perte : « Si je vous étais plus connu, vous ne me feriez pas sortir du territoire français, vous ne briseriez pas un des plus puissants instruments de la Révolution ». Fiquet, membre du Conseil des Cinq-Cents, appuyait chaleureusement cette pétition.

La lettre suivante que nous reproduisons sans en respecter la fantaisiste orthographe nous fait voir avec quelle inhumanité étaient traités ces malheureux prêtres :

« *Au Directoire exécutif.*

« Citoyens Directeurs,

« Lorsque le bien de la République vous oblige « à rejeter de son sein un citoyen dangereux, « impassibles comme la loi, vous ne voulez pas « qu'il éprouve des rigueurs qu'elle n'a pas com- « mandées et qui pourraient aggraver ou dénaturer « la peine, mais vous ne pouvez pas abaisser vos « regards jusque dans la multitude des détails « d'exécution, et c'est là souvent que se rencontrent « des abus et des sujets de plaintes.

« Jean-François Nusse, prêtre domicilié dans le « département de l'Aisne, âgé de 57 ans passés, et « déjà affligé de plusieurs infirmités, actuellement « en route pour Rochefort où il doit être embar- « qué pour la Guyane, est près d'en devenir la vic- « time ; il n'a eu que deux jours depuis son arres- « tation pour disposer de ses effets dont le prix « devait satisfaire à ses besoins dans sa route et la

« traversée ; je l'ai vu le 13 de ce mois à la Maison « d'arrêt de Versailles où il avait séjourné parce « que sa situation ne permettait pas d'aller plus « loin. Il était presque nu, sans le sou, décharné, « abattu par la fièvre et la fatigue de la voiture, « ayant les reins excoriés par le froissement de la « charrette qui le porte, les légers secours qu'il a « reçus de moi ont dû être bientôt consommés, et « la situation est telle qu'il est moralement impos- « sible qu'il arrive au lieu de son embarquement « sans danger de perdre la vie.

« Je ne demande pas, citoyens Directeurs, que « vous révoquiez l'arrêté qui le condamne à la « déportation, mais seulement qu'il soit sursis à « son transport pendant le temps nécessaire pour « recouvrer le prix de ses effets à vendre, afin « qu'il puisse se procurer dans la route les dou- « ceurs et les secours dont il a le plus grand « besoin. »

Sénart, bijoutier, Palais Egalité, n° 30, parent de Nusse, Debry et Fiquet, appuyèrent cette demande.

Cependant Nusse continuait sa route sur Rochefort et, de la maison de justice de Chartres le 16 frimaire an VII, envoyait une supplique au ministre. Dès le lendemain Denoiville, Jordanné, Vénaty, Rossignol, Billiart, L.-L. Godet et Nusse s'adressent aux Français :

« O Français ! disaient-ils dans le style de « l'époque, qui allez jouir des bienfaits de la « paix, donnez quelque attention à vos concitoyens « qui, après avoir partagé vos sacrifices, n'auront « pas le bonheur d'en partager les fruits avec vous ;

« vous ne saurez refuser des larmes à l'innocence
« malheureuse. »

Ils commencent par protester de leur soumission au gouvernement; « la religion qu'ils professent ne fait point acception de telle ou telle forme de gouvernement, elle ne fait point des politiques de ses ministres, elle leur recommande la fidélité et l'obéissance à l'autorité existante. » Puis ils cherchent à prouver l'illégalité et l'injustice de leur arrestation et terminent par des plaintes sur ces traitements qu'on leur fait subir et que Sénart avait déjà stigmatisés.

« Nous sommes traînés constamment, disent-ils,
« sur une lourde charrette comme les plus vils
« scélérats, ce qui nous brise le corps, donne la
« fièvre à plusieurs et cause même des plaies, et
« ceux qui nous conduisent affectent de la faire
« courir rapidement sur le pavé, quelques repré-
« sentations que nous leur puissions faire; un cul-
« tivateur ferait voiturer ses animaux avec plus
« d'égards; les charrettes ne sont presque jamais
« couvertes, ou elles le sont fort mal quoique en
« hiver et par des pluies continuelles..... Nous
« sommes conduits de prison en prison sans autres
« aliments que le pain et l'eau, sans autre lit que
« la paille. ».

C'était vraiment trop d'inhumanité.

Non content de s'adresser aux autorités compétentes en prose, Nusse eut l'idée avec plusieurs de ses compagnons d'infortune de rédiger une pétition en vers, idée qui pourrait paraître bizarre si l'on ne tenait compte de la mentalité un peu spéciale de cette époque troublée.

Voici le commencement de cette pièce de vers :

Puissants modérateurs de cet empire immense
Arbitres du sort des Français,
Qui par votre sagesse unie à la vaillance,
Assurez partout vos succès,

En ce moment heureux où l'Europe étonnée
Va de vous recevoir la paix,
Des victimes du sort la troupe infortunée
Ose en réclamer les bienfaits.

On me dispensera, j'en suis certain, de citer les quinze autres trophes.

Ceci est la dernière pièce de ce dossier, et nous perdons la trace de Nusse, dont nous connaissons d'ailleurs la fin infortunée.

Les Archives de Noyant-et-Aconin

LE VOL DE 1788

Communication de M. André BUREL.

I

Les Archives.

Il n'existe, à la mairie de Noyant, aucun document antérieur à la fin du XVII[e] siècle et il est probable que les curés de ce petit village ont négligé, pendant cent cinquante ans, de se confor-

mer aux ordonnances royales de 1534 et 1579 qui ont fondé l'Etat civil.

Le premier acte inscrit sur le registre paroissial est daté du 16 mai 1680. Il est sans intérêt.

Le second, du 11 août suivant, est le baptême d'une fille de « Noble gentilhomme Antoine de Chastenet et de Magdeleine des Bazins, tous deux nobles et seigneurs d'Aconin. »

Le parrain, Jacques de Chastenet, est le lieutenant-colonel du régiment de Piémont, auteur des Mémoires bien connus sur les guerres de Louis XIII et de Louis XIV et chef de la branche des Puysegur, vicomtes de Buzancy.

Le nom de cette famille se retrouve dans plusieurs des actes suivants, avec celui de ses fermiers, les des Boves, dont le plus ancien, Laurent, qualifié « fermier et meulnier d'Aconin », mourut en 1707 et fut inhumé dans l'église, sous le confessionnal.

La fille de ce Laurent des Boves fut mariée en 1712, en présence du seigneur châtelain, « dans l'église Saint-Nicolas d'Aconin » qu'il ne faut pas confondre avec l'église de Noyant.

Il y a encore, tout près de l'ancien château, un lieudit « La Chapelle Saint-Nicolas » et on a trouvé, dans un mur voisin, des pierres moulurées portant des traces de peinture, qui paraissent provenir de la démolition de cet édifice.

Un acte de l'année 1735 nous révèle l'existence d'un « cabaretier-*péagier* » du *pont de Many*. Ce pont, que les habitants du pays appellent encore ainsi, est sur la route de Château-Thierry où il traverse la rivière de Crise.

A part cela, la lecture du registre présenterait peu d'intérêt si les curés de Noyant, comme la

plupart de leurs confrères, n'y avaient noté leurs impressions sur les intempéries, les accidents et autres événements remarquables, tenant ainsi une sorte de journal de la commune d'où j'ai extrait un « fait divers » moins intéressant par lui-même que par les commentaires du narrateur.

Le voici, tel que l'a écrit M. Bruncamp, le dernier curé de Noyant sous l'ancien régime. Il cessa, en effet, ses fonctions en juillet 1791, ayant probablement refusé de se soumettre à la Constitution civile du Clergé, votée à la fin de l'année précédente.

II

Un vol à l'Eglise de Noyant

En 1788.

La nuit du 18 au 19 juillet de l'année 1788, des scélérats, à l'aide d'un chevron de chesne en grume de 12 à 13 pieds de longueur, ont arraché un barreau de la fenêtre de la sacristie, entre minuit et une heure. On était en pleine moisson, c'était le jour de la pleine lune, il faisait très clair, une partie des habitants revenaient de lier, d'autres partaient pour aller lier du foin à Aconin, à cause de la grande chaleur. Moi-même, je ne dormais pas et me suis levé à une heure. Personne n'a rien entendu, sinon deux hommes de Septmonts qui, passant dans les près Levesque, ont entendu frapper et ont cru que l'on reliait (? *sic*) du vin au presbytère.

Ces malheureux, armés de deux ciseaux, l'un de six pouces, l'autre de dix-huit, ont d'abord arraché la serrure de l'armoire où l'on mettait le calice

qu'ils ont pris, ensuite ont arraché une des deux serrures de la petite armoire du fond et avec une clef qu'ils ont trouvée dans la ferraille que personne ne connaissait, ils ont ouvert l'autre serrure, ont pris le soleil, les vaisseaux, les saintes huiles et une custode. Là, ayant trouvé la clef du tabernacle, ils l'ont ouvert, ont versé les saintes hosties dans le tabernacle, ont pris le saint ciboire et le voile à fleurs d'or qui le couvrait; ils ont aussi rompu une croix de cuivre argentée pour voir si elle était d'argent; ils ont enveloppé les vaisseaux sacrés dans une nappe d'autel et ont été à Belleu par les champs où ils ont arraché également un barreau de la fenêtre de la sacristie, toutes les serrures des armoires, n'ont rien trouvé, les vaisseaux sacrés étant derrière une coulisse pratiquée dans le lambris qui s'ouvre par secret, ils ont arraché la serrure du tabernacle et ont emporté le saint ciboire après avoir versé les saintes hosties dans le tabernacle.

La veille, ils avaient enlevé tous les vases sacrés de l'église de......., laquelle église avait déjà été dépouillée à l'entrée de l'hiver précédent.

Ces malheureux n'ont pas tardé à porter la peine de leur sacrilège. La vengeance divine qui les poursuivait les aveugla tellement qu'ils brisèrent ces vaisseaux avec des pavés sur le bord du grand chemin sur les 4 heures du matin proche Ciry et ont été vus d'assez près par plusieurs passants qui, à la vérité, ne distinguèrent pas ce qu'ils brisaient entre des pavés, mais on le vit bien distinctement après qu'ils furent partis. J'ai vu moi-même les pavés empreints d'huile et de particules d'argent. Ils furent pris, le même jour, à Jonchery, proche Reims et emmenés le lendemain

à Soissons à une heure après-midi atachés sur leurs chevaux où ils furent aussitôt assaillis par un grand nombre d'habitants de Noyant et de Belleu auxquels se joignirent les habitants de toutes les rues par où ils passèrent. Les uns les tenaient par les jambes, d'autres tenaient les chevaux, en les accablant d'injures et de reproches jusqu'aux portes de la prison où on les conduisit à tous petits pas pour satisfaire le peuple.

Le samedi suivant, leurs chevaux ont été vendus sur la place et j'ai été assigné pour déposer ce que je savais du vol et des circonstances.

En même temps, j'ai reconnu des vaisseaux de Noyant quoiqu'aplatis, défigurés et rompus en vingt-huit pièces. Le tout a été enveloppé dans la nappe d'autel, lié et numéroté, ainsi que les vaisseaux de .... et Belleu, ceux du Mont-Saint-Martin, proche Verberie, se trouvaient aussi dans leurs valises ainsi que des vaisseaux des saintes huiles d'une église que l'on ne connaît pas encore. La semaine suivante, j'ai été, de nouveau assigné pour le recollement et l'on m'a montré la tunicelle qui couvrait le saint ciboire que des moissonneurs avaient retrouvée.

L'un se nomme Cristophe Le Moine, du diocèse de Saint-Flour et l'autre François Bornand, de Genève, le premier âgé de 40 ans, le second de 24, de taille moyenne. Ils ont été condamnés l'un et l'autre le 17 septembre de la même année à avoir le poing coupé et à être brûlés vifs, mais, comme ils n'ont pas profané les saints Mystères, on dit que le garde des sceaux a ordonné qu'ils soient étranglés avant. Ils ont toujours nié être les auteurs du vol des vaisseaux dont ils étaient nantis.

Ce n'est que depuis leur condamnation que Cristophe Le Moine est convenu du fait.

Il reconnaît avoir volé les églises de Noël-Saint-Martin, C......., Belleu et Noyant. Avant, il était terrassier. C'est le Génevois qui l'a débauché, lequel paraît avoir fait beaucoup d'autres vols semblables, bien qu'il prétende être un homme sans reproche.

Chose inouie que la postérité aura peine à croire, le roi, dont la religion paraît avoir été surprise vient de commuer la peine à un galère perpétuel à la sollicitation de l'ambassadeur de Sardaigne et l'agent des principaux d'Annecy, parents, dit-on, de François Bornand. Mais, comme ce Bornand a toujours prétendu n'être point coupable, disant qu'il avait trouvé ces effets dans une valise et qu'il n'avait pas besoin de grâce, le jugement a été exécuté à son égard, il vient d'être brûlé vif au mois d'octobre et l'autre est parti pour les galères. Nos vaisseaux nous ont été rendus tout écrasés excepté le pied du calice qui paraît avoir été rendu à une autre paroisse.

BRUNCAMP,

Curé de Noyant.

Ainsi, le curé de Noyant, à une époque si rapprochée de la nôtre, à la veille de la Révolution, trouvait « inouie » la clémence de Louis XVI essayant de soustraire à un long et cruel supplice deux hommes coupables de plusieurs vols, sans doute, et de vols d'objets sacrés, mais accomplis sans violence et sans profanation ! La postérité, disait-il, aurait peine à le croire !

La plupart de ses contemporains auraient pensé

comme lui. Le temps a marché, depuis, et nos idées se sont modifiées.

Mais n'oublions pas qu'à une époque plus récente, en 1826, la fameuse *loi du sacrilège*, qui punissait de mort le vol dans une église, fut votée malgré un éloquent discours de Royer-Collard et fut, d'ailleurs, une des causes de la Révolution de 1830.



SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 6 juillet 1908.

PRÉSIDENCE DE *M. BUREL*, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère la liste des ouvrages offerts depuis la dernière séance et déposés sur le Bureau :

Académie Royale de Belgique, Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts, nos 9, 10, 11 et 12 de l'année 1907, et nos 1 et 2 de l'année 1908.

Notices sur le Château de Chevreux et sur le Château de Villers-Hélon, par M. le général de Chauvenet.

Bulletin de l'Académie du Var, t. XXVe, année 1907.

Procès-verbaux des Séances de la Société Française de Numismatique.

Romania, Recueil trimestriel des Langues et des Littératures Romanes, t. XXXVIIe.

Annuaire de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 1908.

Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, 32e année, 1908, n° 1.

Revue Historique et Archéologique du Maine, t. 62e, année 1907.

S. I. M., *Société Internationale de Musique* (section de Paris), ancien *Mercure musical.*

L'Œuvre et l'Homme, par Judith CLADEL, (*Librairie nationale d'Art et d'Histoire*, G. VAN OERT et Cie, éditeurs, Bruxelles.)

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 35e année, 1re livraison.

Ministère de la Guerre, *Inventaire sommaire des Archives Historiques*, t. IIIe, 2e fascicule, nos 2,589 à 2,904.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, documents inédits, t. XVIIe.

Parmi ces ouvrages, M. le Président signale tout d'abord le tome III de l'*Inventaire des Archives du Ministère de la Guerre*, adressé par son auteur, M. Félix Brun. Il fait aussi tout particulièrement remarquer deux notices de M. le général de Chauvenet sur Chevreux et Villers-Hélon, très intéressantes pour notre histoire du Soissonnais.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Stanislas Leloutre présente sur le Bureau une très belle monnaie antique récemment trouvée à Soissons. Le revers de ce grand bronze représente le sacrifice d'un taureau par plusieurs prêtres païens au devant d'un temple.

A propos de cette médaille romaine, M. de Roucy remarque que le nom de Germanicus qui se voit sur cette pièce doit être applicable à Caligula très probablement. L'un des surnoms de cet empereur était en effet Germanicus.

M. de Roucy présente aussi sur le Bureau plusieurs imitations d'autres monnaies de Néron et Vespasien, monnaies que des faussaires exécutèrent sous la Renaissance, à Padoue, et qu'il est assez facile de reconnaître d'après la forme des lettres gauchement imitées.

Il montre en même temps à ses confrères deux beaux grands bronzes d'Agrippine Jeune qui était qualifiée Germanica et de Drusus.

La médaille de M. Leloutre a d'autant plus d'intérêt pour les Soissonnais qu'elle a été trouvée ici-même dans l'emplacement du palais d'Albâtre.

M. Lhermitte donne quelques renseignements à ses collègues au sujet de l'œuvre de Stanislas Prioux, *Civitas Suessionum*, qui a conservé tout son intérêt malgré la date déjà reculée de la publication.

M. Blanchard lit au nom de M. Judas, une note sur l'étymologie du mot local *Versailles*. Il communique également au nom de M. Foulon une note sur le four de potier d'Ostel dont il serait utile de connaître l'époque et il présente l'empreinte d'une croix trouvée à Vailly.

Enfin, au nom de M. Bouchel il soumet également à la Société une empreinte d'icone russe.

Il est remis à chaque sociétaire présent un exemplaire d'un plan ancien de Soissons (XVIII[e] siècle), d'après un cliché de M. Paul Hutin, offert par M. Leloutre.

Le Secrétaire donne lecture au nom de M. Lecer de l'article sur le *Plan de 1817*, précédemment lu dans la séance de mai.

M. Blanchard signale l'existence à Soissons d'une tête d'éphèbe de marbre blanc de l'époque romaine.

Royer et Cie, Nancy.

TÊTE DE MARBRE, DE L'ÉPOQUE ROMAINE

TROUVEE A SOISSONS EN 1885



Cette tête très expressive et très belle est possédée par M. Chocus qui la tient de ses parents à qui elle avait été donnée par M. Labarre, ancien notaire à Soissons. Au moment des fouilles des remparts, vers 1835, peu de temps après la découverte du *Pédagogue* et non loin du même endroit. les ouvriers trouvèrent ce marbre qu'ils dissimulèrent et vendirent à M. Labarre.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,

A. Burel.

Le Secrétaire,

Fernand Blanchard.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

ÉTYMOLOGIE DU MOT LOCAL VERSAILLES

Communication de M. JUDAS.

On a quelquefois demandé pourquoi les rangées de baraques servant de boutiques aux marchands de la foire se nomment le Versailles. Ce mot n'est en usage à Soissons que depuis une cinquantaine d'années; il a été introduit par un commissaire de police qui avait habité Reims, où le mot est usité depuis longtemps. Cela vient de ce que, à

Reims, les boutiques des marchands de la foire sont établies sur un terrain qui servait autrefois au tir de l'arbalète ; or l'endroit destiné à cet exercice se nommait en vieux français un versail ou un bersail, car le mot s'écrivait des deux manières. La dernière forme correspond à l'italien bersaglio dont on a fait bersaglier qui signifie tirailleur.

SUITE A L'ÉTUDE DES FORTIFICATIONS DE SOISSONS

d'après un dessin dressé par le service du Génie en 1817

(INTÉRIEUR DE LA VILLE)

Communication de M. LECER.

Ce complément d'étude du plan de 1817 a pour but de signaler les différences marquantes constatées entre le Soissons de 1817 et la partie du Soissons actuel comprise dans les limites des anciennes fortifications qui viennent de disparaître. Nous ne tiendrons naturellement aucun compte des modifications apportées à la ville par la création récente des nouveaux quartiers établis sur le terrain des anciens remparts ou sur les terrains militaires voisins.

Pour la clarté de notre exposé, nous grouperons nos observations par quartiers.

1. — Le Pont et ses abords sur la rive gauche, côté amont.

Le *Pont* de pierre comportait six arches de même largeur.

Le bâtiment de la *Grande-Boucherie* existait encore à l'entrée du pont, côté nord.

La *rue de la Bannière* depuis la rue Notre-Dame jusqu'à celle de la Vieille-Gagnerie s'appelait encore la *rue du Chat-Lié*.

Près du Pont, parallèlement à l'Aisne, se trouvait une *rue de la Tuerie* que fit disparaître la création de l'*Agence aux Grains* en 1823. Cette dernière, à son tour fut remplacée, en 1902, par la *voie ferrée* qui relie Saint-Vaast à la Gare du Nord.

L'entrée de la *rue Notre-Dame*, près de la rue de la Bannière faisait un coude très prononcé dont la partie gauche (est) en saillie, a disparu depuis longtemps tandis que la partie droite a conservé le recul en zig-zag de 1817.

La face ouest de cette rue présentait, à l'emplacement de l'ancienne entrée du Couvent Notre-Dame, un rentrant important qui a été effacé par la construction du bâtiment neuf de la caserne peu de temps après la guerre de 1870.

2. — Quartier de la Fausse-Porte.

L'ancienne *Fausse-Porte* figure encore sur le plan de 1817. Sa face antérieure est sur l'alignement de la face sud de la rue du *Grenier-à-Sel* et sa face extérieure se trouve à sept ou huit mètres plus loin.

La *Caserne Notre-Dame* (Charpentier) n'a pas

son alignement actuel : des bâtiments accessoires encombrent une partie de la rue du Commerce et réduisent le passage à une largeur de cinq mètres. Ces bâtiments accesssoires etaient situés devant l'ancien réfectoire et devant la cour d'entrée de la caserne.

La *Place Royale* qui, primitivement, s'étendait vers l'ouest jusqu'à la rue des Minimesses (Deflandre) se trouvait déjà bien réduite, en 1817, par suite de l'établissement de l'*Ecole des Frères*. L'installation de la *Glacière* après 1817 réduisit encore la superficie de la Place et n'y laissa qu'un passage ayant la largeur d'une rue.

La rue qui faisait communiquer la Place Royale avec la rue Saint-Martin était la *rue de la Place-Royale* (aujourd'hui rue de la Surchette).

La *rue Deflandre* actuelle s'appelait, dans la partie sud, *rue des Minimesses* et, dans sa partie nord, *rue des Vieilles-Etuves*.

3. — Quartier de l'Hôpital.

Maison de Force. Cette prison, dont la porte d'entrée est encore visible dans la rue de l'Hôpital comportait un ensemble de constructions qui occupait l'angle sud-est de cette rue. Une ruelle, formant *chemin de ronde* la séparait, des immeubles voisins.

Lors de la création de la Gare de Soissons, une rue nouvelle dite *rue de la Gare* a traversé obliquement la Maison de Force pour aboutir à la Porte Saint-Martin.

Le nom de la *Place Dauphine* n'est pas encore attribué à cet espace triangulaire vide qui existe entre les rues de Panleu et Deflandre. C'est en

1823 que cette appellation fut adoptée lorsque la *rue de Crise* (dont la *rue Racine* actuelle a récemment pris la place) fut supprimée.

A la même époque fut percée la *rue Neuve-Saint-Martin*.

4. — Quartier de la Place Saint-Gervais.

La *Fontaine* était au milieu de la Place, dans l'axe de la rue de l'Hôtel-Dieu.

L'*Hôtel-Dieu* avait une profondeur beaucoup moindre qu'aujourd'hui : au lieu de s'étendre jusqu'à la rue du Commerce, il s'arrêtait à une trentaine de mètres en deçà de cette rue.

5. — Place de la Cathédrale.

Cette place comprenait, comme emplacement, en dehors du parvis, toute la Place Mantoue; mais cette dernière place ne paraît, sur le plan, ni plantée d'arbres, ni bordée de rues.

La rue de l'Evêché est la *rue Neuve-de-l'Evêché*.

La *Tour Macé* (ou Massé) figure sur la carte.

Il n'en est généralement pas question sur les nouveaux plans de Soissons bien qu'elle existe toujours. Elle est ronde mais la partie occidentale est aplatie.

6. — Saint-Jean.

L'*enceinte* fortifiée de l'Abbaye y est portée ainsi que ses quatre *tours* d'angle.

Une *Salpêtrerie* s'y trouve indiquée dans la partie sud-est de l'enceinte.

7. — Le Port.

Le *Port* proprement dit, avec son quai, s'étendait de la Grande-Boucherie jusque vers le pro-

longement de la rue Saint-Quentin. Au delà de cette limite les bords de l'Aisne n'étaient pas revêtus par un mur de soutènement. Trois escaliers de pierre sur le quai et deux rampes sur la partie non murée permettaient d'aborder la rivière.

Le pâté de maisons qui sépare le bord de l'eau de la rue de l'Intendance se prolongeait vers le sud jusque dans le voisinage de l'emplacement de la *gare* actuelle *Soissons-Port*. La rue de Saint-Quentin se prolongeait vers la rivière à travers ces constructions et formait une impasse dont le fond était vraisemblablement garni d'une porte. La rue qui séparait les constructions, aujourd'hui disparues, du reste de la ville (actuellement *rue du Port à la Bûche*) était la *Rue de la Poterne*. Ce nom de « poterne » provenait sans doute d'un passage existant autrefois (fortification de 1552) vers le milieu du mur de clôture qui fermait la ville le long de la rivière, mur qui, après avoir été supprimé vers 1760, fut rétabli vers 1833 pour disparaître définitivement vers 1885.

Le *Jardin de la Couronne* s'étendait vers l'est presque jusqu'à la rivière. La fortification de 1822 le réduisit considérablement mais, en 1907, la la Municipalité lui rendit une partie de son ancienne ampleur.

8. — Quartier de Saint-Pierre à la Chaux.

Le tracé de la vieille église figure encore sur le plan, église orientée. La fortification de 1822 la fit disparaître et établit sur son emplacement même un magasin à poudre orienté différemment et que nous pouvons voir encore près de la rue Jean de

Dormans où il sert de dépôt de matériel de voirie.

La *rue Glatigny*, comprise actuellement dans la rue de la Congrégation, communiquait avec le rempart par la *ruelle du Promenoir*, ruelle qui fut supprimée quelques années avant 1870 et englobée dans les dépendance du *Séminaire de Saint-Léger*.

9. — Quartier de la Grand'Place.

La Grande Place s'appelait *Place du Grand Marché*.

Sa *Fontaine* était beaucoup plus à l'est qu'aujourd'hui.

L'emplacement du Bailliage et de l'Hôtel de Ville est désigné sur la carte par l'inscription : *Hôtel de Ville brûlé*.

Le théâtre s'appelait : *Salle de spectacle*. Il ne comprenait pas encore ses deux annexes actuelles : le bureau et le logement du commissaire de police d'une part et le logement du concierge d'autre part.

Du côté de la place, deux *hangars* (probablement annexes du grand marché) étaient accolés à la Salle de Spectacle. Du côté opposé, la rue, large de cinq mètres seulement, occupait l'emplacement du logement du concierge, puis faisait un double coude pour rejoindre la rue des Framboisiers (nom écrit en un mot). Le nom de ce premier élément de rue était celui de *Longpont*.

Le commencement de la rue Matigny, près de la rue des Cordeliers était la *rue des Pieds-Déchaux*.

Citons encore, comme rues dont les noms ont

disparu, dans ce quartier, les *rues Neuve-Saint-Christophe et Bethléem* et, à la suite de la *rue de Bauton*, la *rue de la Cloche.*

La prison est dénommé : *Prison civile.*

Pour terminer nos observations se rapportant à la Ville proprement dite, signalons, dans le quartier Saint-Christophe, que la rue de l'Echelle-du-Temple communique avec le rempart voisin non par une rampe, mais par un escalier comportant des paliers.

C'est peut-être cet escalier de pierre qui a donné autrefois le nom de *rue de l'Echelle-du-Rempart* à la partie ouest de la rue de l'Echelle-du-Temple, alors que la partie est de la même rue était nommée *rue des Prêtres.*

10. — Faubourg Saint-Vaast.

L'agglomération de maisons qui constituait ce faubourg, enserré entre l'Aisne et les remparts, n'a pu subir de grandes modifications entre 1817 et l'époque récente du déclassement : des noms de rues ont simplement été changés. La *rue de la Clef* est devenue celle du Champ-Bouillant; la *rue et le Cul-de-Sac du Jardin Morand* se sont appelés rue et impasse de l'Abattoir et la *rue des Trois-Rois,* extrémité sud de la rue du Plat-d'Etain a cessé d'avoir une dénomination spéciale.

Signalons encore, dans ce quartier un changement apporté à l'assiette de la *rue de la Petite-Poterne.* Cette rue était fermée du côté de l'Aisne par un bâtiment qui contenait une poterne cause de sa dénomination. Peu après le déclassement, ce bâtiment disparut et la rue communiqua par une

très large baie avec les bords de l'Aisne relevés et transformés en quais.

Enfin, mentionnons que le barrage éventuel préparé pour l'inondation d'une partie des fossés de la Place en cas de siège et dont deux piles subsistent encore près de la rue de l'Echelle-Saint-Médard, n'ayant été édifié qu'après 1822, ne figure pas sur ce plan de 1817.



HUITIÈME SÉANCE

Lundi 3 août 1908.

PRÉSIDENCE DE *M. LECER*, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le Secrétaire est adopté après lecture.

OUVRAGES OFFERTS

Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, 4[e] série, t. VI, 1907.
Bulletin de la Société Historique de Langres, t. VI, juillet 1908.
Bulletin de l'Association philotechnique, 29[e] année, n° 6.
Bulletin Français de la Société Internationale de Musique, juillet 1908.
Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie, t. XII, 1908.
Revue des Etudes grecques, t. XXI, n° 92.
Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, année 1907, 2[e] semestre.
Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, troisième série, t. XII, 1908.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XV, n° 190.
Société d'Emulation d'Abbeville, 1 et 2, 1908.
Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 5[e] série, t. IX.

Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, t. xve.

M. le Président énumère les titres des volumes reçus depuis la dernière séance. Il signale particulièrement une brochure relative au Château de la Ville de Coucy. Elle est composée par M. Daniel Roquin et elle est destinée aux nombreux visiteurs des ruines : *Le Guide du Touriste à Coucy*.

La Société remercie vivement M. Roquin de son envoi.

M. Blanchard donne lecture du texte d'une épitaphe datant de 1554, trouvée par M. Georges Fournier et donnée au Musée par M. Hermerie. Cette épitaphe est celle du doyen Jean Lamy, archidiacre de Tardenois ; elle semble provenir de la cathédrale de Soissons puisqu'il s'agit d'un chanoine archidiacre, c'est-à-dire séculier. Jean Lamy, d'après cette inscription, aurait donné par testament une certaine somme à la Fabrique de Saint-Gervais pour l'achat, la réparation ou l'entretien des « verriers » et vitraux de l'édifice. La seule indication que nous ayons trouvée dans nos historiens locaux sur Jehan Lamy est celle-ci dans Dormay, livre 6, ch. 60 : « A la fin de l'*Ancien* « *Bréviaire de Soissons*, imprimé par le comman- « dement de Mgr de Longuejoue, il est marqué en « deux endroits que l'office du nom de Jésus avait « été fondé par Jehan Lamy, chanoine et archi- « diacre du Tardenois, et se devait faire le vendredi « de devant le dimanche des Rameaux. »

Voici ci-après cette inscription telle qu'elle est sur la pierre et ensuite telle que nous l'avons complétée.

M. Brucelle lit une notice consacrée au capitaine

Demora qui fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire. Les Archives du Musée sont en possession des états de services de cet officier. Ces pièces ont été données par sa famille.

Le conservateur du Musée présente plusieurs empreintes de sceaux qui lui ont été communiquées l'une par M. Bouchel, l'autre par M. le colonel Lecer au nom de notre collègue M. le général de Chauvenet. L'empreinte de M. Bouchel provient d'un sceau du XIVe siècle et porte un écusson armorié, de . . . . au sautoir de . . . chargé de cinq besants ou tourteaux. On lit autour *S (igillum)* Jehan de Potes.

Les sceaux de M. le général de Chauvenet ont également un grand intérêt.

La première empreinte est celle d'un sceau de la Révolution, probablement du Directoire, et provient de la commune de Vez.

Il est chargé au centre d'une tour et porte en abrégé Municipalité de Vez.

Un second sceau est également relatif à Vez, il est chargé d'un écusson penché surmonté d'un casque de profil orné de lambrequins. On y distingue au milieu un lion dont la tête est remplacée par une figure de femme coiffée d'un chaperon à mentonnière comme on les portait sous Charles V et Charles VI.

La troisième empreinte est celle du sceau de la paroisse Saint-Quentin de Soissons. Elle porte au milieu l'image entière du martyr et non le buste comme à Saint-Quentin. De chaque côté des épaules sont figurés les clous rappelant le martyre du saint.

La quatrième intéresse également Soissons puisque c'est l'empreinte du cachet personnel de

Jehan de Louen. Ce sceau paraît de la fin du XVII[e] siècle et appartint probablement au Joanniste de Louen, historien de Saint-Jean des Vignes, ou peut-être encore au père présumé du chanoine qui possédait la Seigneurie de Morsain. On voit sur ce scel les armoiries des de Louen telles qu'elles sont au d'Hozier, à trois têtes de loups arrachées de sable.

On trouve ces mêmes armes aux loups sur le sceau suivant qui provient d'une abbesse de la Chastre, abbesse de Far. Il faut lire peut-être Farmontun. Quoi qu'il en soit cette dame était par sa mère de la famille de Louen puisque ses armes sont écartelées au un et au 4 de .... à la croix de et au 2 et 3 des armes des de Louen.

Enfin les deux derniers sont ceux de frère Odon de Rosoy et de Renauld Cauchon, doyen et official de Reims.

Le Secrétaire ayant été chargé par la Société de faire un rapport sur les articles de M. le chanoine Ledouble à propos du Coq de la Tour de la Cathédrale, donne lecture d'une note où il regrette à nouveau que notre collègue n'ait pas réservé à notre Société une communication si intéressante et si bien documentée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

ÉPITAPHE

du Chanoine Jehan LAMY

1554

— Provenant de la Cathédrale Saint-Gervais —

TEXTE

icque theologie maistre Jehan Lamy en
rchidiacre de tardenois chanoie de
chanoin de céas cure de margny lez de
sur marne leql a fodé deux obitz e legle
uels se doibvent chater le VIII jor de ferbvier
ant le dimaqhe des rameaux si a laissé cy
des verriers de cette egle.
mil V^c LIV priez dieu po so ame.

Traduction et Complément

*Ci-gît personne scienti*fique theologique maître Jehan Lamy en *son vivant a*rchidiacre de Tardenois chanoine de ....et chanoine de céans curé de Margny les de ....sur Marne lequel a fondé deux obits en l'église *(Saint-Gervais ?) les*quels se doivent chanter le 8e jour de février *et le vendredi de dev*ant le dimanche des rameaux. Si a laissé ici ... *sols pour l'entretien* ou l'achèvement des verrières de cette église *Il décéda le .... de .... de l'an* 1554 ? Priez Dieu pour son âme.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

LE CAPITAINE DEMORA

(1774-1848)

Communication de M. Edmond BRUCELLE.

I. — L'étroit cimetière qui entoure la modeste église de Braye-sous-Clamecy, fait penser aux vers du poète :

> .... Salut, champ funéraire,
> Des tombeaux du village humble dépositaire !
> Je bénis en passant tes simples monuments.....
>
> (LAMARTINE ; *Le Temple, Premières méditations poétiques).*

Situé sur un tertre, entouré d'anciens murs de fortifications flanqués de tours démolies (1), dégagé par de grands vides, le cimetière de Braye renferme de simples tombes en pierre assez nombreuses.

Parmi celles-ci, le pélerin du passé en remarquera une de forme rectangulaire (1^m 30 de hauteur), terminée par une partie semi-cylindrique (0^m 40 de rayon) et surmontée d'une petite croix en fer, sur la face tournée vers l'église, il lira difficilement

(1) S. PHIOUX ; *Répertoire archéologique du canton de Vailly*, au *Bulletin* de la Société, année 1865, page 26.

l'inscription suivante, gravée en creux dans une pierre trop tendre :

CI-GIT UN BRAVE

JEAN-BAPTISTE-ETIENNE **DEMORA**, CHEVALIER
DE LA LÉGION D'HONNEUR, CAPITAINE
EN RETRAITE, NÉ A BRAYE LE 14 FÉVRIER
1774, DÉCÉDÉ LE 17 NOVEMBRE 1848, A L'AGE
DE 74 ANS. CE BRAVE CITOYEN, PARTI
A LA RÉQUISITION DE 1793, FUT SOLDAT DE
L'EMPIRE ET L'UN DES TROIS CENTS BRAVES
DE L'ARMÉE D'EGYPTE. ETANT RENTRÉ
DU SERVICE EN 1816, IL FUT NOMMÉ
MAIRE DUDIT BRAYE QU'IL ADMINISTRA
TOUJOURS AVEC DÉVOUEMENT DURANT
L'ESPACE DE 20 ANS

PRIEZ
DIEU
POUR LE REPOS DE SON AME !

Au-dessus sont taillés en relief les attributs militaires suivants : Deux épées la pointe en bas, deux épaulettes et un cœur contenant au milieu une croix de la Légion d'honneur.

Les trois autres côtés du monument sont nets.

Ce qui frappe d'abord l'esprit du lecteur de cette épitaphe est « fut l'un des trois cents braves de l'armée d'Egypte ».

Voici, en peu de mots, ce que dit, à ce sujet, l'historien du Consulat (liv. 5). Pendant qu'on traitait de la question de la paix avec l'Egypte (août 1799), un événement horrible se passait à El-Arisch (Egypte). Une troupe de trois cents hommes, sous les ordres du chef de brigade du

génie Cazals, occupant le fort d'El-Arisch, eut bientôt devant elle une formidable armée de Turcs, commandés par le colonel anglais Douglas. Après avoir repoussé plusieurs attaques, des soldats découragés jetèrent des cordes aux ennemis. Ceux-ci, une fois hissés dans le fort, massacrèrent la plupart des traitres qui leur en avaient facilité l'accès. Les Français se défendirent en désespérés ; ils furent presque tous égorgés : « Un brave conducteur d'artillerie nommé Triaire, indigné de la conduite d'une grande partie de ses camarades, voulant venger l'honneur de l'armée, se renferma dans le magasin à poudre et le fit sauter. Il eut en mourant la satisfaction de faire périr un grand nombre de Turcs. Quelques Français échappés au désastre, obtinrent une capitulation, grâce au colonel Douglas et durent la vie à l'intervention de cet officier (9 nivôse, an IX — 30 décembre 1799). »

Demora qui était alors caporal eut la chance de sortir sain et sauf de cette affaire !

II. — Le Musée de Soissons possède, en double exemplaire (un grand et un petit, nos 4,935 et 4,936), la croix de la Légion d'honneur du capitaine Demora. Elle lui a été donnée, en février 1904, avec les papiers qui l'accompagnaient, par M. Jean-Baptiste Desmarets, instituteur en retraite à Braye-sous-Clamecy, petit-neveu du capitaine. Le dossier de ce don, m'ayant été obligeamment communiqué par notre collègue M. Blanchard, conservateur du Musée, je vais, à l'aide des renseignements qu'il contient et de ceux qui m'ont été fournis, notamment par M. Fortier et M. l'abbé Bourret, curé de Clamecy et de Braye, augmentés de ceux que j'ai recueillis sur place, essayer d'écrire la biographie du « brave capitaine » Demora.

III. — Jean-Baptiste-Etienne Demora naquit à Braye-sous-Clamecy, de Etienne et de Véronique Turlure, le 14 février 1774. Ceux-ci, originaires du hameau de Mora, (d'où leur nom), paroisse de Chateleux, canton de Bénévent, arrondissement de Guéret (Creuse), étaient venus s'établir à Braye.

De l'enfance de notre héros, je n'ai pu rien connaître.

Pendant que Demora grandissait, de graves événements se passaient en France qui bientôt eut à lutter contre la première coalition européenne. Les régiments de la Monarchie étant bien affaiblis, il fallut aviser aux moyens de les renforcer au plus vite.

Voici brièvement exposé ce qui se passa alors, en dehors des prescriptions concernant la Garde nationale (1).

1° Le 21 juin 1791, l'Assemblée Constituante ayant décrété *la levée immédiate* de 26,000 volontaires (portés à 97,000, le 22 juillet et à 101,000, le 27), le Conseil général de l'Aisne prit le 24 juin les dispositions nécessaires pour en assurer la prompte exécution. A cet effet, il nomma « un citoyen distingué par ses lumières et son patriotisme pour remplir les fonctions de commissaire dans chaque canton », afin de recruter des volontaires dans toutes les communes ;

2° A la nouvelle que l'Autriche et la Prusse allaient prendre l'offensive, l'Assemblée Nationale déclara solennellement le 11 juillet 1792 que la *Patrie était en danger*. C'est à cette occasion que par mandement du 12 août suivant, l'évêque du département de l'Aisne, Marolles, ordonna notam-

(1) *Collection Perin*, nos 163, 179, 182, 194, 195, 197 et 203.

ment « que le lendemain de la publication dudit mandement, il serait chanté dans toutes les paroisses de son diocèse une messe votive solennelle *pro tempore belli* ».

3° Le 6 septembre 1792, le Conseil permanent du département de l'Aisne adressait « aux citoyens, aux propriétaires et aux cultivateurs de son enclave « un pressant appel, dont j'extrais ce qui suit : « Le danger de la Patrie augmente ; des hordes de soldats ont osé souiller la terre de la Liberté. . . . . Citoyens le moment est pressant ; l'ennemi s'avance ; courons aux armes, réunissons une masse de forces assez considérable pour en triompher sur le champ. . . . plutôt mourir mille fois que de laisser attenter à la souveraineté de la Nation. . . . . . Au nom sacré de la Patrie, au nom de la Loi et de l'Humanité, au nom de tout ce que vous avez de plus cher, nous vous imposons l'obligation d'assurer la subsistance de nos frères d'armes. . . . Chers concitoyens, ... resserrons plus que jamais les nœuds sacrés de la fraternité ; de notre union dépend notre force ; le plus urgent, le premier, le seul besoin est de sauver la Patrie ».

4° Le nombre de « volontaires nationaux » assigné au département de l'Aisne était de 9,704. Au 2 mars 1793, il n'en avait encore été recruté que 4,018, soit une différence en moins de 5,686. A cette date, le Conseil de l'Aisne fixa à 1,028 hommes le montant du contingent restant à fournir par le district de Soissons ;

5° Le 5 mars, le même Conseil arrêtait, pour encourager le recrutement ordonné par le décret du 24 février précédent « que l'*Hymne des Marseillais* serait imprimé sans délai, au nombre de

deux mille exemplaires, pour être distribué dans toutes les communes de l'enclave du département». Les districts et les sociétés populaires étaient en outre « invités à encourager le zèle de leurs concitoyens et à ouvrir des souscriptions volontaires en faveur des citoyens qui offriraient de marcher ».

6° Le 20 mars 1793, le Conseil citait en exemple à la Convention nationale et à la jeunesse du département de l'Aisne, l'empressement mis par « les citoyens de la Ville de Laon » à s'enrôler « sous les drapeaux de la République et à voler aux frontières ».

7° En vertu de la réquisition des représentants du peuple à l'Armée du Nord du 4 août 1793, le Conseil de l'Aisne prit le 16, toutes les dispositions nécessaires pour la *levée en masse*.

8° Le 19 août, il arrêtait, en exécution du décret du 30 juin 1793, que le département de l'Aisne fournirait une compagnie de canonniers et que « les laboureurs et les citoyens» possesseurs de chevaux, selles, brides, manteaux, bottes et pistolets d'arçon, étaient requis de les fournir « sauf indemnité ».

9° Le 21 août, le Conseil prescrivait une levée de 575 hommes de cavalerie dans l'Aisne, suivant le décret du 22 juillet précédent (30,000 hommes pour toute la France).

10° Malgré toutes ces réquisitions et mesures, le contingent de volontaires n'étant pas encore atteint, la Convention décréta le 23 août 1793 : « Tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat. . . . . . . » Aussitôt qu'il eut connaissance de ce décret, le Conseil arrêta (28 août) : « Vu l'urgence, ... Les citoyens non mariés ou

veufs sans enfant, de 18 à 25 ans sont requis de se tenir prêts à marcher ». En peu de temps on vit « une élite nombreuse de jeunes héros s'élancer sous les drapeaux et voler à la victoire ».

C'est alors que le jeune Demora fut incorporé comme « soldat réquisitionnaire » au 2e bataillon de Soissons (8 septembre 1793). Ce bataillon avait été formé le 27 mars 1791 et placé sous les ordres du commandant Fresnel (1).

Demora alla au combat beaucoup plus souvent que ne l'avait prévu le décret du 23 août 1793 : En 22 années 5 mois et 7 jours de service militaire, il fit presque toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire !

Il apprit le dur métier des armes en 1793, ans II, III et IV, aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, sous les généraux Pichegru, Jourdan et Kléber.

CAPORAL au 2e régiment d'infanterie légère le 14 fructidor an IV, il servit en cette qualité aux armées du Rhin-et-Moselle, d'Italie, d'Helvétie, d'Egypte et de Syrie sous les généraux Bonaparte, Kléber et Menou.

Le 22 germinal an VIII, il fut blessé de deux coups de feu dont un à la tête et l'autre au bras gauche dans un détachement commandé par le général Belliard, près Bénéfaite (Egypte).

SERGENT le 18 nivôse an XI, il fit partie de l'armée des Côtes de l'Océan, sous les généraux Junot et Oudinot.

SERGENT-MAJOR le 10 germinal an XIII, il fut avec la Grande Armée en Autriche, en Prusse et en Pologne sous les ordres de l'Empereur.

(1) A. MICHAUX : *Les Volontaires de 1791-1792*, au *Bulletin* de 1883, p. 180.

Le 14 brumaire an XIV, il reçut une forte contusion au pied droit.

SOUS-LIEUTENANT le 24 juin 1807, LIEUTENANT le 27 octobre 1808, enfin CAPITAINE le 31 juillet 1811, il prit part aux campagnes d'Espagne et de Portugal avec l'Empereur, le maréchal Bessières, le maréchal Soult, le prince d'Esling et le duc de Raguse. En 1814 il fit la campagne de France sous le maréchal Soult et l'Empereur et en 1815 la campagne de Belgique avec l'Empereur.

Sur l'état des propositions pour le grade de capitaine, Demora est ainsi noté par son colonel le 15 juillet 1811 : « Officier recommandable par sa moralité et sa bravoure ».

Enfin, par décret du 25 novembre 1813, il reçut la récompense qu'il avait bien gagnée : La croix de chevalier de la Légion d'honneur.

La première Restauration, maintient Demora capitaine au corps, devenu le régiment de la Reine d'infanterie légère (lettre ministérielle du 28 juin 1814).

Pendant les Cent Jours il fut à nouveau maintenu, avec son grade, dans la même unité régimentaire, redevenue le 2e léger, (lettre du 21 mars 1815).

Le 16 février 1816, il était à Chartres, comme capitaine, « membre du Conseil d'administration de l'ex-deuxième régiment d'infanterie, dissous par décision » du ministre de la Guerre du 15 janvier précédent. C'est là qu'il reçut l'autorisation de se retirer à Braye « pour y jouir du traitement de la demi-solde, jusqu'à ce que la demande à la retraite qu'il avait faite soit acceptée ». Cette autorisation signée du maréchal de camp, commandant le département d'Eure-et-Loir, comte de

Séran, mentionne que « la conduite politique et particulière que Demora a tenue, a été celle d'un officier digne de la confiance de Sa Majesté et de son rang ».

En conséquence, le 18 février 1816, Texier Olivier, commissaire des guerres à Chartres, remettait à Demora une feuille de route pour Braye. Cette pièce indique que le titulaire « sera rappelé à volonté ». Au dos, on lit : « Détail des coupons d'indemnités délivrés dix-huit francs de Chartres à Soissons » ; ce qui représentait cinq journées de route.

Rentré dans ses foyers, Demora fut avisé officiellement le 31 mai 1816 « qu'en exécution de l'ordonnance du 1er août précédent », le roi lui avait accordé par décision du 22 mai 1816 une solde de retraite de douze cents francs.

Demora n'avait pas cessé d'être en activité depuis son arrivée sous les drapeaux. Entré comme caporal au 2e régiment d'infanterie légère, le 14 fructidor an IV, il ne sortit de cette formation qu'après qu'elle fut licenciée, (il fut membre du Conseil d'administration du régiment après sa dissolution, du 16 septembre 1815 au 16 février 1816).

IV. — Retraité à Braye, Demora, resté célibataire, s'occupa des intérêts de la commune. Il en fut maire de 1821 à 1826 et de 1832 à 1846. Il y jouit de l'estime de ses administrés ; sa mémoire est encore vénérée dans le pays.

V. — Telle fut l'existence mouvementée et bien remplie du petit soldat réquisitionnaire de 1794 qui, échappé au massacre d'El-Arisch, servit la France vingt-deux années durant et fut ensuite maire de sa commune pendant vingt ans.

Il appartient à cette noble génération des soldats

de la République et de l'Empire qui, nés des circonstances et grandis par elles, étaient de taille à promener victorieusement le drapeau tricolore autour du monde.

Note sur l'Article de M. l'Abbé Ledouble

INTITULÉ

Le Coq de la Tour de la Cathédrale de Soissons

M. l'abbé Ledouble a fait paraître récemment dans l'*Argus* une *Etude sur le coq de la Cathédrale de Soissons*. Notre collègue a étudié la question en détail et a recherché avec soin tous les documents d'intérêt général et local se rapportant à son sujet. C'est ainsi qu'il est amené à parler des figures de coqs à l'époque gallo-romaine.

Notre savant collègue cite également au cours de son étude l'inscription de la cloche de l'horloge de Laon où on lit entr'autres choses ceci :

Laudes Deo qui me levavit ab imo
Anno millesimo quadragesimo quinto
Ipso ter juncto maii vicesimo quinto.

Ce qui d'après l'auteur se doit ainsi traduire : « Je rends gloire à Dieu qui m'a élevée si haut l'année 1405 cette cinquième comptée trois fois (c'est-à-dire 1415) le 25 mai ». D'après M. Delorme, le texte que M. l'abbé Ledouble cite lui-même est en contradiction avec l'interprétation de la date 1415. L'installation de l'horloge fut en effet décidée par le Chapitre de Laon le 9 mars 1407.

Ainsi, si l'on adopte la date 1415, on aurait différé de huit ans l'exécution du projet ou, encore, on aurait mis huit ans à installer l'horloge. M. l'abbé Bouxin, dans un travail sur Laon, interprète ces vers latins par 1408 et se rapproche davantage de la vraisemblance. Il compte, non trois fois cinq années, mais trois fois un an. *Ipso ter juncto* doit-il se traduire par trois fois cinq ans ou trois fois un an ? Plusieurs membres de la Société ont examiné cette question et pensent que le pronom *ipso* doit, de préférence, remplacer un nom et se rapporter, non à *quinto* mais à *anno*. On a ainsi 1405 + 3 = 1408.

Si l'on adopte, à la lettre, l'interprétation indiquée par notre confrère, qu'on compte cette cinquième année trois fois et qu'on joigne le total à 1405, on obtient 1420 (3 fois 5 = 15 — 1405 + 15 = 1420), tandis que l'auteur n'ajoute que 2 fois 5 = 10 à 1405 pour obtenir 1415.

Après discussion nos collègues ont pensé que la date de 1408 était préférable, puisqu'elle conciliait, à la fois, le texte des comptes du chapitre et celui de l'inscription campanulaire.

Dans cette même brochure, M. l'abbé Ledouble démontre avec raison, d'après d'anciennes gravures, que le coq de la cathédrale ne fut posé qu'à une date récente, à la place d'un ange qui se voyait autrefois, sur cette même tour.

Ainsi que tous les travaux de M. le chanoine Ledouble, sa *Notice sur le coq de la Cathédrale* est d'une documentation parfaite. L'intérêt de tels articles nous fait davantage regretter de ne pas les voir figurer dans notre Bulletin.

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 5 octobre 1908.

Présidence de M. LECER, *Président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après lecture.

M. le Président énumère les titres des ouvrages reçus par la Société.

OUVRAGES OFFERTS

Bulletin historique du Diocèse de Lyon.
Bulletin mensuel de l'Association Philotechnique.
Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne (discours) 1908.
Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 5° série, t. IXe, fascicule 2.
Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, Lettres, Sciences et Arts, 4e volume.
Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, 32e année, 1908, n° 2, mars et avril.
Bulletin de la Société Archéologique de Provence, années 1907-1908.
Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. t. XIV, 2e livraison.
Ministère de l'Instruction publique. Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1907, 3e livraison.
Bulletin de la Société Académique de l'Arrondis-

sement de Boulogne-sur-Mer, t. VIIe, 1904-1907.
Essai sur les ducs d'Aumont, gouverneurs du Boulonnais, 1622-1789. Guerre dite de Lustucru, 1662, par le R. P. Alfred HAMY (documents inédits).

CORRESPONDANCE

M. le Président fait part à ses collègues de l'invitation adressée à la Société, par le Ministère de l'Instruction publique, à propos du 47e Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Rennes, le mardi 13 avril 1909.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Vauvillé donne lecture d'une communication sur deux coins romains, trouvés à Soissons, par M. Lengelé et qui doivent être vendus au Cabinet des Médailles (1).

M. Blanchard informe ses collègues de l'existence de ruines gallo-romaines importantes à 1^{m}70 de profondeur environ, non loin de l'angle ouest du chemin de Pasly et de la rue du Paradis.

M. Vauvillé offre à la Société une brochure extraite des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* ayant pour titre : l'*Enceinte de Villeneuve-Saint-Germain.*

M. Brucelle informe la Société que les sculptures de la porte du Collège sont très dégradées et que M. le Principal, notre collègue, souhaite vivement leur restauration. La Société s'associe à ce vœu.

M. Vauvillé donne lecture d'une note sur des

(1) Ces coins ont été acquis depuis par le Musée de Soissons, grâce à l'obligeance de M. Babelon, directeur du Cabinet des Médailles, et aux bons soins de M. Vauvillé.

débris gallo-romains existant sur les terrains des anciennes fortifications et il donne le plan de leur disposition actuelle.

M. Blanchard rappelle que divers auteurs, entr'autres M. de La Prairie et M. Laurendeau, se sont occupés de cet endroit précis et ont signalé les trouvailles qui y furent faites jadis. Contrairement à ce que pense M. Vauvillé ces débris ne sont pas à leur place primitive. Ils ont été trouvés parmi les terres de la demi-lune qui s'élevait sur cet emplacement et placés symétriquement pour être vendus comme matériaux de construction. Ils n'adhèrent pas au sol et on ne peut tirer aucune déduction *inédite* quant à la situation exacte de l'édifice d'où ils proviennent.

M. de Roucy donne lecture de divers passages d'une étude publiée récemment à Compiègne par M. Guynemer sur les Coqs des Clochers.

PRÉSENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

MM. Blanchard et Lecer présentent la candidature de M. Chaleil, architecte diplomé de l'école des Beaux-Arts.

MM. Burel et Lecer présentent la candidature de M. Maillard fils, ingénieur des Arts et Manufactures.

La séance est levée à trois heures et demie

VISITE ARCHÉOLOGIQUE

Sur la proposition de M. le Président la Société se rend à l'issue de la séance sur l'emplacement

des fortifications et examine attentivement les débris signalés par M. Vauvillé lui-même. Les membres présents constatent que, si ce sont bien là des débris gallo-romains, il est impossible, vu leur état et leur disposition, de préjuger de leur primitive situation.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

Coins monétaires romains

TROUVÉS A SOISSONS

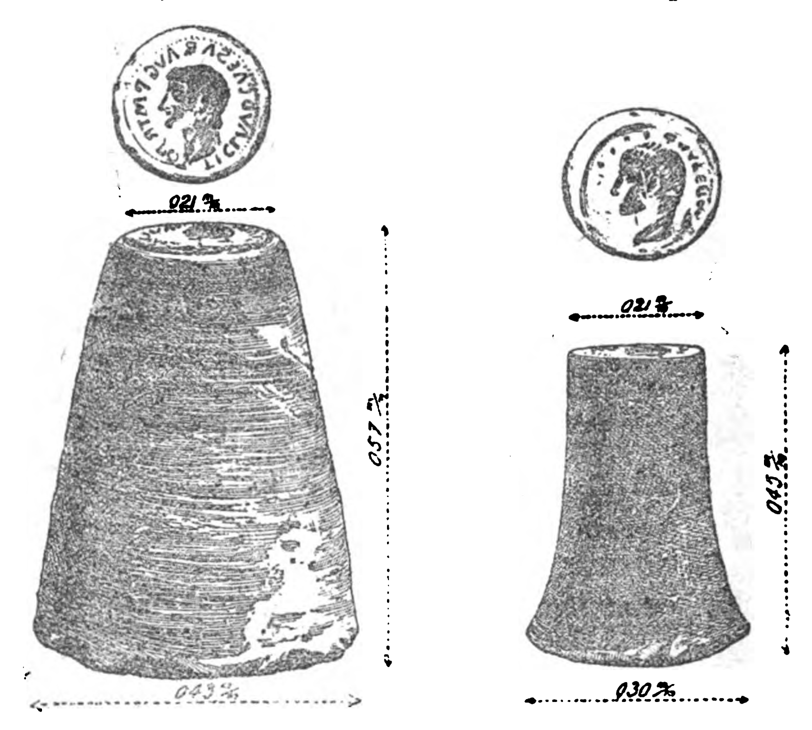
Communication de M. O. VAUVILLÉ.

Une nouvelle découverte intéressante a été faite en exploitant la grévière de M. Lengelé (Florian), au lieudit *Les Longues-Raies* ; elle consiste en deux coins monétaires romains, ils ont été trouvés ensemble à environ cinquante mètres au sud des deux fossés, de forme triangulaire, limitant la Nécropole gallo-romaine, dont j'ai donné un plan

de cent deux fosses à inhumation et des deux fossés dans les *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, volume 1899, page 105.

Voici la description de ces coins :

Le premier est un *coin dormant* ou *pile*, en bronze, sa forme est celle d'un cône tronqué, la



hauteur est de 57 millimètres, la base de 43 millimètres de diamètre, le haut n'a que 24 millimètres de diamètre. Sur la partie supérieure on y a gravé une tête d'empereur, à gauche (devant être reproduite à droite sur la monnaie frappée) cette partie forme un cercle de 21 millimètres de diamètre qui

fait une saillie de un millimètre ; autour se trouve la légende :

TI-CLAVD-CAESAR-AVG-P-M-TR-P- (*fig. 1*).

On peut remarquer que ce coin qui se rapporte à Claude Ier (41 à 54 après J.-C.), a été fondu dans un creuset ayant été fait au tour, comme le prouvent bien les petites parties saillantes circulaires concentriques en spirale, du tour de l'objet; représentant les marques laissées par l'usage du tour.

Ce coin pèse 459 grammes.

La deuxième pièce est un coin *mobile* ou *trousseau*, aussi en bronze, il a 45 millimètres de hauteur, sur celui-ci une tête d'empereur, à gauche, a été aussi gravée, comme sur le premier coin, de même qu'une légende circulaire, dont on ne voit plus que les traces de quelques lettres (*fig. 2*). La partie gravée est aussi d'un diamètre de 21 millimètres comme celle du coin dormant, le bout opposé à la gravure, par suite de l'écrasement du bronze sous les coups de marteau pour frapper les monnaies, est de 30 millimètres de diamètre.

Le poids de ce coin est de 174 grammes.

Le bronze de ces deux coins est bien différent, celui du coin dormant est assez comparable, comme aspect, au métal des monnaies frappées, pendant la Révolution (1789 à 1791), sur du métal de cloche, il doit être entré environ 20 °/₀ d'étain pour son alliage.

Le coin mobile est en bronze presque jaune, ce qui prouve qu'il y a moins d'étain que dans le coin dormant.

Comme ces deux coins ont été trouvés ensemble, on peut se demander s'ils étaient appariés et s'ils ont servi pour frapper le droit et le revers d'une série de monnaies romaines.

Le coin dormant a été certainement employé pour émettre des monnaies de Claude Ier, comme le prouve bien la légende.

Pour le coin mobile, sur lequel paraît avoir été gravée une grosse tête, du genre de celle de Néron, il n'est pas possible d'être affirmatif sur son attribution, la légende étant disparue.

On peut remarquer que les deux coins ont la partie gravée du même diamètre de 21 millimètres, ce qui paraît être celui des deniers romains.

Ces deux coins, découverts ensemble à Soissons, proviennent-ils d'un atelier monétaire ayant existé à *Augusta Suessionum*, sous les premiers empereurs romains, ou proviennent-ils d'un faux-monnayeur ?

Ce sont là des questions qu'il sera probablement difficile d'élucider.

En 1899 j'avais conclu, d'après les découvertes des objets divers et des monnaies recueillies dans les fouilles près des squelettes humains, que la Nécropole gallo-romaine des Longues-Raies devait remonter aux deux premiers siècles de notre ère.



DIXIÈME SÉANCE

—

Lundi 9 novembre 1908

—

Présidence de M. LECER, *Président.*

—

Le procès-verbal de la séance d'octobre, lu par le Secrétaire est adopté après lecture.

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts et déposés sur le Bureau depuis la dernière séance.

OUVRAGES OFFERTS

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, t. XXIIe, 4e série. t. VIe, 1re partie.

Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, t. II, n° 1-2.

Bulletin de la Société Littéraire, Historique et Artistique de Lyon, janvier et septembre 1908.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saone, t. II, 2e partie, t. X de la collection.

Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, t. XII, séance publique du 1er septembre 1907.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 120e volume, année 1905 et 1906, t. II.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 121e volume, année 1906, t. I.

Inventaire sommaire de la Collection Bucquet-

Aux Cousteaux de Beauvais, rédigé par le docteur LEBLANC.

Bulletin du Comité des Travaux Historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique, année 1908, 1er volume.

Procès-verbaux des Séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, t. XXI.

Mémoires de l'Académie de Nimes, t. XXX. année 1907, 7e série.

Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 5e série, t. VIIIe, fascicule 3.

Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 5e série, t. VIIIe, fascicules 5-6.

Bulletins, nos 1, 2 et 3 de l'année 1908, *de la Société d'Emulation du Bourbonnais, Lettres, Sciences et Arts*.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président apprend à ses collègues que Mme Mignot-Bouché vient de recevoir, de la Société d'Horticulture, une récompense honorifique pour les soins dont elle entoure le vieil if tri-centenaire des abbesses de Notre-Dame. M. le Président présente les félicitations de la Société Archéologique à Mme Mignot. Au cours de notre visite archéologique de l'an dernier aux ruines de la Chapelle Sainte-Croix, notre Société a pu apprécier le zèle de Mme Mignot pour la conservation des vestiges du passé. C'était une récompense bien méritée.

M. Bouchel qui remplit par interim le poste de vice-secrétaire archiviste donne lecture d'une note de M. Félix Brun concernant le chanoine Jehan Le Mire.

A ce propos M. l'abbé Hivet remarque qu'il n'y avait pas incompatibilité au Moyen-Age, entre la prêtrise et les fonctions médicales. Il ajoute que ce surnom de *mire* (médecin), de même que beaucoup d'autres noms de professions, a été employé depuis comme, nom patronymique.

M. Bouchel, de son côté, rappelle que Melleville, sans donner de sources, indique que Jehan Le Mire est né à Presles-et-Boves.

M. le Secrétaire signale parmi les envois, d'une manière toute spéciale, le Bulletin de Laon. La Société de Laon a recruté, récemment, un collaborateur précieux, M. Lucien Broche, dont nous avons pu, déjà, apprécier le zèle pour tout ce qui tient à l'histoire de notre région. On remarque particulièrement dans le Bulletin de Laon une érudite communication de M. R. Hennequin, sous-préfet de Soissons, notre collègue, sur le choix de la Ville de Laon, comme chef-lieu de département, en 1790. M. Hennequin, ici-même, nous a donné connaissance des divers passages de cette même étude et nous espérons les publier un jour, dans notre recueil.

Enfin le Bulletin de Laon contient également une étude sur la Société de l'Arquebuse de Laon, 1610 à 1732. L'auteur y parle incidemment de la Société de l'Arquebuse de Soissons.

M. Blanchard présente, sur l'indication de M. le docteur Billon, un livre édité naguère et ayant pour titre : *Lettres à la Comtesse d'Albany*. Parmi les correspondantes de celle-ci se trouvait une dame de Maltzam, qui habitait Soissons, sous le Premier Empire. Elle mourut ici, sans doute, dans un âge très avancé. Mme de Maltzam était en relations avec Mme de Sabran, M. d'Auchy, préfet de

l'Aisne, M. de Reuilly sous-préfet, M. de Puysegur. Ses lettres sont spirituelles, sceptiques même. On y trouve de curieux détails sur la vie mondaine de ce temps, en province, à Soissons.

M. Brucelle communique une note sur deux biscaïens et un boulet de 1814 logés encore dans la pierre de deux maisons du quartier du port, chez Mme Houtelette et chez M. Becker.

M. Blanchard donne quelques renseignements sur une icone russe de cuivre jaune, appartenant à M. Delorme et représentant la descente de Jésus-Christ aux Enfers.

Il informe ensuite ses collègues que la demande de la Société, relative au Théâtre antique du Grand Séminaire, est en bonne voie et que, suivant le désir exprimé, il sera interdit, quelle que soit l'attribution du terrain, de détruire les vestiges du Théâtre et d'édifier une construction quelconque sur son emplacement.

ÉLECTION DE MEMBRES TITULAIRES NOUVEAUX

MM. Chaleil et Maillard, présentés à la dernière séance sont élus membres titulaires.

MM. Lecer et Blanchard présentent la candidature de M. le commandant Leroux comme membre titulaire nouveau.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

NOTE
SUR LE TESTAMENT
DE
Jean LE MIRE

CHANOINE ET MÉDECIN SOISSONNAIS AU XV[e] SIÈCLE

Communication de M. Félix BRUN.

Dans les derniers siècles du Moyen Age il n'était pas rare de voir des exécuteurs testamentaires recourir spontanément à l'autorité du Parlement pour faire assurer le respect des dernières volontés de leurs commettants; parfois même des testateurs déclaraient se rapporter d'avance à lui de l'exact accomplissement de leurs dispositions. Le Parlement, comme on peut bien penser, n'était point pour décourager une pareille confiance; bien au contraire, il s'efforçait de retenir, à l'exclusion de toute autre juridiction, tout le contentieux relatif à l'exécution des testaments, de ceux du moins qui lui étaient soumis par leurs auteurs ou leurs exécuteurs. En 1356, par lettre du 2 janvier, cette prétention fut juridiquement admise et officielle-

ment reconnue, non d'ailleurs sans rencontrer encore parfois l'opposition de certains tribunaux, notamment des tribunaux ecclésiastiques. Elle entraînait naturellement, pour les membres de notre premier corps judiciaire, la connaissance des actes testamentaires eux-mêmes, aussi voyons-nous, tout à fait à la fin du XIV[e] siècle et par les soins du célèbre greffier Nicolas de Baye, s'établir l'usage de registres spécialement réservés à la transcription des testaments présentés au Parlement. Cet usage, paraît-il, se maintint jusqu'à la fin du XVI[e] siècle ; malheureusement il n'est parvenu jusqu'à nous, et encore avec des lacunes, qu'un seul de ces registres, le premier. Les actes qu'il contient ne dépassent point la date de 1421. Dans son intégralité il devait en contenir deux cent quarante-six. Quarante-huit ont été publiés par M. Alexandre Tuetey (1), aujourd'hui chef de section aux Archives Nationales où le registre est conservé. Précédés d'une instructive préface, accompagnés de notices biographiques d'une précision admirable, suivis d'une table très ample, ces quarante-huit testaments ont fourni la matière d'un bel in-quarto d'environ cinq cents pages. Si le savant éditeur n'a pas cru devoir publier tous les testaments encore existants dans le registre, il nous en a du moins donné la liste complète et c'est ainsi que j'ai connu ceux de Simon de Bucy, évêque de Soissons, et de son frère Renaud, auxquels j'ai emprunté, l'année dernière, quelques-uns des éléments de mon petit travail,

(1) *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCLXXX (extrait des *Documents inédits publiés par le Ministère de l'Instruction publique).*

publié dans notre *Bulletin*, sur la famille des Simon de Bucy. Par cette liste encore m'a été signalé un troisième testament d'origine soissonnaise que je viens de faire copier, comme les deux précédents, aux Archives Nationales, sur le registre manuscrit (1) et dont je vais reproduire les passages les plus intéressants pour nous.

Le testateur s'appelait Jean Le Mire, il était chanoine de Soissons et « maistre en ars et en médecine ». Cette dernière qualification nous donne à supposer que ce nom de Le Mire n'était peut-être pas un nom patronymique, mais un surnom. Il est vraisemblable que Jean, tout chanoine qu'il était, n'avait pas reçu la prêtrise, ni même peut-être aucun ordre, pas un endroit de son testament ne nous oblige à le penser, et l'on sait que, depuis la fin du XIIe siècle, l'exercice et même l'étude de la médecine étaient, en principe, interdits au clergé (2) ; toutefois je crois me souvenir d'avoir eu sous les yeux plus d'un texte d'où il résulterait que cette règle, établie en réalité par des conciles, souffrit plus d'une exception. D'ailleurs, toujours sauf exceptions et moyennant dispense, les maîtres médecins, comme en général tous les membres de l'Université, furent astreints au célibat jusqu'à la réforme de 1452 (3) : en effet Le Mire, qui n'oublie pas sa famille dans son testament, n'y parle ni de sa femme, ni de ses enfants. J'ajoute pour mémoire qu'il n'est pas le seul médecin, ni le premier, qui ait appartenu au chapitre de notre cathédrale : le glossaire de Du Cange (4) cite un Jean Hellequin

(1) X^1a, 9807, f° 126.
(2) Franklin, *Les anciennes Bibliothèques de Paris*, ii, p. 14 et 15 ; et *La Vie privée d'autrefois, Les Médecins*, p. 15, 28, 29, 53.
(3) Franklin, *Les Médecins*, p. 15.
(4) Edition de 1766, au mot *Archiatri*.

ou Helliquin, — « *Helliquinus*, *Suessionensis canonicus* », — qui figure sur une charte de 1302 en qualité de *physicien* du roi.

Après les formules d'usage, Le Mire déclare choisir pour sa sépulture « l'église de la cure de Saint-Etienne de Sainte-Geneviève de Paris ». Nous verrons tout à l'heure qu'il ne tarda pas à faire un autre choix qui nous touche de plus près. Sur sa sépulture on placera une pierre basse et plate, « et par dessus une personne figurée ainsi qu'il appartient d'un personnage simple sans esleveure et l'escripture tout en tour ». Deux services funèbres ou « obits à neuf leçons et commendaces avec la messe de *Requiem* tout à note » seront célébrés chaque année pour lui et ses bienfaiteurs dans « l'église de Soissons », — la cathédrale, je pense, — l'un au jour anniversaire de son décès, l'autre à tel jour qui se trouvera libre. Pour la fondation de ces obits il laisse à l'église susdite 300 écus à la couronne de France (1) avec lesquels on achètera des rentes perpétuelles, de plus 30 écus à placer aussi en rentes que les chapelains se partageront lors de la célébration des services. Parce qu'on dit insuffisante la fondation affectée à la messe de prime qui se chante chaque jour à l'autel des saints Pierre et Paul, Le Mire l'augmente de 40 écus; pour la même raison il ajoute pareille somme à la fondation de la messe des Anges qui se dit après matines à l'autel Saint-Sébastien; la fabrique recevra 16 écus. L'église Saint-Vaast aura 20 livres parisis sous la condition d'un obit annuel; « l'ostellerie Saint-Gervais »

(1) Soit environ 4,100 fr.; l'écu à la couronne valait alors intrinsèquement près de 13 fr. 60 (note sur la valeur des monnaies dans l'*Histoire de France* de Lavisse, IV, p. 443-444).

4 écus dont elle achètera « draps à lit pour les povres ». D'autres dispositions pieuses ou charitables ont pour objet, outre les « povres honteux », l'église Saint-Laurent de Rozoy-en-Thiérache où le testateur possédait une prébende, l'église Saint-Sauveur de Blois où il avait aussi un bénéfice, l'hôtel des Ecoliers de Presles, les collèges de Navarre et de Dormans, les Carmes de Paris, etc. Je n'insiste pas sur ces libéralités qui nous sont, pour la plupart, étrangères; je remarque seulement que, s'ajoutant aux précédentes, elles impliquent une situation de fortune encore sortable, ... au moins pour un célibataire. En additionnant les sommes léguées par Le Mire, j'arrive à un total d'environ 1,000 écus d'or à la couronne, soit, à raison de 13 fr. 60 l'écu, à peu près 14,000 francs (valeur intrinsèque) lesquels en représenteraient aujourd'hui plus de 80,000 si, comme le croyait Leber, l'argent du XIV[e] siècle avait six fois la valeur du nôtre. Nous allons voir que Le Mire lègue de plus une maison, plusieurs vignes, sans compter des créances. On se rend compte par cet exemple de ce que pouvait être alors, à Soissons, la condition d'un médecin; mais il ne faut peut-être pas généraliser.

J'ai dit un peu plus haut que Le Mire n'oublia point sa famille dans ses largesses posthumes. Pour elle il nous ramène en pays tout à fait soissonnais : « je ordonne que mes hoirs de par mon père, par espécial ceux ou celui de Condé, aient toutes les vignes que j'ai au terroir de Condé et environ et cheux qui demeurent à Soissons aient cent escus à la couronne de France...... Item je vœul et ordonne que ma maison de Soissons et ma vigne du pré Warnet soient à Robin, mon nepveu,

toute sa vie, et lui alé de vie à trespassement, les maison et vigne dessus diz soient à l'église de Soissons en propriété et héritage en l'augmentation des obits par moi fondez et ordonnez en ladite église. » Les médecins de ce temps-là passaient pour se distinguer par le luxe et l'élégance de leurs vêtements (1) et je me plais à croire que ce n'était pas leur seul titre à la confiance des malades ; notre Le Mire, quant à lui, ne devait point, sous ce rapport, déparer la corporation, sa garde-robe semble avoir été assez bien montée en manteaux et houppelandes fourrés de gris ou de noir, car il n'en distribue pas moins de sept à des parents ou amis parmi lesquels je remarque quatre femmes : d'où nous pourrions conclure que les vêtements en question étaient portés indifféremment par l'un et l'autre sexe. Le neveu Robin, nommé plus haut et déjà fort avantagé en immeubles, aura de plus onze tasses d'argent et une somme de 60 écus. Maître Nicolas de Baye, le greffier du Parlement, aura un gobelet d'argent doré, « sur espérance qu'il soit mon exécuteur de mondit testament car c'est mon intencion que on ne fasce rien de mon exécucion sans lui et sans son commandement ». A ce premier et principal exécuteur testamentaire Le Mire en adjoint six autres parmi lesquels Guillaume Hérouart, doyen, et Thierry de Baaloy, chanoine de Soissons. Il laisse à maître Olivier de Lempire un livre « appelé *Rabanus* » : sans doute les œuvres du célèbre théologien et compilateur Raban Maur, en si grande faveur au Moyen Age. Ce livre était probablement le même *Rabanus* qui, deux ans

(1) FRANKLIN, *Les Médecins*, p. 16 et 17.

auparavant, lui avait été légué, à lui Le Mire, par le jurisconsulte Jean de Neuilly-Saint-Front, mort en mai 1404. Le juriste et le médecin étaient en relations d'amitié : le premier avait choisi le second pour être un de ses exécuteurs testamentaires et celui-ci, de son côté, avait confié à l'autre un dépôt d'importance (1). Le Mire comptait d'ailleurs « plusieurs seigneurs et amis » dans le Parlement et on le sent quelque peu fier d'avoir, selon son expression, « repairié » avec eux. « Et, ajoute-t-il, pour ce que la Cour est bonne et juste, je soubmetz mon présent testament à l'ordonnance dudit Parlement et de la Chambre d'icellui, afin que sauscuns debaz y survenoit ou empeschement en mondit testament et dairenière voulenté, que ce soit terminé par la Chambre du Parlement dessus dit ». Voilà bien, saisi en pleine pratique, l'usage que je signalais en tête de cette petite communication et qui avait donné lieu à la tenue du registre testamentaire conservé aux Archives Nationales.

Le testament que je viens de résumer, daté du 10 octobre 1404, est en français. Quelques jours plus tard, le 22 du même mois, dans sa maison de Soissons située près de la tour du Comte, — « *in domo habitationis ipsius prope turrim comitis Suessionensis*, » — et en présence de plusieurs chanoines et clercs soissonnais (2), Le Mire y ajoutait un long codicille pour en modifier ou en compléter les dispositions, « *mutare*, *addere*, *corrigere* ». Ce codicille est écrit en latin, Jean Le Mire y devient « *Johannes Medici* ». Il change d'abord le

(1) Tuetey, op. cit., p. 314 et 320.

(2) Voici leurs noms : Thierry de Baaloy, Guillaume d'Oulchy, Gilles Remy, Pierre Vaillet, Jacques Saunier, Robert Malbailli, Pierre de Bernapré.

lieu de sa sépulture; à la place de Saint-Etienne de Paris il choisit décidément la cathédrale de Soissons, c'est là qu'on l'enterrera devant l'autel des saints Pierre et Paul ou devant celui de saint Sébastien, selon que l'emplacement paraîtra plus convenable et plus commode; pour les frais de cette sépulture la fabrique recevra 20 florins d'or à l'écu (1). Le Mire spécifie de plus que son nom et ses diverses fondations seront mentionnés « *ante ejus sepulturam in uno folio seu tabuleto* ». Suivent certaines dispositions qui précisent ou qui annulent certains points des précédentes et par lesquelles nous apprenons notamment l'existence d'un autre neveu, Robert Malbailli; il recevra, celui-ci, outre diverses sommes, douze cuillers d'argent. Apparemment Le Mire ressentait quelque regret, voire quelque remords, de n'avoir d'abord rien laissé à Saint-Jean des Vignes et à Saint-Léger, il nomme cette fois ces deux monastères, léguant au premier 40 écus d'or pour un obit annuel et 2 « *pro pictanciâ conventûs* », et au second 6 autres écus, aussi pour la nourriture des religieux, lesquels devront assister à son enterrement et, le lendemain, célébrer un service à son intention. A maître Jean Morel, prêtre, « custode » des reliques de la cathédrale, en échange de douze messes, il laisse sa chape, *suam capam* : sans doute son manteau de chanoine et non cette autre chape de bon drap violet, — « *cappa rotunda de panno bono, de brunettâ violaceâ* », — que les statuts universitaires imposaient aux maîtres médecins pendant qu'ils donnaient leurs leçons (2) : Le Mire ne paraît pas avoir été de ceux qu'on

(1) Soit entre 340 et 360 francs (valeur intrinsèque).
(2) Franklin, *Les Médecins*, p. 42.

appelait « maîtres régents ». Apparemment encore qu'il estimait n'avoir pas assez des sept exécuteurs testamentaires précédemment nommés, car, tout en les maintenant, il leur adjoint Guillaume, doyen d'Oulchy. Notre chanoine-médecin figure-t-il sur l'obituaire de la cathédrale qui fait partie, à la Bibliothèque Nationale, de la collection Baluze et qui n'est point, je crois, inconnu de la Société ? Je ne me souviens pas de l'y avoir rencontré ; il est vrai que, faute de temps, je n'ai pu que jeter un coup d'œil sur ce document si précieux pour nous.

Il est un autre chanoine de Soissons, chanoine aussi d'Auxerre, contemporain de Le Mire, dont M. Tuetey n'a pas non plus reproduit le testament : c'est Jean Nocard, qui testa en 1417. Je viens de lire cette pièce dans la copie, faite au XVII[e] siècle, qu'en possède la Bibliothèque Nationale (1) ; toujours sauf erreur de ma part, elle ne renferme aucune disposition relative à Soissons et c'est pourquoi je n'en dis pas davantage. Je n'ai pas à relever non plus les nombreux passages du recueil imprimé qui concernent plus ou moins directement notre ville ou ses alentours, puisqu'on peut se reporter à la publication ; je les signale seulement aux historiens de nos grands corps ou établissements religieux, le chapitre de la cathédrale, Saint-Jean des Vignes, Notre-Dame, etc. ; ils pourront y relever, en même temps que des noms intéressants, maint et maint legs en faveur de ces églises et de ces maisons. On me permettra toutefois de noter tout particulièrement le long testament de ce Jean de Neuilly-Saint-Front que je nommais tout à

(1) N° 1,162 du fonds Moreau.

l'heure. Chanoine de Notre-Dame de Paris et archidiacre de Soissons, Jean de Neuilly mérite quelque attention de notre part; il appartient à cette pléiade de clercs, tant ecclésiastiques que laïques, les Jean et les Guillaume de Dormans (2), les Simon de Bucy, les Pierre de Latilly, les Raoul de Presles, les Pierre d'Ailly, etc., par qui, du XIII[e] au XV[e] siècle, notre région se fit représenter doctement, parfois brillamment, dans le monde religieux, politique et judiciaire de la capitale. La bibliothèque de Jean de Neuilly paraît avoir été considérable pour l'époque et fort bien composée; au soin avec lequel il l'a répartie entre ses amis on sent quel prix il y attachait. C'est presque avec une émotion rétrospective que je le vois, notamment, léguer un *Quinte-Curce*, un *Ovide*, un *Lucain*, à notre vieux collège Saint-Nicolas où, quatre cent soixante ans plus tard, le latin de ces auteurs devait me procurer, à mon tour, l'occasion de tant de contre-sens.

(1) Le testament de Guillaume de Dormans figure sur la liste de M. Tuetey parmi les testaments non publiés; je tâcherai de le voir et j'en ferai, s'il y a lieu, l'objet d'une note spéciale.

Biscaïen et Boulet de 1814

Communication de M. Edmond BRUCELLE

Les personnes qui fréquentent la station de « Soissons-Port » entendent parfois les habitants du quartier parler de la « Maison au boulet russe ». Cette dénomination leur parait tout d'abord s'appliquer à un immeuble d'une rue voisine : (Château-Gaillard, v. *Bulletin* de 1905-1906, p. 28).

Mais il n'en est rien. Ainsi que M. Fortier me l'a fait remarquer dernièrement, il s'agit, en effet, d'un biscaïen laissé par les Alliés en 1814, dans la façade d'une maison portant le n° 7 de la rue du Port-à-la-Bûche (propriétaire Mme veuve Houtelette), à peu près au milieu de l'espace qui sépare l'unique fenêtre du rez-de-chausssée de celle du premier étage.

Logé droit dans la pierre, à environ 4 mètres du sol, ce projectile a du être lancé par l'artillerie légère établie sur la placette de la Petite-Poterne, alors que les Russes, maîtres du faubourg Saint-Vaast, tiraient à mitraille sur la tête du vieux pont de Soissons et sur la ville. Sur place on se rend bien compte de la trajectoire du projectile.

C'est probablement un biscaïen semblable qui blessa mortellement le général Rusca, au début du siège de Soissons, (14 février 1814).

Il conviendrait peut-être de rappeler l'origine de ce témoin du siège, par une simple inscription

murale, comme il a déjà été fait pour celui de la rue du Château-Gaillard.



Notre collègue, M. Leloutre vient de me faire voir un autre témoin du siège : c'est un boulet semblable à celui de la rue du Château-Gaillard. Tiré du même point que lui, il est venu se loger dans le mur intérieur de la cour de la maison de M. Becker, à environ 2 mètres du sol.



ONZIÈME SÉANCE

—

Lundi 7 décembre 1908.

—

Présidence de M. LECER, *Président.*

—

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire est adopté.

OUVRAGES OFFERTS

Bulletin de la Société Archéologique de Sens, t. XXIII (année 1908).
Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, t. XV, n° 191 (2e trimestre 1907).
Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 35e année, 1907.
Académie Royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Sciences* (1908), nos 3, 4 et 5.
Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1907, 61e volume.
Revue des Etudes grecques, t. XXI, nos 93-94, (juillet-octobre 1908).
Bulletins et Mémoires de la Société Archéologique d'Ile-et-Vilaine, t. XXXVIIIe, 1re partie.
Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1908, 2e et 3e trimestres.
Bulletin historique du Diocèse de Lyon, organe de la Société Gerson d'Histoire et d'Archéologie du Diocèse de Lyon.
Bulletin mensuel de l'Association Philotechnique.

Instruction gratuite des Adultes, 29ᵉ année, 1908, nº 15.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin, t. LVIIIᵉ, 1ʳᵉ livraison.

Bulletins et Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France, 7ᵉ série, t, VIIᵉ, (*Mémoires* 1907).

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XVIIᵉ. (documents inédits).

Parmi les ouvrages offerts, M. le Président signale, tout particulièrement, la brochure de M. le chanoine Ledouble sur le coq de la Cathédrale de Soissons, dont nous avons remarqué déjà tout l'intérêt.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président adresse ses compliments de bienvenue à M. Chaleil qui assiste pour la première fois à la séance et présente notre nouveau collègue aux membres présents.

M. Blanchard donne lecture d'une brève note de M. Blamoutier où se trouve signalé le nom de la rue des Chaperons-Rouges sous la Révolution. On vendit à cette époque, par exception, quelques immeubles appartenant aux Hospices, comme biens nationaux et, dans le procès-verbal d'adjudication, la rue des Chaperons-Rouges porte le nom de *rue Brutus*.

M. Chaleil présente, ensuite, un plan exécuté par lui, du terroir nord de Soissons où il a indiqué avec soin, d'après les notes et les croquis pris par M. Blanchard depuis une dizaine d'années, les trouvailles gallo-romaines, faites au cours du

nivellement, ainsi que les découvertes antérieures signalées par Berlette, Dormay, Vuillefroy et de La Prairie.

M. le Président remarque tout l'intérêt que présente le plan dressé par M. Chaleil pour l'archéologie gallo-romaine soissonnaise. Il le remercie vivement d'avoir bien voulu exécuter ce travail pour nos Archives. L'article de M. Blanchard relatif aux trouvailles gallo-romaines étant paru dans le *Bulletin* de 1903, le plan ne sera reproduit que dès que de nouvelles découvertes près du Palais d'Albâtre pourront être l'objet d'une communication à la Société.

M. d'Urclé donne lecture de l'introduction, d'un travail très documenté, sur la perception de l'impôt foncier chez les Romains. L'étude d'une telle question a demandé à l'auteur de longues et savantes recherches.

La Comqagnie en entend la lecture avec le plus vif intérêt.

M. Blanchard communique un passage de l'Almanach royal de 1770 où il a relevé de curieuses indications sur la façon de voyager au XVIIIe siècle entre Soissons et Paris.

M. Brucelle lit une notice biographique rédigée par M. Gibault sur le médecin botaniste soissonnais Jehan Ruel. M. Blanchard, secrétaire, est chargé de remercier M. Gibault de sa collaboration.

M. le Secrétaire présente, au nom de M. Rouzé, notre collègue, qui ne peut assister à la séance et qui s'en excuse, un très beau christ émaillé, de l'époque romane. Cette pièce très remarquable est possédée par la famille de notre collègue depuis de longues années.

M. Blanchard présente en même temps plusieurs monnaies d'or de diverses époques appartenant également à M. Rouzé.

M. le Président donne communication des nouvelles conventions passées pour l'impression du *Bulletin*.

Sur la demande de plusieurs Sociétaires, il est décidé que la séance de janvier au lieu d'être fixée au 4, comme d'ordinaire, sera reportée au lundi suivant 11 janvier.

ÉLECTION DE MEMBRE NOUVEAU

M. le commandant Leroux, présenté à la dernière séance, est nommé membre titulaire.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Le Président,

LECER.

Le Secrétaire,

Fernand BLANCHARD.

NOTICES

LUES EN SÉANCE

Notice biographique sur Jean Ruel

MÉDECIN ET BOTANISTE AU XVIe SIÈCLE

Communication de M. Georges GIBAULT

Bibliothécaire de la Société Nationale d'Horticulture de France.

Au commencement du XVIe siècle, pour satisfaire la curiosité déjà grande du public, il n'existait guère en fait d'ouvrages de botanique, que trois recueils populaires traitant des plantes et de leurs usages.

C'était, d'abord, l'encyclopédie d'Histoire naturelle *De Proprietatibus rerum* du moine anglais Barthélemy de Glanvil, qui vivait au XIVe siècle. Le *Livre des propriétés des choses* a été très populaire à la fin du Moyen Age. Il fut traduit en français par Jean Corbichon, chapelain de Charles V, sur les ordres de ce monarque.

Dès les commencements de l'imprimerie on en voit des éditions latines et des traductions françaises dont quelques-unes, par une singulière inadvertance du traducteur ou de l'éditeur, sont intitulées : *Le Propriétaire des choses*, ce qui n'a plus aucun sens !

Le *Grant Herbier* paraît être une traduction française du *Circa instans* (1) de Platearius (XV[e] siècle). Jean de Cuba (XV[e] siècle) est l'auteur de l'*Hortus Sanitatis*, traduit en français sous le nom de *Jardin de Santé.*

Ces ouvrages, identiques quant au fond, imprimés en général en caractères gothiques et ornés de très grossières gravures sur bois sont des compilations confuses dont Pline l'Ancien, Dioscoride et quelques autres anciens auteurs ont fait tous les frais.

Non fondés sur l'observation de la nature, ils parlent seulement des plantes médicinales, de leurs propriétés vraies ou supposées, le tout agrémenté de récits fantastiques ou fabuleux qui charmaient les hommes du Moyen Age.

Mais, en 1536, parut le *De naturâ stirpium* de Jean Ruel qui marque une étape dans la marche de la science. Par sa rédaction, celui-ci est un livre tout moderne et la première tentative faite pour vulgariser la botanique. Le *De naturâ stirpium* a empêché le nom de son auteur de tomber complètement dans l'oubli.

Jean Ruel ou Ruellius, par suite de l'habitude des savants de la Renaissance de latiniser leurs noms, naquit à Soissons, en 1474.

Son plus ancien biographe, Scévole de Sainte-Marthe, un des auteurs de la *Gallia christiana*, ne donne pas d'indication sur sa famille, d'humble condition sans doute, car il dit que Jean Ruel apprit les langues grecque et latine sans le secours d'aucun maître. Il arriva à posséder admirablement les deux langues classiques anciennes. Dans l'his-

(1) Premiers mots par lesquels commence la préface.

toire des Lettres, un tel exemple de force de travail et de persévérance est rare.

Aussi la translation des auteurs grecs en langue latine fut-elle toute sa vie son œuvre de prédilection. Si, de nos jours, Jean Ruel est surtout connu par son *Traité de Botanique*, il semble que ce furent ses traductions, aujourd'hui oubliées, de Dioscoride, d'Hippocrate, de Galien, et autres qui lui valurent de son temps sa grande réputation. Le célèbre Guillaume Budé avait en telle estime les travaux de Jean Ruel qu'il l'avait surnommé l'*Aigle des Interprètes*. Ses traductions étaient remarquables par leur perfection ; d'ailleurs il ne reculait devant aucune dépense pour se procurer les meilleurs manuscrits, afin d'obtenir la correction la plus parfaite.

Jean Ruel ayant suivi les cours de la Faculté de médecine de Paris se fit recevoir docteur de ladite Faculté qui le nomma son doyen en 1508 et le continua dans cette charge en 1509. Sur ces entrefaites il devint médecin du roi François Ier et de la reine-mère. C'était pour Jean Ruel une occasion facile de s'enrichir, mais il négligea de suivre la Cour dans ses nombreux déplacements, afin de ne rien perdre du temps qu'il consacrait aux Lettres, son unique passion. On pourrait croire qu'un homme aussi absorbé par des travaux d'érudition avait également négligé de se marier. Mais Eloy nous apprend que son amour pour l'étude ne l'avait pas empêché de prendre femme. Ruel, dit-il, eut plusieurs enfants qu'il éleva avec beaucoup d'attention — avec toute l'attention d'un père qui connaît combien les impressions du premier âge ont d'influence sur le reste de la vie.— Albert Fabre, célébrité médicale parisienne, vers la fin du

XVIe siècle, était son petit-fils, né de la fille qu'il avait eue de son mariage.

Devenu veuf, Jean Ruel s'empressa d'entrer dans les ordres. Il fut pourvu d'un canonicat à Notre-Dame, par son ami Etienne Poncher, évêque de Paris. Ainsi assuré contre tout souci matériel il termina sa vie selon ses goûts, c'est-à-dire qu'il se livra avec plus d'ardeur que jamais à l'étude des Lettres, avec une ardeur qui lui fut fatale. Sa forte complexion lui donnait l'espoir d'une longue existence ; il ne put cependant dépasser l'âge de 63 ans, enlevé par une attaque d'apoplexie, évidemment causée par le surmenage cérébral et le manque d'exercice. « *Sedentarius fuit homo* », c'est ainsi que le caractérise un de ses contemporains, Brassavola *(Examen simpl. med.* p. 51). Sa mort arriva fin septembre 1537 ; il fut inhumé à Notre-Dame, dans la sépulture des chanoines de la Collégiale.

Voilà à quoi se réduisent les détails que nous connaissons sur la vie de Jean Ruel, d'après ses deux biographes : Scévole de Sainte-Marthe et Eloy. Mais il reste ses œuvres.

Son ouvrage capital *De naturâ stirpium libri tres, Parisiis. Ex officina Simonis Colinæi*, 1536, est un magnifique grand in-folio de 884 pages, chef-d'œuvre typographique dont la beauté des caractères fait honneur aux presses du XVIe siècle. Il est orné d'un beau frontispice gravé en bois représentant un berceau de vigne avec fontaine monumentale et différentes sortes de fleurs. Une dédicace au Roi très chrétien, François Ier, sert de préface. Ce généreux Mécène des Arts et des Lettres avait payé de ses deniers tout ou partie des frais nécessités par cette œuvre magnifique.



JEAN RUEL

MÉDECIN ET BOTANISTE

Doyen de la Faculté de Médecine

Médecin de François Ier

Né à Soissons en 1474

Mort à Paris en 1537

La composition méthodique du *De naturâ stirpium* le rapproche des ouvrages modernes. Jean Ruel commence son premier livre par des notions générales de botanique empruntées surtout à Théophraste, le Père de la Botanique (300 av. J. C.). Par chapitres spéciaux, il traite successivement de la racine, des rameaux, de la tige, de l'écorce, de la ressemblance des feuilles entre elles, de la conception, de la germination, des fruits et des semences. Jusqu'au XVII° siècle, moment où les physiologistes commencèrent à étudier la nature, non plus dans les livres mais sur la plante elle-même, tous les botanistes puisèrent leurs connaissances dans ce livre.

D'autres chapitres contiennent ce que l'on savait alors sur les odeurs et les saveurs des plantes, sur la greffe, les étymologies, etc. Les étymologies sont celles des anciens c'est-à-dire négligeables. La matière médicale n'est pas non plus oubliée. La seconde et la troisième partie comprennent la description des arbres, des céréales, des fleurs et des légumes. Le *De naturâ stirpium* est toujours une pure compilation des écrivains de la Grèce et de Rome. Mais, contrairement à ses devanciers, Ruel a su fondre les différents textes sous un style élégant et uniforme qui rend agréable la lecture de son livre. Il a négligé de citer ses sources. On a dit à ce propos qu'il avait voulu cacher ses emprunts. Ceci est injuste puisque son épître dédicatoire avertit le lecteur qu'il n'y a rien de lui dans l'ouvrage. Jean Ruel était en effet lettré beaucoup plus que botaniste. Il ne semble connaître que les plantes du Nord de la France. Sprengel lui a reproché d'avoir confondu le Bagnaudier avec le

Séné, le Maceron avec la Livêche, la Tanaisie avec l'Armoise, etc.

Ruel a été toutefois un innovateur. Le premier, il a donné les noms vulgaires des plantes. Nous apprenons, par exemple, que déjà à cette époque le *Leontodon Taraxacum* des botanistes s'appelait Pissenlit : « *Galli pueruli florem pissanlitum vocant* ». L'auteur explique ensuite ingénument l'origine de ce mot vulgaire. Les enfants qui en mangent, dit-il, sont exposés à un fâcheux accident nocturne.... Le *De naturâ stirpium* a eu plusieurs éditions. La première (1536) est la seule remarquable, les autres n'étant que des abrégés : Bâle, 1537, in-folio de 666 pages; Venise, 1538 en 2 tomes in-8; Bâle 1543 et 1573, petit in-folio. La première édition n'est pas commune. D'après les catalogues de ventes des Bibliothèques Decaisne et A. de Jussieu, ces deux grands amateurs de raretés bibliographiques botaniques ne possédaient pas le *De naturâ stirpium* que les bibliothèques publiques conservent d'ailleurs à leur « réserve » ce qui indique un certain degré de rareté.

Outre ses belles éditions des auteurs grecs translatés en latins, sont à citer particulièrement : *De Medicina Veterinaria*, Paris 1530, in-folio, dans lequel Ruel a réuni tout ce que les auteurs grecs ont écrit sur la médecine des animaux; des ouvrages sur la matière médicale : *Anatollii de Mulo-medicina ; Interpretatio Actuarii de medicamentorum compositione* et surtout une traduction latine de la *Matière médicale de Diocoride*, Lyon 1546, in-12; Paris, 1549, in-8; Francfort, 1549, in-folio très appréciée par ses contemporains, car elle était préférable à celle d'Hermolao Barbaro, patriarche

de Venise, qui a donné en 1518 et en 1521 un *Commentaire sur Dioscoride.*

Le nom de Jean Ruel a été diversement dénaturé. Il est appelé quelquefois de la Ruelle, ce qui peut s'expliquer par une mauvaise traduction du nom latin Ruellius et encore, quoique plus rarement, Jean des Ruelles. Dans ce dernier cas, il s'est produit sans doute une confusion entre Jean Ruel et un artiste gantois du nom de Jean des Ruelles, qui jouissait d'une certaine célébrité comme graveur dans la première moitié du XVe siècle.

Les anciennes Histoires de Soissons n'ont jamais parlé des célébrités locales en dehors des comtes, évêques ou personnalités politiques et ecclésiastiques. Aussi n'est-il pas étonnant que nous ayons vainement cherché le nom de Ruel dans l'*Abrégé de l'Histoire de Soissons* (1633), par Melchior Regnault, et dans l'*Histoire de Soissons* (1663) du chanoine Claude Dormay.

Henri Martin et P. Lacroix, de même que Leroux ont accordé quelques lignes banales à cette illustration soissonnaise dans leurs Histoires de Soissons.

La *Biographie Michaud* et la *Nouvelle Biographie générale* donnent comme date de la naissance de Jean Ruel l'année 1479 et Leroux le fait décéder en 1535.

Leroux et les rédacteurs des *Dictionnaires biographiques* n'ont pu se documenter qu'aux sources citées plus haut, par conséquent nous croyons que ces dates erronées sont dues à des fautes typographiques non corrigées ou à des inadvertances.

Le R. P. Plumier, religieux minime et botaniste, qui a décrit au XVIIe siècle un grand nombre de

plantes américaines, a dédié à Ruel un de ses nouveaux genres, sous le nom de *Ruellia*, de la famille des Acanthacées. Les *Ruellia* sont des plantes de serre tempérée ou chaude aux fleurs très ornementales et voisines des *Justicia* bien connus des jardiniers. Cependant les *Ruellia* ne sont pas aussi fréquemment cultivés que ces dernières plantes. On leur reproche leur faible « floribondité » et c'est là un grave défaut au point de vue horticole. Quoi qu'il en soit, par la bonne inspiration du R. P. Plumier, sera ainsi conservé à travers les âges le nom de Jean Ruel, un des pères de la Botanique pré-linnéenne!

FIN DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1908

Sources consultées :

SAMMARTHANUS (Scævola), *Elogia Gallorum*, Lutetiæ, in-8, 1598. Lib. I, p. 13.
HALLER, *Bibliotheca botanica*, Tiguri 1771, tome I, p. 271.
ELOY, *Dictionnaire historique de la médecine*, Paris 1778, tome IV, 132.
SPRENGEL, *Historia rei herbariæ*, Amsterdam 1807, tome Ier, p. 323.
THÉÏS (Alex. DE), *Glossaire de Botanique*, Paris 1810, article *Ruellia.*
Erns MEYER, *Geschischte der Botanik*, IV, 249-53.
BAILLON, *Dictionnaire dc Botanique*, article Ruel.
PRITZEL, *Thesaurus literaturæ botanicæ omnium gentium Lipsiæ*, 1872, in-4o.
Biographie Universelle (MICHAUD).
Nouvelle Biographie générale.
Henri MARTIN et P. LACROIX, *Histoire de Soissons* (1837-38), tome II, p. 363-64.
LEROUX, *Histoire de la Ville de Soissons*, 1839, tome II, p. 488.

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES MEMBRES

de la Société archéologique, historique et scientifique

DE SOISSONS

—— 1908 ——

Président honoraire

M. J. PLATEAU, ancien Président.

Bureau

Président	MM. LECER, O. ✱.
Vice-Président	A. BUREL.
Secrétaire	F. BLANCHARD, ✿.
Vice-Secrétaire	E. BRUCELLE.
Trésorier	DELORME.
Vice-Trésorier	BATTEUX.

Membres Titulaires.

MM.

1867 DEVIOLAINE (Emile), ✱, Conseiller général, Maire de Soissons.

1874 LEGRY, ✱, Conseiller général, Maire de Vailly.

1877 DELORME, ancien notaire à Soissons.

1878 BRUN (Félix), ✱, ✿ I. P., attaché aux Archives du Ministère de la Guerre.

MM.

1882 Quinette de Rochemont (le baron), O. ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.

1882 d'Urclé, ✻, trésorier-payeur général honoraire.

1883 Vauvillé, ✪, propriétaire à Pommiers.

1884 Ledouble (l'abbé), chanoine honoraire, ancien secrétaire général de l'Evêché de Soissons.

1885 Lefèvre-Pontalis (Eugène), ✪ I. P., directeur de la Société française d'Archéologie, membre du Comité des Travaux historiques du Ministère.

1886 Judas, ✪ I. P., bibliothécaire de la Ville de Soissons.

1886 Plateau, maire d'Hartennes.

1886 Firino, conseiller général, maire de Fontenoy.

1887 Blamoutier, notaire à Soissons.

1888 de Bertier (le comte Albert), à Cœuvres.

1889 de Montesquiou (le comte Henri), à Longpont.

1892 Thomas, notaire à Soissons.

1893 de Reiset (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.

1894 Lhermitte, propriétaire à Soissons.

1897 Landais (le chanoine), curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.

1898 Hivet (l'abbé), curé de Saint-Vaast.

1898 Callay (l'abbé Henri), ancien professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.

1900 Choron (Paul), avoué à Soissons.

MM.

1900 Sabatié-Garat (le baron), ✻, maire de Vauxbuin.

1900 Fossé d'Arcosse (André), ✠, ✠, directeur de l'*Argus soissonnais*.

1900 Parmentier, président du Tribunal civil de Soissons.

1900 de Roucy (Francis), propriétaire à Clairoix (Oise).

1901 La Rochefoucauld (le comte Guy de), maire de Villeneuve-Saint-Germain.

1901 Job, pharmacien à Soissons.

1901 Batteux, propriétaire à Soissons.

1901 Brucelle, propriétaire à Soissons.

1901 Lecer, (O. ✻), lieutenant-colonel retraité.

1902 Chain, maire du IXe arrondissement de Paris.

1903 Bigand, pharmacien à Soissons.

1903 Blanchard (Fernand), ✻, conservateur du Musée de Soissons, correspondant du Ministère.

1903 Moreaux-Ferté, propriétaire à Soissons.

1903 Prévost, ancien entrepreneur, boulevard Jeanne d'Arc, à Soissons.

1903 Waendendries (Paul), négociant à Soissons.

1903 Fournier (Georges), entrepreneur à Soissons.

1903 Gosset (André), propriétaire, 1, avenue Percier, Paris.

1904 Jacquelet (l'abbé), curé de Vauxbuin.

1904 Le Pelletier (le baron Louis), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.

1904 Burel (André), ingénieur des arts et manufactures, à Aconin.

MM.

1904 Herblot, propriétaire à Vailly.
1904 Foulon, notaire à Vailly.
1904 Bayeux, entrepreneur à Soissons.
1905 Trétaigne (le baron de), conseiller général, à Festieux.
1905 Ferrey, commissaire-priseur, à Soissons.
1905 Leloutre (Stanislas), agent d'assurances, à Soissons.
1905 Guillemot (Georges), propriétaire à Sainte-Geneviève (Soissons).
1905 Binet (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, à Soissons.
1905 Bouchel, instituteur honoraire à Courcelles, près Braine.
1905 de Chauvenet, C. ✻, général de division retraité (du cadre de réserve), château de Villers-Hélon.
1905 Brunehant, ✻, fabricant de sucre à Pommiers.
1906 Dulong, notaire à Soissons.
1906 Macherez (André), propriétaire à Soissons.
1906 de Barral (comte Octave), propriétaire à Soissons.
1906 de Lubersac (comte Guy), maire de Faverolles, au château de Maucreux.
1906 Aubineau, fabricant de sucre à Anizy.
1906 R. Hennequin, ✻ I. P., sous-préfet de Soissons.
1906 Rouzé fils, ✻, à Cœuvres.
1906 Ancelet, ✻, agent-voyer municipal à Soissons.

MM.

1906 CANNOT, maire de Saint-Aubin.
1907 BOUTRY, notaire honoraire à Soissons.
1907 DUFFIÉ, lieutenant au 67e d'infanterie.
1907 LERONDEAU, entrepreneur de transports à Soissons.
1907 SCELLIER, entrepreneur de constructions à Soissons.
1907 WAENDENDRIES, fils, négociant à Soissons.
1907 BROCHE, ✿, archiviste de l'Aisne à Laon.
1907 MIGNON (Auguste), négociant à Reims, 106, rue de Vesle.
1908 CHALEIL, architecte diplômé, avenue de la Gare, à Soissons.
1908 MAILLARD Fils, ingénieur des arts et manufactures, avenue de la Gare, à Soissons.
1908 LEROUX, ✱, chef de bataillon du Génie, commandant le Bureau de Recrutement, rue de la Buerie, à Soissons.
1908 PÉCHENARD (Monseigneur), évêque de Soissons.
1908 JOUILLIÉ, ✿ I. P., principal du Collège de Soissons.
1908 HENRY Fils, négociant à Soissons.
1908 WAELÈS, industriel à Soissons.

Membres Correspondants.

MM.

1856 PILLOY, ✿, ancien agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.

1892 BERCET (Gaston), propriétaire à Solre-le-Château (Nord).

1906 RIOMET, instituteur.



LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Industrielle de Saint-Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société française d'Archéologie, à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts. à Pau.

RHÔNE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.

Bulletin du Diocèse de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.

Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Société d'Anthropologie.

Société Philomathique de Paris.

Société française de Numismatique et d'Archéologie.

Association Philotechnique.

Société des Etudes Historiques.

Bulletin du Comité des travaux historiques.

Bulletin scientifique dudit Comité,

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

Revue Mabillon à Chevetogne, par Leignon.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUINZIÈME VOLUME

(3e Série)

DU BULLETIN

DE LA

Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

ANNÉE 1908

PREMIÈRE SÉANCE. — 6 JANVIER

2e SÉANCE. — 3 FÉVRIER

3e SÉANCE. — 2 MARS

4e SÉANCE. — 6 AVRIL

5e SÉANCE. — 4 MAI

6e SÉANCE. — 1er JUIN

Pages

7e SÉANCE. — 6 JUILLET

8e SÉANCE. — 3 AOUT

9e SÉANCE. — 5 OCTOBRE

Pages

10e SÉANCE. — 9 NOVEMBRE

11e SÉANCE. — 7 DÉCEMBRE

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

QUINZIÈME VOLUME

(3e Série)

DU BULLETIN

de la Société archéologique, historique & scientifique

DE SOISSONS

A

B

Pages

Q

R

S

T

V

W

ILLUSTRATIONS

. . . . . .

Errata du tome XV

Page 39. — Au lieu de *Winzingrode*, lire : *Winzingerode*.
Page 174, ligne 32. — Lire : *de la dernière partie de l'article*.
Page 210, 9me ligne, lire : donne *à nouveau*.

. . . . . .

Soissons. — Imprimerie de l'Argus soissonnais, 15, rue Saint-Antoine

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

TOME SEIZIÈME

(3e série. — 1909)

SOISSONS

IMPRIMERIE G. NOUGARÈDE

PLACE SAINT-GERVAIS

DCCCCXII

PREMIÈRE PARTIE

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 11 Janvier 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le secrétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts à la société :

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1907-1908, XXXIe volume.

Table des volumes de XXI à XXX.

Bulletin de l'Académie du Var : LXXVIe année 1908.

Bulletin mensuel de l'Association philotechnique : avril et mai 1909, n°s 3 et 4.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine ; année 1908.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, t. XXIXX, 2e série.

Mémoires de la Société Eduenne, t. XXXVI.

Romania, avril 1909.

Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des sciences, 1909, nos 2 et 3.

CORRESPONDANCE

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Delorme, dans laquelle le Trésorier s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, pour rendre ses comptes, et regrette de ne pouvoir assumer à l'avenir les charges de Trésorier de la Société.

M. le Président apprend avec regret à ses collègues la mort de M. Quinette de Rochemont, membre de la Société depuis de longues années.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Broche, archiviste de l'Aisne, par laquelle notre collègue l'informe qu'il a découvert plusieurs lettres de rémission intéressant la région Soissonnaise, et qu'il se propose d'en donner lecture à une prochaine séance.

M. Blanchard communique également un billet de faire part de décès de M. J. B. du Fief, professeur honoraire à l'Athénée royale de Bruxelles, Secrétaire général de la Société Royale Belge de géographie, avec qui notre Societé est en correspondance.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Colonel Lecer signale la récente découverte, dans le terrain militaire, de débris sculptés de l'épo-

que gothique. Ces fragments ont été trouvés non loin du chemin allant de Saint-Jean à la route de Paris, au milieu du Jardin militaire. M. le Président a appris cette découverte au Conservateur du Musée qui a recueilli pour la collection de l'Hôtel de Ville ces intéressants débris. Ces débris en question consistent en une base de colonne polygonale, en plusieurs nervures de voûtes ornées d'un tore aminci en dos de carpe ; en un fragment de bandeau orné de fleurons dans une gorge. Le tout est rehaussé de peinture blanche et rouge dont le ton ocre est encore très vif. Ces fragments semblent provenir d'un édifice construit à la fin du XIII[e], et au début du XIV[e], sans doute de Saint-Jean-des-Vignes.

Le voisinage de l'Abbaye rend cette supposition très plausible. En tout cas, les fragments trouvés au Jardin militaire, y ont été apportés à une date assez récente, comme matériaux de construction pour les ouvrages de fortification. Le Conservateur a remercié en temps utile, M. le Colonel Belin et M. le Lieutenant-Colonel Barbade qui ont donné les ordres nécessaires pour le transport au Musée de ces vestiges anciens.

A ce propos M. Firino remarque que les chapiteaux qui lui appartiennent, et qui sont placés dans le parc de Fontenoy, ne proviennent pas de Saint-Jean-des-Vignes comme on le croyait d'après la tradition. Ce fut, du reste, l'opinion de certains Membres lors de l'excursion de la Société en 1907, à Fontenoy. Les chapiteaux du cloître de Saint-Jean ne sont point groupés de semblable façon.

M. Blanchard signale, aussi, à cette occasion les

très beaux chapiteaux romans provenant de Soissons et possédés par la famille de M F. Brun, à Bucy. L'un de ces chapiteaux doit fort probablement provenir d'un Cloître roman, peut-être de l'ancien Cloître de Saint-Médard dont les débris ont été dispersés sous la Révolution et le premier Empire.

M. le Secrétaire communique divers clichés pris par M. Hutin, et offerts à la société par M. Stanislas Leloutre. Les photographies sont destinées au *Bulletin* et illustreront l'intéressante Monographie du Château de Bucy de M. FélixBrun. La Société remercie vivement MM. Leloutre et Hutin de leur obligeante collaboration.

Il est ensuite présenté par le Conservateur du Musée divers objets récemment trouvés à Soissons entr'autres un fragment de poterie de Samos avec le nom rétrograde : CABRILLAS, une bague romaine en bronze et diverses monnaies soudées par un incendie, survenu jadis dans le vieil Hôtel-Dieu.

M. Blanchard donne lecture de divers documents recueillis par lui récemment, et qui proviennent d'un ancien émigré, mort à Soissons sous le second empire, le chevallier de Failly, ancien attaché d'ambassade à Berne. Parmi ces pièces, certaines sont assez anciennes, entr'autres divers passeports donnés par le prince de Condé à ses officiers. Ces passeports, signés de Louis-Joseph de Bourbon, sont accompagnés des armes princières sur cire noire, en raison du deuil de la Maison de France à l'époque (20 novembre 1793). Ces pièces sont exposées au Musée, et figurent dans la Salle de la Révolution.

ÉLECTION DU BUREAU

A la fin de la séance il est procédé à l'élection annuelle du Bureau; sont élus :

Président.......	MM. le Colonel Lecer
Vice-Président...	André Burel
Secrétaire.......	F. Blanchard
Vice-Secrétaire...	Bouchel
Trésorier.......	Batteux.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président, LECER.

Le Secrétaire, Fernand BLANCHARD

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 1er Février 1909

Présidence de M. LECER, Président

Après lecture du procès-verbal de la Séance précédente, qui est adopté, M. le Président énumère les titres des Ouvrages reçus et dont voici liste.

OUVRAGES OFFERTS

Bulletin de la Société d'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 35me année, 3me livraison.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2me série, t. XXXII, 1906-1907.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. T. VIII, septembre 1908.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1907.

Romania, Recueil trimestriel des Langues et des Littératures romanes. T. XXXVII.

Mémoire de la Société d'Émulation du Jura, VIII série, deuxième volume 1908.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président au nom du Bureau et en son nom personnel remercie ses collègues de leur

vote unanime de confiance, lors des élections annuelles, au cours de la dernière séance.

« A votre dernière séance vous avez bien voulu
« conserver votre confiance aux Membres de votre
« Bureau qui est en fonction depuis plusieurs années,
« vous contentant de remplacer par MM. Batteux et
« Bouchel, MM. Delorme et Brucelle qui, empêchés
« de vous continuer leur collaboration, vous avaient
« priés de reporter votre choix sur d'autres collè-
« gues. Nous vous en sommes très reconnaissants,
« et nous nous efforcerons de remplir notre Mandat
« au mieux des intérêts de notre Compagnie. »

M. Blanchard notre dévoué Secrétaire ayant récemment été promu Officier d'Académie, M. le Président lui adresse les chaleureuses félicitations de la Société pour cette distinction que justifient des travaux fort estimés ; il s'exprime ainsi :

« Vous avez été très heureux de lire, Messieurs il y a quelques jours, sur la liste des Officiers d'Académie nouvellement promus, le nom de notre sympathique Collègue et dévoué Secrétaire, M. Fernand Blanchard et je crois être votre interprète à tous en priant le nouveau promu d'agréer nos plus vives félicitations.

Cet évènement nous cause une grande satisfaction et fait honneur à notre Société.

Très touché de ces félicitations et des marques de sympathie de l'assemblée, M. le Sécrétaire remercie dans les termes suivants :

« Je suis très ému des témoignages de sympathie

que vous m'exprimez, M. le Président, au nom de la Société. Depuis mon entrée dans cette Compagnie, j'ai fait tous mes efforts pour sa prospérité, sous votre égide, M. le Président, et stimulé par votre propre dévouement.

J'ai fait mes débuts de Secrétaire dans un moment difficile, à l'heure où nos publications étaient en retard de cinq années et notre Caisse presque vide ; je vous ai apporté mon humble concours, mais je vous l'ai donné tout entier. Après maintes difficultés j'ai la satisfaction de voir notre bulletin presqu'au courant et notre Société en prospérité D'autres viendront après nous qui feront mieux. En tout cas ils ne pourront avoir plus de zèle passionné pour la chose archéologique.

Merci donc M. le Président, à vous et à mes chers Collègues, pour ces bienveillantes félicitations. »

La Société décide que l'allocution de M. le Président et la réponse de M. le Secrétaire seront insérées au *Bulletin*.

M. Firino donne lecture d'une étude très documentée sur deux anciens Fiefs de Fontenoy : *le Fief de la Barre* et *le Fief champêtre*. Ce dernier est possédé par la famille de Rivocet depuis 1755 ; l'acte le plus ancien, où il en est fait mention, est du mois d'août 1539. Les renseignements sont tirés, notamment, des papiers de famille de M. Firino et des Archives hospitalières de Soissons.

Le même Membre communique ensuite une Biographie d'un Soissonnais du XVIIe siècle Adrien de Warel, qui fut Lieutenant-Colonel au Régiment d'Al-

sace et mourut commandant de la Citadelle de Perpignan en 1695. C'est également à l'aide de papiers de famille, pour une partie, et pour une autre, des Archives du Ministère de la Guerre que notre érudit collègue a composé cette intéressante Biographie.

A son tour M. Lerondeau lit une Notice sur l'Arquebuse Soissonnaise, cette vieille et vénérable Société qui, malgré les révolutions et les temps, malgré quelques interruptions, a su conserver, avec son nom primitif, son antique réputation, et demeurer plus que jamais en état de prospérité. M. Lerondeau qui en est le Président depuis quelques années s'est consacré à sa tâche avec un entier et patriotique dévouement.

Prié par M. le Colonel Lecer d'extraire des Archives dont il a la garde tout ce qui pouvait avoir un intérêt pour notre ville, notre collègue a déféré à ce désir et il a pleinement réussi : son étude complète d'heureuse façon la Notice de M. Biscuit, insérée au *Bulletin*, tome IV de la 2me série.

Notre collègue présente en même temps une photographie d'une vieille estampe où figure la Société de l'Arquebuse, et M. Lhermitte, qui possède également cette reproduction fait remarquer que les Soissonnais y sont désignés sous le sobriquet de « Bayeurs de Soissons ».

M. le Secrétaire signale au nom de M. Chaleil, la découverte, dans la ferme de Droizy, de quelques vestiges de fenêtres gothiques du vieux château de cette commune.

Enfin, M. Firino communique, au nom d'un collègue absent, des renseignements intéressants

trouvés dans les Archives du Général de France, au Croutoy; entre autres une Lettre Originale d'avril 1559 de Jehan Lespaullart.

Comme chaque année, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne a adressé à notre Compagnie, d'aimables vœux en vers latins, dont voici le texte :

« Immorior studiis et amore senesco sciendi (1)
Hand secus immoritur doctus qui Palladis artes
Excolit ingenuas, varios scribendo libellos :
Tu quoque fac pariter; studeas scribasque libenter
Hoc anno tibi sint dulces blandæque camenæ,
O soror, et pro te, cœlum mea vota secundet ! »

M. l'abbé Hivet a été chargé de la réponse, et a composé les distiques suivants qui ont été envoyés aux collègues de Montauban :

« Si non immorimur nos compare amore sciendi,
Scribimus et libros, omne voramus opus.

Hand secus ardemus studio, instamusque labori
Duro, versantes omnia scripta diu.

Hoc anno sis et blandis accepta camenis,
Grata soror; solvas et mea vota, Deus ! »

La séance est levée à quatre heures.

Le Président,
LECER.

Le Vice-Secrétaire,
BOUCHEL.

(1) Dom Ruinart.

Le Fief de la Barre et le Fief champêtre

Communication de M. Firino

Il serait très intéressant de dresser la nomenclature de tous les fiefs qui se trouvaient dans le Soissonnais et de rechercher les documents qui concernent chacun d'eux. C'est un travail très long, très ardu que je n'ai pas l'intention d'entreprendre et je voudrais simplement apporter ma pierre à l'édifice en retraçant devant vous l'historie des fiefs qui se trouvaient dans la paroisse de Fontenoy. Pour le faire, j'aurai tout d'abord recours à mes papiers de famille et je mettrai aussi en usage les documents que m'a communiqués avec la plus grande amabilité, M. Emile Gailliard, que nous avons le vif regret de ne pas compter au nombre des membres de notre Société.

Ces fiefs étaient au nombre de trois : le fief de La Barre, le fief Champêtre et le fief des Mardansons.

On trouve, disons-le tout de suite, dans un dénombrement de l'évêché de Soissons, en date du 9 juin 1373 (1) l'indication suivante : « Ung fief que Jehan de Muille, escuier souloit tenir à Fontenoy. » De quel fief s'agit-il, nous l'ignorons.

Nous n'avons l'intention de nous occuper aujourd'hui que du fief de La Barre, et surtout du fief Champêtre

(1) Catalogue Perin, n° 4121.

En ce qui concerne le fief de La Barre, les renseignements que nous avons sont bien insuffisants.

L'emplacement n'en est pas facile à déterminer ; il se trouvait certainement dans la partie du village comprise entre l'église et le moulin de Châtillon, près de la ferme de la Tour, sur le bord du chemin qui conduit de Vic-sur-Aisne à Soissons.

Le premier document que nous trouvions, porte la date de 1581.

Le 8 juin de cette année, par acte passé devant Pierre Dehermerie, notaire à Vic-sur-Aisne, Pierre Deinont, vigneron à Cuisy, et Cassin Dubief, manouvrier à Port, paroisse de Fontenoy, au nom de leurs épouses, Sébastienne et Nicole Poitevin, vendent à Sébastien Herpon, bourgeois de Soissons, les deux tiers du fief de la Barre, sis à Fontenoy, lieudit le Bout de la Ville, consistant principalement en une maison avec cour et jardin, et en outre quelques terres.

D'après l'acte de partage de la succession de Louis Charpentier, greffier de Soissons, en 1588 (1), le fief de la Barre appartenait à Françoise Charpentier, alors veuve de Sébastien Herpon Cette dame Charpentier était de la même famille que le général.

Près de cent ans après, la maison de La Barre (il n'est plus question de fief) était entre les mains du sieur Tissart, marchand à Soissons, de sa sœur Jeanne et des enfants du sieur Vuallet, procureur à Soissons, qui avait épousé une Tissart. Ils avaient

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons n° 1020.

recueilli cette propriété dans l'héritage de Simonne Herpon.

Les Tissart la vendirent ensuite à Michel Heuslin, à une date que nous ne pouvons préciser. La veuve de Michel Heuslin dut, le 30 décembre 1713, revendre cette même ferme, à Antoine Niais, marchand, demeurant à Fontenoy, qui fut le régisseur et l'homme d'affaires du marquis et de la marquise de Lambert, propriétaires du château de Fontenoy. En 1735, Niais céda la ferme de La Barre à Robert Arnoult.

Voilà tout ce que nous savons sur ce fief, et c'est bien peu de chose. De qui relevait-il, nous l'ignorons.

En ce qui concerne le fief Champêtre, nous avons plus de renseignements.

Son emplacement nous est connu.

Le 6 décembre 1774 (1), à la réquisition de Louis Joseph Godart, seigneur de Vingré et autres lieux, et de sa sœur Marie-Anne Godart, veuve de François-César Hugueny de Novion, chevalier de St-Louis, capitaine au régiment de Bezons cavalerie, Leturc, arpenteur royal au bailliage et siège présidial de Soissons, procède à l'arpentage et dresse le plan du fief Champêtre et des biens en roture enclos dans le parc du château de Fontenoy. S'aidant d'un plan assez informe et des déclarations des anciens habitants de la commune, il fixe l'étendue du fief à trois arpents et demie et six verges et le sépare des biens en roture par cinq bornes.

(1) Papiers personnels.

En examinant le plan dressé par Leturc et le plan visé par lui, on constate que le fief Champêtre passait par le milieu du château, par les communs qu'il dépassait, touchait au chemin de Vic-sur-Aisne à Soissons et était entouré de toutes parts de ruelles qui ont disparu lorsque Michel Heuslin créa le parc. Le pressoir était au milieu du fief.

La première pièce concernant le fief Champêtre dont nous avons connaissance, est un acte du 10 août 1539, dont nous transcrivons le début.

« Le xe jour du mois d'aoûst 1539 (1), par devant nous Louis Osselin, maire de la justice de Fontenoy pour Messieurs les Religieux, abbaye et couvent de l'église St-Mart-lez-Soissons, nous a esté donné à entendre par noble homme Sanson de Renty, escuyer, que à luy comporte et apartient un fief à Port, paroiche de Fontenoy, au lieu dit les Champestres, lequel fief a esté saisi et mis en la main desdits seigneurs de St-Mart pour n'en avoir rendu ni faict homaige aux dicts Seigneurs. Surquoy s'est retiré vers nostre maire dessus nomé pour avoir provision de faire adjourner tous et uns chacuns qui disoit avoir jouy et jouyssent encore présentement les héritages d'y ceux pour en faire déclaration et démonstrer à quy il appartiendra, ce que luy avons accordé, ce quy ensuit ».

En vertu de cette permission, sept habitants de Fontenoy font la déclaration des terres et des maisons au nombre de trois qui relèvent de ce fief.

Samson de Renty était probablement le fils de

(1) Papiers personnels.

Jacques de Renty qui, en 1479, avait épousé Adrienne de Provence et s'était établi à Fontenoy. Jacques était-il aussi seigneur de Champêtre, nous l'ignorons.

Nous aurons peut-être un jour l'occasion de revenir sur cette famille qui habita longtemps Fontenoy et Osly, et ne quitta ces deux communes que dans le premier quart du XVIII[e] siècle.

Le Fief Champêtre resta pendant de longues années la propriété des Renty.

Le 18 juin 1648 (1), eut lieu le partage de terres sises à Fontenoy, entre Esther Duglas, veuve de Michel de Renty (le petit-fils de Samson), son fils Catherin et ses autres enfants. Catherin eut dans son lot le pressoir du fief de Port qui lui avait été d'ailleurs promis par son contrat de mariage.

Catherin donna ce fief en dot à sa fille Marthe, lorsqu'elle épousa en 1655, Charles de Hénault, écuyer, sieur dudit lieu, capitaine au régiment du maréchal de Hocquincourt.

Le 23 août 1656 (2), celui-ci comparaissait devant Louis Turpin, lieutenant du bailli de la châtellenie de Vic-sur-Aisne, pour le cardinal Mazarin, abbé de St-Médard, et demandait à être reçu à rendre foi et hommage pour le Fief Champêtre, sous l'offre de bailler son dénombrement dans le temps fixé par la coutume, de prêter le serment de fidélité au cardinal et de satisfaire aux devoirs prévus par la coutume.

« Pourquoi ouy M[e] Pierre Piquet, procureur en

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons, n. 1634.

(2) Papiers personnels.

ceste Chastellenie, faisant la charge de procureur fiscal, pour l'absence de Me Pierre Le Poigle, procureur fiscal, en son consentement, avons ledit sieur de Hénault dudict nom receu et recepvons à faire les dicts foy et homage du dict fief. Après que de luy avons pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, icelluy faict, et qu'il s'est transporté avec nous, le dict Picquet et nostre greffier au devant de la porte principalle entrée du Chastel de ce lieu, et qu'il a faict les debvoirs portés par la dicte coutume, promis et juré fidélitté à mon dict seigneur et de luy obéyr et entendre pour les droitz et choses concernant led fief, lui en avons donné acte... »

Le 7 octobre (1), pour se conformer à la promesse faite, Charles de Hénault procédait au dénombrement des terres tenues en censive du Fief Champêtre, et l'opération se continuait jusqu'au 25 Octobre 1657 devant Jehan de Labarre, lieutenant du bailli de la châtellenie de Vic-sur-Aisne.

Enfin, le 27 septembre 1660, le cœuilleret et régistre des censives dues chaque année, était délivré à Charles de Hénault, agissant comme tuteur de ses enfants mineurs. Il y avait dix censitaires qui devaient en tout une redevance de sept sous cinq deniers.

En 1678, Louis de Hénault, fils de Charles et de Marthe de Renty, était garde du roi et seigneur de Champêtre. (2).

(1) Papiers personnels.

(2) Etude de François Godin, notaire à Vic-sur-Aisne.

Le fief Champêtre passa ensuite, à une date que nous ne pouvons préciser, entre les mains de la famille de Bossu, sans doute par suite d'un héritage ou d'un arrangement de famille.

En effet, Françoise de Renty, sœur de Catherin, le père de Marthe, avait épousé Antoine de Bossu (ou Le Bossu), sieur de Franclieu et de Berquigny, et, le 31 août 1691, nous trouvons son fils Pierre qualifié seigneur de Fontenoy et de Champêtre. (1)

Le 31 mai 1692, par acte passé devant Boullye l'ainé, notaire à Soissons, Pierre de Bossu et sa femme, née Thuillier de Hauteville, vendaient le Fief Champêtre à Michel Heuslin, conseiller du Roi, receveur général des finances de la généralité de Soissons, et à Marie Elisabeth Jourland, sa femme.

Remarquons que, malgré cette vente, les de Bossu conservèrent encore pendant quelque temps le titre de seigneur de Champêtre.

Ainsi, nous trouvons dans les régistres paroissiaux de Fontenoy Sébastien de Bossu, le fils de Pierre, qualifié, le 4 Novembre 1703, seigneur de Champêtre, et, le 10 Novembre 1705, il signait Champette de Bossu.

C'était évidemment à tort, car, le 18 Juin 1692, (2) Louis Lefébure, huissier en la maréchaussée de Compiègne, lieutenant de la justice et vicomté d'Autrèches, demeurant à Vic-sur-Aisne, porteur de la procuration du sieur Heuslin, comparaissait devant Nicolas Pocquet, avocat en parlement, bailli de la

(1) Registres paroissiaux de Fontenoy.

(2) Papiers personnels.

châtellenie de Vic-sur-Aisne pour le prince Philippe de Savoie, abbé commendataire de St-Médard, et lui rendait foi et hommage pour « le fief noble de Champestre, mouvant et relevant en plein fief, foi et homaige de l'abbaye de St-Médard ».

La même année (1) était faite la déclaration des terres tenues en la censive de Michel Heuslin, comme seigneur de Champêtre. Il y avait cette fois douze déclarants, et le total des cens dus montait à 7 sols et 11 deniers.

Nous voyons, le 10 janvier 1696, Heuslin louer pour six ans, par acte passé devant Louis Vignier, notaire à Vic-sur-Aisne, à Gilles Desgeigne, charpentier à Fontenoy, le pressoir du fief, couvert en tuiles, garni de tous ses ustensiles, moyennant une redevance de 36 livres et 4 poulets. Le preneur devait pressurer gratuitement, et de préférence à tous autres, les marcs du bailleur; il devait aussi entretenir le pressoir, servir fidèlement les habitants de Fontenoy et écarts qui viendraient faire pressurer leurs marcs sans pouvoir exiger autre chose que les droits ordinaires.

Heuslin ne s'était pas contenté d'acheter le Fiet Champêtre ; il s'était constitué à Fontenoy une grande propriété ; il y avait acheté beaucoup de terres, entre autres la ferme de La Tour, avait créé de toutes pièces le parc actuel, avait construit le château. Deux pierres de fondation, qui existent encore, portent, l'une la date du 8 Juin 1696, l'autre celle du 23 Avril 1702.

1) Papiers personnels.

A partir de ce moment, l'histoire du Fief Champêtre se confond avec celle du château.

Michel Heuslin avait probablement été trop vite dans ses dépenses, mais il avait eu aussi à souffrir de la situation embarrassée des finances royales. Il avait fait au trésor, sur le recouvrement des impôts, des avances considérables qui, malgré les plus vives sollicitations, ne lui avaient pas été remboursées. Aussi, au moment de sa mort arrivée le 28 Octobre 1709, sa situation était des plus obérées.

Il laissait trois enfants : Antoine, qui occupa pendant quelque temps sa place de receveur général des finances, Jérôme, qui fut conseiller au Châtelet de Paris, et une fille mariée à un conseiller au Parlement nommé Duprat.

La liquidation de la succession fut des plus onéreuses; en 1717, biens meubles et immeubles furent saisis, et, la veuve de Michel Heuslin, alors remariée avec Marie-François-Thomas Hue, marquis de Miromesnil, dut, d'accord avec ses enfants, mettre en vente le château de Fontenoy, le Fief Champêtre et toutes leurs dépendances.

Le tout fut acheté, le 11 mars 1720, par Marie-Renée-Angélique de Larlan de Kercadio de Rochefort, veuve de Louis-François du Parc, marquis de Locmaria, lieutenant général des armées du Roi.

La nouvelle propriétaire est connue dans les mémoires du temps sous le nom de la belle Locmaria elle était fille de Jean-Baptiste de Larlan, seigneur de Kercadio, comte de Rochefort, président à mortier au parlement de Rennes, et de Marie-Madeleine Courtin.

Elle se remaria le 10 janvier 1725 avec Henri-

François de Lambert, marquis de St Bris, lieutenant général des armées. Elle mourut le 3 Mai 1736 à l'âge de 47 ans.

De son premier mariage, elle n'avait laissé qu'un fils, Jean-Marie-François, mort sans alliance à Paris le 2 Octobre 1745 à 37 ans. Il fut un correspondant de Voltaire. C'était, dit de lui Montesquieu, « le fou le plus incommode et le fléau le plus terrible que j'ai vu de ma vie. » Ce devait être, en tous cas, un personnage assez original, car il légua, dans son testament, 500 francs de rente viagère à Procope, le tenancier du fameux café de ce nom.

Le marquis de Saint Bris, qui avait eu l'usufruit de la terre de Fontenoy, mourut le 21 Avril 1754, et le 31 décembre 1755, (1) les héritiers de Locmaria vendirent le Fief Champêtre, le château et toutes les terres, à Louis Godart, seigneur en partie de Bazoches, fils de Louis Godart, conseiller du Roi; secrétaire de la Cour des Aides de Paris, petit-fils de Louis Godart, président du grenier à sel de Fère-en-Tardenois. Il avait deux frères : François Godart de Clamecy, qui était maire de Soissons au moment de la Révolution, et Christophe Godart de Rivocet.

Le 12 Septembre 1759 (1), assez tardivement il semble, Louis Godart rendait hommage pour le Fief Champêtre au cardinal de Bernis, abbé de Saint-Médard.

En 1774, son fils, Louis-Joseph, était parrain d'une cloche de l'église de Fontenoy et était qualifié seigneur de Champêtre, Béry, Roche et Vingré.

(1) Papiers personnels.

C'est la dernière fois que nous trouvons mention du Fief Champêtre. Ajoutons seulement que Louis-Joseph Godart de Vingré vendit, le 19 Février 1805, à Louis-Christophe Godart de Rivocet et à sa femme Elisabeth-Adélaïde Warel de Beauvoir, le château et le parc de Fontenoy.

C'est ainsi que nous avons entre les mains une assez grande quantité de papiers concernant Fontenoy et que nous avons pu rédiger cette notice.

ADRIEN DE WAREL

Par M. FIRINO

Nous voudrions pouvoir tirer d'un oubli qui nous parait immérité, deux de nos compatriotes, deux officiers dont nous n'avons retrouvé le nom dans aucune de nos histoires locales. Ce ne sont pas des soldats illustres ayant accompli de grandes actions d'éclat, mais ils ont fourni une carrière longue et honorable et ont bien servi leur pays.

L'un Adrien de Vuarel ou Warel, fut lieutenant-colonel du régiment d'Alsace de 1668 à 1687, brigadier des armées du Roi, commandant de la citadelle de Perpignan.

L'autre, Nicolas Denis Warel de Beauvoir, un arrière petit neveu d'Adrien, commanda pendant de longues années l'école de La Fère et devint lieutenant général, inspecteur général de l'artillerie.

Ajoutons que plusieurs autres membres de la même famille prirent le métier des armes. Nous

trouvons entre autres deux gardes du corps du Roi dans la compagnie de Noailles, un maréchal des logis des gendarmes de la garde, deux gendarmes de la garde, un lieutenant-colonel du régiment d'Artois.

Nous ne voulons parler aujourd'hui que d'Adrien de Warel. Pour rédiger cette notice, nous avons consulté l'histoire de l'Infanterie française par le général Susane, la Chronologie de Pinard, mais nous avons surtout mis à profit les très riches archives du dépôt de la Guerre, et nous saisissons avec empressement cette occasion pour remercier de toute son obligeance notre très érudit ét très aimable collègue M. Brun.

Nous avons dans nos papiers une généalogie de la famille Vuarel ou Warel, et le premier nom que nous rencontrons est celui de Pierre de Warel, officier au régiment d'Alsace (1), marié à Soissons avec Marie Crépin. Il en eut au moins deux fils : 1° Adrien de Warel, seigneur des Ardillières, conseiller élu en l'élection de Soissons, qui avait épousé Simonne de La Porte, fille de Jean de La Porte et de Guillemette Crespin ; 2° notre Adrien.

La première pièce que nous ayons pu trouver relativement à Adrien de Warel porte la date du 10 janvier 1654 (2). Le Roi lui donne la charge de capitaine d'une compagnie du régiment d'infanterie qui était en garnison à Philipsbourg.

Le 16 avril 1656, le régiment d'Alsace était formé et, d'après Pinard, Warel y entra immédiatement.

(1) N'y a-t-il pas là une contusion avec Adrien ?

(2) Arch. de la Guerre, vol. 142.

Il en faisait certainement partie en 1661, car, à cette date, onze compagnies du régiment d'Alsace se trouvaient à Charleville, dont celle de Warel (1).

Le 10 octobre 1663 (2), Adrien Warel, capitaine au régiment d'Alsace, reconnaît avoir reçu de François Lemaire de Villeromard, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère, par les mains de François Arnaud, trésorier provincial dudit extraordinaire des guerres et des régiments de Picardie, 127 livres 10 sols pour ses appointements et ceux de ses officiers, soit d'une demie montre du mois de septembre à raison de 75 livres pour lui, de 30 pour le lieutenant et de 22 livres 10 sols pour l'enseigne.

D'après Pinard, Warel avait commandé son régiment en qualité de premier capitaine aux sièges de Tournay, de Douai et de Lille, lorsqu'il en fut fait lieutenant-colonel le 15 janvier 1668.

Le grade de lieutenant-colonel de ce temps n'est pas absolument comparable à celui de notre époque.

« Parmi les capitaines, dit Camille Rousset dans sa remarquable histoire de Louvois, t. 1, p. 216, les plus riches sont seuls en passe de devenir colonels, pourvu que le Roi leur permette d'acheter un régiment, les autres seraient à jamais confinés dans leur grade par la modicité de leurs ressources, si le Roi ne gratifiait les plus intelligents et les plus dignes des emplois de lieutenant-colonel et de major qui ne se vendent pas. Ces deux emplois, ou ces deux

(1) Bibl. nat., man. fran. 22641.

(2) Bibl. nat., man. fran. 29529. Pièce orig. 3045.

grades n'étaient point, comme aujourd'hui, deux échelons obligés pour l'avancement du capitaine qui voulait monter au rang de colonel, ils étaient non pas dans la hiérarchie, mais à côté de la hiérarchie. En fait le colonel était le premier capitaine de son régiment, le lieutenant-colonel était le second, chacun avait sa compagnie distincte...

... Lorsqu'un régiment se composait de plusieurs bataillons ou escadrons, le premier était directement commandé par le colonel, le second par le lieutenant-colonel. »

Ce régiment d'Alsace dans lequel Warel occupait un emploi de confiance, était un des plus beaux et des meilleurs régiments de l'armée, nous n'en voulons pour garant que Louvois lui-même. En 1669 il allait inspecter les troupes dans les Flandres, et, le 19 mai, il écrivait d'Arras à son père, Le Tellier.

(1) « J'ay veu cette après disnée le régiment d'Alsace sous les armes dehors la porte de Baudimont; c'est la plus belle troupe éstrangère qui se soit jamais veue; il y avoit plus de 1700 hommes, sans compter officiers, sergents, tambours ny vallets; ils font le maniement des armes et les évolutions comme le régiment du Roy, mais ils ne marchent pas si bien; les officiers s'en sont excusés sur ce que leur régiment est si fort qu'il n'y a pas assez de terrain dans la place de cette ville pour marcher quand il est tout entier soubs les armes, mais, à cela près, on ne peut pas voir des soldats plus adroits; ils sont tous vêtus et armés d'une mêsme façon et faits comme le

(1) Archives de la Guerre.

pourroient être mil soldats que l'on choisiroit à plaisir dans toute l'infanterie qui est au camp. Depuis que je passay icy au mois de septembre dernier, il n'y a pas un soldat de ce régiment qui ayt déserté. »

Un tel éloge, sous la plume du très exigeant secrétaire d'Etat de la guerre a sa valeur, et il est à croire qu'il n'aurait pas donné à un tel régiment un homme sans mérite pour lieutenant-colonel.

En 1672, Warel fait toute la campagne de Hollande. Le régiment fut très éprouvé par les maladies et Warel écrivait à ce sujet à Louvois de Maseik (1), le 18 septembre 1672 (2).

Il y a trois semaines lui dit-il, qu'ils sont dans cette ville; à leur arrivée le régiment comptait 1874 soldats en parfaite santé, depuis 162 soldats sont tombés malades, non par excès de travail, mais par suite du grand nombre de malades qui sont passés dans cette ville, il y en a eu jusqu'à 1200 à la fois. Aussi tous les capitaines demandent instamment que le régiment ne reste pas à Maseik pendant l'hiver. Warel adressait en même temps quelques plaintes au ministre. Toutes les troupes qui ont passé par la ville et qui vont en garnison ont eu cent paires de souliers de gratification par bataillon, à l'exception du seul régiment d'Alsace.

« Les capitaines ont fait tout leur possible pour assister leurs soldats pendantla campagne, ajoute-t-il, quoiqu'ils n'aient eu que trente sols de solde par

(1) Petite ville de l'évêché de Liège.

(2) Archives de la Guerre. Vol. 278.

jour, point de dix pour cent ni de solde de descompte, et même quelques-uns ont vendu de leurs chevaux pour ayder à leurs soldas, mais pour l'advenir, je les vois tout-à-fait dans l'impossibilité. J'ay creu, Monseigneur, qu'il estoit de mon devoir de vous escrire ces choses. »

En 1673, Warel se trouve au siège de Mæstricht avec son régiment qui soutient le régiment du Roi à la prise du chemin couvert, (nuit du 24 au 25 juin) et aide les Gardes à l'attaque de l'ouvrage à cornes, (nuit du 27 au 28.) A cette affaire, plus de cent hommes du régiment restent sur le terrain.

Warrel assiste en 1674 à la bataille de Senef, en 1675 aux sièges de Liège (mars), Dinant (mai), Hury et Limbourg (juin), en 1676 à ceux de Condé (avril), Bouchain (mai), Aire (juillet), au secours de Mæstricht (août). Notons que d'après une lettre écrite par Louvois le 12 novembre 1675, Warel devait arriver avec son régiment à Soissons le 15 de ce même mois.

Par brevet du 25 février 1677, Warel fut nommé brigadier en récompense de ses longs services, tout en restant lieutenant-colonel du régiment d'Alsace.

Ce grade de brigadier, qui n'existe plus (le général de brigade d'aujourd'hui était le maréchal de camp des armées royales), avait été créé en 1667 pour la cavalerie, en 1668 pour l'infanterie. Le brigadier était placé à la tête de plusieurs bataillons ou escadrons réunis en brigade, tout en conservant son régiment. On pouvait même, nous en voyons ici un exemple, devenir brigadier sans avoir été colonel. Il en fut de même pour Martinet, Catinat, Vauban.

En cette même année 1677, nous trouvons Warel aux sièges de Valenciennes (mars), Cambrai (avril), au secours de Charleroi (août).

En 1678 il prend part aux sièges de Gand et d'Ypres. Warel se distingua particulièrement à l'attaque de la place d'Ypres dans la nuit du 24 au 25 mars, combat qui en décida la reddition le 25. Les journaux du temps font à cette occasion son éloge.

La Gazette de France dit que « le sieur de Vareilles, lieutenant-colonel du régiment d'Alsace, mena le régiment en bataille faisant battre la charge sur le glacis, » et elle ajoute que Warel fut blessé de deux coups.

On lit d'autre part, dans le *Mercure de France* d'avril 1678: « M. de Vareil, lieutenant-colonel du régiment d'Alsace en reçut une (blessure), dont l'impatience qu'il avoit de donner fut la cause. »

Cette blessure ne devait pas être très grave, car si Louvois lui écrit le 20 mai de ne revenir à l'armée que lorsque sa santé le lui permettra, Pinard nous dit qu'il prit part à la sanglante bataille de St-Denis livrée le 15 août, et au cours de laquelle Alsace se distingua.

On peut cependant mettre en doute la présence de Warel à cette affaire.

En effet dans un ordre de bataille de l'armée du Roi en Flandre, à la date de mai 1678 (1), on voit bien figurer la brigade de Varelle composée de 2 bataillons du Lyonnais, de 3 bataillons d'Alsace, d'un bataillon de Piémont Ducal, et placée avec la brigade de

(1) A. G. vol. 605.

Phifer sous les ordres du prince de Birkenfeld et du duc de Vendôme, mais, d'autre part, on lit dans le récit de la bataille de St-Denis fait par le *Mercure de France* que M. du Péray, lieutenant-colonel du Lyonnais, commandait une brigade composée de deux bataillons de son régiment, de deux d'Alsace et d'un de Roussillon.

A la rupture de la paix, Warel fut employé à l'armée qui couvrit le siège de Luxembourg en 1684.

Ainsi que nous l'avons vu, Warel avait pris part à de nombreux sièges, à plusieurs batailles, et avait su mériter l'estime de ses chefs. Il rendit aussi d'autres services plus modestes peut-être, mais très réels.

A cette époque la plupart des régiments étaient la propriété de grands seigneurs. Ils se conduisaient très vaillamment sur les champs de bataille, mais ne consentaient pas à mener la vie de garnison, ni à s'occuper du détail des troupes ; ils laissaient ce soin à d'autres. Warel nous semble avoir été un de ces officiers de fortune ou de petite noblesse qui avaient toute la confiance de Louvois et étaient ses meilleurs auxiliaires pour la répression des nombreux abus de l'organisation militaire de cette époque, un des émules de Martinet, le lieutenant-colonel du régiment du Roi.

Le rôle joué par Warel fut d'ailleurs d'autant plus important que les colonels du régiment d'Alsace étaient des princes étrangers presque toujours absents: un comte de Nassau de 1656 à 1667, et Chrétien II d Bavière, prince de Birkenfeld, de 1667 à 1696.

Nous avons trouvé au dépôt de la Guerre une cinquantaine de lettres adressées à Warel par le secré-

taire d'Etat de la Guerre, surtout pour la période qui s'étend de 1668 à 1680, et nous ne les avons pas toutes. D'ailleurs, Louvois ne se contentait pas d'écrire à Warel, il l'appelait fréquemment auprès de lui.

Ainsi, le 11 février 1670, il lui écrit de venir à Versailles ; le 21 avril et le 28 septembre de la même année il lui donne rendez-vous pour le 1er mai à Saint-Quentin, pour la fin de novembre à Arras.

Le 9 janvier 1671, Louvois mande Warel pour terminer avec lui l'affaire des hautes payes, et le 5 août de la même année il le fait venir à Saint-Germain ; nous pourrions citer des lettres identiques de 1672, 1675, 1676, etc.

Cette correspondance du secrétaire d'Etat nous permet d'entrer un peu dans le détail de l'organisation d'un régiment de Louis XIV.

Tout d'abord, il fallait des hommes, et on en faisait à cette époque une si grande consommation que le recrutement n'était pas chose facile, aussi ce sujet est-il fréquemment traité entre Warel et Louvois.

Ainsi, le 16 décembre 1665, Louvois écrivait à Warel (celui-ci n'était encore que premier capitaine du régiment) d'envoyer des officiers travailler aux recrues avec l'intendant Colbert, et il ajoutait : (1)

« Quoique le Roy deubt prétendre que vous et vos camarades rendissiez vos compagnies complètes des cinquante hommes dont elles doivent être composées, néanmoins, pour vous en donner à tous le moyen, Sa Majesté veult bien les faire payer com-

(1) A. G. vol. 196.

plètes de leur solde du mois courant, et, moyennant ce payement, il est raisonnable qu'elles soyent armées, si bien que par ce moyen et par celuy des quarante hommes de recrue par compagnie pour lesquels le fonds sera mis en mains de vos officiers qui ont deub se rendre près dudit sieur Colbert, Sa Majesté entend de les voir toustes au nombre de quatre-vingt-dix hommes, bien faits, bien armés et rendus bien vostres au moyen des justeaux-corps et des bas que Sa Majesté fait présentement faire pour eux. »

Louvois cherchait d'ailleurs par tous les moyens à encourager les capitaines pour qu'ils aient leurs compagnies au grand complet.

En 1666 (1) il leur accordait les quartiers qu'ils demandaient. Le 11 janvier 1675 (2), il écrit à Warel qu'il ne peut donner aux capitaines le dix pour cent qu'ils réclament, leurs compagnies étant très faibles, mais si elles sont au complet le 10 mars, on leur paiera le dix pour cent comme si elles l'avaient été pendant tout le quartier d'hiver.

On cherchait des hommes partout.

En 1671 (3) des officiers allaient prendre des recrues que le colonel du régiment, le prince de Birkenfeld (de la maison de Bavière), avait levées sur ses terres, mais on avait recours à bien d'autres moyens.

Le 28 février 1674, au cours de la rapide campa-

(1) A. G. lettre du 9 mars vol. 200.

(2) A. G. vol. 421.

(3) A. G. lettre du 18 Janv. vol. 254.

gne de Franche-Comté, Gray tombait au pouvoir des Français. En toute hâte on expédiait quatre capitaines d'Alsace pour tâcher d'attirer quelques Allemands de cette garnison. Quoique cette tentative d'embauchage eût échouée, Louvois faisait rembourser aux capitaines les 325 livres qu'ils avaient dépensées (1).

Le 23 août de la même année (2), il écrivait à Warel d'envoyer des officiers dans les villes où se trouvaient des prisonniers de Senef, mais, ajoutait-il : « Il faut que vous leur recommandiez, de ne point prendre ceux qui sont mariez et qui ont leurs femmes à l'armée de l'Empereur ou dans les pays héréditaires, parce qu'il pourroit bien arriver que l'envie leur prenant de déserter, ils pourroient bien en amener d'autres avec eux et ainsy la despence que l'on auroit faite pour les lever deviendroit infructueuse. »

Louvois craignait, on le voit, les influences féminines, il savait déjà trop qu'il fallait compter avec elles à la Cour de Versailles.

En 1675 (3), Louvois conseillait à Warel de profiter des prisonniers faits en Alsace.

Comment s'étonner qu'avec un pareil recrutement la désertion ait été un mal endémique dans le régiment d'Alsace, aussi le Secrétaire d'Etat de la Guerre faisait-il les plus grands efforts pour combattre un tel fléau. Il était inflexible pour les déserteurs, et tenait à ce que les soldats n'aient à cet égard

(1) A. G. Lettres du 18 mars vol. 365 et du 1er avril vol. 366.

(2) A. G. vol. 372.

(3) A. G. vol. 421.

aucun doute. Nous en trouvons un curieux témoignage dans une lettre écrite le 11 février 1670 à Warel (1):

« Vous avez bien fait, lui dit-il, de ne point mettre au conseil de guerre les soldats que vous m'écrivez que vous avez tirés du régiment de Douglas, mais, comme il pouroit entrer dans l'esprit de vos autres soldats que cela vient d'un relâchement de sévérité sur le fait de la désertion, je vous prie de faire arrêter les dits soldats, de faire assembler le conseil de guerre, de publier dans le régiment qu'on les veut punir de mort s'ils sont coupables, et le conseil de guerre, voyant la procédure, les absoudra, l'on lira ensuite à la teste du régiment le jugement qui sera rendu dans lequel vous aurez, s'il vous plaist, soin de faire spécifier que vous les avez fait arrester pour les faire punir de mort suivant les ordonnances, s'ils avoient déserté, et qu'ayant esté vérifié qu'ils n'avoient point déserté, ils ont esté renvoyés absous. »

On trouve les mêmes précautions dans une lettre du 18 janvier 1671 (2):

Un déserteur était couvert par l'amnistie, Warel devra cependant le faire juger, puis faire mettre le régiment en bataille, lui expliquer pourquoi l'homme n'avait pas été condamné et le prévenir qu'il n'y aura plus d'amnistie pour les déserteurs.

« L'on ne scauroit, ajoute Louvois, faire trop de choses pour mettre la désertion en horreur parmi les troupes et puisque les Allemands croyent que c'est un supplice honteux que celuy d'estre pendu,

(1) A. G. vol. 246.
(2) A. G. vol. 254.

vous debvriez le faire souffrir à tous les soldats déserteurs que vous mettrez au conseil de guerre. »

Les exemples de sévérités abondent. Ainsi le 15 juin 1672 (1), le commissaire Deslandes écrit du camp devant Maseik à Louvois, que le régiment d'Alsace a perdu 300 hommes, et qu'on n'en avait repris qu'un qui a été exécuté. Il a fait donner cent livres au capitaine et au soldat qui ont fait cette capture. Il ajoute que le prince de Holstein, enseigne dans la colonelle a quitté le régiment pour servir l'Empereur.

Louvois s'ingéniait à éviter tout ce qui pouvait faciliter la désertion. En 1674, Warel demandait qu'on envoie le régiment en quartiers d'hiver à Troyes ou à Bar-sur-Aube. Le ministre s'y refuse (2), c'est trop près de la frontière.

En 1682, le 15 mai (3), il écrit à Warel de ne pas recevoir un capitaine réformé de la garnison d'Oudenarde qui voulait entrer dans son régiment, de crainte qu'il ne vienne que dans l'intention de faire déserter les soldats.

Enfin, et c'était la première chose à faire, Louvois recommandait à Warel, le 30 octobre 1668 (4), d'empêcher les capitaines de commettre des injustices qui amènent la désertion.

Si Louvois était impitoyable en ce qui concernait la désertion, il n'était pas moins exigeant pour la

(1) A. G. vol. 293.
(2) A. G. Lettre du 9 octobre 1674. Vol. 375,
(3) A. G. vol. 677.
(4) A, G. vol. 219.

discipline, et, à l'occasion rappelait à l'ordre Warel lui-même; nous n'en voulons donner que deux ou trois exemples tirés de la même correspondance.

En octobre 1671, le régiment d'Alsace était à Saint-Quentin; Warel écrivait à Louvois qu'il avait demandé au lieutenant du Roi de cette ville d'établir un corps de garde sur la place, principalement aux jours de fête, pour réprimer les rixes qu'occasionnaient les soldats; il y avait eu des morts et des blessés. Le lieutenant du Roi n'ayant pas voulu intervenir, Warel demandait au ministre de donner des ordres. (1)

Warel n'était peut-être pas toujours aussi sévère, ainsi qu'en témoigne une lettre à lui adressée par Louvois, le 29 janvier 1675 (2).

Les soldats du régiment d'Alsace en garnison à Gisors chassaient sur la terre de Saint-Poix, qui appartenait au marquis de Raray, pêchaient dans sa rivière, dégradaient ses bois. « Sa Majesté trouve très mauvais, écrit Louvois, que vous ayez souffert cette licence, et elle entend que vous la fassiez cesser, et je suis obligé de vous dire que si, au préjudice de l'ordre que Sa Majesté vous donne, aucun officier ou soldat faisoit le moindre dommage audit seigneur de Raray, elle fera estimer celuy qui s'est fait jusques icy et le fera payer sur la solde des compagnies. »

Warel eut un autre ennui en 1681. Son neveu, M. de Bondueil, capitaine réformé au régiment d'Alsace, avait maltraité, à Saint-Omer, deux garçons

(1) A. G. Lettre du 24 octobre 1671, vol. 260.

(2) A. G. vol. 421.

chirurgiens; Louvois donne l'ordre à M. de Raousset, le 2 juillet 1681 (1), de le faire mettre en prison et de ne le relâcher que lorsqu'il aurait indemnisé les plaignants et il écrit à Warel le même jour que c'est par considération pour lui qu'il n'a pas cassé son neveu.

Les troupes avaient souvent des difficultés avec la population ce qui obligeait Louvois à intervenir.

En 1670, le maire et les échevins d'Arras avaient mis de la mauvaise volonté pour loger les troupes, et un des échevins avait insulté un officier.

Sur l'ordre du ministre (2) cet échevin est mis en prison pour 15 jours, il devra ensuite faire des excuses, et, pendant un an, ne sera pas dispensé du logement. Il est d'ailleurs gracié (3) sur la demande même de Warel.

Louvois n'hésite pas du reste à sévir aussi contre les soldats quand ils ont tort. Un officier ayant frappé une femme chez qui il était logé à Melun, et ensuite le subdélégué qui était intervenu, Louvois écrit le 20 décembre 1676 (4) à Warel de faire mettre cet officier en prison et d'indemniser cette femme sur les appointements dudit officier. « Sa Majesté s'attend que vous empeschiez doresnavant que pareille chose n'arrive dans le quartier où vous commandez, à quoy vous avez d'autant plus d'intérêst qu'elle est résolue de vous en rendre responsable. »

(1) A. G. voir 656.

(2) A, G. Lettre du 16 septembre 1670, vol. 248.

(3) A. G. Lettre du 28 septembre 1670, vol. 248.

(4) A. G. vol. 481.

Il est curieux de voir dans quels détails Louvois peut entrer ; il veille d'une façon particulière à tout ce qui concerne l'habillement, mais il ne sacrifie pas au superflu. En 1670, le régiment devait paraître devant le Roi, et Louvois écrit à Warel, le 11 février (1) « Il ne faut mettre aucuns rubans à vos soldats parce que cela ne sent point l'homme de guerre. »

Tout passe par les mains de Warel, demandes de congé, envoi des soldats ou des officiers aux Invalides, nomination d'officiers. Un officier est proposé par le colonel, il n'est admis par Louvois qu'après avis favorable du lieutenant-colonel.

Si toute cette correspondance est principalement consacrée aux affaires militaires, on voit cependant que Louvois ne perdait pas de vue les intérêts particuliers de Warel.

Le 11 février 1670 (2), il l'appelle auprès de lui pour l'entretenir des affaires du régiment, et il ajoute : « Ce voyage ne vous sera pas inutile, parce que j'espère que le Roi vous voudra bien accorder une pension pour vous donner le moyen de le servir aussy bien à l'avenir comme vous avez fait par le passé. »

Le 11 juillet 1674 (3), le ministre prévient Warel qu'il a écrit au maire et aux échevins de Soissons de ne pas loger de soldats dans la maison qu'il a dans cette ville, sous quelque prétexte que ce soit. Ces ordres n'ayant pas été exécutés, Louvois écrit de nouveau en janvier 1675 aux maire et échevins que les offi-

(1) A, G. vol. 246.

(2) A. G. vol. 246.

(3) A. G. vol. 369.

ciers et soldats qu'ils enverraient chez Warel en seraient retirés et envoyés chez eux-mêmes.

En 1683 (1), Louvois recommande d'une manière chaleureuse pour un bénéfice le beau-frère de Warel au père La Chaise.

Cependant Warel avançait en âge, sa santé périclitait et il dut aspirer à une retraite honorable. Il obtint par commission du 31 janvier 1687 le commandement de la citadelle de Perpignan et quitta, sans doute à regret, ce régiment d'Alsace dont il avait été la cheville ouvrière pendant tant d'années.

De son séjour à Perpignan, nous ne savons rien ou presque rien. Il eut, en tous cas, le plaisir d'y retrouver son ancien régiment qui, en 1690, était passé à l'armée de Roussillon.

D'après Pinard, Warel mourut en octobre 1695.

Il avait épousé Catherine de Morelle et, si on en croit une généalogie que nous avons entre les mains, il en aurait eu trois fils, dont deux prêtres.

Nous n'avons pu identifier que l'un d'entre eux, Toussaint. Il entra au régiment de la Marine en 1695, devint en 1706 garde du corps du Roi dans la compagnie de Noailles, fut retraité en 1728 et mourut le 10 novembre 1730. Il était établi à Charly, où nous avons retrouvé toute une branche des Warel.

Nous disions en commençant que nous voulions tirer la mémoire d'un de nos concitoyens d'un oubli qui nous semblait immérité ; c'est aux lecteurs de cette notice à juger si nous avons réussi dans cette tâche.

(1) A. C. lettre du 20 avril, vol. 692.

L'ARQUEBUSE SOISSONNAISE

Communication de M. LERONDEAU

Messieurs,

Il y a quelques jours, j'avais l'honneur de recevoir la visite de notre vénéré Président qui me dit : « Vous êtes président de l'Arquebuse et vous faites « feu des quatre pieds pour qu'on sache que cette « Société est en pleine vigueur et qu'elle vient de « créer un stand : Eh bien, le *Bulletin de l'Académie* « *de Laon*, année 1908, que voici, déclare que votre « Société n'existe plus depuis une quarantaine « d'années. Répondez » :

Répondre ! C'est bientôt dit ; mais je ne suis ni orateur, ni écrivain, ni archéologue. Il est vrai qu'il y a là une simple question d'histoire et d'histoire contemporaine qui n'a peut-être pas sa place très marquée dans notre *Bulletin*.

D'autre part, je ne puis laisser dire, sans protester vigoureusement. (1) «...... En 1735, toutes les « Compagnies de la Géneralité de Soissons furent « supprimées. Celle de Soissons se releva dans la « suite et traversa les Révolutions. Elle existait encore « il y a une quarantaine d'années. »

Je déclare donc que la Société de l'Arquebuse, qui existait encore il y a une quarantaine d'années, continue à vivre depuis cette époque et que plus

(1) Essai sur l'Arquebuse de Laon (1610-1733) par M. le Vicomte de Hennezel d'Ormois.

florissante que jamais elle est en ce moment d'une robustesse à toute épreuve. Si l'auteur de l' « essai sur l'Arquebuse de Laon » avait eu sous les yeux l'historique de l'Arquebuse Soissonnaise de M. Francis Biscuit, publié dans le 4e volume de la 2e série de notre *Bulletin*, il aurait constaté qu'en janvier 1874 cette vieille Société de Tir, qui comptait alors 29 membres, « vivait dans une union parfaite. »

L'étude de M. Francis Biscuit très consciencieusement écrite et très détaillée, est une mine précieuse ; je ne saurais rien y ajouter, je confirmerai simplement son dire en déclarant que les documents qu'il cite, existent encore en grande partie dans nos archives et que nous conservons en outre, comme reliques, un panton accordé à l'Arquebuse en 1773 comme premier prix de tir dans un concours provincial, le drapeau tricolore qui lui a été donné comme premier prix de tir à Compiègne en 1846 et dont parle M. Biscuit, ainsi que quelques exemplaires de la Médaille que fit frapper la Société en 1866 et décrite dans l'historique de l'Arquebuse. J'ai l'honneur de présenter à la Société l'un de ces exemplaires qui est destiné au Musée de Soissons.

L'étude de M. Biscuit s'arrête en janvier 1874. Peut-être trouverez-vous intéressant que je vous indique les transformations subies par l'Arquebuse Soissonnaise depuis 1874.

A cette époque, elle avait encore son siège dans les dépendances du pavillon de l'Arquebuse. C'était une Société composée presque exclusivement de tireurs d'élite qui venaient s'exercer au tir du fusil et surtout au fusil de précision, sport coûteux et qui

n'était abordable qu'aux personnes fortunées. Cependant en 1876, elle donna un premier concours de tir, à l'arme de guerre et, sous les présidences successives de MM. Evrard, Clin, Hanot, Clin, elle continuait sa marche florissante,

En 1886, par suite du démantèlement, le génie reprend possession des terrains de l'Arquebuse. La Société doit les quitter après 280 années d'occupation. Elle construit aussitôt un stand dans les fossés du Mail et, sous les présidences de MM. Gobaut et Hincelin, elle continue sa marche prospère.

Mais pendant ce temps, des lois nouvelles transforment l'organisation de notre défense nationale, le service militaire devient de plus en plus personnel, et aussi de plus en plus réduit en durée ; il faut organiser l'instruction préparatoire des jeunes gens avant leur départ au régiment.

Une Société militaire est formée en 1890 sous la présidence de M. le commandant Malézieux et parallèlement à la Société de l'Arquebuse elle donne l'instruction du tir aux futurs soldats ainsi qu'aux réservistes et territoriaux, au champ de tir de la garnison sous le contrôle de l'autorité militaire.

L'achèvement des travaux du démantèlement de la Place en 1907, prive de nouveau l'Arquebuse de son stand, d'autre part, la Société militaire de son côté vit difficilement au champ de tir de la garnison où elle ne peut créer les abris qui lui sont nécessaires ni organiser de concours. Les deux sociétés fusionnent et décident la construction d'un stand vaste dans un terrain offert par la Ville de Soissons et situé chemin du Paradis.

Ce stand comprenant 8 cibles à 200 mètres et de nombreuses cibles pour tirs réduits est inauguré dès le commencement de 1908.

Il avait coûté 30 000 francs, et les 500 sociétaires qui s'y entraînent au tir de guerre, espèrent conserver longtemps le nom et les traditions de la vieille Arquebuse qu'ils ont voulu garder avec les Archives et une partie des vieux réglements qui ont été remis en conformité avec les nouveaux règlements militaires.

Certes, le Lebel est loin de l'Arquebuse ; l'organisation actuelle n'a que de vagues ressemblances avec celle de l'abbé de Saint-Médard en 558, et même celle de l'Arquebuse en 1537, les réunions n'ont peut-être pas l'aspect grandiose que nous fait connaître une gravure que j'ai l'honneur de vous communiquer et qui représente le défilé des arquebusiers de 57 villes de France en 1718 et parmi lesquelles figure Soissons.

Le Président, hélas, n'est plus exempt de tailles, taillons et autres subsides, mais notre Société a conservé pieusement cette idée commune qui à Soissons, depuis 1450, ans n'a pas cessé d'être en honneur. C'est celle que nous trouvons à la première ligne de son histoire :

« S'organiser en temps de paix pour défendre la Patrie en temps de guerre. »

Lettre de Jehan Lespaullart

Communication de M. Firino

22 avril 1559.

Jehan Lespaullart (1), licencié en chacun droit, Doyen de l'Eglise de Soissons, lieut[t] commis de Monseig[r] de Montmorency, gouverneur de l'Isle de France, au fait et surintendance de la fortification de la ville de Soissons, à Maître Jehan Moreau, Receveur d'icelle fortification, salut:

Dans les lettres patentes du Roy, notre sire, en date du 21[e] jour de juin, l'an mil cinq cent cinquante huit, par laquelle et pour les causes contenues en icelle, les gouvernement, manans et habitants de la dite ville de Soissons, ont été déclarés exempts de payer la somme de trois cents livres tournois pour leur obligation des fortifications des villes de Picardie à la charge d'employer icelle somme à la fortification de la ville de Soissons, oultre les mille livres tournois ordonnées et par eux payées pour semblable estat. Nous, en tout ce qui nous touche, avons intériné et intérinons la dite lettre, aux charges contenues en icelle. A cette cause bonne, mandons que ceux à contraindre ou faire contraindre, par le S[r] Sergent royal, fussent requis iceulx, gouverneur, manans et habitants.

Signature illisible.

(1) Cette lettre appartient au général de France et fait partie de ses Archives du Croutoy.

TROISIÈME SÉANCE

Lundi 1er Mars 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance de février, lu par M. Bouchel, Vice-Secrétaire, est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

Société d'émulation d'Abbeville, Bulletin trimestriel 1908, 3 et 4.

Annales de la Faculté de Droit d'Aix, janvier, juin 1908 Tome 2. Nos 1 et 2.

Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, juillet et décembre 1908 Tome 2. Nos 3 et 4.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie. Année 1908. 4e fascicule.

Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais 1908. Nos 8, 9, 10, 11, 12.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président apprend à ses collègues le décès de M. Delorme, qui, pendant de longues années, occupa, avec dévouement, la charge de Trésorier de notre Société. M. le Président et un certain nombre de Membres titulaires assistèrent aux obsèques. Au cimetière, M. le Colonel Lecer prit la parole et expri-

ma, en ces termes émus, les sincères regrets de la Société.

« Au nom de la Société Archéologique de Soissons, je viens à mon tour, saluer la dépouille mortelle de notre bien regretté collègue.

« M. Delorme était l'un de nos doyens; il faisait partie de notre Société depuis plus de trente ans.

« Très instruit, d'un jugement droit et pondéré, travailleur tenace, il avait vite pris rang parmi les curieux du passé qui fréquentent notre vieille Compagnie, où il apportait, dans les discussions techniques, l'appoint de son savoir et de son expérience. Ses notes écrites, qui figurent à notre *Bulletin*, sont aussi un témoignage de la netteté de sa pensée et de la correction et de l'élégance de son style.

« En 1901, il avait bien voulu accepter de faire partie de notre Bureau et il avait conservé sa fonction spéciale de Trésorier, jusqu'aux premiers jours de cette année. Prétextant, alors, que son état de santé, devenu précaire, ne lui permettait plus d'assurer son service, avec toute l'exactitude nécessaire, il nous priait de le décharger de sa mission. Ne prévoyait-il pas la catastrophe qui vient de nous l'enlever si subitement?...

« Adieu, bien cher et dévoué Collègue! nous garderons un pieux souvenir de vos précieuses qualités de cœur et d'intelligence. Puisse la profonde sympathie, que nous conserverons à votre mémoire, apporter quelque soulagement à la douleur de votre famille, si cruellement éprouvée. »

M. Blanchard donne lecture d'une note archéolo-

gique sur plusieurs sépultures gallo-romaines, du Cimetière de Longues Raies. Il présente sur le Bureau les objets rencontrés au cours des fouilles, qui consistent en plusieurs fragments de poterie rouge, dite de Samos, sigillés, en une monnaie fruste d'empereur romain, et en un fragment de clef coudée antique, recueilli par M. le Colonel Lecer sur l'emplacement des sépultures. Grâce au talent de fouilleur de M. Lengelé fils, ces objets antiques sont intacts ; ils ont été soigneusement placés dans une vitrine où ils sont désormais à l'abri de toute destruction.

Le Secrétaire présente ensuite sur le Bureau, le moulage d'un Christ en bronze, récemment trouvé à Bruyères-les-Vertus (Marne) et adressé à la Société par M. François, Maire de Bruyères pour les collections du Musée.

Ce Christ est très curieux, en raison de l'absence complète de *périzonion* ce qui est contraire à toute tradition iconographique catholique. Est-ce un essai de Christ Janséniste, auquel on adapta une draperie après coup ?

On sait que les Jansénistes affectaient des tendances réalistes dans la représentation de Jésus en croix. Ce crucifié *nu* ne serait-il pas simplement, non Jésus-Christ, mais l'un des larrons, agonisant à ses côtés ? On doit en effet remarquer que la plaie du côté n'est aucunement figurée. Ces débris firent, peut-être, partie d'une scène du Calvaire très complète. Quoiqu'il en soit, c'est un objet fort intéressant, et la Société remercie M. François de son envoi.

M Blanchard signale la découverte à Barbonval,

prés Blanzy-les-Fismes, de plusieurs cercueils antiques, au lieu dit le Tombois, où furent trouvées il y a cinquante ans, des sépultures analogues. Grâce à l'amabilité de M. Dezouches, Agriculteur à Blanzy, le Secrétaire espère renseigner la Société aussi complètement que possible à la prochaine séance d'avril.

M. le Président signale, dans le *Bulletin du Cercle militaire*, un article du Lieutenant Hurstel relatif à deux Soissonnais, soldats de la Révolution et de l'Empire.

PRÉSENTATION DE MEMBRE NOUVEAU

M. R. Hennequin, sous-préfet de Soissons, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. Assisté de M. le Colonel Lecer, il présente la candidature d'un nouveau Membre titulaire, M. Dubuquoy, Juge d'instruction à Soissons.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD.

TRAVAUX LUS EN SÉANCE

Le Cimetière de Longues Raies

Communication de M. Fernand BLANCHARD

On croyait jadis, le cimetière de Longues Raies, de dimensions beaucoup plus restreintes Il s'étend au-delà des limites qu'on lui assignait autrefois. M. Lengelé, dont le talent de fouilleur est maintenant connu de tous, a acquis récemment le terrain contigu au tir, vers le nord-ouest, et il vient encore

d'y découvrir un grand nombre de sépultures. L'importance de ce cimetière démontre combien *Augusta Suessionum,* notre ville, était populeuse à l'époque des Césars romains.

Ce terrain est de composition identique au précédent, c'est-à-dire qu'on trouve la grève pure à une faible profondeur, sitôt la couche de terre arable à 30 ou 40 centimètres environ. Au lieu d'explorer au hasard de l'enlèvement de la grève comme jadis, M. Lengelé fils, fouille méthodiquement les tombes. Désormais, pour découvrir les fosses à inhumation, il use d'un procédé spécial. Il enlève simplement toute la couche de terre arable. Il est alors facile à l'œil, le moins exercé, de distinguer la place des fosses, puisque, en ces endroits, la grève n'est pas pure mais, mélangée de terre. Prévenus par lui, nous nous sommes rendus mercredi dernier, M. le Président et moi, aux Longues Raies. Une des fosses était explorée. La tombe que M. Lengelé fils fouillait à notre arrivée était une tombe d'homme adulte orientée, la tête à l'est et les pieds à l'ouest.

Ces tombes sont moins profondes que certaines de la première grévière. Comme mobilier, M. Lengelé trouva en notre présence plusieurs débris de poteries dites de Samos provenant de la vaisselle du repas funéraire, brisée sur la tombe. Deux fragments portaient une signature fruste. On relève sur l'un d'eux les lettres GRAS. F (1) cette dernière lettre F se rencontre souvent comme on sait et signifie : *Fecit.*

(1) Le G est presque effacé ; sa lecture est problématique.

Une monnaie également fruste accompagnait ces débris. Selon toute apparence c'est un empereur des deux premiers siècles. Enfin, près de la tête, on rencontra une sorte de poculum, en terre dite de Samos, mais d'une qualité très inférieure ; c'est une imitation des beaux vases rouges lustrés. Si la terre de la poterie d'un rouge noirâtre indique une certaine décadence, le décor est encore, lui, demeuré de style. Sur la panse du petit vase, on voit une chasse, ce motif cher aux céramistes antiques. Des molosses poursuivent des cerfs aux fortes ramures, des biches fuyant au galop, et un lion.

M. le Président a recueilli parmi la terre remuée un débris de clef antique coudée, en fer forgé, spécimen fort intéressant de la serrurerie du temps ; la tête et l'anneau sont malheureusement cassés.

Parmi les autres débris, nous signalerons encore une poterie de petites dimensions, un poculum ou gobelet. Le mobilier des autres tombes était déjà transporté chez M. Lengelé, et mis en vitrine. Quelques vases de verre sont seulement à signaler, ainsi que divers débris de fibules rayonnantes en bronze. La verrerie est uniquement composée d'ampoules de diverses tailles, de lacrymatoires et de vases à parfums ansés. Espérons que ces objets intéressants, figureront un jour parmi les collections du Musée de Soissons.

QUATRIÈME SÉANCE

Lundi 5 Avril 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance de Mars, lu par le Secrétaire est adopté après lecture.

M. le Président énumère ensuite les titres des ouvrages déposés sur le bureau et adressés à la Société.

OUVRAGES OFFERTS

Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des sciences : 1908, nos 9, 10 et 11.

Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des lettres : 1908, nos 9, 10 et 11.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France : nouvelle série, n° 38.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente : 1907-1908, t. VIII.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente : le Théâtre gallo-romain des Bouchands par le R. P. Camille de la Croix.

Bulletin et mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France : t. VII, 1907.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Colonel Lecer donne connaissance à ses collègues des résultats des fouilles opérées par M. Lengelé fils dans sa grévière des Longues-Raies. La verrerie antique a été trouvée en assez forte proportion dans les tombes récemment ouvertes. Diverses monnaies ont été trouvées ; deux ont été identifiées ; la première déchiffrée par M. Leloutre est un moyen bronze de *Commode* (180 à 192). L'autre identifiée par M. Blanchard est un *Trajan* (98 à 117). Ces deux monnaies ne modifient en rien la date fixée pour cette nécropole.

M. Blanchard lit une brève note à propos de l'ancienne rue aux Fèves, de Soissons. Il y remarque que le haricot de Soissons était autrefois nommé Fève blanche, d'après divers auteurs, entr'autres Carlier dans son histoire du Valois.

Il communique ensuite un document du xve siècle récemment retrouvé dans un dossier ancien : ce sont les ordres du Chanoine écolâtre Jean Picart au personnel de sa ferme de Septmonts.

M. l'Abbé Binet apprend à ses Collègues que grâce à M. le Chanoine Duchastel de Montrouge, l'ancien puits de Saint Gaudin vient d'être restauré avec le plus grand soin. La société est heureuse d'apprendre cette restauration, et adresse ses félicitations à M. le Chanoine Duchastel.

M. Burel au nom de M. Tassigny, de Bucy donne quelques renseignements sur une sépulture rencontrée à Bucy en labourant. Les dimensions étaient de $1^{m}90$, — $0^{m}30$ — et $0^{m}60$, la profondeur de $0^{m}80$

seulement. Comme les sépultures de Braisne signalées par M. Scalabre, cette tombe était faite de grosses pierres et de moëllons. Deux écuelles en poterie grossière furent trouvées à la hauteur des mains du mort. Selon toute apparence il s'agit ici d'une tombe de l'époque néolithique.

ÉLECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE

M. Dubuquoy présenté à la dernière séance est nommé membre titulaire de la société.

EXCURSION AUX LONGUES RAIES

A l'issue de la séance, la Société se rendit chez M. Lengelé et à la Nécropole des Longues Raies. Chez M. Lengelé notre Compagnie admira les superbes trouvailles récentes, entr'autres un biberon de verre entouré d'un résille bleue et diverses autres fioles antiques. Sur l'emplacement des fouilles, les tombes sont encore visibles, elles sont en général peu profondes et presque toutes sont à inhumation simple. Des clous de cercueil, très grands, ont été recueillis en quantité.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
F. BLANCHARD.



Lettre d'un Chanoine Soissonnais du XVe Siècle

Communication de M. F. Blanchard

Le Chanoine écolâtre Jean Picquart possédait de vastes immeubles à Sepmonts, Berzy, Noyant etc, qu'il administrait lui-même de Soissons. Il envoyait par écrit à ses gens et domestiques, ses ordres pour travaux à exécuter dans la ferme et aux environs. Ces ordres que nous avons retrouvés récemment nous donnent des renseignements intéressants sur la vie intime de nos ancêtres. Les pièces analogues à celles-ci sont très rares dans les collections de vieux documents, aussi ce billet nous a-t-il semblé mériter d'être particulièrement signalé et reproduit. On ne sait que peu de choses sur Jean Picquart ; les seuls renseignements qu'on possède consistent en des achats et des donations de terres et se résument à ceci :

Le 30 janvier 1441 Jean Picard chanoine de Saint-Gervais et Jeanne, sa mère, achètent des terres près les "arbres de Bourges", à Noyant.

Le 10 août 1445 Jean Picard loue en viager à Gilles-Gobin une maison et dépendances à Noyant. Le 27 février 1450 il donne ces immeubles à l'Hôtel-Dieu.

En 1447 il échange, avec Jean Milet, évêque de Soissons, le quart de la seigneurie de Noyant.

Enfin le 15 janvier 1452 il donne encore de nombreux biens à l'Hôtel-Dieu, sis à Septmonts, Noyant,

Berzy, Aconin « pour le grand amour et affection « naturelle qu'il avait et a en l'Hôtel-Dieu Saint- « Gervais. »

Voici le texte des ordres du chanoine :

Mémoire pour Sepmons

Primo qu'on menvoie II essins d'avaine.
Item j'envoie par de là III quartiés d'une beste pour les gens item un quartier de veau.
Item qu'on die à Pierre qui face III tiroirs et III cliquets pour les aumoire d'em pres la chambre basse car autrement on ne les puet clorre.
Item qu'on m'envoie Thiebaut de Bourgogne pour reporter des viès serrures par dela.
Item qu'on die au serrurier qui face une platine pour l'uis qui va de mon oratoire à la chambre la meschine
Item qui face les gaches et les loqtières qui li faut et quis les aporte... que j'y suis
Item on baillera I quartier de la beste à la quarrière et les trippes de la beste
Item les charrons amèront... toute jourde la buche...
Item que ce Philippot le masson euvre ou petit clos, qu'on li face aidier par Hennin
Item le barrotier ly mènera des pierres et les prenra devant le four et c'il en y a de dures on les lessera a part pour la chaussie
Item qu'on die a Robinet le masson c'il n'a a faire pour ly par dela, cis qui viengne a moy pour li montrer ce que j'ay a faire par dessa

Item qu'on m'envoie des espices du gingembre de la canelle du poivre lon et qu'on scelle le sac.
Item qu'on die a Jacob et a Husson que le preau de la cave soit arousee et que le cuvier et la tine soient tousours plains d'eaue.
Item qu'on m'envoie Garnot le charpentier et qu'il aporte sa congnié et une sciette.
Item qu'on dit à Paruet aus chevaux qui mette aucune chose sur les III serisies d'em pres la lavende pour espanter les oisiaux.
Item j'usse bien volu qu'on eust fauchié l'herbe du préau devant la sale
Item qu'on die à Jacob qui queille les roses et qu'on baille a la praière et à la nourriche VIII sols que je leur envoie
Item quon die Parruet aux chevaux qui garde bien les serises d'amont au matin et a midi et au vespre par dedens le clos et que son fil les garde par dehors
Et qu'on mette de la charau feu pour les manuvriés raisonnablement
Et qu'on prengne une des pièces de buef qui est à l'ostel et qu'on le mette au feu pour les gens de bien pour dîner et pour souper

Signé : PIQUART.

Note sur la Restauration récente du Puits de St-Gaudin

Communication de M. le Chanoine Binet

La Société apprendra sans doute avec intérêt que le lieu historique de la mort violente de Saint Gaudin évêque de Soissons, a été dans ces derniers temps l'objet d'une restauration. Il s'agit du puits situé dans le jardin de la maison bourgeoise qui porte le n° 4 de la rue Saint-Gaudin. De temps immémorial, les preuves en sont nombreuses, une tradition très ferme a reconnu dans ce puits celui où l'évêque Gaudin depuis honoré comme saint, fut précipité, en l'année 707.

De fait, quand l'avant-dernier propriétaire, M. Ferté-Aubry, prit possession de la maison, au mois de mai 1868, et qu'il fit procéder au curage de ce puits, le buste en pierre d'un Saint Evêque en fut retiré. C'était le buste de Saint Gaudin que la Révolution y avait précipité une deuxième fois, en effigie. C'eût été une bonne fortune pour la Cathédrale ou le Musée de recueillir cette relique archéologique mais, malgré les soins du propriétaire, il fut volé et détruit par les ouvriers qui travaillaient à restaurer la maison.

M. Ferté fit alors recouvrir l'ouverture du puits qui effleurait presque au sol du jardin, d'une large pierre qui fut recouverte de terre.

Après la mort de M. Ferté survenue en 1907, M. le Chanoine Duchastel de Montrouge devint propriétaire à son tour de cette maison, qui fut pendant de longs siècles, avant la Révolution, une maison canoniale. Dès son entrée dans sa nouvelle demeure,

M. le Chanoine Duchastel conçut le projet de découvrir et de restaurer le puits de Saint Gaudin.

L'ouverture du puits fut donc dégagée, et la pierre qui bouchait l'orifice disparut. Puis la margelle fut relevée de quelques assises de pierre, et avec une sollicitude, digne d'un véritable archéologue, M. le Chanoine Duchastel fit en sorte que la couronne de pierre, formant la bordure primitive, se trouvât encore à la partie supérieure.

En même temps, contre le mur intérieur, qui sépare le jardin de la rue, une statue en pierre de l'Evêque Saint Gaudin fut érigée. Elle est presque de grandeur naturelle. Grâce au piédestal qui la supporte, la tête arrive à la hauteur du mur. L'exécution de cette statue ne manque pas de cachet artistique ; l'expression n'en est point banale ; elle présente au contraire un mélange de bonté souriante et d'intrépidité qui convient bien à son héros.

Deux plaques de marbre bleue, encadrant la statue, ont été fixées à la muraille ; elles portent deux inscriptions en lettres capitales rouges : l'une résume l'histoire de la fin tragique de l'Evêque martyr ; l'autre donne la traduction française de l'oraison liturgique du saint.

Enfin une palme dorée, disposée avec art sur la margelle, à la manière des palmes qui décorent les loculi des catacombes, dégage la leçon de morale religieuse qui s'attache à ce lieu historique.

Le 17 février 1909, Monseigneur l'Evêque de Soissons, accompagné du Chapitre de la Cathédrale, fit dans l'intimité l'inauguration religieuse de la statue de Saint Gaudin, placée en face du puits de son martyre.

CINQUIÈME SÉANCE

Lundi 3 Mai 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance lu par le Secrétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

Annales de l'Académie de Mâcon (Saône-et-Loire) 3me série, t. XII.

Mémoire de la Société académique et archéologique, sciences et arts du département de l'Oise, t. XX. 2me partie.

Revue historique et archéologique du Maine, t. 63me année 1908, 1er semestre.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 2me série, t. 35me.

Revue historique et archéologique du Maine, t. 64me année 1908, second semestre.

Société d'archéologie sciences et arts du département de l'Oise compte-rendu des séances 1908.

Mémoires et documents publiés par la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. X, l. VI, 2me série t. XXI.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France 1908.

Mémoires de la Société d'agriculture sciences belles lettres et arts d'Orléans, t. VIIe, 2me semestre 1908.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Blanchard donne lecture d'une notice relative aux sépultures trouvées récemment à Barbonval, au lieu dit le Tombois. Des découvertes analogues avaient été faites en ce même lieu dit, il y a une cinquantaine d'années. Il avait été impossible alors de fixer une époque, pour ces sépultures. Grâce à l'obligeance de M. Desouches, propriétaire du terrain, il est possible de les dater désormais. Ces tombes remonteraient à l'époque franque, à la fin de la période gallo-romaine. Ce cimetière dut servir jusqu'aux approches de l'an mil. A cette époque les cimetières furent établis près de l'Eglise même, dans l'intérieur du village.

Pour conserver mémoire des anciens cimetières, on y dressait une croix ; la plupart des nécropoles sont ainsi demeurées sans culture jusqu'à nos jours.

M. Blanchard rend compte de divers achats effectués, par lui, pour le compte du Musée, à la vente de la collection Saint Marceaux, au château de la Roche par Braine. Parmi les objets achetés figurent entr'autres, des carreaux céramiques formant épitaphe, quelques silex et plusieurs vases, l'un gothique et un autre gallo-romain.

M. Blanchard signale à ses collègues, tout particulièrement, le don qui lui a été fait pour les collections municipales, d'une intéressante statuette de l'époque gallo-romaine, très connue des archéologues, le *Cupidon de la villa d'Ancy*. Au moment de la vente de la collection Saint Marceaux, M. le D[r] Berthélemy ayant eu connaissance des intentions d'achat de la ville de

Soissons sur cette statuette, l'acquit et s'empressa de l'offrir au conservateur, pour le Musée. M. Becker maire de Soissons a tenu à remercier personnellement M. le Dr Berthélemy de sa généreuse pensée.

Il a été question à plusieurs reprises, dans notre bulletin de ce marbre antique. Dans le T. IIe M. Lecomte signale cet objet comme le plus intéressant de tous ceux qui aient été trouvés à la villa d'Ancy.

Dans le T. XXII on trouve une excellente reproduction lithographie de cet amour lançant une flèche désigné sous le nom de Cupidon de la Villa d'Ancy. Les pieds et les bras sont malheureusement brisés.

La Société est heureuse de voir figurer ce marbre dans le Musée de Soissons et elle adresse aussi ses vifs remerciements au donateur.

M. le Président apprend à ses collègues qu'au cours de cette même vente, acquisition a été faite, pour le compte de la Société, des albums de la collection Caranda.

M. Blanchard lit une brève note sur l'excursion du mois dernier aux Longues Raies et chez M. Lengelé.

M. Chaleil présente à ce propos un plan très exact du terrain fouillé par M. Lengelé, où sont indiqués les objets trouvés dans chaque tombe et la profondeur de celle-ci, d'après des notes recueillies par M. Blanchard auprès du fouilleur lui-même.

La Société décide la reproduction de ce plan qui est destiné à illustrer les articles communiqués depuis quelque temps sur les trouvailles des Longues Raies.

A ce propos, M. Vauvillé fait quelques observations relativement à l'orientation des fosses. D'après

les remarques de notre collègue, les sépultures de la partie récemment explorée ne diffèrent point quand à l'orientation de celles de la partie anciennement explorée.

M. Vauvillé offre à la Société un tirage à part de sa note sur les coins monétaires acquis, récemment par le Musée de Soissons.

PRÉSENTATION DE MEMBRES NOUVEAUX

MM. Lecer et Blanchard présentent la candidature de MM. Pierre Bécret minotier à Braine et Guillemin professeur de dessin de la ville, comme membres titulaires nouveaux.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Président, LECER.

Le Secrétaire, Fernand BLANCHARD.

TRAVAUX LUS EN SÉANCE

LES SÉPULTURES DE BARBONVAL

Communication de M. Fernand BLANCHARD

Dans le courant du mois de Mars, nous fûmes prévenus obligeamment d'une découverte de tombes antiques à Barbonval, sur un terrain dépendant de la ferme de M. Desouches, de Blanzy-les-Fismes.

M. Desouches, à qui nous écrivimes aussitôt, voulut bien se mettre à la disposition de la Société pour l'examen des découvertes et leur transfert au Musée.

Le mardi de Pâques dernier, M. le Colonel Lecer, notre dévoué Président, M. le Capitaine Richard et moi, nous nous rendîmes à Barbonval. M. Desouches fit aux représentants de la Société Archéologique le le plus courtois accueil. Il nous conduisit de Fismes à Barbonval en voiture et mit deux ouvriers à notre disposition pour faire des fouilles, en notre présence, pendant l'après-midi.

C'est au cours d'une plantation d'arbres, effectuée sous les ordres de notre hôte, il y a deux mois, que plusieurs cercueils de pierre furent découverts aux Tombois. Notre Société s'est occupée déjà, à deux reprises de cet emplacement. Jusqu'ici les opinions quant à l'âge du cimetière ont été fort différentes.

Selon certains, les sépultures de Barbonval remonteraient à l'époque préhistorique ; selon d'autres on se trouverait au Tombois en présence de tombes gallo-romaines. Enfin d'après une troisième opinion les sépultures ne remonteraient qu'au moyen-âge.

Au cours des fouilles exécutées sous nos yeux, nous n'avons pas rencontré le moindre silex taillé, ni le moindre débris de poterie préhistorique.

Le champ où se font les découvertes est en "*Savart*' depuis de nombreuses années. Il est retiré au bord extrême du plateau et descend même quelque que peu vers la vallée. Certaines tombes sont creusées dans la terre et le tuf. Par dessus, de grands morceaux de pierre plate, forment couvercle. A côté, en rencontre de semblables cercueils de pierre, en pierre tendre. L'un d'eux, de grandes dimensions, plus large du côté de la tête rappelle les cercueils de l'époque gallo-romaine et franque,

Malgré nos plus minutieuses investigations, nous n'avons pu découvrir le moindre objet ou débris d'objet de l'époque gauloise, gallo-romaine et mérovingienne. D'après la forme des cercueils, on peut en conclure que le Tombois de Barbonval servit de cimetière de la fin de l'époque gallo-romaine jusqu'au onzième siècle. Ceci, d'ailleurs, est corroboré par la croix de pierre qui s'élève encore au milieu de cette nécropole. Ce calvaire, très intéressant, est l'un des plus anciens de notre région. Il a déjà été décrit dans plusieurs articles. Il rappelle d'une façon frappante un Christ Soissonnais de l'époque romane possédé par le Musée. Disons seulement que l'un des côtés est orné d'une sculpture, représentant Saint Pierre et Saint Paul, et que sur l'autre côté, un Christ en croix surmonté d'une colombe. Ce Christ date, selon toute apparence, du douzième siècle environ, d'après l'aspect de la couronne qui est une couronne royale à fleuron, sans la couronne d'épines, et le *perizonion* retombant en forme de jupe. Le calvaire, selon toute apparence, fut élevé en commémoration, à l'époque où le cimetière venait d'être abandonné.

En résumé, des observations récentes, on peut déduire que le cimetière de Tombois par sa situation au bord d'une vallée sur un sol formé de tuf, fut utilisé à la fin de l'époque gallo-romaine et servit de Nécropole jusqu'à une date assez rapprochée de nous, c'est-à-dire à l'époque romane.

Au cours de notre visite, M. Desouches, que nous remercions vivement, nous a remis une monnaie de bronze, gauloise, trouvée par lui sur le terroir de Bar-

bonval. Cette pièce, qui est attribuée aux Rêmes, est très bien conservée.

En terminant nous exprimons de nouveau ici notre vive gratitude à M. et Madame Desouches pour leur aimable accueil dont nous conservons le meilleur souvenir.

EXCURSION AUX LONGUES RAIES
du 4 Avril 1909

Rapport de M. Fernand BLANCHARD

Messieurs.

A l'issue de notre dernière séance, nous nous sommes rendus aux Longues Raies, examiner les fosses des sépultures explorées par M. Lengelé. Nous vous avons donné au cours des séances précédentes, au fur et à mesure des découvertes, la description des objets trouvés, y compris les médailles. Nous n'y reviendrons pas, les redites étant fastidieuses. Nous dirons seulement que nous avons examiné avec plaisir dans la vitrine de M. Lengelé le remarquable biberon de verre blanc et bleu dont nous avons signalé la découverte au comité Archéologique du Ministère il y a plusieurs semaines. Pour illustrer nos communications, M. Chaleil a bien voulu se charger de dresser un plan du terrain exploré par M. Lengelé. Nous le remercions bien sincèrement de sa précieuse collaboration.

M. Chaleil, d'après nos indications, recueillies auprès du fouilleur, a dressé un tableau des objets

trouvés.. On voit beaucoup mieux sur ce plan que sur le terrain le groupement des sépultures. Il n'y a pas d'orientation ; le seul but visé semble avoir été le groupement par famille, car les sépultures sont, très serrées, à certaines places, et même superposées, tandis qu'il reste, entre les groupes, de larges espaces vides. Les sépultures de l'angle sud-est démontrent absolument l'intention des inhumateurs de réunir les morts en un point précis, comme nous le faisons actuellement dans nos caveaux de famille. Pour illustrer également nos précédents articles, nous avons fait prendre plusieurs clichés par M. Vergnol, dont nous vous soumettons aussi les épreuves.

Monnaies trouvées aux Longues-Raies

Communication de M. Vauvillé

A la dernière séance de la Société, après la présentation du plan des sépultures des Longues-Raies, j'ai dit que M. Langelé Émile m'avait confié 12 monnaies, provenant de ses fouilles, pour les déterminer. La plus ancienne, que voici, est une monnaie gauloise en potin, attribuée aux Sylvanectes, en voici la description :

Tête nue à droite, les cheveux disposés en anneaux.

R/. Cheval galopant à gauche, dessous une croix.

Cette pièce est analogue à celle du n° 7870 de l'Atlas des monnaies gauloises du cabinet des médailles de la bibliothèque nationale. Les autres monnaies sont romaines, d'empereurs et d'impéra-

trices, variant d'Auguste (27 à 14 avant J. C.) à Marc Aurèle (161 à 180 de J. C.).

On peut remarquer sur une monnaie d'Auguste la contremarque TI-CA qui a été faite sous le règne de Tibère.

Deux monnaies de Trajan et d'Antonin le Pieux ont été percées très probablement pour être portées comme amulette ou pendeloque.



SIXIÈME SÉANCE

Lundi 7 Juin 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secıétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts et déposés par le Bureau.

Congrès archéologique de France, à Avallon en 1907, l. xxive session.

Académie royale de Belgique : Bulletin de la classe des sciences 1908 n° 127, 1909 n° 1.

Société des Antiquaires de la Morinie : Bulletin historique, 229e livraison.

Bulletin de la Société philomatique de Paris, 9me série t. x.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 2me série, t. iv, 1er fascicule.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, bulletin, t. xv, n° 192.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. t. vi.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique 1909.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologique de Draguignan, t. xxv.

Travaux de l'Académie nationale de Reims. 124e volume, année 1907-1908, t. II.

Parmi ces envois, M. Lecer fait particulièrement remarquer une brochure intéressante de M. le Chanoine Ledouble, sur Jeanne d'Arc, récemment parue.

Le Secrétaire distribue aux Membres présents le volume de 1907 qui vient de lui être adressé.

Sur la proposition du Bureau, la Compagnie décide qu'en raison de l'état satisfaisant des finances le Bulletin pourra être cette année, envoyé aux Membres titulaires, aux frais de la Société et sans qu'ils aient à adresser de demande préalable, comme il était d'usage jusqu'ici.

CORRESPONDANCE

M. de Roucy propose à la Société l'échange de certains volumes de l'Album Caranda, récemment acheté, au cas où ceux qu'il possède combleraient les lacunes de notre achat. Des remerciements sont adressés à M. de Roucy ainsi qu'à M. Vauvillé qui propose un échange identique. Le Secrétaire est chargé de traiter cette question et d'examiner s'il y a lieu à échange.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Secrétaire donne lecture au nom de M. Firino qui ne peut assister à la séance, d'une note de notre collègue sur la situation précaire des officiers retraités sous l'ancien régime. M. Firino cite le cas de M. de

Godernaux, officier retraité à Vailly, que le roi dut secourir et celui de MM. de Renty également peu fortunés, après un long service militaire aux armées du roi.

M. Blanchard lit également, au nom de M. Félix Brun une notice sur une lettre de rémission accordée au Soissonnais Jehan dict le Queux, bourgeois de Soissons en 1359.

Il communique aussi, au nom de notre collègue quelques signatures de membres de la famille d'Estrées, calquées sur les originaux du Ministère de la Guerre. La Société remercie M. Brun de ce document qui sera versé aux Archives.

M. Vauvillé donne lecture d'un article, lu naguère par lui, à la Société des Antiquaires de France sur l'enceinte de Saint Pierre en Chartre.

D'après notre collègue il faudrait voir en cet ancien camp un *ancien oppidum des Suessions* dont le territoire s'étendait jusqu'à la rivière d'Oise. La Société regrette vivement de ne pouvoir reproduire ce très intéressant travail dans son Bulletin, en raison de sa publication et de son édition antérieures.

M. le Président apprend à ses collègues que l'abbaye de Saint-Léger vient d'être accordée à la ville de Soissons. Avant qu'un parti défiinitif soit pris, quant à l'utilisation des locaux du petit séminaire, la Société est d'avis de demander à la municipalité de prendre les mesures nécessaires, pour que les locaux ayant un caractère artistique et archéologique, par exemple la salle capitulaire et le cloître, soient réservés dans le domaine de la ville, lors de l'affectation et laissés à l'usage seul du public. Il serait regrettable de priver

les visiteurs de nos monuments de l'une des plus belles salles gothiques de notre région.

La Compagnie charge M. le Président d'adresser une requête en ce sens à la Municipalité.

M. Blanchard signale la découverte récente, rue du général Pille, à deux mètres de profondeur, lors de la pose de tuyaux d'égout, d'une pierre portant une inscrition de l'époque romaine. On y lit CIVITAS : SV... Malgré la brisure le dernier mot peut-être facilement complété. On peut lire en toute certitude : *suessionum*. Ce fragment a d'autant plus d'intérêt que les inscriptions antiques sont très rares à Soissons.

ÉLECTION DE MEMBRES TITULAIRES

MM. Pierre Bécret, minotier à Braine, et Guillemin professeur de dessin, sont élus membres dela Société.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
LECER.

Le Secrétaire,
Fernand BLANCHARD.



Un Officier retraité à Vailly en 1772

Communication de M. R. Firino

Messieurs,

Dans un excellent travail qui a eu l'honneur d'être couronné par l'Académie française, M. de Vaissière nous retrace l'existence des gentilshommes campagnards de l'ancienne France, et, dans un des chapitres de son livre, il nous donne de nombreux exemples de l'état de misère où ils étaient tombés à la fin du XVII[e] siècle et surtout au XVIII[e].

D'autre part, M. Tuetey vient de consacrer tout un volume très documenté aux Officiers sous l'ancien régime ; lui aussi nous fait connaître l'état précaire de la noblesse au XVIII[e] siècle, son extrême pauvreté. De nombreux officiers, après s'être ruinés pour lever et entretenir une compagnie, rentraient dans leur province à la fin de leur carrière, dépourvus de toutes ressources, titulaires d'une pension irrégulièrement payée, et ils seraient morts de faim s'ils n'avaient pu de temps en temps, arracher à la munificence royale quelque modique secours.

Parmi les exemples cités par M. Tuetey, j'avais remarqué le nom d'un lieutenant-colonel retiré à Vailly. J'ai eu la curiosité de rechercher ce qui le concernait aux Archives historiques et administratives de la Guerre et je voudrais faire passer sous les yeux de la Société les quelques documents recueillis.

Au travail du roi du 9 janvier 1772, le Secrétaire d'Etat de la Guerre présentait une demande de secours adressée par Jean-Gilles Simon de Godernaux, demande appuyée par l'Evêque de Soissons. Godernaux avait avec lui sa femme et sa fille. Hâtons-nous de dire que le roi lui accorda une gratification extraordinaire de 600 livres. Pour le décider, il avait sans doute suffi de lui lire une lettre du curé de Vailly, qui se trouve au dossier et que je tiens à reproduire toute entière : elle était adressée à l'Evêque de Soissons.

« Monseigneur,

« J'ai exécuté les ordres que vous m'avez fait donner par M. Montmignon. M. de Goderneaux aura jusqu'au 1er février 30 livres de pain par semaine, 12 livres de viande et 3 (1) pour les jours maigres. J'ay cru qu'il valoit mieux luy procurer ces secours en nature que de le mettre à discrétion sur une somme d'argent qui peut-être ne luy auroit pas autant profité.

« Pour ménager sa délicatesse, j'ay répondu de tout en votre nom, en assurant que vous comptiez faire payer M. de Goderneaux ou que vous payeriez vous-mesme. Par ce moyen, il ne sera pas dans le cas de rougir de ce secours comme d'une pure charité, et j'espère que Votre Grandeur ne me désapprouvera pas. Si, par les ressources de votre charité et par les connoissances que vous avez à la Cour, vous pouviez dépouiller quelque dame de quelqu'une de ses robes et quelque homme d'un habit propre, vous metteriez le comble à vos bontés à l'égard de cette famille, car ils sont tous les trois aussi nuds l'un

(1) Argent.

que l'autre. Les deux femmes ne viennent presque jamais à la paroisse par cette raison. Je ne connois au mari que deux habits avec lesquels eu égard à son grade et à son état, il ne pourroit paroîstre dans une maison tant soit peu distinguée.

« Me permettez-vous, Monseigneur, de profiter de cette occasion pour vous donner des nouvelles des vœux que je ne cesseray d'adresser à Dieu pour Votre Grandeur et des sentiments du respectueux attachement avec lequel j'auray l'honneur d'être toutte ma vie, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

GEOFFROY, *prieur curé de Vailly*.

A Vailly, le 1er janvier 1772.

C'était la misère, une misère telle que Godernaux pouvait écrire dans sa pétition : « mes infirmités m'ont obligé de quitter le service étant accablé de rumatisme, et c'est depuis quatre années qu'elles ont cessé. Il semble même que s'il venoit un événement de guerre, je m'y porterois volontier ; il est plus doux d'être tué que de mourir de faim »

C'est un vieillard de 76 ans qui est contraint de tenir un pareil langage !

Pour obtenir un secours du Roi, Godernaux avait pu invoquer les services que lui et ses ancêtres avaient rendus au pays.

Les Godernaux étaient originaires du pays de Liège, mais avaient, depuis trois générations, pris rang dans les armées françaises.

Le grand-père de notre postulant avait servi pendant 52 ans ; son père embrassa l'état militaire en 1683, fut nommé en 1718, à la formation du régi-

ment Orléans-Dragons, capitaine dans ce régiment, eut rang de lieutenant-colonel le 22 mai 1722 et mourut en 1752.

Simon de Godernaux commença lui-même à servir en 1703 ; en 1712 il était lieutenant, en 1718 il passa, en même temps que son père, au régiment de Dragons-Orléans. Le 12 janvier 1725, il fut nommé capitaine ; en 1733, il fut pourvu de la compagnie franche de son père, eut rang de lieutenant-colonel en 1744 et passa en 1745 avec sa compagnie aux Volontaires royaux. En 1756, il prit sa retraite.

En 1742, à la retraite de Prague, Godernaux se serait distingué et aurait arraché le maréchal de Belle-Isle aux mains des hussards ennemis.

Godernaux avait épousé Denise Françoise Mouchet, née à Gray le 9 juin 1704, morte le 11 décembre 1783. Il en avait eu deux enfants ; un fils, Jean-François, né en 1727 à Gray, retraité en 1764 comme capitaine et une fille Jeanne-Françoise, née le 18 mars 1737 à Givet,

Ajoutons qu'en accordant une gratification de 600 livres, le Roi ne faisait qu'acquitter une dette.

En effet, Godernaux avait été retraité avec 1000 fr. d'appointements réduits ensuite à 900 ; il avait en outre une pension de 300 livres impayée depuis quatre années.

La détresse financière était telle qu'on ne pouvait même pas acquitter ce qui était dû à de vieux serviteurs de l'Etat.

Nous n'avons pu, à notre grand regret, découvrir les motifs qui avaient déterminé Godernaux à se retirer à Vailly.

Bien d'autres officiers retirés dans leurs provinces étaient aussi réduits à la misère. Nous ne voulons en citer que deux exemples.

Le 28 mars 1708, Anne Michelle de Renty, fille de Michel de Renty, seigneur de Lizy et d'Osly (de la branche des Renty, seigneurs de Fontenoy) et d'Anne de Favin, épousait à Lizy Jean-Baptiste Wolff. Son mari était à ce moment capitaine au régiment suisse de Surbeck et servit ensuite au régiment de Dhemel. Il mourut en janvier 1724.

Sa veuve restait seule avec quatre enfants dont deux infirmes et n'avait pour vivre qu'une pension de trois cents livres accordée après la mort du capitaine.

Malheureusement cette pension n'était pas régulièrement soldée ; en 1727, deux années n'étaient pas payées et l'Evêque de Soissons demandait pour Madame Wolff un secours de 300 livres (1).

Il exposait au ministre la malheureuse situation de sa protégée ; l'Abbé de Pomponne et lui-même étaient venus à son aide, mais ne pouvait tout faire. « Je suis convaincu ajoutait l'Evêque, que votre cœur ne sera pas à l'épreuve du plaisir de faire pour ainsi dire la fortune d'une femme de condition pour cent écus ; je dis la fortune, car ce matin elle s'est trouvée bien heureuse de recevoir un écu que je luy ay envoyé. »

Ainsi que Godernaux, Madame Wolff était presque réduite à la mendicité.

Toute cette famille de Renty semble d'ailleurs avoir été peu fortunée.

(1) Archives administratives de la Guerre.

Michel de Renty, un cousin de la précédente, capitaine au régiment de Dauphin-Infanterie fut blessé mortellement le 29 juin 1734 à la bataille de Parme et mourut quelques jours après laissant une veuve chargée de quatre enfants.

L'abbé de Pomponne, abbé de Saint-Médard, portait un vif intérêt à cette famille de Renty, originaire de Fontenoy, paroisse qui relevait de son abbaye et il intercéda chaleureusement en faveur à la veuve (1).

« Ce pauvre gentilhomme, dit-il en parlant du père, se refusait toutes choses au monde pour élever ses enfants en gens de condition. » Et plus loin : « Ce seront des officiers que le Roy élevera en donnant une pension à la veuve et aux quatre enfants. Sans ce secours, ou ils seront réduits à demander l'aumosne ou à déroger totalement à leur naissance. Le père n'avait au monde que sa compagnie. »

En 1731, la misère réduisait un autre Renty, ancien capitaine au régiment de Saint Vallier, à solliciter inutilement d'ailleurs son admission à l'hôtel des Invalides.

Mais à quoi bon multiplier les exemples. Tout le monde sait qu'au XVIIIe siècle la petite noblesse, décimée par les guerres, avait déserté nos campagnes, ou ruinée, y traînait une misérable vie.

M. de Vaissière intitule un des chapitres de son ouvrage : le déracinement de la noblesse. L'expression est aussi juste que pittoresque.

(1) Archives administratives de la Guerre.

LETTRE DE RÉMISSION
accordée à un Soissonnais en 1359

Communication de M. Félix Brun

Parcourant naguère, dans l'*Etienne Marcel* de Perrens, l'histoire des Etats généraux réunis par le Dauphin, le futur Charles V, après le désastre de Poitiers et pendant la captivité de Jean-le-Bon, j'y remarquai incidemment (1) un renvoi à une pièce des Archives Nationales où étaient mentionnés deux députés de Soissons à ces Etats. C'est une lettre de rémission accordée à un habitant de Soissons qu'on accusait de voies de fait sur la personne de l'un des deux. Je m'empressais de la faire copier. Je joins cette copie à la présente note ; peut-être la Société jugera-t-elle à propos, sinon de la reproduire dans son *Bulletin*, du moins de la faire entrer dans ses Archives. La traduction que j'en donne ci-dessous et que je fais suivre de quelques remarques, est un peu abrégée et même, çà et là, un peu modernisée; on me pardonnera d'avoir, pour plus de rapidité et de clarté, essayé d'alléger le latin prolixe et compliqué de ce document, puisqu'on pourra toujours se reporter au texte intégral.

« Charles, régent, à tous présents et à venir. Une humble supplique à nous récemment présentée par quelques amis de Jean dit Le Queux, citoyen de Soissons, nous a appris ce qui suit :

« Le Queux a été poursuivi en cour de Parlement

(1) Page 117 (édition in-4°).

par le procureur général du Roi en cette cour et par Renaud de Paris, tavernier et citoyen de Soissons, lequel se dit bailli du doyen et du chapitre de l'église de Soissons et par là sous la sauvegarde du Roi. La raison de cette poursuite, c'était la conduite qu'on accusait Le Queux, à tort d'ailleurs, d'avoir tenue à l'égard de Renaud. Celui-ci était venu à Paris avec Jean Tatin, drapier à Soissons, pour y représenter cette ville dans l'assemblée des ecclésiastiques, nobles et habitants des bonnes villes convoqués par nous aux environs de la Toussaint de la récente année 1356; là, dit-on, il proféra secrètement, (soi-disant) dans l'intérêt public, certaines paroles offensantes et injunieuses contre quelques conseillers de notre dit sire et les nôtres. Renaud rentré à Soissons, Jean Le Queux, Pierre Escarcel et Thomas de Glenne formèrent le complot de l'attirer hors de son logis par le moyen d'une personne inconnue ; quand il fut dehors, ils se jetèrent sur lui et le blessèrent si grièvement qu'il paraissait plus mort que vif. En raison de quoi le dit Jean fut, à plusieurs reprises, cité devant le Parlement. Par crainte des gens des bonnes villes assemblés à Paris et à qui Renaud avait fait croire, faussement, que Le Queux l'avait frappé en signe de mépris pour eux et pour les Etats, à cause aussi de la terreur que faisaient régner certains hommes alors puissants, Le Queux n'osa comparaître en personne. Il fut, à plusieurs reprises, condamné par défaut, solidairement avec ses complices, à une amende de 800 livres tournois pour notre dit sire et nous, et à 400 autres livres tournois à titre de dommages-intérêts pour Renaud, bien que

les coups dont celui-ci se plaignait, et qui n'étaient point du fait de Le Queux, n'eussent entraîné ni la mort ni une mutilation quelconque. En conséquence il nous a fait supplier humblement d'agir avec miséricorde envers lui au sujet des faits en question, eu égard à sa bonne conduite et à sa réputation jusqu'à cette heure intacte. Pour ces motifs, et surtout en considération de certains de ses amis qui intercèdent en sa faveur, nous lui remettons et quittons absolument toutes amendes et toutes peines corporelles, criminelles et civiles, qu'il a pu encourir vis-à-vis de nous en cette circonstance ; nous le rétablissons pleinement, s'il en est besoin, dans son ancienne réputation et dans ses biens, par l'autorité royale de notre dit seigneur et père, et par la pleine puissance dont nous sommes actuellement investi, de science certaine et de grâce spéciale, sans préjudice toutefois des droits que pourrait faire valoir la partie civile. Mandons à nos amés et féaux, président et gens du Parlement et autres gens de justice, conseillers, commissaires, etc., de faire jouir en paix ledit Jean de notre présente rémission, sans contrariété dans son corps ou ses biens, etc. Pour lui assurer à perpétuité le bénéfice de ces présentes, sauf en toutes autres choses le droit de notredit sire et le nôtre, nous y avons fait apposer notre sceau.

« Fait à Paris l'an du Seigneur 1359, au mois de juin ».

Ce document n'a évidemment pas une grande importance historique, il n'est pas du moins tout à fait insignifiant. Il nous fait saisir sur le vif quelque

chose des passions politiques qui, après Poitiers, émurent la province à l'instar de la capitale. C'est aussi un petit trait de mœurs non dépourvu de toute saveur, cet aveu officiel que, pour se tirer d'un mauvais cas, ce qu'il faut surtout, — *prœsertim*, — ce sont quelques bonnes « recommandations » : les chancelleries avaient alors de la franchise. Mais si j'ai cru pouvoir attribuer quelque intérêt, au moins relatif, à cette lettre de rémission et me permettre en conséquence de l'offrir à notre compagnie, c'est principalement parce que, sauf erreur de ma part, je n'ai trouvé trace de l'épisode qu'elle relate chez aucun de nos quatre principaux historiens locaux, Dormay, Henri Martin, Leroux et Pécheur. On aimera peut-être recueillir les noms soissonnais que nous y relevons, notamment ceux des deux députés aux Etats généraux, le tavernier Renaud et le drapier Jean Tatin. Le premier ayant été bailli du chapitre de Saint-Gervais, il n'est pas impossible que l'on trouve quelques renseignements sur lui dans l'obituaire de la cathédrale qui fait partie de la collection Baluze et dont la Société a eu, je crois, déjà communication : le temps m'a manqué pour consulter à ce sujet, à la Bibliothèque Nationale, ce précieux répertoire. Quant au second, je remarque que l'un des fiefs qui constituaient à Bucy-le-Long l'important domaine dit « les sept fiefs » s'appelait « le fief de Jean Tatin ». Pécheur (1) cite un Guillaume Tatins (*sic)* qui fut prevôt du chapitre de 1301 à 1314. Le « Petrus Escarcelli » de la lettre se

(1) Annales, IV, p 307.

rattache peut-être à certain Simon Escarcel qui, d'après un document des Archives de l'Aisne (1), vendit, en 1375, une maison sise à Soissons. Quant au nom du bénéficiaire de la lettre, Le Queux, il se rencontre très fréquemment dans les pièces de nos Archives départementales.

Les conseillers du roi à qui la lettre fait allusion étaient évidemment les hauts fonctionnaires dont on sait que les Etats de 1356 demandèrent et obtinrent la destitution comme coupables d'avoir causé par leurs exactions et malversations, par leurs mauvais conseils, par leur incurie, le déplorable état du royaume. La première liste de ces conseillers, devenus autant de boucs émissaires, en comprenait sept ; l'un d'eux au moins était d'origine soissonnaise : le premier président du Parlement, Simon de Bucy. Quelques mois plus tard, en mars 1357, les Etats, jugeant insuffisante cette première exécution, ajoutèrent à la liste quinze nouveaux noms ; deux appartenaient plus ou moins directement à notre région, Jean Taupin, de Coucy, conseiller à la Chambre des enquêtes, allié à la famille du premier président, et l'avocat Renaud Le Grand ou Renaud d'Acy, — *Reginaldus Magni de Aciaco*, — dont la mort sanglante, dans une émeute parisienne, est l'un des épisodes les plus tragiques de cette tragique époque. C'était vraisemblablement contre l'un ou l'autre de ces trois personnages, peut-être contre tous les trois, que le soissonnais Renaud, le bailli du chapitre, avait proféré les accusations plus ou moins

(1) H. 1182.

fondées qui lui valurent le traitement que vous savez. M. Perrens voit dans ces accusations un acte de courage à l'actif de Renaud, mais il ne faut pas perdre de vue que l'historien d'Etienne Marcel s'est souvent montré quelque peu partial en faveur des meneurs révolutionnaires de 1356 et 1357 et au détriment des officiers royaux et de leurs tenants. Dans les amis qui s'interposèrent si utilement au profit de Le Queux, je soupçonne qu'on pourrait reconnaître le président Simon et le conseiller Taupin, solennellement réhabilités par un arrêt antérieur précisément de quelques jours à notre lettre de rémission (1).

INSCRIPTION ROMAINE

trouvée à Soissons

Communication de M. Fernand Blanchard

Dans la seconde quinzaine du mois de mai dernier, en procédant à des fouilles assez profondes pour la création d'un égoût, rue du Général Pille, à Soissons, les terrassiers, selon nos prévisions, rencontrèrent de nombreux vestiges antiques. En raison de leur situation au milieu de l'ancien quartier romain, nous suivions attentivement ces travaux. Vers l'extrémité de la rue, vis-à-vis la place Alexandre Dumas,

(1) Delachenal, *Histoire de Charles V*, II. p. 91.

sur une longueur de vingt ou trente mètres, les ouvriers découvrirent une grande quantité de fragments de peintures à fresque, des débris de vases de poterie ordinaire et de poterie samienne à décors en relief. Parmi ces vases, l'un est décoré de médaillons avec personnages, un autre de feuilles de houx, un troisième de gladiateurs. On rencontra aussi une médaille romaine, un grand bronze, de Trajan.

Enfin, au milieu de ces restes gallo-romains, la pioche des terrassiers exhuma de nombreux moellons, Sur l'une de ces pierres, nous eûmes la bonne fortune de distinguer quelques vestiges d'inscription. Débarrassée de la terre, nous pûmes lire facilement sur cette pierre le mot entier *CIVITAS* et le mot malheureusement tronqué *SV*. Malgré la brisure ce dernier mot est deviné clairement ; c'est assurément *Suessionum*.

Les inscriptions trouvées dans notre cité sont très rares et ceci donne quelque intérêt à notre trouvaille.

SIXIEME SÉANCE

Lundi 5 Juillet 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance de juin, après lecture par le Secrétaire est adopté sans modifications.

OUVRAGES OFFERTS

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts, adressés à la Société depuis la dernière séance :

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique, 1907.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, table des volumes XXI à XXX. 1907-1908, t. XXXI, vol. 1er, 2e série.

Annuaire de la Société philotechnique; 1905-1908. — t. 63.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques du Ministère. 1908, 3e livraison.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France: 5e et 6e livraison. 1907.

Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne : 1907, 61e volume.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras : t. XXXIX.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M Firino lit une notice sur Denis Warel de Beauvoir, lieutenant-général, brigadier aux armées du roy et enfin maréchal de camp, décédé à Soissons en 1797.

M. Burel, vice-président, présente sur le bureau plusieurs pièces qui ont été identifiées par ses soins à la Bibliothèque nationale, par l'intermédiaire de son beau-frère, M. Babelon, membre de l'Institut, Directeur du Cabinet des Médailles. Ces pièces appartiennent à M Job, notre collègue, présent à la séance qui donne, de son côté, quelques renseignements sur le lieu de leur découverte, c'est-à-dire la plaine St-Crépin-en-Chaye pour les deux premières; quant à la troisième elle a été trouvée il y a déjà longtemps dans les fondations de sa maison, rue St-Martin. La première pièce, en argent est très rare et très intéressante; elle manque aux collections de l'Etat. C'est une monnaie Anglo-Saxonne du VIIe au VIIIe siècle de la série sceatas, à l'effigie de St-Pierre et de St-Paul. La seconde est un petit bronze gaulois, très commun sous César et Auguste; elle est attribuée à Germanus Indutillus. — La troisième trouvée dans Soissons même est un petit bronze de Licinius père (307-323) dont les exemplaires sont très répandus.

M. le Président apprend à ses collègues que la demande faite par lui au nom de la Société auprès de la Municipalité de Soissons pour le libre accès du public dans la crypte et la salle capitulaire St-Léger et leur réunion au Musée, établi dans l'Eglise, est en bonne voie.

M. Blanchard donne lecture de son rapport sur

l'excursion de Coucy de jeudi 1er juillet, organisée par la Société de Laon et où notre compagnie avait été aimablement invitée. Les archéologues visitèrent les ruines, sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis, qui prodigua ses observations savantes toute l'après-midi, avec son dévouement coutumier.

M. Vauvillé donne lecture d'une note sur l'enceinte de St Pierre-en-Chartre, dans la forêt de Compiègne.

M. Blanchard présente ensuite un objet de bronze, trouvé récemment dans une carrière près d'Attichy par M. Jeay, professeur au Collège. Cet objet consiste en une lame de bronze, en forme de feuille lanceolée, munie à l'extrémité opposée à la pointe, de trois rivets. L'un de ceux-ci, qui a tous les caractères des rivets de l'époque gallo-romaine, est encore en place. Il est impossible de connaître l'emploi antique de cette lame de bronze.

M. Brucelle soumet à ses collègues quelques observations sur le souterrain du puits de Coucy signalé par M. Lefèvre-Pontalis. Il remet ensuite une note ou il rappelle la signification des chiffres dits français, d'après les manuels élémentaires de paléographie.

La séance est levée à 4 heures 1/4.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
LECER.	Fernand BLANCHARD.



Denis de Warel de Beauvoir (1)

Communication de M. R. Firino

Messieurs,

J'ai déjà entretenu la Société d'Adrien de Warel, lieutenant-colonel du régiment d'Alsace, brigadier des armées du Roi ; je voudrais retracer aujourd'hui devant vous la carrière militaire et la vie d'un autre membre de cette famille, Denis Warel de Beauvoir, qui devint lieutenant général.

Adrien de Warel avait un frère, nommé aussi Adrien, qui fut conseiller du Roi, élu en l'élection de Soissons. Il avait épousé Simonne de La Porte et en eut plusieurs enfants dont un, François, écuyer, seigneur des Mardansons (2), conseiller du Roi, avocat au bailliage et siège présidial de Soissons. Il avait épousé Suzanne Du Tour.

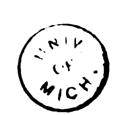
Son fils aîné, François, marié en 1698 avec Marguerite Quinquet, en eut six filles et quatre garçons dont le futur lieutenant général.

Nicolas-Denis de Warel naquit le 23 mars 1714 et fut baptisé le lendemain. Son parrain fut Mre Denis Dutour, avocat en parlement, et sa marraine Dame Barbe Quinquet, épouse d'Antoine Hugé.

(1) Nous tenons, au début de ce travail, à remercier Madame Gaston de Chauvenet qui a bien voulu nous autoriser à faire reproduire une miniature de Vestier qui lui appartient et qui représente Warel.

(2) Fief de la paroisse de Fontenoy.





DENIS DE WAREL DE BEAUVOIR

D'APRÈS UNE MINIATURE DE VESTIER

En 1731, à l'âge de dix-sept ans, il entra comme surnuméraire à l'école d'artillerie de La Fère ; le 29 décembre 1733, il fut promu au grade d'officier pointeur et le 2 septembre 1739, à celui de commissaire extraordinaire, grades correspondant à ceux de sous-lieutenant et lieutenant d'artillerie.

Il avait d'ailleurs retrouvé à La Fère sa sœur Jeanne-Françoise qui s'était mariée à Fontenoy le 1er août 1730 (1) avec Nicolas-Joseph Pioche, trésorier de l'artillerie du département du Soissonnais.

Son père mourut à Fontenoy le 9 décembre 1739, ne laissant qu'une assez médiocre fortune, puisque la part de Denis ne s'éleva qu'à 19.000 livres. Disons tout de suite que son frère, Claude-François étant mort en 1749, il hérita de toutes ses terres de Fontenoy, du fief des Mardansons et de la maison d'habitation.

Il ne put d'ailleurs que rarement habiter Fontenoy. On le voit cependant dans les baux qu'il passe se réserver la maison d'habitation, imposer au preneur l'obligation d'entretenir le jardin, de lui fournir des légumes quand il viendra à Fontenoy.

Il se faisait souvent représenter par Louis Félicité Sencier, sous-ingénieur des ponts et chaussées en la généralité de Soissons, mais c'était un notaire de Soissons, Blin, qui était particulièrement chargé de la gestion de ses affaires, et nous avons entre les mains un état des recettes et dépenses qu'il avait faites pour son compte, de 1767 à 1769.

Warel de Beauvoir s'intéressait beaucoup à

(1) Registres paroissiaux de Fontenoy.

Fontenoy, et en 1772 sa femme était marraine d'une cloche de l'église; le parrain était Godart de Vingré.

Ajoutons que dès 1739 il avait ajouté à son nom celui de Beauvoir ; d'où lui venait-il, nous l'ignorons.

Retraçons maintenant en nous servant principalement des documents trouvés aux archives administratives et historiques du ministère de la guerre, la carrière militaire de Warel de Beauvoir.

Il fit en 1742 sa première campagne et se trouva en 1743 à la désastreuse bataille de Dettingen ; il était à ce moment aide de camp du comte d'Eu, grand maître de l'artillerie.

En 1744, il assiste entre autres sièges à ceux de Menin, d'Ypres et de Furne, et en 1745 à la bataille de Fontenoy ainsi qu'à plusieurs sièges, ceux de Tournai, d'Oudenarde, de Dendermonde, d'Ostende, de Nieuport, d'Ath.

Le 20 juillet de cette même année 1745, il avait été nommé commissaire ordinaire de l'artillerie.

En 1746, Warel de Beauvoir reçut l'ordre de se rendre à Dunkerque et de s'y embarquer pour l'expédition d'Ecosse et nous le trouvons employé en 1747 sur les côtes de Normandie.

En 1748, il assiste au siège de Maestricht. En récompense de ses services, il est nommé chevalier de Saint-Louis.

Pendant la paix, Warel de Beauvoir fut employé dans diverses places de Flandre. En 1756 nous le voyons appelé au commandement de la nouvelle école de La Fère établie par ordre du 8 avril 1756, et il

occupa ce poste jusqu'au 8 mai 1759. A cette date il passa avec le grade de lieutenant-colonel à la compagnie d'ouvriers de la brigade de Moy, avec laquelle il se trouva à la bataille de Minden (1er août).

En 1760, il continua à servir avec la même brigade et commanda l'artillerie attachée aux grenadiers et chasseurs de l'armée.

Warel de Beauvoir avait déjà fait dix campagnes, assisté à douze sièges et trois batailles, lorsqu'il fut, le 7 mars 1761, nommé inspecteur des manufactures d'armes blanches en Alsace.

Il résidait à Strasbourg, et en 1762, à l'âge de 48 ans, il s'y mariait.

Le 27 juin, devant Humbourg et Laquiante, notaires royaux immatriculés au conseil souverain d'Alsace, était dressé son contrat de mariage avec Elisabeth Cuchot d'Herbain, fille majeure de défunt Claude Cuchot d'Herbain, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roy à ia citadelle de Strasbourg, et de Catherine Pierrette Petin. La fiancée était assistée de ses frères : Jean-Louis Cuchot d'Herbain, capitaine de grenadiers au régiment de Tournaisis et Jean-Marie Cuchot d'Herbain, chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg, promoteur général du diocèse. Les époux devaient être communs en tous biens meubles et conquets immeubles seulement.

Nous ne savons quelle était la fortune de Beauvoir, nous voyons seulement qu'il donnait en toute propriété 6.000 livres à sa future qui n'apportait en dot que 1.067 livres de rente sur la ville de Paris.

Warel de Beauvoir continua à habiter Strasbourg

et y eut une fille, Agathe Marie Josèphe, née le 2 avril 1764.

Le 15 octobre 1765, Warel fut promu au grade de colonel et, dès 1766, nous le trouvons à La Fère où devait s'accomplir désormais la plus grande partie de sa carrière militaire ; il était alors directeur de l'arsenal.

Le 12 avril 1767, on baptisait à La Fère Anne-Elisabeth-Adélaïde, la seconde fille de Warel de Beauvoir qui était qualifié dans l'acte colonel du corps royal de l'artillerie et directeur en chef du département de Picardie. Le parrain était Ansard de Mouy, lieutenant général, inspecteur du corps royal d'artillerie, et la marraine dame Anne Marie Joseph Renaud, épouse du sieur de Bréaude, brigadier des armées du Roi, colonel du corps royal d'artillerie, commandant en la ville de La Fère (1).

Genès ayant cédé la Corse à la France le 15 mai 1768, il fallut lutter contre les patriotes corses dirigés par Paoli, et Warel de Beauvoir fut promu au commandement de l'équipage d'artillerie.

En mai, le duc de Choiseul donnait à Warel les instructions nécessaires (2). Il devait, dès son arrivée dans l'île, dresser avec les commissaires génois, l'inventaire de tous les canons, fusils, poudre, etc., qui pouvaient s'y trouver.

On trouve Beauvoir à Toulon en juillet et à la fin du mois, il partait pour Bastia.

Nous n'avons pas beaucoup de détails sur le rôle

(1) Registres paroissiaux de La Fère.

(2) Archives de la guerre.

joué par le commandant de l'artillerie pendant cette difficile et ingrate campagne, mais nous sommes en tous cas certain qu'il sut mériter les éloges de ses chefs.

Son beau-frère, le chevalier d'Herbain, mourait le 28 mai 1768 ; il avait une pension de retraite de 600 livres dont on demandait le transfert sur la tête de Mme de Beauvoir et de ses enfants. Le 11 août, le secrétaire d'Etat à la guerre proposait au roi d'accorder cette grâce. « Il y a peu d'officiers plus intéressant que le sieur de Beauvoir par ses talents et ses connaissances, disait le ministre, il en a donné jusqu'à présent les preuves les moins équivoques ; c'est aussi ce qui lui a mérité le commandement dont il vient d'être chargé et qui ne peut être en meilleures mains. »

La pension fut accordée et, en outre, de Beauvoir fut promu au grade de brigadier le 22 janvier 1769. Le 9 juillet de la même année, il était appelé au commandement de l'école de La Fère, poste important. Nous n'avons pu malheureusement retrouver aucun document concernant le rôle joué par de Beauvoir à ce titre.

En 1773, Warel de Beauvoir eut un fils, Jean-Marie, qui fut baptisé à La Fère le 19 avril.

En 1774, une nouvelle faveur fut accordée à Warel ; il fut gratifié d'une pension de 800 livres dans l'ordre de Saint-Louis devenue vacante par suite du décès du titulaire.

En août de cette même année, le comte d'Artois était venu à La Fère, et sa réception avait entraîné pour de Beauvoir des dépenses considé-

rables dont le prince désirait qu'on lui tienne compte, ainsi qu'il résulte de la note ci-jointe, adressée le 1[er] décembre au Secrétaire d'Etat à la Guerre. « M. le Comte d'Artois a chargé M. le Comte d'Affry de rappeler à Monseigneur la demande qu'il a faite pour M. de Beauvoir d'un dédommagement des frais que lui a occasionnés la réception de ce Prince dans cette ville au mois d'aoust dernier. »

On demandait pour lui 6.000 livres, une proposition fut faite en ce sens, mais nous ignorons quelle fut la solution donnée.

Le 3 juin 1779, Warel de Beauvoir fut nommé inspecteur général ; il quitta alors La Fère et habita depuis ce moment habituellement Soissons et Fontenoy.

Le 1[er] mars 1780, il fut promu maréchal de camp.

Le 29 juillet 1783, fut célébré à Fontenoy le mariage de sa fille aînée, Agathe-Joséphine, avec Jean de Livron. Le père du fiancé était seigneur de Puyvidal, Le Mas de Breuil, St-Constant et autres lieux en Angoumois.

Le mariage fut célébré par Louis Capitain, chanoine de la cathédrale de Soissons et, parmi les personnes du Soissonnais qui assistaient à la cérémonie, nous pouvons citer Hugé de Valsois, chevalier de Saint Louis, lieutenant de roi de Soissons ; Capitain, président trésorier de France en la généralité de Soissons, maire de cette ville ; Capitain de Clacy, garde du corps du comte d'Artois ; Domilliers, ancien receveur général des domaines et bois de la généralité de Soissons (1).

(1) Registres paroissiaux de Fontenoy.

Il résulte d'un compte de la fabrique de Fontenoy (1) qu'en septembre 1784 Warel de Beauvoir avait fait placer dans l'église de Fontenoy le reste de deux étendards du régiment de Grenoble artillerie qui avaient servi pendant la dernière guerre et que ce régiment avait donnés à son inspecteur général. Ces étendards ont malheureusement disparu.

Un malheur de famille vint alors s'abattre sur la tête de Beauvoir ; il perdit sa femme, qui mourut le 31 mars 1785, âgée de 53 ans, et fut inhumée dans l'église de Fontenoy le 1er avril.

Trois ans après, il mariait sa seconde fille, cette fois à un Soissonnais.

Le 26 novembre 1788, Anne-Elisabeth-Adélaïde Warel de Beauvoir épousait en l'église Saint-Laurent de Paris Louis-Christophe Godart de Rivocet, alors veuf d'une jeune fille originaire de Meaux, Thérèse Le Duc de la Tournelle.

Pour couronner sa carrière, le 20 mai 1791, Warel de Beauvoir fut nommé lieutenant général et cette faveur dut être d'autant plus appréciée par lui que, dans l'artillerie, on arrivait rarement aux grades supérieurs. De 1650 à 1789, on ne compte que 21 lieutenants généraux et 60 maréchaux de camp sortant du corps de l'artillerie.

D'autre part, on trouve au *Moniteur* du 8 juin 1791 la nomination des lieutenants généraux Thiboutot, Rostaing, Beauvoir et Desalmons en qualité d'inspecteurs généraux de l'artillerie.

Warel était d'ailleurs encore à Soissons et, le

(1) Archives de l'Aisne, L. 1411.

2 juillet de cette même année, la municipalité de cette ville faisait parvenir au ministre de la Guerre le serment qu'il avait prêté la veille devant elle. En voici le texte :

« Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la patrie et à maintenir contre tous les ennemis du dedans et du dehors la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par les troupes étrangères et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée Nationale. »

Au mois d'avril 1792, de Beauvoir était appelé au commandant en chef de l'équipage d'artillerie de l'armée du Nord, armée placée sous les ordres du maréchal de Rochambeau.

Il n'occupa pas longtemps ce poste ; il était âgé, fatigué, et d'autre part il était trop vieux pour se plier aux idées nouvelles, pour accepter sans regret les changements apportés à l'organisation du corps royal d'artillerie.

Le 29 avril, il écrivait de Soissons à M. de Vauchelle que, souffrant d'une ancienne blessure, il était obligé de remettre son départ à une date ultérieure ; en attendant M. d'Aboville assurerait le service. Ilse renditcependant peu de jours après à Douai, ayant au nombre de ses aides de camp Law, le futur maréchal de Lauriston, mais, dès le 9 mars, il adressait au maréchal de Rochambeau la lettre suivante :

« Monsieur le Maréchal,

« Je viens de me rendre à Douay, j'ai pour cela moins consulté mes forces que le désir d'être encore utile et la satisfaction de servir sous vos ordres.

« Puisque tout est changé, Monsieur le Maréchal, vous ne désapprouverez pas, je crois, qu'après m'être assuré de ne pouvoir sauver les restes d'un corps si longtemps digne de l'estime publique, je m'épargne la vue des maux que je n'aurai pu prévenir. »

Le 16 mai, le comité d'artillerie acceptait cette démission que de Beauvoir réitérait le 18. Il se contentait cette fois d'invoquer son âge et une blessure, suite d'un accident qui lui était survenu l'année précédente pendant une visite de places fortes.

On ne semble pas en haut lieu lui avoir su mauvais gré de la décision qu'il avait prise, car il obtint le 22 mai la décoration militaire du 2e degré et continua d'exercer les fonctions d'inspecteur général.

Beauvoir résidait toujours à Soissons et Fontenoy, mais il était mal vu de toute la fraction exaltée de la population.

Se rendant compte sans doute de la situation, il cherchait à se mettre en règle. En vertu de la loi du 30 juin 1793, il s'était fait délivrer le 1er brumaire an II (22 octobre 1793) un certificat de civisme par le conseil général de la commune de Fontenoy, qui constate que Warel de Beauvoir a payé ses impôts dans la commune, y réside depuis le mois de mai 1793, n'est pas compris dans la liste des émigrés et n'a commis aucune infraction aux lois de la République. Le comité de surveillance

de la commune avait émis, lui aussi, un avis favorable.

Le malheureux vieillard fut cependant arrêté pour cause de suspicion et d'incivisme et, le 3 brumaire an II (1) (24 octobre 1793), le District de Soissons envoyait un commissaire poser les scellés dans la maison de Warel à Fontenoy.

Beauvoir était détenu dans le collège de Soissons, et il devait partir pour Clermont. Sur sa demande, le District, par une délibération en date du 6 brumaire, le dispensa de ce voyage.

Il faut ajouter, à l'honneur du District de Soissons, qu'il avait pris semblable mesure à l'égard de plusieurs autres détenus ; il fut d'ailleurs blamé par le conseil général permanent du département qui manda devant lui le procureur syndic et le président du District et ordonna à la municipalité de Soissons de faire transférer immédiatement les détenus.

Cependant Beauvoir s'adressait au représentant Lejeune et demandait à être relaché ; il invoquait son grand âge, ses infirmités, sa conduite irréprochable.

Le représentant du peuple renvoyait cette pétition au District, qui la communiquait au comité de surveillance de Soissons.

Le 7 frimaire (27 novembre), ce comité émettait l'avis que Beauvoir pouvait être réintégré dans sa maison, tout en restant placé sous la surveillance de la municipalité ; Lejeune prenait le même jour un arrêté autorisant le transfert.

(1) Arch. de l'Aisne, L. 1814.

Malheureusement pour Beauvoir, les Jacobins de Soissons ne désarmaient pas ; la pièce suivante, que nous avons trouvée aux Archives de la Guerre, en est un éclatant témoignage.

« Les membres du Comité de Correspondance républicaine de Soissons au citoyen ministre de la Guerre,

« Nivôse 4e jour, 2e an de la R. F. U. et Ind.

« Citoyen Ministre,

« Tu désires par ta lettre du 25 frimaire te procurer auprès de la société républicaine de Soissons des renseignements sur la conduite de Beauvoir, général de division et inspecteur d'artillerie, lequel a été mis en arrestation dans le sein de notre commune. Cet homme s'est rendu suspect à plusieurs époques de la Révolution. Il a fait punir de prison les canoniers de La Fère qui avaient refusé de tirer sur le peuple à la journée du 10. Il commandait un corps d'artillerie faisant partie de l'armée de Dumouriez, lors de l'évasion de ce traître.

« Son caractère fier et incivique a toujours dédaigné les fêtes et les assemblées populaires où il n'a jamais paru. Il n'a fait que six semaines de campagne et s'est retiré lorsqu'il s'est aperçu que les évènements ne tournaient pas à son gré.

« Enfin il est père d'un enfant émigré, mineur et dans sa dépendance. Ce fait réuni aux autres indices d'incivisme ci-dessus détaillés met Beauvoir dans le cas d'arrestation d'après des lois qui prononcent en

outre le sequestre et la confiscation de ses biens au profit de la République. »

Il semble que l'arrêté du représentant du peuple Lejeune n'avait pas été exécuté, ou bien Beauvoir, à la suite de cette dénonciation, avait été de nouveau arrêté, c'est du moins ce qui paraît résulter de la pièce suivante.

« DÉPARTEMENT DE L'AISNE

DISTRICT DE SOISSONS

Le citoyen Beauvoir,

Par arrêté du citoyen représentant du peuple dans les départements de l'Aisne et des Ardennes du 14 pluviose 2e année républicaine (2 février 1794).

Appert que le cen Beauvoir de Soissons est relevé de son arrestation pour rester consigné dans sa commune.

En conséquence, moi Agent national du district de Soissons, spécialement chargé de l'exécution du susdit arrêté, ai délivré le présent extrait pour, à l'exhibition d'iceluy être toutes les autorités invitées et requises de se conformer à ses dispositions en ce qui touche le citoyen Beauvoir.

Fait au District de Soissons en mon bureau le 15 pluviose, 2e année républicaine.

CLOUET Jules. »

Warel jouait décidément de malheur; à cette même date du 14, il était mis en arrestation par arrêté des représentants du peuple St-Just et Lebas.

Le 9 fructidor an II (26 août 1794), le conseil général

du District, saisi d'une pétition de Warel, reconnaissait qu'il n'y avait aucun motif de l'accuser d'incivisme, que, vu son grand âge, il y avait lieu de le relacher, mais déclarait que le droit de prononcer son élargissement n'appartenait qu'au Comité de sûreté générale.

Cependant le règne de Robespierre était terminé, la Terreur cessait et le 5 brumaire an III (26 oct. 1794) le représentant du peuple Pérard, vu l'avis favorable du District, de la Commune et du Comité révolutionnaire de Soissons, ordonne la mise en liberté de Warel.

Pérard ne faisait d'ailleurs que se conformer à un arrêté rendu le 3 par le Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.

Warel de Beauvoir, une fois mis en liberté, craignant sans doute de nouveaux malheurs, s'empressa de se munir d'un certificat de civisme et de bonne conduite qui lui fut délivré le 11 frimaire an III (1er décembre 1794).

« Nous membres du Conseil général permanent de la commune de Soissons certifions à tous qu'il appartiendra que le citoyen Nicolas-Denis Warel Beauvoir, ancien général divisionnaire, résidant en cette commune, a toujours et constamment rempli les devoirs de bon citoyen, qu'il a satisfait au service de la garde nationale toutes les fois qu'il en a été requis, qu'il a aussi payé régulièrement toutes ses impositions jusqu'à ce jour, qu'il n'a été mis en arrestation que comme cy devant noble et en vertu de l'arrêté des cy devant représentants du peuple St-Just et Lebas du 14 pluviose dernier, qu'il a obtenu sa liberté pleine et entière du représentant du peuple Pérard, sur les bons témoignages qui lui ont été

rendus du dit citoyen Beauvoir, et qu'enfin il ne nous est jamais revenu aucun fait, aucune plainte qui puissent porter atteinte à ses sentiments civiques et patriotiques, en témoin de quoy nous avons délivré le présent certificat. »

Cette pièce est signée par Salleron, agent national; Calais, maire; Béguin, secrétaire; et par plusieurs notables et officiers municipaux.

Voilà donc Warel en liberté, mais non au bout de ses peines.

Le 11 ventose an III, il avait été admis à la retraite et gratifié d'une pension de 10.000 livres, réduite il est vrai provisoirement à 3.000, en récompense de 71 ans 7 mois 25 jours de services effectifs, y compris 12 campagnes, jusqu'au 20 décembre 1790.

En réalité, cette pension fut très irrégulièrement payée, mais la situation de Warel était surtout très difficile, très douloureuse même par suite de l'émigration de son fils Jean-Marie, lieutenant d'artillerie à Metz.

La législation, en effet, était impitoyable non seulement pour les émigrés, mais aussi pour leurs parents, et la loi du 17 frimaire an II avait mis sous sequestre les biens des père et mère d'émigré, les privant ainsi de tous moyens d'existence.

Il suffit d'ouvrir le dossier de Warel de Beauvoir pour se rendre compte des conséquences de cette législation, de la situation inextricable à laquelle elle réduisait ceux qu'elle atteignait.

On devait à Beauvoir 628 livres pour une voiture et du foin qui avaient été requis. Comme il ne peut toucher cette somme, il demande qu'elle soit prise

dans la caisse du receveur du District, versée dans celle du receveur de l'Agence de Soissons et consacrée pour partie au paiement de travaux de couverture faits à ses bâtiments. Le 25 thermidor an II (12 août 1794), le Directoire du département faisait droit à sa demande (1).

Ce malheureux vieillard de 80 ans, n'ayant rien pour vivre, avait aussi demandé qu'on lui alloue 3.000 livres sur ses revenus qui devaient s'élever à 3.299. Le Directoire du département, par une autre décision du 25 thermidor, ne lui accorde que 1.000 livres.

Beauvoir avait des prairies à Fontenoy. Pour ne pas laisser perdre la récolte, l'administration municipale de cette commune avait du faire faucher, faner et rentrer les foins dans les magasins de la République. Le tout avait entraîné une dépense de 121 livres. Pour régler cette affaire, il fallut une délibération du Directoire du District de Soissons et une autre du Directoire du département.

On pourrait citer bien d'autres exemples des difficultés qui résultaient de l'application de cette législation, pénibles pour les père et mère d'émigrés, mais en même temps gênante pour bien d'autres; les biens soumis au sequestre étaient d'autre part exposés à de nombreuses dilapidations, c'est ce que dut reconnaître la Convention nationale. Le 23 nivose an III, elle avait décidé que, sur le produit des biens sequestrés, des secours pourraient être accordés par le District, puis une loi du 12 floréal an III, vint remplacer celle de frimaire an II.

(1) Archives de l'Aisne, q. émigrés.

En vertu de cette nouvelle loi, les père et mère d'émigrés devaient fournir au Directoire du District de leur domicile la déclaration de leurs biens, meubles et immeubles, estimés à leur juste valeur, de leurs dettes actives, des biens donnés à leurs enfants, de ceux vendus postérieurement à l'émigration et au 1er février 1793. On devait déduire du tout les dettes passives.

Le Directoire du District procédait ensuite à la liquidation du patrimoine. On prélevait d'abord 20.000 livres en faveur de l'ascendant, et du reste on faisait autant de parts égales qu'il y avait d'héritiers, en comptant l'ascendant pour une tête. La part de l'enfant émigré revenait à la nation. La liquidation faite, le sequestre était levé.

Des difficultés surgirent, il fut sursis à l'application de cette nouvelle loi, et ce fut une loi du 20 floréal an IV qui vint en ordonner l'exécution.

Une telle liquidation était certainement onéreuse et cependant, dès le 6 prairial, Warel demandait que cette loi lui fût appliquée, tant la situation antérieure était pénible.

Le 11 messidor an IV (29 juin 1796), il faisait devant l'administration municipale de Soissons, compétente au lieu et place du District supprimé, la déclaration exigée par la loi.

Comme immeubles, Warel avait une ferme à Neuilly-St-Front d'une valeur de 21.000 livres, quelques terres à Vassens, une maison à Soissons, rue Guillaume-Tell où il habitait, mais la plus grande partie de ses propriétés se trouvait à Fontenoy, et il y avait, au lieudit les Mardansons, une petite maison

très ancienne et assez petite, (quatre pièces de médiocre grandeur à chaque étage), où il venait passer plusieurs mois chaque année.

Vient ensuite la déclaration du mobilier.

La maison habitée par Beauvoir à Soissons semble avoir été assez grande; elle comprenait un salon, une salle à manger, 6 chambres, 8 cabinets, 3 antichambres, 2 offices, une cuisine, mais le mobilier ne paraît pas avoir eu grande valeur, car il est estimé 5.518 livres. Beauvoir devait surtout vivre dans sa chambre à coucher, on y trouve deux secrétaires de marqueterie et une bibliothèque contenant 156 volumes; les murs étaient garnis de tapisseries de haute lisse.

On peut encore signaler dans le salon 12 fauteuils de tapisserie et en fait d'argenterie on ne trouve que 18 couverts et 4 cuillères.

On ne peut vraiment pas dire que Warel était entouré d'un grand luxe ni à Soissons ni à Fontenoy, où le mobilier n'était estimé que 1.122 livres.

Enfin Warel déclarait qu'il avait donné en dot 40.000 livres à Mme de Livron et 50.000 à Mme de Rivocet. Il ajoutait que, sa pension n'ayant pas été payée, il avait dû contracter plusieurs emprunts pour vivre.

Le 8 thermidor, l'administration municipale de Soissons, assistée du commissaire du Directoire exécutif, fit d'abord comparaître Beauvoir devant elle, puis elle procéda à l'examen de sa déclaration avec un grand esprit de bienveillance, car disait l'administration, cette déclaration peut d'autant moins être suspectée que Beauvoir est un vieillard infirme,

octogénaire, qui, par les longs services qu'il a rendus à la patrie dans la partie militaire, les réclusions et détentions subies pendant longtemps dans le cours de la Révolution et les circonstances malheureuses qui se sont succédées, a été réduit aux plus dures extrémités.

Cependant l'administration municipale ne peut déduire de l'actif 6.600 livres que Warel aurait empruntées, car la loi ne permet de déduire que les dettes contractées par acte authentique.

Enfin le 16 thermidor an IV (3 août 1796), l'administration centrale du département adopte en entier le projet de liquidation qui a été préparé. L'actif s'élève à 169.524 fr. 15, rapport fait des dots.

On prélève d'abord 20.000 livres en faveur de Warel, puis on fait quatre parts, se montant chacune à 37.381 l., 3 s. et 3 d., la part du fils émigré étant attribuée à la Nation.

Par suite, le sequestre est levé et la délibération se termine en ces termes :

« L'administration déclare solennellement, pour et au nom de la République, que le citoyen Nicolas-Denis Varel Beauvoir est quitte envers la Nation et le Trésor Public pour raison de l'émigration de son fils et de tous ses droits successifs. Elle arrête qu'à compter de ce jour le citoyen Varel Beauvoir n'est pas considéré comme père d'émigré et que la législation relative aux parents d'émigrés ne lui est plus applicable ».

Le vieillard ne devait pas jouir longtemps du repos si chèrement acheté ; il mourut le 15 pluviose an V (3 février 1797).

Le 10 avril 1796, il avait fait son testament et n'avait pas oublié les deux domestiques qui ne l'avaient pas abandonné au cours de ses malheurs, quoiqu'il eût été dans l'impossibilité de leur payer leurs gages pendant plusieurs années.

En 1802, son fils (1) rentra en France, se maria deux fois, mais mourut sans laisser d'héritiers. Les papiers de la famille Warel de Beauvoir passèrent à sa sœur Mme Godart de Rivocet, et c'est grâce à eux, grâce à quelques documents retrouvés aux archives du Ministère de la Guerre ainsi qu'aux archives du département de l'Aisne que j'ai pu rédiger cette notice, et sauver de l'oubli le nom d'un bon officier, d'un lieutenant général dont je n'ai trouvé trace dans aucune de nos histoires locales.

EXCURSION DE COUCY-LE-CHATEAU

du 1er Juillet 1909

Rapport de M. F. Blanchard

Jeudi dernier, certains d'entre nous ont répondu à l'invitation que la Société de Laon avait adressée à notre Compagnie, à propos de l'excursion qu'elle organisait à Coucy, avec le concours de notre éminent collègue M. Lefèvre-Pontalis. Un déjeuner réunit les membres des deux sociétés à l'Hôtel de la Pomme d'Or.

(1) Vestier avait aussi fait de lui une miniature qui appartient à Mme Firino.

Très à propos, M. Lefèvre-Pontalis porta un toast fort applaudi, au dessert, à l'union des deux Sociétés archéologiques de Laon et de Soissons et émit l'espoir, que nous partageons tous, de voir réunies à nouveau, prochainement, les deux groupes archéologiques du département pour la visite de quelque édifice du Soissonnais.

Coucy avec ses ruines, est assurément un des joyaux du domaine de la Société académique de Laon. Avec son donjon, unique au monde, et les constructions qui l'entourent; avec ses remparts de ville, complétant l'ensemble, le château de Coucy était un admirable sujet de conférence. Et dans ces ruines si célèbres, ce fut pour nous une inestimable bonne fortune que d'entendre, pendant toute une après-midi, un des maîtres de l'archéologie moderne nous prodiguer son enseignement et que d'en parcourir en sa compagnie les points les plus remarquables.

M. Lefèvre-Pontalis vient de publier, un petit livre substantiel sur Coucy, où il donne, pour la première fois, communication de documents inédits et de découvertes récentes, livre indispensable à ceux qui visiteront désormais ces ruines. Notre savant confrère prépare également un magistral ouvrage sur le château et les fortifications de la ville. C'est dire combien l'orateur possédait son sujet. Des souterrains au faite du donjon, il nous fit profiter généreusement de ses plus récentes découvertes dont certaines réfutent quelques assertions de Viollet le Duc.

La visite commenca par l'examen détaillé des souterrains de défense de la porte de Laon, qui reste un

véritable type de porte fortifiée du moyen âge. Dans les ruines mêmes, nous parcourûmes ensuite les souterrains si vastes du château, dont beaucoup sont encore à découvrir et dont malheureusement le plan n'a pu encore être établi, faute de fonds suffisants. Il serait surtout fort intéressant de vérifier la direction du souterrain débouchant dans le puits à une dizaine de mètres de profondeur et de le faire déblayer.

La visite se continua par l'examen des restes de la salle des Preux, de la salle des Preuses, de la chapelle, des cuisines et enfin, du donjon. A six heures du soir nous prîmes congé de M. Lefèvre-Pontalis qui voulut bien nous promettre son savant concours pour une de nos futures réunions. Nous ne saurions trop le remercier pour cette intéressante après-midi, passée à entendre ses leçons toujours si précises, si techniques et si attrayantes.

L'Enceinte de Saint-Pierre-en-Chastres

OPPIDUM DES SUESSIONES (1)

Communication de M Vauvillé

Cette enceinte située dans la forêt de Compiègne, sur le territoire de Vieux-Moulin, domine admirablement les environs, comme on peut le voir sur la carte de l'Etat-Major.

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de France T. LXVIII (1908), p. 160 à 184.

Les fortifications du Mont-Saint-Pierre comprennent des ouvrages bien différents : 1° Sur le haut, en bordure et tout le tour du plateau, il existe de larges fossés et de fortes levées de terre ; 2° Sur les pentes on voit des petits fossés doubles ou jumeaux du genre de ceux d'*Alésia*.

Les fossés jumeaux doivent être de formation bien récente comme l'indique un énorme platane.

Cette enceinte d'une superficie de 26 hectares 11 ares a été indiquée par Napoléon III comme un camp romain de César, mais c'est uné erreur, en effet : 1° la fortification principale ; 2° la fortification secondaire des fossés jumeaux ; 3° la superficie de l'enceinte trop faible pour recevoir l'armée de César ; 4° la position du Mont-Saint-Pierre, contraire aux prescriptions relatives aux camps de stationnement dont Végèce parle spécialement ; 5° la position de l'enceinte trop près du Mont-Saint-Marc ne se rapportent pas aux données des Commentaires, et on ne peut trouver là le camp de César.

Les nombreuses fouilles faites sous Napoléon III, ont fait découvrir beaucoup d'objets qui ont été donnés au Musée de Saint-Germain, où ils sont exposés Salle XIII, vitrines 20 et 21, avec la mention : Oppidum de Saint-Pierre en Chastres.

On y voit : 1° des pièces de l'époque néolithique ; 2° de très nombreuses pièces en bronze de l'époque dite du bronze ; 3° des pièces diverses de l'époque gauloise.

L'enceinte est d'origine gauloise.

La fortification principale n'est certainement pas

romaine, elle se rapporte pour diverses parties à des enceintes gauloises : 1° une entrée de l'enceinte est analogue, pour la défense, à celles de Fécamp et de Muret ; 2° pour la partie de levée sans fossé à celles des enceintes de Tironcourt, l'Etoile, Liercourt, Hérondelle (Somme) et Ambleny ; 3° d'autres parties, avec large fossé et forte levée, sont du genre de celles de Neuville-les-Dieppe et d'autres enceintes.

De tout ce qui précède, en raison des analogies qui existent entre les fortifications des autres enceintes, dont il vient d'être question, on peut conclure d'après la fortification principale du Mont-Saint-Pierre, de même que d'après tous les objets qui y ont été trouvés que cette enceinte est l'emplacement d'un oppidum des Suessiones, puisque le territoire de cette peuplade se terminait de ce côté à la rivière d'Oise.

HUITIÈME SÉANCE

Lundi 2 Août 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance de Juillet, est lu et adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages reçus depuis le mois dernier.

OUVRAGES OFFERTS

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix : t. v. (1906).

Bulletin de la Société académique de Brest: (1905-1906) 2me série.

Société d'émulation d'Abbeville: Bulletin trimestriel 2-1907-2.

Société des antiquaires de la Morinie-Saint-Omer: Année 1907, 2e fascicule.

Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron : t. xx.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron: Tome xvie 1900-1905.

M. le Président fait part de l'invitation adressée à la Société pour le Congrès des Sociétés savantes à Paris, en 1910, et dont le programme est distribué aux membres présents.

Parmi la correspondance, M. le Secrétaire signale

particulièrement une lettre de M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie, lettre dans laquelle notre éminent collègue, en réponse aux propositions qui lui ont été faites récemment, accepte avec plaisir de faire dans quelques mois, à Soissons, une conférence archéologique, avec projections, pour les membres de la Société et leurs familles. Le savant conférencier y traitera de l'architecture monastique ; d'avance la Société lui adresse ses vifs remercîments.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. d'Arcosse envoie à la Société diverses lettres adressées au citoyen Lampon, « homme de loi » à Soissons sous la Révolution. Il est donné lecture de ces documents par le Secrétaire, au nom de notre collègue.

M. Firino communique un acte passé devant Foucart et Gosset, notaires à Soissons, le 15 février 1652, par lequel les habitants de Fontenoy décident d'élever un fort dans ce village pour leur sûreté personnelle et la conservation de leurs biens. En raison de son intérêt cette pièce sera reproduite en entier au Bulletin.

M Blanchard donne la description de deux pierres tombales situées dans l'église de Jouaignes : celle de Jehan Mathieu « prêtre-curé de céans » décédé en 1500, et celle de Valérien de Creil, seigneur de Merval, décédé le 6 mai 1642.

Il soumet également deux parchemins récemment trouvés à Pommiers et communiqués par M. le Curé

de cette commune. Ce sont deux actes passés devant François Varlet et Raoulquin Lemoine, notaires royaux à Braine. L'un, du 26 février 1567, est un bail d'immeubles sis à Quincy, par Nicolas de la Bretèche, écuyer, contrôleur du roi établi à Soissons et y demeurant, à diverses personnes entr'autres Nicolas Coutant, vigneron, et à Jeanne sa femme, demeurant audit Quincy. L'autre, daté de 1568, est un bail consenti par Yves Pottier, marchand demeurant à Braine, au profit de Sébastien Lévêque, laboureur à Vallée, de diverses terres au terroir de Virly, dont certaines attenantes à celles du sieur de la Bretèche.

PRÉSENTATION DE MEMBRES NOUVEAUX

MM. Fernand Blanchard et Leloutre présentent la candidature de M. Maurice Crépeaux fils, comme membre titulaire.

MM. Prévost et Lecer présentent également, comme membre titulaire, M. Zeh, directeur du Crédit Lyonnais, à Soissons.

La séance est levée à quatre heures.

Le Président, LECER.

Le Secrétaire, Fernand BLANCHARD.



Un Épisode de l'Histoire de Fontenoy

EN 1652

Communication de M. R. Firino

Tout le monde sait quels malheurs vinrent s'abattre sur nos provinces et en particulier sur le Soissonnais pendant la minorité de Louis XIV; guerre civile, guerre étrangère, tout se réunit pour les réduire à la misère.

En 1650, l'ennemi parut aux portes de Soissons et étendit ses ravages à tous les environs, il alla jusqu'à Bagneux, commune proche de Fontenoy, nous en trouvons la preuve dans une pièce des Archives nationales, R4* 64.

Le 7 décembre 1650 comparaissait devant Charles Bertherand, bailli du roi au comté de Soissons, dame Renée d'Auteville, veuve d'Anthoine de Gonnelieu, seigneur de Bagneux. Elle dit que son mari est mort à Bagneux le 28 mai, laissant trois enfants mineurs. Par suite des courses des gens de guerre, elle a dû fuir et sa maison a été pillée. Elle n'a pu par suite remplir les formalités requises pour l'acceptation de la garde noble de ses enfants.

A l'exemple de Mme de Gonnelieu, les habitants des campagnes effrayés prenaient généralement la fuite et se réfugiaient dans les villes; quelques uns cependant semblent avoir voulu défendre leurs foyers. Ce serait le cas des habitants de Fontenoy, si on en croit la délibération suivante de la communauté de

cette paroisse, délibération que nous avons retrouvée dans nos papiers de famille.

« Nous soubz signez habitans de la paroisse de Fontenoy, confessons que pour le bieu et utillité de la dicte paroisse, avoir faictz eslection des personnes de Michel Jolly et Jean Cortais et Anthoine Lévesque, aussi habitans, de vendre, engager, prester et advancher le denier qu'il conviendra faire pour faire et construire et achever le fort qu'il est nécessaire de faire pour la conservation de nostre bien tant allentour du simettier de l'église de ladicte paroisse et audict lieu où il conviendrat faire pour les conspirations et lutes mesmes, faire faire quatre portes au lieu où nous trouverons le plus à propos, de sorte qu'il soient faict au plus tost que faire se poura. Comme aussy aurons pouvoir de nous commander de toute sorte qu'il soient nécessaire pour faire faire la garde dudict fort à la charge de le rendre aux occasions pour parler audictes portes ou barières, pour entendre ceulx quy sy présenteront pour après les avoir ouy ordonner ainsy qu'il trouveront bon affaires, comme aussy de nous y rendre pour garder et conserver le dict fort soulz leur conduict. Comme pareillement obéir audict personnes nommées pour corporalles de chacunes escouadres quy sont nosmées, et luy obéir au commandement qu'il nous ferons, le tout à peine de chacun contrevenans et chacun trente solz tournois qui seront prix sur nous et nos biens par exécutions, sans aultres forme et instances, nonobstant tous les oppositions qui se pouroit faire. Car ainsy nous le consentirons comme pour le propre denier du Roy,

à la charge que le susnommés ferons mémoire dudict denier qu'il apportera acquict des ouvriers qui travailleront pour le simettier desdict fort et porte. En tesmoing de quoy nous avons signé et faict nos marque accoutumez ce sixiesme jour de janvier mil six cens cinquante deux. »

Suivent les noms d'une trentaine d'habitants de la paroisse.

En vertu de cette délibération et par acte passé devant Foucart et Gosset, notaires à Soissons, le 15 février 1652, les représentants de la communauté de Fontenoy vendirent à Adrien Vuarel, conseiller du Roi, élu en l'élection de Soissons, 4 esseins 2 verges de marais moyennant 78 livres payées comptant et 60 sols au vin.

Les travaux projetés furent-ils exécutés, nous l'ignorons.

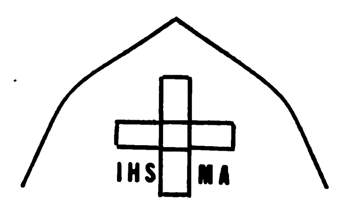
M. l'abbé Ledouble dans son ouvrage sur l'Etat religieux du diocèse de Soissons, dit que le clocher fortifié de l'église se reliait à une porte sous laquelle passait le chemin de Vic-sur-Aisne à Soissons.

Il n'existe aucune trace de cette porte. Disons cependant qu'une ruelle voisine de l'Église qui monte de la rue principale du village vers le plateau, se nomme le sentier de la Porte aux champs et qu'on y trouve les vestiges d'une porte, mais est elle du milieu du XVIIe siècle ?

Pierres tombales de l'Eglise de Jouaignes

Communication de M. Blanchard

Dans la chapelle de droite de l'Eglise de Jouaignes on remarque, du côté de l'Evangile, une pierre encastrée dans le mur, à une hauteur de deux mètres environ. On y voit, au sommet, une croix, sous un arc en tiers-point flanquée à droite de I. H. S. et à gauche de M. A. Au dessous se trouve l'épitaphe suivante, dont nous donnons ci-dessous copie.



Ci devant gist le corps
de vénérable et discrette psoe
Me Jehan Mahieu ptre curé
de ceas qui décéda le
mil Ve
prie dieu por son âme
A M

Du côté de l'épitre se trouve une autre pierre tumulaire, scellée également dans le mur, on y lit :

CI GIT VALÉRIEN DE CREIL
ESCUIER SEIGNEUR DE MERVAL
AGE DE SOIXANTE QUATRE
ANS OU ENVIRON LEQUEL EST
DÉCEDDÉ LE 6e JOUR
DE MAY 1642

NEUVIEME SÉANCE

Lundi 4 Octobre 1909

Présidence de M. BOUCHEL, Vice-Secrétaire

M. le Colonel Lecer, Président, et M. Burel, Vice-Président étant absents, la présidence est dévolue à M. Bouchel, doyen d'âge des membres du bureau.

Sont présentées à la Compagnie les excuses des honorables président et vice-président, puis lecture est donnée du procès-verbal de la séance d'août qui est adopté.

M. le Président fait passer sous les yeux de ses collègues les divers volumes adressés à la Société depuis la dernière séance. Parmi ces ouvrages il y a lieu de signaler l'Enceinte de Saint-Pierre-en-Chastre par notre collègue M. O. Vauvillé, à qui la Compagnie adresse ses remercîments.

OUVRAGES OFFERTS

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest : 3e série, t. 1er, année 1908.

Même bulletin : 1er trimestre 1909.

Mémoires de la Société Dunkerquoise : 49e volume, année 1909.

Mémoires de la Société d'histoire d'archéologie de Châlon-sur-Saône : 2me série, t. 3, 1re partie.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France: 36me année, 1re livraison.

Bulletin et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris: 5me série, t. 9, 6me fascicule Romania, t. 38^e^

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes maritimes: t. XXI, 1909.

Bulletin mensuel de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu: N° 42, année 1909.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres: t. 6^e^

Bulletin historique du diocèse de Lyon: N°s 56 et 57.

Bulletin historique et philosophique: 1908, n°s 3 et 4.

Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts: 3e série, t. 13e 1er fascicule.

CORRESPONDANCE

M. le Secrétaire donne lecture de deux lettres relatives au peintre soissonnais dom Crépin Quillet, envoyées l'une par M. le docteur Gosset, secrétaire de l'Académie, et l'autre par M. Jadart, conservateur du Musée de Reims. Nos savants collègues y signalent l'existence en cette ville d'une œuvre inconnue jusqu'ici due à notre peintre soissonnais. Cette toile, très intéressante, reproduite par la Société du Vieux-Reims, est signée « Quillet 1636 » et représente une famille noble de cette époque. Ces Messieurs ajoutent qu'ils ont été heureux de rencontrer au *Bulletin* de notre Société, dans l'article de M. Blanchard sur les peintres Soissonnais, quelques renseignements sur ce peintre Soissonnais qui eut une certaine notoriété au XVIIe siècle.

M. Vauvillé attire l'attention sur la découverte récente, rue Debordeaux, de divers objets de l'époque gallo-romaine. Sur un terrain appartenant à M. Poilleaux on a découvert à la profondeur de 2 à 3 mètres, en creusant les fondations d'une maison, rue Debordeaux, divers débris gallo-romains : deux fragments de colonne d'une pierre tendre sculptée représentant un sanglier couché, mais dont il ne restait plus que la partie antérieure du corps; des fragments de tuiles à rebord et enfin des débris de poteries. Le tout indique bien l'époque gallo-romaine.

Le même membre offre pour le Musée une pièce de bronze de 1595.

Au nom de M. Félix Brun est lue une notice consacrée à Sébastien Mamerot, écrivain soissonnais du xv[e] siècle; à cette notice est peinte la photographie d'une miniature qui représente Sébastien Mamerot faisant la dédicace de l'un de ses ouvrages.

Enfin M. Blanchard met sous les yeux de la Compagnie deux actes de l'époque révolutionnaire. L'un est la mise sous séquestre des biens des citoyens Dupleix-Bacquancourt et Nicolaï, condamnés à mort le 19 messidor an II. L'autre, daté de l'an III, est une pétition par laquelle Augustine Dupleix-Bacquancourt, épouse du citoyen Henri Montesquiou et héritière des précédents, sollicitait du district la restitution de ces biens.

ELECTION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES NOUVEAUX

MM. Maurice Crépaux et Zeh, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires.

MM. Waendendries père et fils présentent la candidature de M. Bouvet, agriculteur à Tartiers.

La séance est levée à quatre heures.

Le Vice-Secrétaire Président, *Le Secrétaire,*
E. Bouchel. Fernand Blanchard

Monnaies gauloises de l'oppidum de Pommiers

Communication de M. Vauvillé

Ayant recueilli récemment un certain nombre de monnaies gauloises, provenant de l'enceinte de Pommiers, je crois devoir présenter à la Société les plus intéressantes.

Parmi les monnaies de bronze à la légende CRICIRV, en voici deux des plus rares :

1° Tête barbue casquée, à gauche, devant deux S.

R. CRICIRV. Pégase galopant à gauche.

2° Tête à gauche.

R. CRICIRO NIS. Pégase courant à gauche, devant un annelet centré.

3° Belle pièce de DIVITIAC. Tête nue à gauche.

R. Cheval galopant à droite, dessous un sanglier à droite, dans le champ un annelet centré BR. (7716) (1).

(1) Les n[os] qui seront indiqués se rapportent à l'Atlas des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale.

4. Tête casquée, à droite.

R. Lion marchant à droite, dessous étoile et objet indéterminé, dessus autre objet paraissant être une flèche. BR.

Cette monnaie paraît se rapporter à une pièce avec lion, de ROVECA, chef des Meldes.

5. Cheval marchant à gauche, dessus un oiseau, dessous trois globules séparées par un genre d'épi.

R. Cheval galopant à gauche, devant globule, dessus symbole ou animal indéterminé BR.

Cette monnaie est peut-être une pièce inédite des Atrebates.

6. Trois bustes accolés de profil, à gauche.

R. Aurige ou victoire dans un bige au galop, à gauche.

BR. 2 exemplaires (8040).

Je crois devoir faire remarquer que jusqu'à mon dernier inventaire de 1945 monnaies gauloises, provenant de l'oppidum, que j'ai donné dans le bulletin de la Société, (vol. 1903-1904, p. 351 à 357) aucun exemplaire de cette monnaie des Remes n'avait été constatée, au contraire on avait vingt exemplaires des monnaies de cette même peuplade à la légende REMOS ATISIOS.

Ce fait n'a rien d'étonnant, attendu que la pièce à la légende REMO a été émise après la conquête romaine, lorsque l'enceinte de Pommiers commençait à être abandonnée. La monnaie REMOS ATISIOS, frappée bien avant la conquête, ayant circulée antérieurement à l'autre pièce, se trouve par ce fait plus fréquemment dans l'oppidum que celle à la légende REMO.

SÉBASTIEN MAMEROT

Écrivain Soissonnais du XVe siècle

Communication de M. Félix Brun

Je n'ai pas en ce moment la prétention de « découvrir » Sébastien Mamerot. Plus d'un érudit a déjà signalé son existence et ses écrits : notamment l'abbé Lebeuf au XVIIIe siècle, Paulin Paris et M. Paul Meyer au XIXe, MM. Pierre Champion, Lecourt et Thomas en ces toutes dernières années. Il figure dans la *Bibliothèque de la France* du P. Lelong comme dans la *Biographie Michaud*, dans le *Répertoire* du chanoine Ulysse Chevalier comme dans le manuel allemand de Grober, etc. (1). Il a même — suprême consécration — l'honneur de notices spéciales dans le *Dictionnaire Larousse* et la *Grande Enclycopédie.*

Toutefois est-il indiscret de demander s'il est bien connu chez nous ? L'abbé Pécheur a parlé de lui en quatre pages de ses *Annales* (2) et ces pages sont fort bonnes, mais il faudrait maintenant les compléter à l'aide de travaux que l'annaliste du diocèse

(1) Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XX, p. 224-266 ; Paulin Paris, *Les Manuscrits de la Bibliothèque du roi*, t. III, p. 65-71 ; Paul Meyer, édition du *Debat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, p. 128 ; Pierre Champion, *Chronique Martiniane*, introduction ; *Romania*, n° d'octobre 1908, p. 529-539 ; Grober, *Abrégé de philologie romane* t. II, p. 1158.

(2) T. IV, p. 563-567.



Petit traictie intitule des passages fais oultre mer par les francois

Avec ce que durant les treves qui

Phot. Royer & Cie, Nancy.

SÉBASTIEN MAMEROT DE SOISSONS

OFFRANT A LOUIS DE LAVAL SES PASSAGES D'OUTRE-MER

(Bibl. Nat. ms. franç. 5594)

ne put utiliser pour la simple raison qu'ils lui sont postérieurs. Puis il paraît, d'après des informations prises en bon lieu, que la Bibliothèque de Soissons ne possède rien du Soissonnais Mamerot. On ne trouvera sans doute pas mal à propos que quelques lignes, en attendant mieux, lui soient consacrées dans notre *Bulletin*, n'auraient-elles pour objet que d'accompagner la reproduction photographique ci-jointe d'une miniature qui le représente dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale digne d'être attribué, quant aux illustrations, à un élève de Jean Foucquet. Montfaucon a connu cette miniature, il en a tiré l'un des personnages de ses *monuments de la monarchie française* (1), mais avec des modifications qui le rendent presque méconnaissable et, d'ailleurs, en omettant tout à fait Mamerot. Apprenant mon intention d'offrir à notre Société une reproduction de la miniature originale, M. Omont, l'éminent conservateur des Manuscrits, a bien voulu me faire donner la planche que la Bibliothèque venait tout justement elle-même d'en faire exécuter, par les soins de M. Couderc, pour un grand album de portraits. C'est d'après cette planche que j'ai fait faire la photographie.

Je vais donc résumer très brièvement ce que m'ont appris sur le compte de Mamerot les auteurs que je viens de citer ; j'y ajouterai quelques données empruntées, par l'intermédiaire de M. Beuve, archiviste de la ville de Troyes, aux Archives municipales de cette ville.

(1) T. III, planche LXIX.

A dire vrai, Mamerot (1) ne fut probablement Soissonnais que d'origine, du moins il ne dut habiter Soissons, j'entends d'une manière continue, que pendant la première partie de sa vie. Il y a lieu de croire qu'il passa quelque temps en Dauphiné. Un auteur champenois du XVIIIe siècle, Jean Grosley, l'inscrit parmi les « Troyens célèbres » (2) ; en effet, il vécut plus longtemps encore à Troyes où nous verrons que le retenaient des fonctions de deux sortes et où, probablement, il mourut. Mais il était bien notre compatriote par sa famille et sans doute aussi par sa naissance ; lui-même, en divers passages de ses œuvres, proclame sa qualité de Soissonnais avec une sorte d'insistance qui n'est point pour nous déplaire. M. Pierre Champion croit pouvoir le rattacher à un Jacques Mamerot dont il a trouvé trace à la Bibliothèque nationale (3) et qui était en 1428 « commis à recevoir l'aide de la ville de Soissons » : nous n'avons pas de raisons, quant à présent, de penser que ce Jacques ne fut pas le père de notre Sébastien. D'après un autre texte tiré des registres du Châtelet de Paris (4), Jacques Mamerot mourut avant 1440, sa femme s'appelait Jeanne et leur fils, Sébastien ou Bastien, était encore mineur en cette année-là.

(1) On a aussi écrit, par erreur, *Harnerot* (Recueil de notes et de pièces concernant l'église collégiale de St-Etienne de Troyes, nos 2555 de la Bibliothèque de Troyes et Mamerot de *Frixons* (Soissons ?) ou de *Frixonne* (ibid, ms 2788).

(2) *Mémoire sur les Troyens célèbres*, article *Mamerot*.

(3) ms. fr. 4484. f° 10. cf. *Journal de Fauquemberge*, éd. Tuetcy, II, p. 216.

(4) *Romania*, loc. cit. p. 537.

Je ne sais par suite de quelles circonstances celui-ci entra, dès 1458 au plus tard, au service de Louis de Laval, alors gouverneur du Dauphiné, dont il se donne, à cette date, comme « l'humble clerc ». Louis de Laval, grand seigneur, ami des livres, probablement lettré lui-même, — du moins Mamerot nous assure qu'il entendait le latin, — l'employait à ces traductions et compilations en langue vulgaire que recherchaient fort, au xve siècle et même à la fin du xive, non seulement les nobles et les clercs, mais encore les bourgeois, bien persuadés qu'ils étaient les uns et les autres de posséder en elles d'avérés livres d'histoire. Paulin Paris attribue sans preuves à Mamerot une traduction de Valère Maxime ; il est plus certainement, — et ce serait sa première œuvre, — le traducteur de la *Chronique Martinienne* ou *Martiniane*, célèbre chronique latine soi-disant universelle commencée au xiiie siècle par Martin Strebski, de Troppau, dit le Polonais, et continuée par divers auteurs. Les rédactions successives et très diverses de cette chronique, les interpolations que l'on y remarque, l'édition qui en fut faite par Antoine Vérard, ont fort exercé la patience et la sagacité des savants. Voyons seulement, n'ayant à parler ici que de Mamerot, comment il comprenait son rôle de traducteur ou, si l'on préfère, comment son maître voulait qu'il le comprît.

« Par le vouloir de J. C. vray Dieu tout-puissant », écrit-il dans son prologue, « courant l'an de son « incarnation 1458, messire Loys de Laval, seigneur « de Chastillon et de Frivondour, gouverneur du « Dauphiné, a fait translater et mestre de latin en

« françois les Croniques Martiniennes par son très « humble clerc et serviteur Sébastien de Mamerot de « Soissons (1). Et oultre icelles Martiniennes, luy a « faict extraire de plusieurs orateurs et croniques et « mettre en ceste translation les faictz des papes et « empereurs, et aussi des princes, docteurs et plu- « sieurs gens de leur temps plus au long que frère « Martin de Polonne, penancier et chapellain du « pape, qui fit icelles croniques, lesquelles il a mises « ou adjoustées en icelles. Et est assavoir que, com- « bien que ceste présente translation soit et sera « nommée *Cronique Martinienne*, toutefois, comme « dit est, plusieurs faictz et avantures y sont plus « au long et oultre icelles Martiniennes ». — Ainsi voit-on, par exemple, que Mamerot, mettant sans doute à profit un séjour en Dauphiné ou les relations de son maître avec cette province, a mêlé au texte de Martin des renseignements extraits de chroniques locales qu'il nomme *delphinales*. — « Toutes « lesquelles croniques », poursuit-il, « avec plusieurs « autres grans gestes, ont esté derrenièrement trans- « latées et mises en uncz livre et traictié par le voul- « loir d'icelluy monsieur le gouverneur : non pas « qu'il n'entende et conçoive bien les livres et « traictiez latins, mais affin que tous ces faiz dignes « de grant mémoire soient plus communément di- « vulgez. Si prie le simple et inexpert clerc et trans- « lateur de cestuy présent traictié tous qui le liront « et orront lire... qu'ilz l'excusent ès faultes, se

(1) Ailleurs, dans le prologue des *Neuf Preux*, il se qualifie « prestre de Soissons ».

« aucunes en trouvent par lui commises et s'il n'a « pas bien exprimé et mis en briefs mots françoys. « mais trop prolix, l'effect du latin : car, comme dit « maistre Jean Donicum (1), le françois n'est pas si « brief comme le latin et ainsi que l'expérience l'en« seigne publiquement. Pour quoy, eue considération « à ce que dit est, il en commence sa translation, la « soubzmettant à toute correction (2) ». Voilà, me semble-t-il, qui n'est point trop mal parler ; Mamerot dut être un homme de sens en même temps qu'un homme bien élevé. Ne donnons pas, d'ailleurs, plus d'importance qu'il ne faut à ces formules modestes, très fréquentes sous sa plume; elles lui sont communes avec les autres écrivains de son temps, surtout les ecclésiastiques.

Louis de Laval étant passé du gouvernement du Dauphiné et de celui de Gênes à celui de Champagne, Mamerot, qui, croyons-nous, ne l'avait pas suivi à Gênes où l'on sait que Laval « se tint » en 1460 et 1461, alla du moins le rejoindre à Troyes. Il se qualifiait alors de « chapellain et serviteur domestique « de monsieur le gouverneur ». Quelques années plus tard, grâce peut-être à l'influence de son puissant patron non moins qu'à ses mérites personnels, il était chanoine et chantre de l'église collégiale de Saint-Etienne de Troyes à la place de feu Guillaume Pietrequin ; il prêta serment en cette double qualité le 30 juillet 1472 (3). L'année suivante il se vit

(1) Jean de Meun (note de M. Champion).

(2) *Chronique Martiniane*, éd. Champion, p. LXI.

(3) Arch. dép. de l'Aube, 6 G 6 f° 55 v°. Ce doit être par erreur que Grosley dit que Mamerot était chanoine de St Etienne dès 1433.

obligé de défendre sa « chanterye » qui lui était disputée par le chanoine Claude de Pleurre ; il en appela au Grand Conseil du roi, le Grand Conseil lui donna gain de cause et, en vertu de « lettres « royaux leus en chapitre », il fut solennellement confirmé dans sa charge le 13 juillet 1473 (1).

Il était à Troyes, mais pas encore chantre de Saint-Etienne, lorsqu'il écrivit le troisième (2) de ses ouvrages, — je dirai plus loin quel était le second, — c'est-à-dire la traduction « travaillée selon son petit « entendement des très renommez faits des Romains « réduis en un brief et compendieux traité latin par « ung très notable et grand historien », — selon Lebeuf Benvenuto d'Imola, plutôt, selon Paulin Paris, Robert della Porta, — « qui, à cette occasion « l'a justement et à droit nommé *Romuléon* ». Mamerot nous apprend qu'il commença son travail l'an 1466 ; toujours consciencieux, il croit devoir nous avertir qu'il n'a, cette fois, rien ajouté ni rien enlevé à son auteur « si non en tant qu'il m'a semblé néces- « saire à la seule décoration du langage françois et, « par espécial, du vray soissonnois ». Lebeuf voit dans ces derniers mots un hommage au parler de nos pères et je ne demande qu'à être sur ce point de son avis : « Mamerot », dit-il, « prétendait apparem- « ment que le langage de Soissons, sa patrie, pou- « vait servir de modèle à la Champagne qui est « contigüe au Soissonnais ». Paulin Paris, toujours à propos de ce passage, dit mieux encore : pour lui,

(1) Arch. dép. de l'Aube, 6 G 6 f° 72 r° et 74 r°.

(2) Et non le second, comme le disent Lebeuf et Paris qui ne connaissaient pas l'*Histoire des neuf Preux*.

le « vrai soissonnois » écrit par Mamerot est « le « meilleur français du xve siècle, français mille fois « préférable à celui de Christine de Pisan, de Chas- « tellain, de Molinet et de Jean d'Authon ». En sorte que qui voudrait bien connaître la bonne langue du xve siècle ne pourrait se dispenser d'étudier les œuvres de Mamerot: à ce point de vue et pour l'époque il mérite d'être un « classique ».

La traduction du *Romuléon* n'a pas, que je sache, été imprimée. Cette nouvelle œuvre ne fit sans doute que pousser Mamerot plus avant dans l'estime et la confiance de son protecteur. En effet celui-ci, à l'annonce d'une grande guerre projetée contre les chrétiens par le sultan Mahomet II, à peine maître de Constantinople, commanda à son chapelain une histoire des « passages d'outremer faits par les empe- « reurs, rois et princes françois », en d'autres termes une histoire des croisades. Il espérait réveiller par là le zèle de l'Europe chrétienne, de la France tout au moins, en faveur de la Terre Sainte et contre ses conquérants maintenant sur le sol de l'Europe. Mamerot se mit à l'œuvre le jeudi 14 janvier 1473 (n. st.), il note non moins soigneusement la date de l'achèvement: le mardi 19 avril 1474 après Pâques. C'est ce livre que notre miniature le représente en train d'offrir à Louis de Laval, au milieu d'un paysage d'ailleurs aussi peu champenois que possible. Il fut imprimé en 1492 en un-8° gothique sous ce titre copieux: « Les Passages d'outremer du noble Gode- « froy de Bouillon, qui fu Roi de Jérusalem, du bon « Roi St-Louis et de plusieurs vertueux Princes qui « se sont croisés pour augmenter et soutenir la Foi

« chrétienne, avec autres nobles faits des Rois d'Es-« paigne et de Hongrie contre les ennemis de notre « sainte Foi catholique ». L'ouvrage eut du succès; Le Noir le réimprima en 1517 (in-4°) et en 1518 (in-f°) sous le même titre à peine allégé de quelques mots. C'est à la fois une traduction et une compilation d'anciennes chroniques et, par endroits, une œuvre presque originale et personnelle.

Ce dernier caractère appartient davantage à un autre travail que Mamerot entreprit vers la fin de 1488. Evidemment les recherches qu'il avait dû faire pour ses *Passages d'outremer* lui avaient donné le goût des choses de l'Orient et le désir de connaître par lui-même le principal théâtre des événements qu'il venait de raconter. Quoiqu'il dût n'être déjà plus de la première jeunesse, il était parti pour la Terre Sainte et, à son retour, il écrivit une *Compendieuse description de la Terre de promission*, intercalée plus tard dans les *Passages d'outremer*. La compilation est encore ce qui domine dans cet écrit, mais enfin Mamerot y met un peu plus de lui-même que dans les précédents; il cite « soit des événements dont il « a été témoin, soit des dates de jour et de mois « pour son arrivée dans certaines villes ou son « départ (1) ». Pour ce qui est, à proprement parler, de la description de la Terre Sainte, au moins pour la partie de cette région qu'il n'a pas visitée, il avoue qu'il emprunte à ceux qui en ont écrit avant lui; puis il ajoute : « reste d'avance par ordre compétent « traictier des habitants, des loix, rites et mœurs,

(1) *Les Pèlerins picards à Jérusalem*, par le Comte de Marsy, p. 12-13.

« hérésies damnées, ainsi que, entrefaisant le pèle-
« rinage, d'une inquisition curieuse et peine stu-
« dieuse les ai seu comprendre à mon petit enten-
« dement ». Il s'étend alors sur Mahomet, sur les Sarrasins, leur civilisation, leur culture intellectuelle, reproduit leur alphabet et ceux des Hébreux, des Grecs, des Chaldéens, des Indiens, protestant qu'il ne « récite » que ce qu'il a appris dans le pays « ainsi « que par curieuse investigation ès lieux l'avons « investigué ». Certains des renseignements qu'il nous donne sont vraiment intéressants et son livre n'a pas usurpé la place qu'il occupe dans les bibliographies palestiniennes (1); le savant comte de Marsy, particulièrement compétent en cette matière, estimait qu'il méritait « une étude approfondie » et il avait projeté d'en parler « avec le détail que le « sujet comporte dans la préface d'un volume con- « sacré aux pèlerins français des dernières années du « XV[e] siècle »: le projet, que je sache, n'a pas été exécuté. Mamerot était, je ne dirai pas un savant toujours bien informé et d'une perspicacité infaillible mais du moins un esprit curieux, sérieusement désireux de s'instruire et d'instruire ses lecteurs. C'est plutôt la faute de son temps que la sienne s'il n'a pas toujours, en tel ou tel de ses écrits, évité certaines méprises géographiques ou historiques que l'abbé Lebeuf lui reproche, en reconnaissant qu'il fait preuve parfois d'un certain discernement, au moins relatif. Une de ces méprises nous étonne chez un écrivain de notre région au point que je serais tenté

(1) Voir notamment la *Bibliotheca geographica de Rohrich*, p. 122 et 602.

de l'attribuer, — ainsi que quelques autres encore de celles que lui reproche Lebeuf, — à l'ignorance des copistes ou à la négligence des éditeurs : ayant à parler de la fondation de l'ordre des Prémontrés, Mamerot aurait traduit *Laudunum* par *Lyon*.

La traduction de la *Chronique Martinienne* et du *Romuléon* et peut être aussi de Valère Maxime, les *Passages d'outremer* et la *Compendieuse description*, voilà ce qui composa longtemps tout le bagage littéraire reconnu à Mamerot par les érudits (1). Même M. Pierre Champion, en 1907, ne connaissait de lui rien de plus. Cependant M. Paul Meyer avait déjà, en 1877 et 1883, signalé incidemment l'existence d'une autre œuvre dont la Bibliothèque impériale de Vienne possède l'unique exemplaire en deux volumes ornés de miniatures, et que MM. Marcel Lecourt et Thomas ont étudiée d'un peu plus près dans deux articles de la *Romania* d'octobre 1908.

C'est encore une œuvre inspirée par Louis de Laval. Mamerot la commença en septembre-octobre 1460 (2), deux ans après la traduction de la *Martinienne;* on peut donc la considérer vraisemblablement comme le second de ses écrits par ordre de date. Elle a pour objet et pour titre l'*Histoire des neuf Preux et des neuf Preues* (preuses), c'est-à-dire, comme vous savez,

(1) On a porté partois au nom de Mamerot *Les gestes du roi Charles VI, les gestes du roi Charles VII, la chronique de Louis de Valois, feu roy de France* (Louis XI), et un manuscrit du Vatican : *De ũs qui regnarunt in Francia*. Ce sont simplement, je crois, des parties plus ou moins considérables de la *Chronique Martinienne*.

(2) Le manuscrit de Vienne est daté de 1472, il fut exécuté à Troyes par un copiste nommé Briard, originaire du diocèse de Bayeux, (*Romania* loc. cit. p. 531).

d'Hector, d'Alexandre, de Judas Machabée, « évesque « et duc de Jherusalem », de Jules César, du roi Arthur, de Sémiramis, de Penthésilée, de Déiphile, d'Argine, et autres héros et héroïnes plus ou moins authentiques traités à la mode du moyen-âge. Remarquons en passant, à propos d'Hector, une curieuse idée dont je ne sais pas s'il faut attribuer à Mamerot tout l'honneur : la rivalité d'où sortit la guerre de Troie n'est pas encore apaisée comme on l'imagine, elle n'a pas cessé depuis « desjà bien trois mille ans, car « encore dit le Turcq nommé Mahomet d'Otteman, « qui depuis peu de temps a prins par force Cons- « tantinople et encore la tient, qu'il est vengeur du « sang Troyen contre les Grecs qui le respandirent ». C'est une explication comme une autre de la question d'Orient.

Mais pour Louis de Laval il n'y avait pas que neuf preux, il y en avait dix ; il y avait aussi dix preuses. Le dixième preux, c'était Du Guesclin, la dixième preuse, c'était Jeanne d'Arc. Il avait voulu que Mamerot ajoutât leurs noms à ceux de la liste consacrée et qu'il terminât son livre par leurs biographies. Rien de plus naturel de sa part qu'un tel désir. Louis se rattachait à la famille de Du Guesclin par sa grand-mère paternelle qui, avant d'épouser en 1384 Guillaume XI de Laval, avait été la seconde femme du bon connétable, veuf de Tiphaine Raguenel. Puis deux frères de Louis, André et Gui de Laval, avaient, en 1429, fait campagne avec Jeanne d'Arc ; on a d'eux une lettre (1) où ils racontent à leur mère et à leur

(1) Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. v, p. 105-111.

aïeule leur première entrevue avec l'héroïne. Cette lettre a été maintes fois citée, elle le sera toujours, car nulle part peut-être on ne saisit mieux sur le vif la physionomie de la Pucelle, physionomie si complexe ou, plus exactement, si mobile, et, par conséquent, si difficile à rendre. Le souvenir de Du Guesclin, le souvenir de Jeanne d'Arc ne sont pas de ceux qui se perdent facilement dans les familles associées plus ou moins directement à ces glorieuses existences; Louis de Laval, on le voit, était fidèle à l'un et à l'autre. Par grand malheur on ne trouve dans le manuscrit de Vienne que l'histoire des neuf Preux et celle des neuf Preuses, celles de Du Guesclin et de Jeanne ne furent peut-être que projetées et annoncées. On ne peut douter de l'esprit dans lequel Mamerot, ne fût-ce que pour complaire à son patron, les a ou les aurait écrites; on pense bien qu'il ne se serait pas montré sobre d'éloges et dépourvu d'enthousiasme à l'égard de l'époux de Jeanne de Laval « par le moyen duquel « furent, soubz le roy Charles le Quint, déchacez « les Anglois et Navarrois de la plus grant partie du « royaume de France, » non plus qu'à l'égard de « dame Jehanne la Pucelle par laquelle envoyée de « Dieu », dit-il dans le prologue des *neuf Preuses*, « malgré les Anglois du duc Philippe de Bourgogne « et aussi de tous les aultres alliez qui usurpoient la « plus part de France, fu le roy Charles, à présent « régnant, par grâce divine et force d'armes couronné « et sacré à Reims ». Et tout aussitôt, s'adressant à monseigneur de Laval et à ses autres lecteurs futurs, il ajoute ces lignes qui ne manqueront pas de nous toucher: « Pour quoy je supplie à vous, mon très

« doubté seigneur, et tous aultres qui verront ceste « très petite occupation Soissonnoise, prendre en « gré le don du povre serviteur, car je me suys efforcé « couchier à mon pouvoir la vérité et en brief selon « aulcuns très anciens volumes qui me ont esté très « difficiles à trouver et conjoindre avec les communs, « lesquels ensuivans en aulcuns pas, et non en tous, « j'ay commencé ... etc. ». Ainsi Mamerot ne dédaignait point de se documenter et, de plus, il avait au moins la bonne volonté de faire œuvre critique : il avouait quelques lignes plus haut n'avoir pu donner à l'histoire des neuf Preuses « tant grand prolon« gacion (qu'à celle des neuf Preux), obstant que je « n'ay peu trouver en histoire authentique les fais « d'aucunes d'elles avoir esté tant prolicement tis« sus ». Puis s'il a traité un peu rapidement l'histoire des neuf Preuses, c'est aussi que son « entendement » était de passer à celle de Jeanne : nous ne lui reprocherons pas les préférences qu'il semble bien avoir eues pour cette dernière. Quant à ces mots « occu« pation soissonnoise », ils me donnent à penser que, lorsqu'il écrivit ce prologue, c'est-à-dire en 1461, il était à Soissons : son protecteur était alors à Gênes où, apparemment, il ne l'avait pas accompagné, tout en restant à son service.

Faut-il renoncer absolument à posséder jamais cette vie de Du Guesclin que des traditions de famille, sans doute communiquées à l'historien, rendraient doublement précieuse, et cette vie de Jeanne d'Arc écrite par quelqu'un qui était presque son contemporain et le familier de gens l'ayant connue de très près? Pour nous en particulier cette histoire aurait

eu du prix, car sans doute Sébastien, né peut-être un peu trop tard pour avoir vu de ses yeux l'entrée triomphale de Jeanne à Soissons en 1429, dut en son enfance l'entendre raconter; sans doute il eût pu nous dire si, dans les deux barbeaux alors offerts à Charles VII par nos bourgeois, il faut voir, comme je le soupçonne, une allusion ironique aux armes parlantes de la maison de Bar alliée au chef bourguignon Jean de Luxembourg et dont le succès de l'armée royale compromettait gravement les prétentions sur notre comté. Sans doute enfin il aurait pu nous renseigner sur cet ensemble de circonstances demeurées toujours un peu mystérieuses que le *Procès* de Jeanne, en termes presque trop expressifs, appelle « le fait de Soissons », je veux dire les fâcheuses intrigues qui, en mai 1430, firent fermer aux troupes de la Pucelle la porte de la cité et amenèrent notre retour, pour quelques années, sous l'autorité anglo-bourguignonne.

Je n'ai pu découvrir jusqu'à présent la date et le lieu de la mort de Mamerot. M. l'archiviste de la ville de Troyes a bien voulu me promettre de les rechercher pour moi dans les archives du chapitre de Saint-Etienne. J'aurai donc peut-être encore l'occasion de parler de Mamerot à la Société; on estimera, je pense, qu'une étude plus complète de sa vie et de ses œuvres pourrait constituer utilement ce qu'il eût appelé une « occupation soissonnoise ».



DIXIÈME SÉANCE

Lundi 8 Novembre 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la séance d'Octobre, lu par le Secrétaire, est adopté.

M. le Président énumère les titres des ouvrages offerts et adressés à la Société, depuis la dernière séance.

OUVRAGES OFFERTS

Mémoires de la Société Archéologique de Rambouillet : 1906, t. XIX et XX.

Académie royale de Belgique : Classe des Lettres, Sciences morales et politiques, et classe des Beaux-Arts : 1909.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne : année 1908, 62e volume.

Mémoires de l'Académie de Nîmes : 7e série, t. XXX, 1re année 1908.

Bulletin de la Société d'Agriculture du Puy : 5e vol. ; années 1904 à 1908.

Revue de Saintonge et d'Aunis : 1908.

Bulletin de la Société des Archives Historiques XXIXe : volume, 1er février à octobre 1909.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Colonel Lecer, président, a reçu de M. le chanoine Duchastel de Montrouge une photographie du puits qu'il a fait restaurer dans la maison qu'il habite, rue Saint-Gaudin, et qui n'est autre que le légendaire Puits de Saint-Gaudin, fameux autrefois à Soissons par les miracles qu'opérait son eau. M. le Président a remercié vivement M. Duchastel de Montrouge pour l'envoi de ce document photographique qu'il soumet à ses collègues. La Société adresse à nouveau ses félicitations à M. Duchastel pour cette restauration.

M. le Président apprend à ses collègues le décès récent de notre collègue M. Judas, bibliothécaire de la ville de Soissons. Le bureau de la Société et un grand nombre de membres ont tenu à assister aux obsèques de notre regretté collègue, le samedi 6 décembre courant.

M. le Président, au nom de la compagnie, a prononcé sur la tombe un discours que nous reproduisons plus loin.

La Compagnie s'associe aux paroles de son Président. Elle perd en M. Judas un conseiller et un guide précieux pour nos études historiques locales. Avec une amabilité sans limites, avec une bienveillance toujours égale, M. Judas savait mettre à portée de chacun la connaissance parfaite du dépôt qui lui était confié.

Il administrait la bibliothèque avec le plus grand ordre et savait concilier les prescriptions du règlement avec les nécessités des travaux des chercheurs.

C'était pour beaucoup de ses confrères un ami véritable, à l'esprit droit et loyal, au cœur dévoué.

M. Judas était né le 24 Janvier 1839 à Soissons, d'une famille originaire de la région, établie depuis plusieurs siècles dans notre ville et dans les villages voisins. C'était un soissonnais de pure race.

M. Blanchard a découvert dans les minutes de Me Dulong, antérieures à la Révolution, un contrat de mariage passé dans cette même étude au XVIIe siècle par Julien de Héricourt et Jeanne le Scellier, daté exactement du 18 Juin 1651. Grâce à ce contrat on a quelques éclaircissements sur cette famille de Héricourt encore peu connue jusqu'ici. Dans ce même acte on rencontre aussi les noms de plusieurs notabilités soissonnaises, entr'autres ceux des familles du Grimoard, Charpentier d'Anost, de la Bretèche et Marquette.

Il présente à ses collègues une pièce d'or gauloise acquise par le Musée et trouvée à Vierzy. Cette monnaie appartient à la catégorie des statères du groupe dit des « Monnaies à l'œil ». Ces monnaies appartiennent à la Gaule Belgique. Elles ont été imitées en Grande Bretagne (1). Celles qui se rapprochent le plus de la monnaie de Vierzy ont été attribuées, mais sans grande certitude, aux Rèmes (atlas pl. XXXII catal. Mon. Gaulois. Bib. Nat.)

M. le Colonel Lecer donne lecture d'une note relative à la rue du Chat Lié qui, d'après un acte de 1670, portait aussi au XVIIe siècle, le nom de rue

(1) C f. les Atrebates Cat. n° 8593 et Atlas pl. XXXV. 8600. Voir aussi Bellovaci pl. XXXII, Nervii et Tréviri pl. XXXV et XXXVI.

Colette. A la suite de cette note M. le Président ajoute quelques mots sur la signification et sur l'orthographe du mot Champ Bouillant.

Il observe justement que l'explication donnée précédemment dans le bulletin est peu plausible.

Ce nom est écrit en différents documents Boulant ou Boullant, ce qui semblerait indiquer simplement un état particulier de terrain dont les éboulements sont fréquents, s'éboulant facilement. M. Blanchard remarque de son côté que ce nom est appliqué dans la région à divers lieuxdits de terrain en pente, par exemple à Guny, aux confins du Soissonnais, lieudit Boulant ou En Boulant.

M. Fernand Lhermitte a découvert un document imprimé relatif à un ancien procès en séparation de corps entre M. Paillet et sa femme. Cette pièce pourra être utile à ceux de nos confrères qui se livreront à des recherches sur Alphonse Paillet, sa famille et son entourage. Elle est versée aux archives et des remerciements sont adressés à M. Lhermitte pour ce don.

M. le Président a examiné attentivement deux pièces manuscrites des archives de la Société ayant pour titres : Histoire de Soissons 1789 et Fortifications de Soissons en 1814. Il communique à ses collègues une très intéressante analyse de ces documents.

A la demande des membres du bureau, la Société examine le projet de conférence à Soissons de notre éminent collègue M. Lefèvre Pontalis. La Société charge le Secrétaire de correspondre, pour la fixation de cette date avec le conférencier.

ÉLECTION DE MEMBRE NOUVEAU

M. Bouvet, présenté à la séance d'octobre, est élu membre de la Société.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président, LECER. *Le Secrétaire*, F. BLANCHARD.

Discours de M. le Colonel LECER

Président de la Société Archéologique

aux Obsèques de M. JUDAS

Messieurs,

Avant que cette tombe se referme, permettez-moi de dire un dernier adieu à mon vieil ami Judas.

Nous nous étions connus dès notre petite enfance; le voisinage de nos familles nous avait fréquemment appelés à partager les mêmes jeux et peu à peu une grande sympathie était née entre nous. Diverses circonstances et plus tard le hasard de nos destinées rendirent nos rencontres plus rares; mais quand nous avions la bonne fortune de nous retrouver, c'était de tout cœur que nous nous abordions. Enfin il y a quelques années, hélas, au déclin de notre carrière, nous avons de nouveau habité Soissons tous deux.

Qu'il nous était doux de revivre ensemble nos souvenirs du passé, d'échanger nos idées d'hommes murs; qu'il m'était agréable à moi de feuilleter comme un livre les connaissances si étendues de mon vieux camarade.

C'est que Judas s'était transformé pendant mon absence ; l'ancien élève de l'école primaire était devenu un érudit. Seul, ou à peu près seul, il avait acquis, secondé il est vrai par une intelligence d'élite, l'instruction secondaire et supérieure qui lui avait permis de remplir, et avec une compétence incontestable, les lourdes et difficiles fonctions de conservateur de notre bibliothèque municipale.

Je n'ai pas à vous rappeler comment il avait compris son rôle, comment il devint le conseiller de ses lecteurs. Il connaissait si bien *sa bibliothèque !* Il en avait parcouru tous les volumes et les ouvrages les plus importants, il les avait tous étudiés, médités, commentés, de sorte qu'il était pour les chercheurs un auxiliaire sûr et précieux. Et parmi ceux qu'il guida ainsi, je pourrais citer bon nombre de ses collègues de la Société archéologique qui ont eu souvent recours à sa haute compétence et à sa complaisance inlassable.

Aussi combien grand le vide qu'il laisse parmi nous, mais aussi combien vivace sera le souvenir de ses mérites.

Au nom de tous ses amis, j'adresse nos affectueuses condoléances à sa famille éplorée.

Adieu, mon cher et vieil ami ! Tu as accompli en ce monde ta grande part de labeurs ; dors en paix ton dernier sommeil : tu l'as largement mérité.

LA RUE DE LA COLLETTE

Communication de M. Lecer

Un mot à propos des dénominations anciennes des rues de Soissons.

— Nous savons déjà que la partie occidentale de la rue de la Bannière s'appelait précédemment rue du Chat Lié. Un titre de vente, daté de 1460, d'une maison sise dans cette portion de rue (maison occupée aujourd'hui par M. Vergnol, photographe) indique que cet immeuble est situé rue de la Collette, vis-à-vis le chef Saint-Denis.

— Donc en moins d'un siècle, cette partie de rue a porté successivement les noms de la Collette, le Chat Lié, la Bannière.

DEUX MANUSCRITS SOISSONNAIS

datant des premières années qui suivirent la Révolution de 1830

Communication de M. Lecer

M. Blanchard, notre sympathique Secrétaire, m'a confié deux manuscrits qu'il avait remarqués parmi les pièces non classées de nos archives et qu'il croyait devoir m'intéresser particulièrement en raison du titre inscrit sur la chemise qui les contenait:

Histoire de Soissons depuis 1789 iusqu'en..... et 1814 : Fortifications.

Ces manuscrits voisinaient aux archives avec des pièces provenant de M. de Vuillefroy, ancien conseiller à la Cour de Paris, l'un des fondateurs de notre Société et l'on pouvait supposer qu'ils émanaient de lui : un examen un peu attentif permit de reconnaître qu'ils n'ont pas cette origine et aussi qu'ils proviennent de deux personnes différentes. Ajoutons que le titre inscrit sur la couverture est erroné : le premier manuscrit contient le récit d'événements qui se sont passés entre 1814 et 1836 et le second a trait, non aux fortifications de Soissons en 1814, mais aux grands travaux qui furent exécutés par le génie militaire au cours des années suivantes pour remplacer ces fortifications par d'autres plus modernes et dont nous voyons en ce moment disparaître les derniers vestiges.

Bien qu'anonymes, ces deux manuscrits sont loin d'être dépourvus d'intérêt pour nous et je vous demande la permission de vous en présenter une courte analyse.

PREMIER MANUSCRIT

Soissons entre 1814 et 1836

C'est en 1834 que l'auteur a commencé à l'écrire, c'est-à-dire 20 ans après les premiers événements racontés. Son récit est fait de mémoire, car les dates y sont rares et incertaines, et il contient quelques confusions de personnes et d'événements. Aussi ne pourrait-on faire foi sur lui pour écrire une page d'histoire. Mais on n'y trouve pas moins l'appréciation d'un Soissonnais sur des faits dont il est le

contemporain et dont il a été souvent témoin : c'est suffisant pour attirer notre attention.

Du siège de 1814, l'auteur n'a pas gardé un souvenir exact. Il paraît ignorer le nom du général Rusca qu'il qualifie simplement d' « ancien et brave général ignorant tout à fait la manière de défendre une place » ; le général Moreau, qu'il croit chef de bataillon, est pour lui largement excusé de sa capitulation au 2e siège ; le 3e siège n'est qu'une simple démonstration du maréchal Mortier ; enfin, de la défense héroïque du commandant Gérard au 4e siège, il ne dit rien : il n'a été frappé que de la dureté des réquisitions subies par les habitants. Ajoutons qu'il reporte l'acte de dévouement du garde champêtre Charpentier du 1er siège au 2e.

Arrive la Restauration. L'auteur, qui s'est montré froid et réservé quand il a raconté les événements militaires de 1814, s'anime quand il s'occupe des luttes politiques qui suivirent. Impérialiste convaincu, il critique naturellement, et avec un certain mordant, les actes du nouveau gouvernement et les prétentions de ses partisans « *les restaurateurs* » comme il les appelle. Pendant les cent jours il cite de nouveau le commandant Gérard dont il apprécie cette fois le talent militaire, comme organisateur de la défense de la Place. Il raconte également, et avec quelques détails, l'émeute militaire qui marqua la fin du commandement de cet officier.

Citons encore les récits de la catastrophe de l'explosion de la poudrière Saint-Remi ; de l'organisation de la nouvelle garde Nationale, « *la garde Nationale blanche* » ; le passage à Soissons de l'Em-

pereur Alexandre et du grand Duc Constantin, qui furent officiellement « *complimentés à outrance* » ; la création à Soissons de la Légion de l'Aisne, qui fut le prétexte d'une manifestation royaliste ridicule (incinération en grande pompe d'un drapeau tricolore) ; la campagne politique menée en chaire par des missionnaires et au cours de laquelle éclatèrent des manifestations opposées telles que l'intervention de l'armée fut nécessaire ; le renchérissement des vivres en 1817 et le mouvement populaire qu'il occasionna ; le passage à Soissons du roi Charles X allant se faire couronner à Reims.

L'auteur signale encore, mais sans donner d'appréciation personnelle, les découvertes archéologiques faites en 1826, l'exécution du Pont vers le Mail ; la construction de l'agence aux grains et de l'abattoir de Saint-Waast ; l'installation au faubourg de Reims (Saint-Crépin) d'une fabrique de tapis ; enfin la réfection de la fontaine de la grande Place sur laquelle on appliqua une colonne de granit trouvée dans les fouilles et qui y produisit « *le plus mauvais effet* ».

La révolution de 1830 éclate. Cet événement est trop récent pour que l'auteur n'ait gardé un souvenir exact de l'effet qu'il produisit sur la population Soissonnaise : aussi cette partie est-elle la plus animée du manuscrit. Nous y voyons l'émotion produite en ville par l'arrivée de la malle-poste puis de la diligence apportant la grande nouvelle, l'enthousiasme à peu près général, l'échauffourée d'Alexandre Dumas venant, sans mandat, réquisitionner de la poudre, l'ancienne garde nationale se reconstituant

d'elle-même, le clocher de la cathédrale envahi et les cloches mises en branle sans que l'autorité locale ait osé intervenir, enfin la proclamation du nouveau régime, la réorganisation de la garde nationale, la reconstitution de la municipalité dont le premier maire fut M. Deviolaine.

Une ombre vient ternir ce tableau enchanteur : l'émeute du 30 août à l'agence, émeute qui fut heureusement maîtrisée grâce à l'intervention du lieutenant-colonel Charpentier, ancien officier de l'armée, qui commandait la garde nationale.

A partir de 1831, ce fut M. Quinette qui administra la mairie et l'auteur du manuscrit fait de lui un éloge pompeux : le dernier acte cité de son administration est l'achat au profit de la Ville de l'ancien palais de la Couronne.

Ce manuscrit, qui ne comporte pas moins de 32 pages, est écrit sur feuilles volantes et paraît préparé pour être livré à l'imprimeur, bien qu'il contienne quelque lacunes, entre autres l'indication de dates laissées en blanc. Aussi je ne pense pas qu'il ait jamais été publié. Mérite-t-il de l'être aujourd'hui ! Je ne le crois pas, mais j'estime qu'il serait bon de le conserver à nos archives après l'avoir préalablement disposé en cahier cousu et muni d'un titre.

DEUXIÈME MANUSCRIT

Travaux de fortification exécutés à Soissons à partir des premières années de la Restauration.

Daté de 1833, ce manuscrit forme un mince cahier de 12 pages. Il ne donne pas, comme on pourrait le supposer, une étude technique : c'est le simple récit d'un bourgeois de Soissons qui, ayant suivi avec un certain intérêt les immenses travaux exécutés autour de la Place, a cru devoir consigner sur le papier, et probablement sans aucune pensée de publicité, le résumé de ses impressions.

J'ajoute que je n'ai pas eu la primeur du cahier : l'un des rédacteurs de la 2e partie de notre Bulletin de 1897 l'a certainement eu entre les mains, car il lui a pris quelques expressions typiques et même un certain nombre de bouts de phrase, sans toutefois signaler leur origine.

Le manuscrit commence par décrire l'état de délabrement dans lequel se trouvait la vieille enceinte fortifiée que l'on remplace et, pour expliquer cet état, il cite les décrets des 8 et 10 juillet 1791 contenant la liste des places fortes du royaume à maintenir dans leur rôle défensif et celles des places ou postes qui, au contraire, doivent être supprimés comme devenus inutile et il fait remarquer que Soissons ne figure sur aucune de ces deux listes. Il y avait donc déjà bien longtemps que notre vieille place forte était considérée comme une ville ouverte : nous le

savions, mais cette citation d'un document officiel nous confirme dans notre opinion.

En détaillant les diverses parties de nos vieux remparts, l'auteur signale que les trois bastions de Saint-Waast avaient autrefois subi une restauration : c'était, dit-il, à l'époque où la défaite de St-Quentin, en 1557, venait d'appeler l'attention sur l'état des forteresses qui défendaient notre frontière. Cela est très possible. Mais il ajoute que c'est à la même date que furent élevés les trois bastions couvrant St-Jean. Il commet là une légère erreur, les historiens s'accordant à déclarer que les travaux de fortifications qui englobèrent dans la ville l'abbaye de St-Jean furent commencés vers 1552.

A propos du récit qu'il fait de l'explosion de la Poudrière St-Remi, en 1815, l'auteur émet ce singulier doute : « *Cet événement fut-il l'effet de l'imprudence* « *ou du désespoir de son auteur dont la raison, disait-on,* « *s'était égarée à la nouvelle du désastre de Waterloo?* ».

Bien que l'ordonnance royale qui, sous la Restauration, rétablit Soissons sur la liste des places fortes, n'ait été datée que du 1er août 1821, le gouvernement n'avait pas attendu jusque là pour se préoccuper de cette importante question : dès 1815, il l'avait mise à l'étude, en 1817 le service du Génie de la Place avait dressé un plan spécial que nous avons eu sous les yeux l'an dernier, en 1818 le bastion St-Remi avait été non seulement réparé mais agrandi et, en 1819 et 1820, le demi bastion de la Porte St-Christophe avait été construit.

L'auteur donne quelques détails sur le contrat du 28 décembre 1825, passé entre l'Etat et la Ville et

attribuant à celle-ci la propriété du sol des fortifications.

Une revue sommaire des autres travaux exécutés autour de la Place termine ce manuscrit. Ce sont : réfection complète des murs d'escarpes du front ouest depuis St-Remi jusqu'au bastion de l'Evangile sans modification au tracé primitif ; bastion de l'Evangile régularisé ainsi que celui de St-Pierre à La Chaux par l'addition d'un flanc droit ; bastion nouveau jeté en avant vers St-Crépin, et découvertes archéologiques faites au cours de sa construction ; élévation sur le front Est, le long du Mail, d'un solide rempart dont l'extrémité droite formant saillant (et non bastion comme le pense le narrateur) couvre le palais de l'Intendance dont il absorbe une partie du jardin. Ce front Est sera prolongé, pendant les années suivantes, par un mur crénelé qui couvrira le port. Au moment de la rédaction du manuscrit, on vient seulement d'en préparer l'emplacement en rasant la pointe de l'îlot de maisons qui, de l'orangerie de l'Intendance s'avance vers le Sud, le long du port. Il est signalé qu'en avant de ce mur, sera ménagé un fossé de 4 m. de largeur que, pendant la période de paix, on maintiendra comblé, de façon à ne pas diminuer l'étendue du port.

On cite encore les travaux exécutés en 1831 à la porte St-Martin, au cours desquels on découvrit, dans le fossé, un pont en pierre dont on ne soupçonnait pas l'existence, et qui fut maintenu dans la fortification nouvelle ; les ponts-levis, d'un système que l'auteur du manuscrit critique, installés

aux deux entrées Sud et Ouest de la ville ; et enfin les terrassements difficultueux entrepris en 1831 et continués en 1832 au faubourg St-Vaast, à droite du bastion dont la pointe se dirige vers St-Médard.

Des glissements du sol, qui se produisirent au fur et à mesure que des terres nouvelles y étaient apportées, avaient amené le génie à recourir à l'emploi de pilotis. N'est-ce pas cette mobilité du terrain, mobilité à laquelle on devait déjà l'existence, à quelques pas du même emplacement, de la vaste dépression du sol indiquée sur les cartes sous le nom d' « *abîme* » que l'on doit attribuer le nom de *Champ Bouillant* donnée déjà au Moyen-Age à cette partie de la plaine qui sépare St-Médard de Soissons ? — Notre Bulletin de 1897, 2e partie, page 3, donne une autre origine à ce nom : nous ne voulons pas provoquer sur ce point secondaire une discussion qui serait probablement sans issue.

Le manuscrit, nous l'avons déjà dit, s'arrête en 1833, c'est-à-dire avant la construction des nombreux ouvrages extérieurs qui ont complété l'organisation défensive de Soissons. Il émane certainement d'un observateur sérieux doublé d'un lettré et les chercheurs trouveront à sa lecture intérêt et profit. Aussi nous demandons qu'il soit classé en bonne place à nos archives.

ONZIÈME SÉANCE

Lundi 6 Décembre 1909

Présidence de M. LECER, Président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Vice-Secrétaire et adopté sans observations.

M. le Président énumère les publications reçues depuis lors :

OUVRAGES OFFERTS

Département de Seine-et-Oise : Commission des antiquités et des arts XXIX[e] volume 1909.

Bulletin de la Société littéraire de Lyon : Avril, septembre 1909.

Procès-verbaux des Séances de la Société française de Numismatique. Séance du 5 Janvier 1908.

Académie de Belgique : Bulletin de la classe des lettres, sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1909, N[os] 7 et 8. 2[e] volume.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau. 2[e] série, Tome 36[e], 1908.

Bulletin monumental de la Société Française d'Archéologie, 73[e] volume, 1909.

Sont en outre offerts à la Société :

Par M. Pol Baudet, de Crécy-sur-Serre, une *Notice sur l'âge de bronze dans le département de l'Aisne*.

Par M. le Chanoine Ledouble, deux brochures ayant pour titres : *Chapelle de la Cathédrale où l'on voit la statue de Jeanne d'Arc*, et *les Cloches de la Cathédrale,* addition à deux notices parues en 1907 et 1908; des exemplaires de ces opuscules, sont remis aux membres présents.

Par M. P. de Larminat, professeur au grand Séminaire, *quelques notes d'archéologie romaine*, extrait de la *Science catholique*, Juin 1900, et *Sancta Maria antiqua* essai historique et descriptif, extrait des annales de Saint Louis des Français, avril 1901.

Enfin par M. Vauvillé, un fascicule de *L'homme préhistorique*, N° 3 de 1909, contenant un article de lui ayant pour titre : Tuile gallo-romaine (tégula) d'Arlaines, territoire de Ressons-le-Long, Aisne.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Bouchel lit une notice intitulée *Recherches historiques sur la navigation de la Vesle*, dans laquelle il relate les études et les travaux entrepris, surtout à partir du XVe siècle pour rendre cette rivière navigable depuis Condé jusqu'à Reims : ce fut pour cette ville une question longtemps à l'ordre du jour; on en trouve la preuve dans les nombreux procès-verbaux d'enquêtes que renferment ses archives. De ces travaux il ne reste plus que le canal creusé par les comtes de Braine au milieu du XVIe siècle, et qui,

partant de la Vesle au lieudit la Frénoise, empruntait au nord de la ville l'ancien fossé des fortifications pour aller se terminer non loin du confluent.

M. Vauvillé présente ensuite une pièce dite chelléenne ou coup de poing en calcaire grossier de 113 millimètres de longueur sur 73^{m} de largeur, provenant d'une poche quaternaire, trouvée dans les déblais du chemin de fer de Soissons à Epagny, près du lieudit les Berceaux, à Pommiers ; cette roche ajoute-t-il, a été très rarement employée pour former des instruments à l'époque paléolithique.

M. Firino donne communication de notes pour servir à l'histoire des receveurs généraux de la généralité de Soissons.

PRÉSENTATION DE MEMBRES NOUVEAUX

MM. les abbés Binet et Hivet présentent la candidature de M. l'abbé P. de Larminat, professeur au grand séminaire, en qualité de membre titulaire.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,
LECER.

Le Vice-Secrétaire,
E. BOUCHEL.

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR LA NAVIGATION DE LA VESLE
Communication de M. Bouchel

A voir la rivière de Vesle avec ses innombrables sinuosités, ses rives peu élevées où poussent abondamment le peuplier, le saule et parfois un vrai fouillis d'arbustes épineux, son lit embarrassé de troncs d'arbres et d'îlots de vase, ses débordements par suite assez fréquents, les nombreux moulins installés sur son cours, on ne se douterait pas que la modeste rivière porta bateau, que par elle arrivaient autrefois à Reims des denrées de Paris et de la basse Seine, et que des études sérieuses, suivies de travaux importants, furent entreprises dès longtemps pour en faire une grande voie navigable.

Il en est ainsi cependant et c'est ce que je voudrais rappeler brièvement dans cette étude.

*
* *

« Les rivières, a dit Pascal, sont des chemins qui marchent et qui portent partout où l'on veut aller. »

On peut donc croire Carlier quand il dit en son *Histoire du duché de Valois*, t. 1er, p, 25, que, du temps des Romains, la Vesle était navigable depuis Fismes jusqu'à Condé, offrant ainsi un débouché pour tous les lieux qui bordent les rivières d'Aisne, d'Oise et de Seine. D'après cet auteur, ce serait le voisinage de la rivière et de la chaussée conduisant

jusqu'à la mer qui aurait engagé les Romains à faire choix du lieu de Bazoches pour y installer leurs magasins à blé.

Ce village était alors, dit l'abbé Lecomte, (Bulletin t. II p. 176) « une résidence importante pour le commerce ; il y avait là des gens du fisc, il dut même y exister une force militaire destinée à protéger les magasins et à faire respecter la liberté des transactions commerciales. »

Plus loin il ajoute qu'il s'y faisait par la rivière un très grand commerce de céréales au profit de l'administration.

La Vesle était-elle navigable depuis Fismes jusqu'à Reims ? C'est une question embarrassante, dit Carlier, quoique les actes des diverses translations des reliques de saint Rufin et de saint Valère, ajoute-t-il, semblent le faire supposer.

Reste à savoir aussi si les Romains ont fait usage des écluses et des vannes, comme le pense le même auteur, pour la mettre en état de porter des bateaux.

Quoi qu'il en soit, la navigation de cette rivière a été, surtout à Reims, depuis le XV[e] siècle, une question à l'ordre du jour ; sa canalisation et des essais pour la rendre navigable jusqu'à l'Aisne ont provoqué beaucoup d'enquêtes ; conséquemment il existe sur ce sujet nombre de pièces aux archives de la ville.

C'est qu'il y avait de grands obstacles à surmonter. Les principaux étaient les nombreux moulins assis sur le cours même de la rivière et dont les propriétaires avaient successivement élevé les radiers pour obtenir une chute plus forte, ce qui ne pouvait que gêner la navigation et causer des inondations fré-

quentes convertissant d'excellentes prairies en marais inutiles et insalubres.

Pour remédier à ce fâcheux état de choses, Charles VIII, en 1439, commit le sieur Doulcet, bailli de Vermandois, pour visiter le cours de la Vesle, et faire droit aux plaintes des riverains. Le commissaire ordonna bien de baisser les seuils des moulins, mais son ordonnance resta lettre morte devant la mauvaise volonté des seigneurs propriétaires, tant ecclésiastiques que séculiers.

Des lettres patentes de François Ier, du 15 juin 1528, chargèrent également Louis de Gorra, conseiller au Grand Conseil, d'une nouvelle descente sur les lieux. Dans son procès-verbal daté de 1529, ce magistrat reconnut, comme le précédent, la légitimité des plaintes, mais ce fut tout aussi inutilement qu'il ordonna le baissement des seuils des moulins (1).

Sous Henri II, d'autres lettres patentes du 12 février 1553 donnèrent à Jean Belot, conseiller au Parlement, les pouvoirs les plus étendus pour faire « écouler les eaux au cours naturel de la rivière et la rendre navigable. »

Jean Belot partit aussitôt de Paris pour la « visitation » de la rivière et le fait de « navigaige ».

Arrivé à Braine il confère avec la comtesse du lieu qui lui dit que « si la rivière pouvait être rendue navigable ce serait un grand bien pour le paiis. »

Des experts l'assistaient et indiquaient les hauteurs auxquelles devaient être réduits les seuils des moulins, les endroits à creuser, à élargir, les courbes à

(1) Derodé. Mémoire sur la navigation de la Vesle.

redresser, les ponts à modifier, déclarant « qu'après que ces ouvrages seront faits et parfaits la rivière sera navigante jusqu'à Reims » et qu'elle pourra porter « petits bateaux de 50 pieds de long et de 10 à 11 de large. »

Leur projet, en face de Braine, était de faire suivre aux bateaux le cours même de la rivière, par le pont de Saint-Remy, où on devait construire une arche de 15 pieds de largeur.

A Fismes, le procureur du roi remontra que, de l'avis des experts, la rivière était navigable depuis Reims jusqu'à Condé ; mais qu'il était besoin de faire portes et écluses aux moulins dont quelques-uns étaient de petite valeur et peu utiles au public ; que ces portes et écluses devant coûter plus que les moulins ne valaient, il serait préférable d'ôter ceux-ci, sauf à indemniser les seigneurs propriétaires. (1)

On comprend que le rapport de Jean Belot ne pouvait être que favorable. En conséquence, de nouvelles lettres patentes de 1556 ordonnèrent le commencement des travaux, réglèrent dans quelles proportions chacun des intéressés y contribuerait, le nombre, la forme des écluses, fixèrent la quantité d'arpents de marais à vendre pour couvrir une partie de la dépense, et ce qui en devait être réservé pour les chemins de halage.

On se mit donc à l'œuvre. Les seigneurs de Sillery, le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, et les comtes de Braine eurent la gloire d'entre-

(1) Procès-verbal de visite de la rivière de Vesle pour parvenir à sécher les marais qui la bordent, les mettre en nature de prez et rendre la rivière navigable. Arch. de la ville de Reims M/S n° 1871.

prendre, chacun sur son domaine, ces importants travaux.

C'est alors que fut creusé le canal qu'on voit encore aux environs de Braine : commençant à la rivière, au lieudit la Frênoise, il arrivait à la porte dite de Reims, où fut construit un beau pont d'une seule arche, sur lequel passait la route royale ; ce pont, qui était fort élevé, fut démoli vers 1825. De là, contrairement au projet de Jean Belot, le canal contournait la ville au nord, ainsi qu'en fait foi un procès-verbal de visite du 25 novembre 1741 où on lit : « Nous avons remarqué un chemin fort élevé entre la porte de Reims et celle de Vailly qui bordait partie d'un des canaux : lequel a été cy-devant fait pour l'usage de la navigation sur 50 pieds de largeur, ainsy qu'il apparoît par deux vestiges de ce canal existant en entier sur plus d'une lieue de longueur en deçà et en delà de la susditte partie, qui se trouve à présent réduitte sur 8 à 9 pieds de largeur, le surplus ayant été comblé par des particuliers et mis en culture de jardins. » (1)

Après la porte de Vailly, cet ancien canal est encore bien visible sur une grande partie de son étendue. On le retrouve, partant de la rivière, au-delà des bois de Chassemy, au lieudit « le Grand Hôle », d'où, par une courbe assez prononcée, il va rejoindre la Vesle à 300 mètres de son confluent.

Un bel « Atlas perpétuel de la terre et seigneurie de Braine » dressé peu avant la Révolution, et faisant partie des archives de cette ville, en indique égale-

(1) Procès-verbal pour le dessèchement des marais de Braine par Charles Avez, ingénieur du roy. Arch. de l'Aisne. E. 148.

ment le tracé sous ce titre plusieurs fois répété : « canal projeté pour la navigation de la Vesle ». On le suit, bordé d'arbres, de la rivière, au lieudit la Frênoise, à la porte de Reims, où il emprunte, comme l'indique le procès-verbal de 1741, les « anciens fossés de la ville » jusqu'à une tour située près de la porte de Vailly et de là jusqu'aux bois de Balaine, où commençait la seigneurie de Chassemy.

Quoique lentement, les travaux ordonnés par Henri II marchaient donc, car des lettres patentes de Henri IV datées du 1er septembre 1599 relatent qu'en 1560 « il arrivait à Reims des bâtiments par eau des villes de Paris, Rouen et autres. »

D'autres lettres patentes de Henri III apprennent aussi qu'on naviguait sur la Vesle en 1578.

On en a encore la preuve dans ce fait qu'un bateau chargé de morue étant passé à Braine le 5 octobre 1585 fut saisi à la requête du procureur fiscal, pour cause de non payement des droits de péage dus au comte de Braine.

Mais les temps étaient mauvais ; par suite du malheur des guerres les travaux ne furent pas entretenus et le canal de la Vesle se remplit en peu d'années : en 1598, dit Carlier, on fut dans la nécessité d'y travailler sur de nouveaux trais.

Un acte du lieutenant-général de Reims du 23 avril de cette année porte réception de commissaires pour la visite et le rétablissement de la navigation de la Vesle. L'année suivante, le 1er septembre, c'est Henri IV qui nomme des députés pour examiner les lieux et dresser les devis des travaux à exécuter. On se remit à l'œuvre et la Vesle porta de

nouveau bateau jusqu'en 1619 : c'est ce qui résulte de lettres du comte de Braine du 1er décembre 1633, où on lit que le « canal neuf » était délaissé depuis quatorze années (1).

On peut consulter notamment sur ce sujet, à la bibliothèque de la ville de Reims : 1° à la date du 27 août 1621, un « bail à surcens consenti par les commissaires royaux sur le fait de la navigation de la rivière de Vesle » ; 2° sous les années 1625 et 1627, « trois pièces concernant les nouveaux efforts faits par le gouverneur pour pousser les travaux du canal propre à la navigation de la Vesle projetés dès le milieu du XVIe siècle » ; 3° et des années 1641, 1642 et 1643, des « procès-verbaux dressés par les commissaires royaux de la navigation pour voir l'état de la rivière de Vesle, la hauteur de l'eau, les obstacles qui s'opposaient au cours de l'eau (2) ».

Carlier, de son côté, cite un mesurage du 13 août 1626 des terres qui furent enlevées en 1623 pour former des talus, exhausser et affermir les bords du « canal neuf » qui s'affaissaient du côté de Braine, depuis la muraille de la porte de Reims jusqu'à la tour située près de la porte de Vailly.

Cette expression « canal neuf » que nous avons déjà vu employer par le comte de Braine en 1633, fait douter de l'exactitude du renseignement donné par Melleville quand, après avoir dit qu'un « sieur Denis de Foligny sollicita et obtint, en 1632, l'autorisation de rendre la Vesle navigable », il ajoute :

(1) Carlier, Hist. du duché de Valois, passim.

(2) Inventaire des Chartes de l'Hôtel-de-Ville de Reims, 1787.

« l'exécution de ce projet se borna au creusement d'un canal latéral entre Braine et Chassemy, aujourd'hui abandonné. »

Et ce qui contribue encore à augmenter le doute, c'est que, par l'acte rappelé plus haut à la date du 1er décembre 1633, Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon et comte de Braine, accorde à un nommé Pâris, à l'exclusion de tous autres, l'autorisation de naviguer sur la Vesle, en conséquence, de faire tous travaux nécessaires, construire des « portes-eaux » et écluses de pierre ou de charpente dans le temps de 25 années moyennant une redevance de 60 sols pour les bateaux de 8 à 10 toises (15 à 19 mètres) de longueur et 30 sols pour les moindres.

On pense qu'à l'expiration de ces 25 années la Vesle cessa de nouveau, et cette fois définitivement, de porter bateau : à l'exception du canal des comtes de Braine, dès la fin du XVIIIe siècle on ne voyait déjà plus trace des anciens ouvrages.

En 1748, deux Rémois, MM. Bidot et Dueil, officiers de la maison du roi, reprirent l'ancien projet de rendre la Vesle navigable depuis Reims jusqu'à son confluent. Pour éviter l'établissement de chemins de halage et économiser l'emploi de chevaux et de cordages, ils imaginèrent des bateaux qui avançaient d'une demi-lieue par heure au moyen d'un moteur que quatre hommes mettaient en mouvement : mais ce procédé, quoique ingénieux, fut jugé trop coûteux et la machine trop encombrante (1).

(1) Carlier et Derodé, ouvr. cités.

Le premier consul visitant Reims en 1802 s'occupa aussi de la navigation de la Vesle et l'impulsion qu'il rendit à ce vieux projet fut telle qu'en une seule séance les commerçants souscrivirent une somme de 300.000 francs pour sa réalisation : on était loin cependant des trois millions jugés nécessaires.

En 1803, M. Roussigné, ingénieur en chef de la Marne, veut, lui aussi, rétablir la navigation de la Vesle en suivant le cours de la rivière et l'ancien canal des comtes de Braine. Il détermine la largeur et la profondeur à donner au lit de la rivière, ainsi que les sinuosités à couper ; des 18 moulins sur la Vesle, il n'en conserve que 12, dont il fait baisser les seuils, et où il fait construire des écluses avec canaux de dérivation.

La dépense, trouvée trop faible, était évaluée à 1.500.000 francs. M. Roussigné proposait d'y faire contribuer les propriétaires riverains, dont les héritages desséchés seraient grandement améliorés ; il pensait aussi qu'elle serait en peu d'années couverte par la perception des droits de navigation.

Ce plan, a-t-on dit, ne laissait rien à désirer : il n'y avait qu'à mettre la main à l'œuvre pour le réaliser.

Vers 1821, la compagnie Sartoris, chargée de l'entreprise du canal des Ardennes, présenta également un plan de navigation suivant le cours de la rivière et en conservant tous les moulins : son auteur, l'ingénieur Belanger, portait la dépense à trois millions.

Mais d'autres projets étaient aussi à l'étude ; on proposait de mettre la Vesle en communication, dans son cours supérieur, d'un côté avec la Marne,

de l'autre avec l'Aisne : cette voie paraissant moins coûteuse et plus utile pour le commerce de la ville de Reims.

Le 9 novembre 1824, ayant à délibérer sur un mémoire présenté dans ce sens par M. Derodé, la Chambre de commerce de Reims déclare que le projet préexistant de canaliser la Vesle suivant son cours est loin de réunir tous les avantages qui doivent être le but de pareils établissements ; elle ajoute qu'elle est surtout frappée par la grande idée de mettre la Marne en contact avec l'Aisne et l'Oise, ce qui ferait de Reims le point de liaison entre la Picardie, la Flandre, la Lorraine, l'Alsace et la Bourgogne.

C'est ce plan qui prévalut et qui fut exécuté. Malgré cela le vieux projet de canalisation de la Vesle suivant son cours avait encore des partisans. Un auteur anonyme y revint dans l'*Argus Soissonnais* du 19 novembre 1879. « Si la canalisation de la Vesle dans son parcours de Reims à Condé était effectueé, ce serait, dit-il, le point de départ d'une voie navigable qui relierait directement Reims et Soissons à Paris, en étant continuée par un canal de jonction de Soissons au canal de l'Ourcq, comme le demandait le Conseil général dans sa séance du 25 avril 1879. »

A cela il fut répondu qu'il n'y avait qu'une minime réduction de 14 kilomètres et qu'il faudrait démontrer si le trafic produirait assez de bénéfices pour couvrir les frais de la nouvelle canalisation.

De ce que je viens de rappeler il résulte que la navigation de la Vesle a été de tout temps reconnue possible; qu'elle a existé depuis Reims jusqu'au

confluent dans l'Aisne ; que si, malgré des études sérieuses et des travaux importants, elle ne s'est pas maintenue, la faute en est aux malheurs des temps et aussi, a-t-on dit, à la mauvaise volonté des propriétaires riverains qui, comprenant mal leur intérêt personnel, n'en voulurent rien sacrifier à l'intérêt public.

Et voilà comment la Vesle qui, pourtant, en 1599, était reconnue plus navigable que l'Aisne en été, attendu que « étaient contraints, les batteliers, user d'allèges pour le peu d'eau qu'il y a à laditte rivière d'Aixne (1) » ; la Vesle qui, comme le remarquait l'ingénieur Linguet en 1769, sous une apparence de faiblesse cache une force réelle ; voilà comment, dis-je, cette rivière continue de couler « sans honneur pour elle, sans profit pour nous (2) ».

E. Bouchel.

(1) Carlier, Pièce justif. n° 85.
(2) Mém. Derodé.



NOTES

pour servir à

L'HISTOIRE DES RECEVEURS GÉNÉRAUX

de la Généralité de Soissons

Communication de M. FIRINO

On trouve aux Archives Nationales, sous la cote T, un fonds très important et renfermant des documents, qui présentent souvent un très vif intérêt, les papiers saisis chez les émigrés ou les personnes suspectes pendant la Révolution.

Quelques uns de ces papiers, proviennent d'un des derniers receveurs généraux de la généralité de Soissons, Bataille de Francès, et nous donnent d'intéressants renseignements soit sur Bataille, soit sur ses prédécesseurs dans sa charge (1).

Nous avons pu joindre à ces documents quelques autres provenant soit des papiers du Contrôle Général (Arch. Nat. Série G) soit du Cabinet des Titres à la Bibliothèque Nationale; c'est le résultat de ces recherches que nous voudrions faire passer sous vos yeux.

Hâtons nous d'ajouter que nous n'avons pas la prétention de retracer l'histoire complète des receveurs généraux de Soissons, la tâche serait d'autant

(1) Arch. Nat. T. 225.

plus complexe que ces fonctions étaient confiées en même temps à plusieurs personnes.

Nul n'ignore en effet qu'une des principales ressources financières de l'ancien régime consistait dans la création de nouvelles charges qui trouvaient presque toujours des acquéreurs; on dédoublait même les anciennes charges.

Par exemple, un édit du Roi, en date d'août 1645, créa des offices quatriennaux partout où il y en avait d'anciens, alternatifs et triennaux, et entre autres à Soissons pour l'office de receveur général, ces nouveaux offices devaient avoir les mêmes droits et émoluments que les précédents. Ces nouvelles charges étaient souvent achetées par les anciens titulaires qui pouvaient avoir intérêt à les absorber.

Il y eut ainsi à la fois plusieurs receveurs généraux à Soissons, qui n'exerçaient pas ensemble, mais à tour de rôle, chacun son année.

Quel était leur rôle, M. de Boislisle le détermine de la manière suivante dans son excellente édition de Saint Simon :

« Les quarante receveurs généraux des finances, dit-il, chargés de recouvrer les revenus royaux dans les provinces, d'acquitter les assignations tirées sur leurs caisses et de verser le surplus au trésor, étaient en même temps ou traitants, ou fermiers généraux, ou munitionnaires (1). »

Ils étaient en fait les banquiers du Trésor royal et ce métier souvent lucratif les exposait cependant,

(1) T. XI, p. 161.

à certains aléas, surtout avec un client omnipotent et fréquemment obéré, tel que le Roi.

La première pièce que nous trouvions dans le dossier Bataille de Francès est du 12 février 1618. Par acte en date de ce jour, Jacques Pastourel, conseiller du Roi, receveur général ancien de ses finances en la généralité de Soissons, demeurant à Paris, rue Barbette, donne procuration pour la cession de son office.

L'affaire était terminée la même année ; le 31 décembre, Claude Margonne payait au trésor 25000 [1] pour la résignation du susdit office, avec dispense des 40 jours, faite à son profit par Jacques Pastourel, et en outre 270 livres pour le droit de marc d'or.

Les lettres de provision portent la date du 1er Janvier 1619.

Nous allons reproduire ces lettres, toutes les autres ressemblant à celles-ci :

« Louis, par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut. Scavoir faisons que nous a plain confians en la personne de notre cher et bien aimé Me Claude Margonne et de ses sens, suffisance, loyaulté, prudhommie, expérience et bonne dilligence à icelluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'office de notre conseiller et receveur général de nos finances en la générallité de Soissons que naguères soulloit tenir et exercer deffunct Me Jacques Pastourel, dernier paisible possesseur d'icelluy, vaccant à présent par la pure et

simple résignation qu'il en a faicte en noz mains par son procureur suffisamment fondé de procuration quant à ce au proffict dud. Margonne cy attachée soubz notre contres-cel. Pour ledict office avoir tenir et doresnavant exercer en jouir et user par luy aux honneurs, auctoritez, prerogatives, prééminences, franchises, libertez, gaiges, rente de neuf cens livres au lieu des taxations de deux deniers pour livre et autres droictz, fruictz, proffictz et esmollumens accoustumez et aud. office appartenans, tout ainsi qu'en jouissoit led. deffunct Pastourel tant qu'il nous plaira, encores que le dit résignant naye vescu les quarante jours portez par noz ordonnances de la rigueur desquelles, attendu la finance par luy payée, nous avons rellevé et dispensé led. Margonne par ces présentes. Sy donnons en mandement à noz amez et féaulx Conseillers les gens de noz Comptes à Paris, Président et Trésoriers généraulx de France au bureau de noz finances estably à Soissons qu'après qu'il leur sera apparu des bonnes vye, mœurs, conversation et relligion catholicque, appostolicque et romayne dud. Margonne et de luy prins et receu le serment et caultion en tel cas requis et accoustumé, ilz le mettent et instituent ou facent mettre et instituer de par nous en possession et jouissance dud. office et dicelluy ensemble desd. honneurs, auctoritez, prérogatives, prééminences, franchises, libertez, gaiges, rente de neuf cens livres au lieu des taxations de deux deniers pour livre et autres droictz, fruictz, proffictz, revenuz et esmollumens dessud le facent, souffrent et laïssent jouit et user plainement et paisiblement et à luy obéir et entendre de tous

ceulx et ainsi qu'il appartiendra es choses touchans et concernans led. office. Mandons en oultre ausd Présidens et Trésoriers généraulx de France aud. bureau qu'ils ayent à permettre aud. Margonne prendre et retenir par ses mains en l'année de son exercice lesd. gaiges, rentes et autres droictz aud. office appartenans et hors icelle les luy faisant payer, bailler et délivrer comptant par ses compaignons d'office doresnavant par chacun an aux termes et en la manière accoustumée, à commancer du jour et datte des présentes. Rapportant lesquelles ou vidimus d'icelles deument collationné pour une fois seullement avecq quittance dudict Margonne sur ce suffisante. Nous voullons tout ce que par luy retenu, payé, baillé et deslivré luy aura esté à l'occasion susdite estre passé et alloué en la despence de leurs comptes, desduict et rabattu de la recepte d'iceulx par lesd. gens de noz Comptes sans difficulté. Car tel est nostre plaisir. En tesmoing de quoy nous avons faict mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Paris le premier jour de janvier l'an de grace mil six cens dix neuf et de nostre règne le dixiesme. »

Claude Margonne avait hérité de la charge de Pastourel et aussi de sa femme, Anne Puget, fille d'Etienne Puget sieur de Pommeuse, trésorier de l'Epargne et de Louise Prévost.

Anne Puget semble avoir eu dans son temps une certaine célébrité, elle a eu en tous cas la mauvaise chance d'attirer sur elle l'attention du spirituel et sarcastique Tallemant des Reaux (1), qui en dit peu

(1) Historiette des Puget, t. VI.

de bien. D'après lui, elle était galante; pour sauver les charges de son premier mari, d'une valeur de 50000 écus, elle n'aurait rien refusé au président de Chevry et aurait eu au nombre de ses amants celui qui devait devenir son second époux.

En 1659, Margonne était mort ; par acte en date du 25 octobre 1659 (1), sa veuve Anne Puget, demeurant à Paris, rue Saint-Anastase, et ses deux filles, Anne, mariée au sieur Nolet, conseiller du Roi en ses conseils, secrétaire de Sa Majesté et de ses finances ; Louise, épouse d'Octave de Périgny, conseiller au Parlement de Paris, vendent à Jean Gayardon, écuyer, sieur du Bouillé ou du Boullier, demeurant à Paris, en l'Ile Notre-Dame, sur le quai Bourbon « l'estat et office de conseiller du Roy, receveur général antien des finances de la généralité de Soissons dont led. deffunt sieur Margonne estoit pourveu et jouissant au jour de son deceds et celui de premier commis dud. office, plus le tiers des offices de receveur et controlleur généraux et commis dud. receveur quatriennaux de lad. généralité, de ceux des offices de trésorier et controlleur généraux et premier commis dud. Trésorier aussy quatriennaux des ponts et chaussées de lad. généralité (2), et encores le tiers de l'office de greffier quatriennal du bureau des finances d'icelle généralité de Soissons (3), de tous lesquels offices quatriennaux les provisions ont été expédiées, les noms des officiers en blanc, les deux autres tiers appartiennent aux sieurs Hubert et Gédoyen, aussy

(1) Arch. Nat. T. 225.
(2) Office créé par édit du 16 janvier 1650.
(3) Office créé par édit du 17 janvier 1650.

receveurs généraux alternatif et triennal desd. finances aud. Soissons, aux gages, droits et taxations attribuez ausd. offices montans, scavoir ceux desd. offices et receveur général antien desd. finances à sept mil deux cens cinquante trois livres quinze sols par chacun an, et deux mil six cens trente une livres seize sols de taxations fixées et réglées pendant l'année d'exercice, et ce outre dix neuf cens quatre vingt livres d'augmentation de gages annexée aud. office de Receveur général antien à cause de la supression de celuy de receveur provincial des rentes assignées sur les huit millions des tailles qui appartenoient aud deffunt sieur Margonne, et le tiers de ceux de tous les susd. offices quatriennaux, à deux mil deux cens dix neuf livres un sol huit deniers par chacun an... »

Le prix de vente est de 94000 l. dont Gayardon ne paie immédiatement que 10000.

C'est un curieux exemple de fractionnement des charges.

Gayardon était le neveu d'Anne Puget. En effet son père, Pierre Gayardon, conseiller du Roi, garde et receveur général au mesurage d'Ingrandes, avait épousé en 1605 Marie Pastourel, sœur de Jacques Pastourel, conseiller du Roi, le futur receveur général, et nous voyons Claude Margonne signer, ainsi que sa femme, le 15 novembre 1654, au contrat de mariage de Jean Gayardon avec Anne Chenart.

Nous connaissons un fils de Jean, nommé Jean Baptiste Jacques, né le 20 décembre 1664, sgr de Betz et de Lévignen au duché de Valois ; il semble

avoir été pendant quelque temps receveur général des finances de Soissons, puis devint intendant du commerce. Il n'eut lui-même qu'un fils, Jean, mort sans alliance en 1738.

En 1698, Jean-Baptiste-Jacques Gayardon avait pu se faire maintenir sur la liste des nobles de la généralité de Paris ; il avait spécialement fait état d'une ordonnance rendue en faveur de son père, le 8 décembre 1669, par Machault, commissaire départi en la généralité de Soissons (1).

Jean Gayardon semble avoir eu une certaine peine à verser le prix de sa charge; ainsi le 7 novembre 1670, un compromis dut être passé entre lui et Louise Margonne, veuve du sieur de Périgny (2), seule héritière de sa mère, Anne Puget ; il lui était encore dû 5500 livres. En 1683 tout n'était pas encore terminé, et ce ne fut que le 18 mai 1696 qu'un arrêt de la Chambre des Comptes vint régler la situation de Jean Gayardon ; il était mort et représenté par son fils et ses deux filles.

Ainsi Gayardon avait acheté la charge de receveur général ancien, et nous avons vu paraître dans l'acte d'acquisition de 1659 Hubert et Gédoyn, receveurs généraux alternatifs et triennaux de Soissons.

Nous trouvons maintenant un document qui se rapporte à l'office triennal.

Le 20 juillet 1670, Louis Gédoyn, conseiller du Roi, receveur général triennal des finances de la

(1) Tous les renseignements relatifs à la famille Gayardon sont extraits du Nouveau d'Hozier 152 et des Dossiers Bleus 308, Cabinet des Titres, Bibl. Nat.

(2) Il fut précepteur du Dauphin.

généralité de Soissons, vend à Hiérosme Hubert et à Jean Gayardon, conseillers du Roi, receveurs généraux des finances de ladite généralité, demeurant tous deux à Paris, l'office de receveur général triennal, le tiers de l'office quatriennal et aussi le tiers des offices de greffier, contrôleur général des ponts et chaussées, le tout moyennant 93000 livres.

Hubert et Gayardon avaient fait cette acquisition chacun par moitié. Gayardon était déjà pourvu de l'office ancien de receveur général et Hubert de l'office alternatif.

Gédoyn avait dû vendre parce qu'il était dans de mauvaises affaires ; nous voyons en effet Hubert et Gayardon payer à sa décharge et pour lui éviter toutes poursuites, le 23 septembre 1672, une somme de 22525 livres à M. de St Mesmyn, maître de la Chambre aux deniers du Roi. Le prix total de l'office vendu ne devait être payé à Gedoyn qu'après l'apurement complet de ses comptes.

La liquidation définitive du prix de vente eut lieu le 13 janvier 1680 entre Gayardon et Madeleine d'Averdouin, veuve de Louis Gédoyn agissant au nom de ses enfants mineurs. Gayardon avait fait plusieurs paiements au nom de Gedoyn, ainsi il avait acquitté les gages de 1670 dus au sieur de Salvert, second avocat du Roi au bureau des finances de Soissons, à La Place, huissier au même bureau, à Garrault, contrôleur général des finances de Soissons. Il ne devait plus à la succession Gédoyn que 288 l.

Nous avons déjà donné quelques indications sur les Gayardon, nous ne savons rien au sujet d'Hubert. La famille Gédoyn se rattache plus intimement au

Soissonnais et nous avons pu recueillir sur elle quelques renseignements, principalement au Cabinet des Titres, dossiers bleus n° 308, nouveau d'Hozier n° 152.

François Gédoyn, contrôleur de l'artillerie du Roi, payeur de la compagnie du duc de Mayenne, époux de Catherine Bouer, eut deux fils : Denis et Philippe.

Denis, baptisé le 15 mai 1582, porta le titre de sgr de Gomerville en Beauce, fut receveur et payeur des rentes en la généralité de Touraine en 1617 ; en 1620 il était receveur général des finances à Soissons et il l'était encore en 1640 ; il exerçait en même temps les fonctions de premier commis de l'Epargne. Il devint ensuite conseiller secrétaire du Roi, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté ; il mourut le 25 août 1651.

Il avait épousé Louise Rollot, fille d'un commis de M. de Guénegaud, morte le 15 décembre 1648. Il en eut 14 enfants ; nous pouvons donner les noms de quelques-uns, mais non les ranger d'après les dates de leur naissance, dates que nous ignorons.

Denis, vicomte de Menteil en Marche, époux de Marguerite de Seiglière.

Charles, qui épousa Magdelaine de Tournai, fille d'Antoine de Tournai, écuyer, conseiller du Roi, son prévôt en la ville de Soissons, maire perpétuel de cette ville, contrôleur général des finances en la généralité de Soissons, seigneur de Chevreux. Gédoyn était, au moment de son mariage, maître d'hôtel du Roi. Il fournit en 1671 le dénombrement de Chevreux à Jacques de Chastenet de Puységur ;

il était mort en 1690, n'ayant eu de son mariage qu'une fille (1).

Etienne, s^r de Lormoi, conseiller et secrétaire du Roi ;

Louis, s^r de Boissable, époux de Madeleine d'Averdouin, c'est notre receveur-général ;

Nicolas, abbé de St-Mesmin ;

Richard, s^r de Belle-Isle, baptisé le 30 janvier 1630, capitaine au régiment du Roi cavalerie, maintenu dans sa noblesse en 1667 par Dorieu, intendant de Soissons. Dans certains documents on dit qu'il fut tué au siège de Landrecies, mais cela est inexact, puisqu'il vivait encore en 1668. Il s'était allié à une famille très connue du Soissonnais en épousant Marie-Françoise de Gonnelieu, fille de Jérome de Gonnelieu, seigneur de Pernant et d'Autrèches. Celui-ci mourut en décembre 1675 ; après sa mort, et à une date que nous ne pouvons préciser, sa fille eut un procès avec le marquis de Gamaches, auquel elle réclamait la moitié de la terre de Bouillancourt (du bailliage d'Amiens), pour raison de douaire coutumier stipulé propre à son profit.

Mme de Gédoyn jouissait alors des terres de Pernant et Autrèches valant 8 à 9.000 livres de rente, mais elle dut vendre la terre de Pernant conjointement avec ses créanciers.

Nous connaissons un fils issu de ce mariage, Joachim Gédoyn qui fut lieutenant-colonel du régiment d'Etampes, ci-devant Chartres, chevalier de l'ordre de St-Louis, major de la ville de Soissons, l'un des

(1) V. Histoire de Chevreux à travers les âges par M. de C.

gentilshommes ordinaires du duc d'Orléans. Il mourut à Paris le 10 janvier 1732.

L'autre fils de François Gédoyn et de Catherine Bouer, Philippe fut un personnage assez important; maréchal de camp, capitaine-lieutenant des gendarmes de Gaston, duc d'Orléans, il devint gouverneur du duc de Vermandois. L'abbé Gédoyn, de l'Académie Française, était son petit-fils.

Mais revenons à nos offices de receveurs-généraux.

Par acte passé le 28 avril 1690 (1), Jean Gayardon, seigneur de Bouillé, Betz et Lévignen, vendit à Charles-Louis Lallemant, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue Neuve, paroisse St-Eustache, l'office de conseiller du Roi, receveur général ancien des finances de la généralité de Soissons, la moitié de l'office triennal (l'autre moitié appartenant à Hierosme Hubert) et la moitié des charges accessoires dont nous avons déjà parlé. Le prix de vente était de 172.000 livres sur lesquelles Lallemant en paya comptant 90.000 ; il donna en outre cent louis d'or pour la chaîne de l'épouse de Gayardon. Les lettres de provision de Lallemant portent la date du 5 mai 1690, et il fut reçu en sa charge le 27 septembre 1690 par les présidens trésoriers de France généraux des finances et grands voyers de la généralité de Soissons composant le bureau des finances (2).

(1) Arch. Nat. T. 2225.

(2) Tous les offices de receveurs généraux changèrent à ce moment de mains, car Hubert vendit le 2 (ou 21 juillet 1691) sa charge à Michel Heuslin.

La famille Lallemant était originaire de Châlons en Champagne.

Le nouvel acquéreur, Charles-Louis, était fils de Louis Lallemant, marchand drapier, et de Marguerite Germain ; il fut baptisé le 26 décembre 1656 en l'église St-Eustache, à Paris.

Le 20 mars 1683, il épousa Charlotte Catherine Trois-Dames, fille d'un marchand bourgeois de Paris ; son cousin Gayardon signa à son contrat de mariage.

Ce Lallemant fut un assez gros personnage. On le trouve qualifié comte de Lévignen, sgr de Betz, de Macqueline et d'Ormoy le Davien ; il devint fermier général en 1689. Il mourut le 18 février 1730, et sa femme le 2 février 1740.

Un de ses fils, Michel-Joseph Hyacinthe, fut receveur-général des finances de Soissons, fermier général, directeur de la Compagnie des Indes.

Un autre, Etienne-Charles-Félix Lallemant de Nantouillet était aussi receveur général des finances de Soissons et fermier général (1).

M. de Nantouillet, financier d'assez grande envergure, eut toute la confiance du cardinal Fleury.

Ce fut lui qui, par acte du 19 mai 1741 (2) vendit à Jean Fauste Bataille de Francès, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, l'état et office de conseiller du Roi, receveur général ancien et my triennal de la généralité de Soissons. Le prix de vente est de 360.000[l].

(1) Bibl. Nat. Cabinet des Titres. Dossiers bleus n° 377. Carnet d'Hozier n° 365.

(2) Arch. Nat. T. 225.

Le 24 mai 1762, Sabine-Madeleine Schonnhen, veuve de Bataille de Francès, ses trois fils, Jacques, gentilhomme ordinaire et honoraire de la maison du Roi, Louis-François, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances, Jean-Joseph, et ses deux filles, vendent à leur fils et frère, Jean-Bataille de Francès, l'office de receveur-général de Soissons moyennant 400.000 livres, office qu'il ne conserva pas longtemps sous sa même forme.

En effet, en 1780, le Roi voulut établir un nouvel ordre dans l'administration des recettes générales des finances ; un édit d'avril supprima à partir du 1er janvier 1781 les 48 offices de receveurs généraux et, par son article 4, institua une compagnie de douze receveurs généraux qui devaient remplir collectivement à partir de l'exercice 1781 toutes les fonctions des anciens receveurs généraux avec les mêmes prérogatives et obligations.

Le 3 juin 1780, le Roi accorda une commission de receveur général à Bataille de Francès.

Revenons sur nos pas.

Nous avons dit tout-à-l'heure qu'Hubert avait vendu son office de receveur général alternatif à Michel Heuslin, et je voudrais à cette occasion m'occuper de nouveau de ce personnage dont j'ai déjà entretenu sommairement la Société dans un étude consacrée au Fief Champêtre.

Quelques documents trouvés principalement dans les papiers du sequestre T. n° 562 vont nous permettre de nous faire une idée de la carrière d'un financier de l'époque de Louis XIV.

Heuslin fut pendant quelque temps receveur de

l'abbaye de Prémontré, s'occupa des affaires de l'abbaye de Saint-Médard et devint receveur des tailles de l'élection de Laon, il l'était encore en 1690. Puis, ayant fait fortune, il acheta une charge de receveur général des finances de Soissons et fut reçu le 21 juillet 1691.

Sa veuve, dans la déclaration des biens de la succession de son mari faite le 3 avril 1716, nous donne l'énumération des affaires dans lesquelles Heuslin fut intéressé, la voici :

les amortissements en 1689 pour lesquels il a payé une taxe de 4500 livres en 1700 ;

les étapes de Soissons en 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1702, 1704 et 1706;

le recouvrement de la taxe de l'arrière ban en 1689 ;

le sous traité des augmentations de gages aux sièges présidiaux en 1689 ;

le greffe des rôles en 1690 et les droits de quittance en 1694 ;

le sous traité de 30000 sacs de blé fournis à Landrecies en 1694 ;

le débet des comptables en 1699;

le traité des fermages en 1700, 1701 ;

les élus contr ôleurs en 1701 avec un sous traité en 1705 ;

les vivres de Flandres et d'Allemagne en 1701, 1702, 1703 ;

le traité des offices de maires, sindics, commissaires de tailles ; affranchissement et droit d'enregistrement en 1702 et 1703 ;

les cuirs en 1703 ;

la Chambre des eaux et forêts en 1704.

Il eut aussi des intérêts dans l'adjudication des bois de Villers-Cotterêts et de Compiègne, dans la société des glaces de Saint-Gobain ; dans les domaines du Valois; le chancelier Boucherat lui afferma les droits du petit sceau. Il prit aussi intérêt dans un traité passé au profit du duc d'Orléans pour la vente des charges du bailliage de Villers-Cotterêts ; à sa mort plusieurs charges de peu de valeur n'étaient pas encore placées.

Cette énumération est peut être un peu longue, nous avons cru qu'il pouvait cependant y avoir un certain intérêt à la reproduire.

On voit combien d'affaires diverses entreprenait Heuslin, comme d'ailleurs tous ses collègues.

Les receveurs généraux étaient en effet obligés de faire, sur le produit des impôts, des avances au Roi, et celui-ci, toujours obéré, ne trouvait d'autre moyen de s'acquitter envers eux qu'en leur confiant de nouvelles affaires sur lesquelles ils faisaient des bénéfices plus ou moins légitimes, bien souvent au détriment du contribuable ou du soldat.

Enfin nous voyons le Roi octroyer, le 16 février 1704, à Heuslin l'office de conseiller secrétaire de la maison et couronne de France que tenait auparavant François Berthelot. Heuslin prêta serment le même jour.

La plupart des receveurs généraux habitaient

(1) Bibl. Nat. Cabinet des titres. Pièces originales n° 1522.

ordinairement Paris ; ils étaient ainsi à proximité des bureaux du contrôle général, au centre des affaires et des grâces.

Cependant tous, dès qu'ils le pouvaient, achetaient des terres, des châteaux ou en construisaient, Heuslin fit de même.

Il était déjà attaché par certains liens au Soissonnais. Le 6 juin 1677, par contrat passé devant Foucart et Boullye, notaires à Soissons, il avait épousé Elisabeth Jourland. La situation financière du jeune ménage n'était pas à ce moment très brillante, car Heuslin n'apportait en mariage que 13000 livres et sa femme 8000. Celle-ci appartenait à une famille de Champagne, dont une branche était venu s'établir en Picardie.

Nous connaissons un Jean-Claude Jourland, s[r] de Brieulle-sur-Meuse, major des ville et château de Soissons. Nous ne savons pas quel était son degré de parenté avec Elisabeth, mais nous serions tentés de croire que c'était son frère et qu'ils étaient l'un et l'autre enfants de Philibert Jourland, conseiller du Roi, son lieutenant à Brieulle-sur-Meuse, résident à Montgobert.

Il faut cependant faire remarquer qu'un François Jourland était en 1694, 1695, 1696, 1697, capitaine du château de Vic-sur-Aisne pour l'abbé de St-Médard; est-il père ou frère de l'épouse de Michel Heuslin.

En tous cas, les Jourland et, entre autres, Robert Jourland, grenetier en l'élection, grenier et magasin à sel de Soissons, avaient des terres à Fontenoy et c'est sans doute ce qui détermina Heuslin à s'y créer une importante propriété et à y faire construire un

château, celui qui existe encore actuellement presque dans le même état.

La pierre de fondation, retrouvée lors d'une fouille, porte l'inscription suivante : « Cette première pierre a été posée par Monsieur Heuslin, conseiller du Roi et receveur des tailles en l'élection de Laon. » Elle est datée du 8 juin 1690.

Nous voyons Heuslin acheter chaque année des terres, des fiefs à Fontenoy et dans les paroisses voisines.

Il était seigneur de Fontenoy, Bery et St-Christophe, il occupait dans le pays une position assez importante. Le 27 septembre 1694, il est parrain d'une cloche à Osly ; la marraine était l'épouse de François Bonnet, seigneur d'Epagny, directeur général des fermes du royaume, commissaire des guerres de la province. La cérémonie eut lieu en la présence de Félix Le Pelletier de la Houssaye, intendant du Soissonnais,

Heuslin ne se contenta d'ailleurs pas de ce qu'il avait à Fontenoy; le 19 septembre 1709 (1), par contrat passé devant Pasquier et son collègue, notaires à Crépy-en-Valois, il acheta d'Antoine Desgorges, seigneur d'Ormoy et Villeneuve Emmy les Champs et de Marie Gabriel de Barenton, sa femme, les seigneuries d'Ormoy et de Villeneuve moyennant 50.000^{l} et cent pistoles d'épingles.

Mais revenons à ce qui concerne l'exercice de la charge de receveur-général ; nos renseignements ne sont malheureusement pas nombreux.

(1) Bib. Nat. Cabinet des titres. Pièces orig. n° 1522.

Le 24 août 1700 (1), le secrétaire d'état de la Guerre, Barbezieux, écrivait à Sanson, intendant de Soissons, qu'Heuslin offrait de fournir les fourrages nécessaires aux troupes logées dans la généralité de Soissons moyennant 10 sous, 6 deniers par ration, et qu'on devrait traiter avec lui, si aucune autre personne ne se présentait; il en fut ainsi fait.

Nous avons déjà dit qu'il y avait dans chaque généralité plusieurs receveurs généraux qui exerçaient à tour de rôle ; il en résultait des complications, des difficultés que les tribunaux devaient trancher.

Ainsi Heuslin, receveur général alternatif, eut un procès avec Lallemant, receveur général ancien dans la même généralité que lui.

Ce procès durait encore après la mort d'Heuslin, et nous avons trouvé dans la collection des factums à la Bibliothèque nationale (2) un mémoire produit par de Sacy, avocat des héritiers Heuslin en mars 1720, mémoire qui nous permet de donner un aperçu de cette affaire.

Un sieur Jenin était pourvu des deux offices de receveur des tailles de Crépy, l'un ancien, l'autre alternatif, et se trouvait par suite relever une année d'Heuslin et la suivante de Lallemant; ajoutons que les receveurs généraux étaient pécuniairement responsables de la gestion de leurs subordonnés.

Or, en 1696, Jenin s'était trouvé débiteur vis-à-vis d'Heuslin de 21.000 livres, et en 1697, vis-à-vis de Lallemant de 56.000.

(1) Arch. hist. de la Guerre, vol. 1459.

(2) Factum n° 7552.

En novembre 1697, les deux receveurs généraux avaient fait saisir et vendre les deux charges de Jenin, et Lallemant, qui semble avoir été le plus diligent, fit imputer ce qui lui était dû sur le prix de vente de l'une et l'autre charge ; ce mode de procéder avait été approuvé par un arrêt de la Cour des Aides en date du 16 septembre 1698, arrêt dont Heuslin avait interjeté appel. Il soutenait qu'il devait être payé par privilège sur le prix de vente de l'office alternatif et que, sur ce prix, Lallemant devait venir ensuite et par simple contribution.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de cette affaire et nous ignorons comment elle se termina.

Heuslin avait d'ailleurs assez souvent des difficultés avec ses subordonnés, si nous nous en rapportons à la lettre suivante, que nous croyons devoir reproduire, car nous avons peu de documents de cette sorte ; c'est une lettre adressée au contrôleur général par l'intendant de Soissons.

« Monsieur (1)

« Je vous renvoie le placet que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, présenté par le s[r] Picart, l'un des receveurs des tailles de l'élection de Soissons en exercice l'année 1704. Il se plaint d'une contrainte décernée contre lui par le sieur Heulin, receveur général des finances de la généralité de Soissons, en exercice pendant la dite année 1704, d'une somme

(1) Arch. Nat. G7. n° 513.

de 5800 livres, en vertu de laquelle il a fait saisir réellement sa charge. Je dois prendre la liberté de vous dire qu'il m'a toujours paru que le s^r Le Picart étoit homme d'une bonne conduite et rangé dans son recouvrement. On ne voit aucune dissipation des deniers de sa recette puisque, par la vérification que les trésoriers de France ont faite de sa caisse et de ses registres le 11 de ce mois, et depuis la contrainte visée, il est justifié que le receveur particulier a payé au receveur général 11178^l 1^s 7^d plus qu'il n'a receu des paroisses et des autres contribuables de l'élection. Le s^r Heuslin prend droit sur un traité passé entre luy et le s^r Le Picard au commencement de l'année 1704, par lequel le s^r Le Picard s'est soumis à payer les impositions de cette année dans 15 mois à partir du 1er janvier. Le malheur des temps a empêché que ce traité ait été exécuté régulièrement

« Le bas prix des denrées, la disette de l'argent et la pauvreté des contribuables ont mis les communautés hors d'état de payer le receveur des tailles dans le même délai, telles diligences qu'il ait pu faire. Comme il est important de ménager les paroisses et de ne pas les mettre hors d'état de payer à l'avenir, je crois qu'il seroit de votre justice d'engager le s^r Heulin à donner au s^r Le Picard le restant de cette année pour le paiement de ce qu'il lui doit et de surseoir la poursuite de la saisie réelle qu'il a fait faire de l'authorité de la cour des Aides de Paris. Je croirois aussi qu'il seroit de votre équité d'accorder quelque grâce au s^r Heulin en faveur de ses avances. Comme il est à Paris, un mot de votre part pourra l'engager à ce que je prends la liberté

de vous proposer. Je ne l'ay pu faire moi-même, parce qu'il ne fait point sa résidenee à Soissons.

« Je suis, etc.

« A Soissons, le 20 juillet 1705

D'Ormesson »

On lit en marge : « Mander au s[r] Heulin de le ménager et de ne point poursuivre la saisie réelle. »

Heuslin avait peut être le droit et le besoin de se montrer rigoureux; il avait, ainsi que le reconnait d'Ormesson, fait des avances au Roi, avances qui n'avaient pas été remboursées et l'avaient oberé, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Heuslin mourut à Fontenoy le 28 octobre 1709 et fut inhumé dans l'église de cette paroisse. Sa veuve fonda pour lui des obits dans les églises de Fontenoy, Nouvron et Osly.

En ce qui concerne Fontenoy, le contrat fut passé le 15 mai 1710 (1) avec le curé de Fontenoy, Vincent Morant, et les marguilliers agissant tant en leur nom qu'au nom de la communauté des habitants réunie le 28 février précédent pour délibérer à ce sujet.

Une messe basse de *Requiem* devait être dite chaque semaine avec un *Libera, le de Profundis* et l'oraison propre, et, en outre, un grand service devait être chanté le 28 octobre de chaque année.

Heuslin avait eu de son mariage plusieurs enfants. L'un d'entre eux, Robert, fut inhumé, le 17 novembre 1691, dans l'église d'Osly.

(1) Papiers personnels.

En 1709, il y en avait encore six vivants.

L'ainé, Antoine, fut pourvu de la charge de son père, mais ne la conserva d'ailleurs pas longtemps.

Hiérosme était conseiller au Châtelet de Paris.

L'aînée des filles, Marie Hyacinthe, épousa, par contrat du 9 janvier 1711, Boizot de Vaire, premier président du parlement de Besançon; sa dot était fixée à 120000 l.; fut-elle versée, il est permis d'en douter.

La seconde fille, Marie-Louise, fut mariée, par contrat du 22 septembre 1712 et avec la même dot, à Du Prat, conseiller au parlement de Paris.

Enfin une autre fille mourut peu de temps après son père, et le dernier des fils, mousquetaire du Roi, fut tué au siège de Fribourg en 1713.

Aussitôt la mort d'Heuslin, et, suivant la procédure habituelle, les officiers du Châtelet de Paris et de la Cour des Aides apposèrent les scellés dans sa maison à Paris, rue des Quatre Fils au Marais, et les trésoriers de France de Soissons procédèrent de même au bureau de la recette générale du dit lieu et au château de Fontenoy.

La liquidation de la succession d'Heuslin fut d'ailleurs des plus difficiles.

Nous avons trouvé aux Archives Nationales, T. 562 une déclaration de l'actif et du passif de cette succession en date du 3 avril 1716; nous voudrions analyser cette pièce qui peut donner quelques utiles renseignements.

L'actif s'élevait à 1.707.517 livres, ce qui aurait constitué, surtout à cette époque, une fort belle fortune, s'il n'y avait eu une fâcheuse contre-partie.

En première ligne figurent les immeubles :

la terre d'Ormoy estimée	75.785^{l}
le fief de l'Eau à Auger Saint-Marc près Ormoy	10.000^{l}
la terre de Fontenoy	108.800^{l}
les bestiaux et les meubles de ces deux terres	15.000^{l}
Puis viennent les rentes représentant un capital de	63.246^{l}
Nous trouvons ensuite :	
l'office de greffier en chef de la maîtrise des eaux et forêts de Coucy estimé . .	6.000^{l}
la charge de receveur général des finances de Soissons, acquise du sieur Hubert par contrat du 2 juillet 1691 . .	170.000^{l}
pour augmentation de finances depuis l'acquisition.	94.785^{l}
en quittances comptables et récépissé du Trésor Royal sur l'exercice 1716 . .	878.661^{l}
en procès-verbaux de diminution d'espèces	42.277^{l}
en promesses de gabelles	50.521^{l}
en divers récépissés des sieurs Rivière et Legendre.	68.282^{l}

Il est facile de constater qu'une grande partie de cet actif était loin d'être liquide, tandis que le passif était considérable.

La succession devait :

le prix du fief de l'Eau à Auger St-Marc	10.000^{l}
en rentes ou en capital dont la plus grande partie était hypothéquée sur la terre de Fontenoy	60.860^{l}
puis en billets faits au public par la recette générale en contre-partie de l'argent versé dans sa caisse	181.044^{l}
en billets faits au nom de la succession	32.940^{l}
en billets émis dans le public par le fils Heuslin en qualité de receveur général .	385.554^{l}
enfin la veuve Heuslin et son fils devaient sur les parties prenantes de la recette générale de 1712 et 1714	540.231^{l}
Les intérêts des billets émis, les frais de procès et quelques reliquats de comptes de la recette générale représentent environ	70.000^{l}

Le passif s'élevait au total à . . . . . 1.280.631^{l}

L'actif net aurait donc été de . . . 426.885^{l}

mais il était, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'une réalisation tellement diffficile qu'en 1715 Mme Heuslin avait dû vendre quelques effets, porter sa vaisselle d'argent à la monnaie pour pouvoir vivre et payer les dettes les plus criardes.

Si elle et son fils avaient compté pouvoir refaire une fortune en exerçant la charge de receveur général pendant les dernières années si calamiteuses du règne de Louis XIV, ils s'étaient trompés.

Nous trouvons à ce sujet quelques intéressants détails dans une lettre de l'intendant d'Ormesson

en date du 5 mai 1710, dans deux autres du contrôleur général Desmarets et dans deux mémoires d'Heuslin de la même année 1710 (1).

Un sieur Pernost avait pris l'adjudication de la fourniture du pain de munition destiné aux troupes en quartier d'hiver dans le Soissonnais ou chargées de la garde des rivières et, pour le mettre en mesure d'assurer le service, le contrôleur général lui avait fait assigner sur la capitation de 1710 de la généralité de Soissons une somme de 130.200l qu'Heuslin devait payer.

Celui-ci réclama vivement contre cette mesure.

En effet, disait-il, la taille et la capitation de cette généralité pour 1710 représentent une somme de 528.621l dont 184.621 pour la taille et 344.000 pour la capitation.

Or ces 528.621l sont déjà consommées par les avances que son père a faites en 1709 sur son exercice de 1710, avances s'élevant à 300.000l, et par une imposition de 250.000l faite à la fin d'octobre 1709 sur les paroisses de la généralité, en vue d'assurer le service des étapes, imposition qui devait être imputée sur l'exercice 1710.

Ces deux sommes s'élèvent ensemble à 550.000l; Heuslin est donc déjà en avance de 21.379l et de 66379, si on tient compte des 45000l de rescriptions fournies au sieur Rivière.

Heuslin fait en outre remarquer que la mort de son père l'a mis dans le plus grand embarras, qu'il est chargé de beaucoup d'assignations du trésor

(1) Arch. Nat. G7. 525.

royal et d'autres papiers dont il ne peut tirer presque aucun profit; enfin les impositions de 1710 rentrent si mal (1) qu'il ne peut, avec leur produit, faire face à la moitié des paiements prescrits pour l'ustensile (2) et les fourrages, ce qui le constituait en nouvelles et considérables avances.

Desmarets fit droit à la demande d'Heuslin et imputa sur d'autres fonds le paiement des 130.200[l].

Antoine Heuslin avait aussi d'autres sujets de plainte.

Pour se récupérer des pertes faites, le meilleur moyen était de se charger de nouvelles affaires, du recouvrement de nouvelles impositions; on les confiait ordinairement au receveur général, mais il n'en fut pas de même cette fois.

Ainsi l'intendant d'Ormesson avait établi une imposition particulière pour la fourniture des fourrages de trois régiments de cavalerie ou de dragons en quartier d'hiver dans la généralité. Cette imposition passait directement des mains des receveurs des tailles dans celles de l'entrepreneur qui, non seulement, leur payait les deux sols pour livre habituellement dus, mais leur abandonnait encore une partie du prix de son adjudication pour les engager à tout payer en quatre mois et en numéraire. Les receveurs des tailles, pour bénéficier de cette remise, payaient de préférence l'entrepreneur aux dépens des autres services qu'Heuslin devait assurer.

(1) Il résulte en effet d'un autre document que quatre receveurs des tailles étaient en retard de 130492 l. pour le paiement de l'ustensile de décembre 1709 à juillet 1710.

(2) L'entretien des troupes en quartier d'hiver.

Aussi demandait-il à être chargé du service de cette imposition ainsi que des autres impositions extraordinaires établies pour les lignes de Flandres et de Hainaut, la garde des rivières, la voiture des blés de la Fère à Cambrai, etc.

Nous ne savons pas ce qui advint de cette affaire, en tous cas la situation pécuniaire des Heuslin allait en empirant et, en 1717, tous leurs biens de Fontenoy étaient saisis réellement et administrés par un bourgeois de Paris, Thomas Devaux, nommé fermier judiciaire.

Ainsi que nous l'avons déjà dit dans une précédente étude, la veuve de Michel Heuslin s'était remariée avec Marie-Thomas-François Hue, seigneur de Miromesnil, colonel d'infanterie.

Le 25 mars 1719 (1), de concert avec ses deux fils, elle vendit à Jacques-Louis-François Roussel, avocat en parlement et inspecteur des finances en la généralité de Paris l'état et office de conseiller du Roi, receveur général alternatif et mitriennal des finances de la généralité de Soissons ; le prix de vente fut de 300.000 livres.

Enfin en 1720, les Heuslin vendaient la terre de Fontenoy; nous les abandonnons à ce moment et ne les suivrons pas dans les interminables procès qu'entraîna la liquidation de la succession de Michel Heuslin.

Les divers documents que nous avons analysés nous permettent de dresser un tableau presque complet des divers receveurs généraux de la généralité de Soissons pendant deux siècles.

(1) Bibl. Nat. Dépôt des titres, Pièces orig. n° 1522.

Office ancien

Jacques Pastourel
Claude Margonne 1619-1659
Jean Gayardon 1659-1690
Les Lallemant 1690-1741
Les Bataille de Francès 1741-1789

Office alternatif

Hubert l'occupe en 1659 et jusqu'en 1691.
Michel Heuslin et son fils 1691-1719,
Jacques-Louis-François Roussel 1719.

Office triennal

Denis Gédoyn l'avait en 1620. Son fils Louis le vend en 1670, moitié à Gayardon et moitié à Hubert. Depuis cette époque cet office n'est plus exercé distinctement.

Office quatriennal

En 1670, Louis Gédoyn en vend le tiers à Gayardon et Hubert; nous ne savons rien de plus au sujet de cet office qui a dû être toujours absorbé dans les autres.

En relisant ce bien long travail, j'ai été pris d'une certaine inquiétude; plusieurs des personnages que j'ai fait passer sous vos yeux semblent n'avoir eu d'autres liens avec le Soissonnais que d'avoir pris dans la bourse des habitants de ce pays le plus d'argent qu'ils pouvaient, et peut-être était-ce un titre insuffisant pour leur donner l'hospitalité de notre bulletin !

DEUXIÈME PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

Fondée en 1847

Déclaration d'Association du 12 Décembre 1906
Publiée à l'*Officiel* le 23 Décembre 1906, page 8524

STATUTS

---

§ I. — Objet et but de la Société

Article Premier. — Le personnel de la Société se compose de membres titulaires et de membres correspondants.

Art. 2. — La Société a son siège à Soissons. Elle embrasse dans ses travaux tout le pays anciennement désigné sous le nom de *Valois, d'Orçois. de Gallevèse, de Brie ou de Champagne, de Tardenois, de Soissonnais, de Laonnois, de Thiérache, de Vermandois et de Picardie*, dont une grande partie compose aujourd'hui, le département de l'Aisne.

Cette Société recherche, par des soins assidus, tous les monuments que l'histoire, la littérature, les sciences et les arts, ont laissés dans ces contrées. Elle signale, comme devant plus particulièrement attirer son attention, tous les édifices religieux,

tous les genres de décorations qui les rendent remarquables, les sculptures, les boiseries, les vitraux peints, les anciens tableaux, les constructions militaires, les camps, les châteaux, les anciennes tours, les champs de bataille, les figurines, les monnaies, les médailles, les institutions communales, les hôtels de Ville, les beffrois, les corporations de métiers, les jurandes, les maitrises, tout ce qui est relatif à la législature, à la jurisprudence, aux coutumes, aux usages, aux croyances, à l'agriculture, à la géologie et surtout à l'industrie locale. La bibliothèque, les dépôts publics, les archives des villes et des communes, les chartes, les diplômes, les manuscrits ; tout ce qui tient à la géographie ancienne et moderne du département, ont une large part dans ses travaux. Elle s'occupe de rassembler tous les faits biographiques et chronologiques qui concernent l'histoire littéraire, scientifique et industrielle de notre pays, comme aussi tous les anciens monuments de la langue nationale, tels que romances, légendes, mystères, sermons etc. etc...

Art. 3. — Le but de la Société, dans ces recherches, est l'étude de la conservation des monuments historiques. Par l'étude, elle fixe leur origine réelle ou présumée, caractérise leur style, fait connaître leur valeur esthétique. Elle veille à leur conservation, en empêchant autant qu'elle le peut, toute restauration maladroite, toute destruction nuisible aux arts ; elle recueille, pour le Musée de Soissons, tous les débris et fragments qui peuvent intéresser le pays. Pour cela, elle cherche à s'entendre avec les

autorités religieuses, civiles et militaires pour exercer, aux profits de ces antiques monuments, un patronage utile.

§ II. — Organisation du Bureau Élection et admissions des Membres

Art. 4. — Le Bureau se compose : *d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Vice-Secrétaire, d'un Trésorier et d'un Vice-Trésorier.*

Art. 5. — Tous les Membres du Bureau sont nommés pour un an.

Ils peuvent être réélus.

Art. 6. — Pour être Membre *titulaire ou correspondant*, il faut réunir la majorité des voix.

Art. 7. — Tous les Membres titulaires ont seuls voix délibérative en ce qui touche les nominations et l'administration intérieure. Les Membres correspondants peuvent assister à toutes les séances ; ils ont voix délibérative dans toutes les discussions scientifiques seulement.

§ III. — Attribution des Membres du bureau

Art. 8. — *Le Président* règle l'ordre de la marche des séances, il signe les procès-verbaux et tous les actes de la Société, il ordonne les dépenses.

Art. 9. — *Le Vice-Président* remplace le Président ; il est lui-même remplacé par le membre le plus âgé présent à la Séance.

Art. 10. — *Le Secrétaire* est chargé de la correspondance, de la conservation des archives, des livres et des dons qui seraient offerts à la Société. Il contresigne tous les actes qui émanent de la Société ; il rédige le procès-verbal de chaque séance.

Art. 11. —*Le Vice-Secrétaire* a pour mission d'aider le Secrétaire dans son travail, de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Art. 12. — *Le Trésorier* est chargé de la recette et de la dépense, il rend ses comptes dans la séance de Janvier de chaque année.

Art. 13. — *Le Vice-Trésorier* aide le Trésorier dans son travail. Il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

Art. 14. — *Le Bureau* ainsi composé forme une *Commission permanente* qui a seule le droit de décider *l'impression des mémoires soumis à la Société*.

§ IV. — Obligation des Membres de la Société

Art. 15. — Tous les Membres titulaires de la Société, sans exception, paient une cotisation annuelle de *Dix francs*. Les Membres correspondants paient une cotisation de *Cinq francs*. Ils ont droit, les uns et les autres à un exemplaire du Bulletin.

Art. 16. — Les Archives et les ouvrages de la Société sont à la disposition de tous les Membres. Néanmoins, ils ne pourront rien emporter, sans l'autorisation écrite du Président.

§ V. — Recettes et Dépenses

Art. 17. — Les recettes se composent : 1° de la cotisation annuelle ; 2° des sommes accordées, à titre d'encouragement ou d'allocation, soit par le Ministre, soit par le Conseil Général, soit par les Conseils Municipaux ; 3° de tous les Legs ou donations faits à la Société ; 4° de la vente des ouvrages qu'elle pourrait éditer.

Art. 18. — Les dépenses se composent : 1° des frais de séance ; 2° des frais de poste et de correspondance ; 3° des frais divers d'impression ; 4° des frais de fouille qui seraient entrepris dans l'intérêt de la science.

§ VI. — Publications

Art. 19. — La Société publie un Bulletin ou compte rendu de ses séances. Ce Bulletin contient le nom et l'adresse des nouveaux membres, la correspondance et les mémoires en entier ou par extraits ; la liste des ouvrages, manuscrits, objets d'art, cartes ou dessins offerts à la Société, avec le nom du donateur ; enfin, l'indication des mémoires lus dans la séance.

Art. 20. — Le Bulletin paraît tous les ans. Il est distribué aussitôt après l'impression aux membres de la Société.

Art. 21. — Indépendamment du Bulletin, la Société pourra éditer des mémoires, des ouvrages plus étendus, lorsqu'elle l'aura décidé à l'unanimité.

ART. 22 — Les auteurs, lorsque l'impression de leurs travaux sera autorisée par la Commission d'examen dont il a été parlé au paragraphe III, article 14, auront la faculté de faire tirer à part des exemplaires de leurs mémoires, en payant seuls les frais de ce tirage.

§ VII. — Séances

ART. 23. — La Société tient une séance le premier lundi de chaque mois, à 2 heures de l'après-midi, en une salle de l'Hôtel de Ville.

ART. 24. — La Société s'interdit toute discussion politique relative aux affaires du temps. Elle correspond avec les Sociétés savantes. Elle se met au courant de toutes les publications qui se font dans l'intérêt des monuments.

ART. 25. — Aucun changement, aucune modification ne pourront être apportés au règlement sans l'agrément des membres titulaires, comme tout ce qui dépend de l'organisation et de l'administration intérieure.

Déclaration faite à la Sous-Préfecture de Soissons, le 12 Décembre 1906, conformément à la Loi du 1er Juillet 1901.

Inscription faite au *Journal Officiel* de la République Française, du 23 Décembre 1906.

Copie certifiée conforme à l'original.
Soissons, le 23 Février 1911.

Le Président,
LECER.

LISTE DES MEMBRES

de la Société Archéologique, Historique et Scientifique

DE SOISSONS

—— 1909 ——

Président honoraire

M. J. PLATEAU, ancien Président

Bureau

Président	MM.	LECER, O. ✻
Vice-Président.		A. BUREL.
Secrétaire		F. BLANCHARD, ✪.
Vice-Secrétaire		E. BOUCHEL.
Trésorier		BATTEUX.

Membres Titulaires

MM.

1867 Devliolaine (Emile), ✻, Conseiller général, ancien Maire de Soissons.

1874 Legry, ✻, Conseiller général, Maire de Vailly.

1877 Delorme, ancien notaire à Soissons.

1878 Brun (Félix), ✻, ✪ I. P., attaché aux Archives du Ministère de la Guerre.

MM.

1882 D'URCLÉ, ✱, trésorier-payeur général honoraire.
1883 VAUVILLÉ, ✿, propriétaire à Pommiers.
1884 LEDOUBLE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien secrétaire général de l'Evêché de Soissons.
1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✿, I. P., directeur de la Société française d'Archéologie, membre du du Comité des travaux historiques du Ministère.
1886 JUDAS, ✿, I. P., bibliothécaire de la Ville de Soissons.
1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.
1886 FIRINO, conseiller général, maire de Fontenoy.
1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
1888 DE BERTIER (le comte Albert), à Cœuvres.
1889 DE MONTESQUIOU (le comte Henri), à Longpont.
1892 THOMAS, notaire à Soissons.
1893 DE REISET (le vicomte), à Vic-sur-Aisne.
1894 LHERMITTE, propriétaire à Soissons.
1897 LANDAIS (le chanoine) curé-archiprêtre de la Cathédrale de Soissons.
1898 HIVET (l'abbé) curé de Saint-Vaast.
1898 CALLAY (l'abbé Henri), ancien professeur au Petit Séminaire Saint-Léger, Soissons.
1900 CHORON (Paul), avoué à Soissons.
1900 SABATIÉ-GARAT (le baron), ✱, maire de Vauxbuin.
1900 FOSSÉ D'ARCOSSE (André), ✠, ✠, directeur de l'*Argus soissonnais*.
1900 PARMENTIER, président du Tribunal civil de Soissons.
1900 DE ROUCY (Francis), propriétaire à Clairoy (Oise).
1901 LA ROCHEFOUCAULD (le comte Guy DE), à Villeneuve-Saint-Germain.
1901 JOB, pharmacien à Soissons.
1901 BATTEUX, propriétaire à Soissons.
1901 BRUCELLE, propriétaire à Soissons.
1901 LEGER (O. ✱), lieutenant-colonel retraité.
1902 CHAIN, maire du IX[e] arrondissement de Paris.

MM.

1903 Bigand, pharmacien à Soissons.

1903 Blanchard (Fernand), ✪, conservateur du Musée de Soissons, correspondant du Ministère.

1903 Moreaux-Ferté, propriétaire à Soissons.

1903 Prévost, ancien entrepreneur, boulevard Jeanne-d'Arc, à Soissons

1903 Waendendries (Paul), négociant à Soissons.

1903 Fournier (Georges), entrepreneur à Soissons.

1903 Gosset (André), propriétaire, 1, avenue Percier, Paris.

1904 Jacquelet (l'abbé), curé de Vauxbuin.

1904 Le Pelletier (le baron Louis), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.

1904 Burel (André), ingénieur des arts et manufactures, à Aconin.

1904 Herblot, propriétaire à Vailly.

1904 Foulon, notaire à Vailly.

1904 Bayeux, entrepreneur à Soissons.

1905 Trétaigne (le baron de), conseiller général, à Festieux.

1905 Ferrey, commissaire-priseur, à Soissons.

1905 Leloutre (Stanislas), agent d'assurances, à Soissons.

1905 Guillemot (Georges), propriétaire à Sainte-Geneviève (Soissons).

1905 Binet (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, à Soissons.

1905 Bouchel, instituteur honoraire à Courcelles, près Braine.

1905 de Chauvenet, C. ✻, général de division retraité (du cadre de réserve), château de Villers-Hélon.

1905 Brunehant, ❀, fabricant de sucre à Pommiers.

1906 Dulong, notaire à Soissons.

1906 Macherez (André), propriétaire à Soissons.

1906 de Barral (comte Octave), propriétaire à Soissons.

1906 de Lubersac (comte Guy), maire de Faverolles, au château de Maucreux.

MM.

1906 Aubineau, fabricant de sucre à Anizy.
1906 R. Hennequin, ✪ I. P., sous-préfet de Soissons.
1906 Rouzé fils, ✪, à Cœuvres.
1906 Ancelet, ✪, agent-voyer municipal, à Soissons.
1906 Cannot, maire de Saint-Aubin.
1906 Delaby, banquier à Soissons.
1907 Boutry, notaire honoraire à Soissons.
1907 Duffié, lieutenant au 67e d'infanterie.
1907 Lerondeau, entrepreneur de transports à Soissons.
1907 Scellier, entrepreneur de constructions à Soissons.
1907 Waendendries, fils, négociant à Soissons.
1907 Broche, ✪, archiviste de l'Aisne, à Laon.
1907 Mignon (Auguste), négociant à Reims, 106, rue de Vesle.
1908 Delagarde, propriétaire à Ecuiry-Rozières.
1908 Chaleil, architecte diplômé, avenue de la Gare, à Soissons.
1908 Maillard Fils, ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de la Gare, à Soissons.
1908 Leroux, ✻, chef de bataillon du Génie, commandant le Bureau de Recrutement, rue de la Buerie, à Soissons.
1908 Péchenard (Monseigneur), évêque de Soissons.
1908 Joullié, ✪ I. P., principal du Collège de Soissons.
1908 Henry Fils, négociant à Soissons.
1908 Waelès, industriel à Soissons.
1909 Dubuquoy, juge d'instruction à Soissons.
1909 Bécret (Pierre), minotier à Braine.
1909 Guillemin, professeur de dessin de la ville de Soissons.
1909 Crépaux (Maurice), entrepreneur à Soissons.
1909 Zeh, directeur du Crédit Lyonnais, à Soissons.
1909 Bouvet, agriculteur à Tartiers.

Membres Correspondants

MM.

1856 Pilloy, ✪, ancien agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.

1892 Berget (Gaston), propriétaire à Solre-le-Château (Nord).

1906 Riomet, instituteur.



Liste des Sociétés

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Industrielle de Saint Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes Alpes, à Gap

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société française d'Archéologie, à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, à Châlons.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, à Dunkerque.
Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.
Société historique de Compiègne.
Comité Archéologique de Senlis.
Comité Archéologique de Noyon.
Société d'Etudes historiques et scientifiques de l'Oise, à Beauvais.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Pau.

RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.
Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.
Bulletin du Diocèse de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.
Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.
Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Société d'Anthropologie.
Société Philomatique de Paris.
Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Association Philotechnique.
Société des Etudes Historiques.
Bulletin du Comité des travaux historiques.
Bulletin scientifique dudit Comité.

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.
Comité des Antiquités de la Seine - Inférieure, à Rouen.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et Oise, à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Émulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à Bruxelles.
Société Belge de Géographie, à Bruxelles.
Société Malacologique, à Bruxelles.
Revue Mabillon, à Chevetogne, par Leignon.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SEIZIÈME VOLUME

(3e Série)

DU BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

ANNÉE 1909

PREMIÈRE SEANCE. — 11 JANVIER

2e SÉANCE. — 1er FÉVRIER

3e SÉANCE. — 1er MARS

4e SÉANCE. — 5 AVRIL

Pages

5e SÉANCE. — 3 MAI

6e SÉANCE. — 7 JUIN

10e SÉANCE. — 8 NOVEMBRE.

11e SÉANCE. — 6 DÉCEMBRE

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

SEIZIÈME VOLUME

(3e série)

DU BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

A

B

Pages

O

P

Q

R

ILLUSTRATIONS

Errata du tome XVI

Page 3, ligne 13. — Après XIIIe ajouter *siècle*.
— 45, lignes 14 et 15. — Lire : *Bergères-les-Vertus* au lieu de *Bruyères*.
— 50, au bas. — Lire : M. *de* Tassigny, de *Missy*.
— 68, ligne 16 } Lire : *Chastre* au lieu de *Chartre*.
— 85, ligne 8 } Lire : *Chastre* au lieu de *Chartre*.
— 119, ligne 16. — Lire : *jointe* au lieu de *peinte*.
— 143, Lire : *1670* au lieu de *1460*.
— 2, (2e Partie), Art. 3 — Lire : l'étude *et* la conservation...



Soissons. Imp. G. Nougarède, Place Saint-Gervais


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06837 9745


Digitized by Google

